AdN

AMICALE DU NID

Rapport d'activité 2016

AdN 93

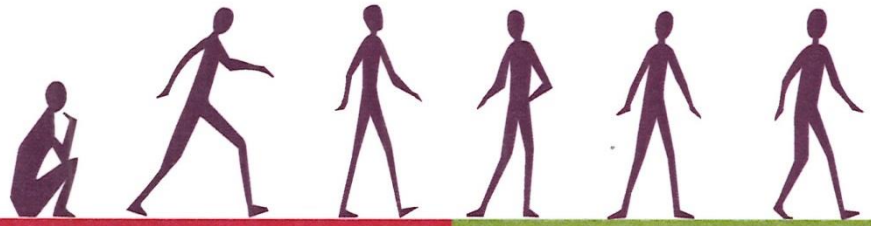

URGENCE | INSERTION | LOGEMENT | PRÉVENTION / FORMATION / ÉTUDE

Sommaire

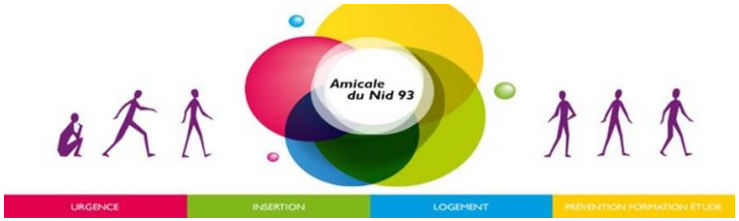

BILAN D'ACTIVITES GLOBAL AMICALE DU NID 1

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016 2
L'ACTIVITE DE L'AMICALE DU NID EN 2016 3

AMICALE DU NID 93 7

L'ACTIVITE DE L'AMICALE DU NID 93 EN 2016 12
LES PERPECTIVES 2017 12

TEXTES FONDATEURS DU DROIT NATIONAL ET INTERNATIONAL VISANT L'AIDE AUX PERSONNES PROSTITUEES. 14

Pôle Urgence

ACCUEIL DE JOUR 21

ORGANISATION DU SERVICE 21
PRESTATIONS ET ATELIERS DE L'ACCUEIL DE JOUR 21
L'ACTIVITE DE L'ACCEUIL DE JOUR 2016 23
BILAN DES ACTIVITES D'ANIMATION ET DE REVALORISATION 25
SOUTIEN A LA PARENTALITE ET PRENAP 30
PERSPECTIVES 2017 : 34
BILAN DU POLE SOCIAL 35
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2017 39

LE CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE - KORAWAÏ 41

PRESENTATION DU SERVICE 41
LES HEBERGEMENTS 41
COMPOSITION DE L'EQUIPE 41
ORIGINE DES DEMANDES D'HEBERGEMENT 42
CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI 42
BILAN DE L'ACTIVITE CHRS 43
ACTIONS SPECIFIQUES 57
LES PERPECTIVES 2017 58

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN MILIEU OUVERT URGENCE 59

LE MILIEU OUVERT URGENCE PROPOSE 59
CARACTERISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES 60
ELEMENTS STATISTIQUES 60
ORIGINE DES ORIENTATIONS 60

Pôle Insertion

MISE A L' ABRI RAPIDE 73

ORGANISATION DU SERVICE 73
PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET MODALITES D'ADMISSION 74

L'HEBERGEMENT RESIDENTIEL EN CHRS INSERTION 77

ORGANISATION DU SERVICE 77
PROCEDURE D'ADMISSION 77
NOS PARTENAIRES 78
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 79
ORIGINE DES ORIENTATIONS 84
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 96

HEBERGEMENTS-RELAIS 99

ORGANISATION DU SERVICE 99
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 99
PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI 100

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN MILIEU 109

ORGANISATION DU SERVICE 109
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 109
ÉLEMENTS STATISTIQUES – MILIEU OUVERT INSERTION 113

ELEMENTS STATISTIQUES HÉBERGEMENTS RELAIS 130

Pôle Logement

ASLL- RESIDENCE SOCIALE FLORA TRISTAN 141

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 141
ORGANISATION DU SERVICE 141
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 142
PERSPECTIVES 2017 143

ASLL - RESIDENCE SOCIALE PIERRE DE RONSARD 145

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 145
ORGANISATION DU SERVICE 145
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 146
PERSPECTIVES 2017 147

ASLL G - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT-GENERALISTE 149

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 149
ORGANISATION DU SERVICE 149
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 150
LES PERSPECTIVES 2017 151

PENSION DE FAMILLE- FLORA TRISTAN - 153

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 153
ORGANISATION DU SERVICE 154
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2016 154
LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2017 155

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT 157

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 157
ORGANISATION DU SERVICE AVDL 157
PRESENTATION DE L'ACTIVITE 157
PERSPECTIVES 2017 158

ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE PAR L'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS 161

PROJET 2016 ET MODALITES D'INTERVENTION 161
INTERVENTIONS AU SEIN DU CHRS 161
INTERVENTION KORAWAI 162
INTERVENTION A LA RESIDENCE SOCIALE PIERRE DE RONSARD 162
ACCES AUX DROITS ET SOUTIEN A LA PARENTALITE 163
ACTIONS TRANSVERSALES/ SORTIES LOISIRS 164
PARTENARIAT DEVELOPPÉ ET ACTIONS MENEES 164
LES PERSPECTIVES 164

BILAN D'ACTIVITES GLOBAL
Amicale du Nid

L'Amicale du Nid née en 1946, est une association nationale régie par la loi 1901 ; elle est **laïque** et **indépendante** de tout parti et de toute organisation. Son engagement s'inscrit dans les **principes de liberté, d'égalité, de solidarité et de respect de l'autre**, sans laisser place ni à une conception moraliste de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de la violence qu'est la prostitution.

Ses principes d'action s'appuient sur la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 et sur la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.
Elle s'inscrit dans le refus de toute forme d'homophobie et de transphobie, de toute forme de discriminations, de racisme et de sexisme.

L'Amicale du Nid considère que **la prostitution est incompatible avec la dignité humaine et l'égalité entre les femmes et les hommes ; le corps humain ne peut être considéré comme une chose ou une marchandise.**
Elle refuse son assimilation à un métier et souhaite développer ses missions dans un abolitionnisme cohérent, renforcé par l'interdiction de tout achat d'acte sexuel, qui ne pénalise pas les personnes prostituées et les accompagne vers une insertion socio professionnelle.
Elle s'appuie sur les valeurs du travail social : respect et non jugement des personnes, accueil inconditionnel.

Ses missions, accomplies par des professionnel-les salarié-es, sont les suivantes :

- à partir d'un lien avec les personnes en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, accompagner **vers une alternative à la prostitution**,
- conduire une réflexion et des recherches sur la question de la prostitution, sensibiliser, former, prévenir.
-

L'association est implantée dans 9 départements et a un effectif de l'ordre de 200 salariés.

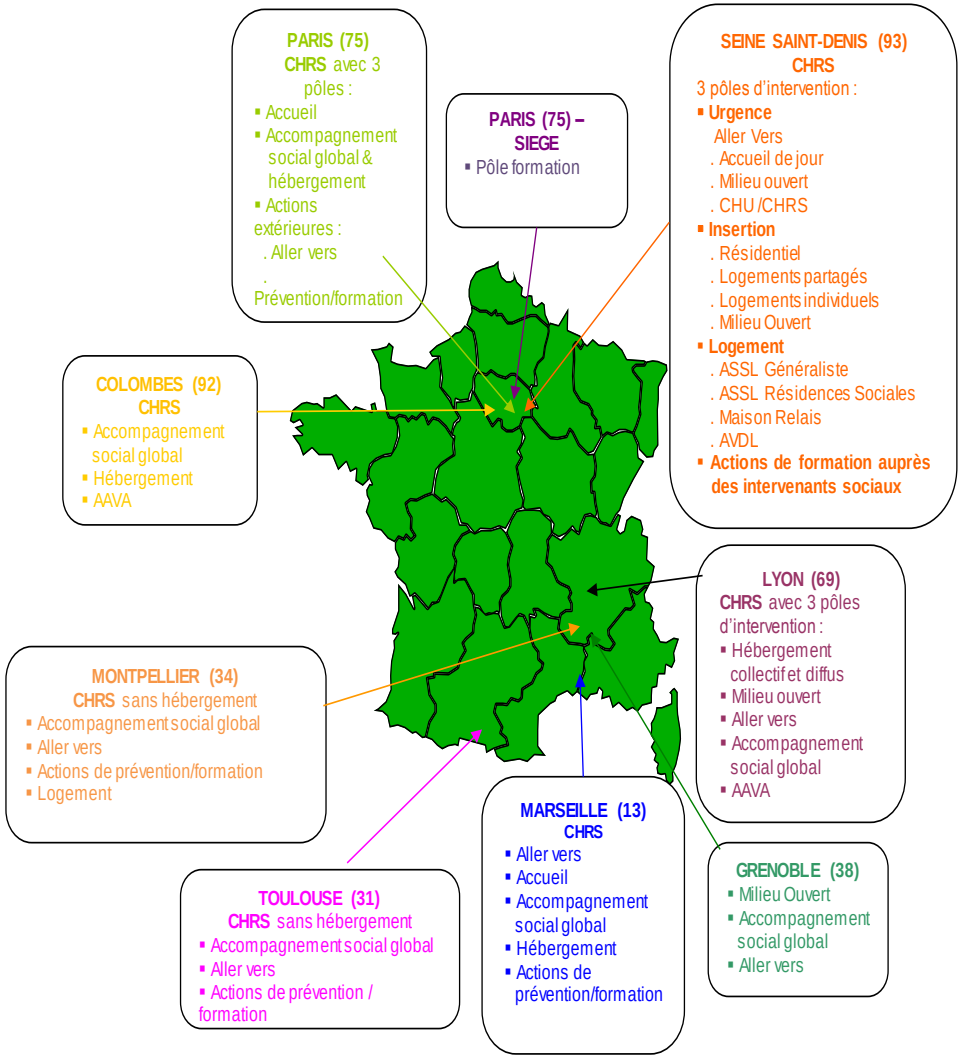

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016

L'évènement clef de 2016, année des 70 ans de l'association, a été l'adoption de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées et sa promulgation, le 13 avril 2016.

L'Amicale du Nid, engagée en faveur de cette loi dans le collectif Abolition depuis 2012 a été auditionnée à plusieurs reprises lors du processus de discussion de la loi et a été sollicitée dès la fin de 2016 pour appuyer la mise en place de la loi.
2016 a donc été une année riche pour le renforcement de la visibilité de l'association, avec l'organisation de nombreux colloques et évènements :

- Colloque ISEC en juin 2016.
- Colloque des 70 ans de l'association, le 18 novembre 2016.
- Visite de la Préfète de Paris à l'AdN 75 le 24 novembre 2016, pour affirmer l'engagement de l'Etat dans la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées.
- Visite de la ministre, Madame Rossignol, dans l'appartement partagé dédié aux victimes de traite de l'AdN 75,
- Colloque à Aubagne, le 25 novembre 2016 (AdN13).
- Colloque à Bobigny (AdN 93) le 6 décembre 2016.
- Colloque organisé par la Mission Locale de Rennes, le 2 décembre 2016.
- Journée d'études organisée par la Préfecture de l'Essonne, le 28 novembre 2016.
- Présentation de son livre par Geneviève Duché à Montpellier, à Grenoble, à la CLEF
- Colloque à Lyon mai 2016.
- Conférence à Grenoble 17 novembre 2016.
- Table ronde sur les violences envers les femmes à l'occasion du 25 novembre à Montpellier.

Des financements octroyés en fin d'année 2016 confient à l'AdN des missions de sensibilisation pour 2017, dans les départements où elle est implantée et au-delà : dans toute la région Occitanie, dans une partie des départements de Rhône-Alpes-Auvergne, en Nouvelle Aquitaine, dans le Grand Est, en Bretagne et dans le Pas-de-Calais. Un diagnostic de la situation relative à la prostitution dans 4 départements d'Ile-de-France (Yvelines, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Val-d'Oise) a été entamé en décembre 2016.

2016 a également été marquée par l'achèvement du projet financé par le programme européen ISEC, « **la traite des êtres humains : de la sortie à l'insertion, barrières et leviers »,** avec le colloque de juin 2016, qui a rassemblé plus de 200 personnes, professionnels de l'AdN, professionnels du social, associations partenaires, services de l'Etat et des personnes accompagnées.
Ce projet a démontré la richesse de la mutualisation des pratiques et de la capitalisation des différents établissements et l'importance de donner la parole aux personnes accompagnées. La dynamique créée va, nous l'espérons, se poursuivre dans les années qui viennent, avec des chantiers communs dont le projet FAMI « Renforcer les capacités des étrangèr·e·s en situation ou ayant connu la prostitution à accéder à leurs droits de s'intégrer » financement attribué fin 2016 pour une action qui va se dérouler de 2017 à 2019.

Mais l'année 2016 a surtout été riche au niveau du travail dans les établissements, avec notamment :

- La concrétisation du travail engagé sur la question des mineur-es, avec des projets spécifiques à l'AdN 75 et l'AdN 13,
- L'actualisation des projets d'établissement à Marseille, Paris, Colombes et Lyon,
- La signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour le CHRS de Lyon et la négociation bien avancée pour la signature d'une CPOM pour l'AdN 75 et 92.
- La signature par l'AdN 38 d'un CPOM de 3 ans avec l'ARS
- Le développement de l'AdN 93 : ouverture de 30 nouvelles places d'hébergement d'urgence, mise en place d'un aller-vers à Saint-Denis et Bagnolet, accord pour l'ouverture d'une nouvelle pension de famille à Saint-Denis en 2018.
- Création de 5 places d'hébergement supplémentaires pour le CHRS de l'AdN 69

Ces points positifs doivent cependant être tempérés par le constat que, comme lors des années précédentes, les situations rencontrées sont de plus en plus complexes et difficiles et que les moyens pour permettre aux victimes d'accéder à leurs droits sont toujours insuffisants :

❍ **L'AUGMENTATION IMPORTANTE DES MINEUR-ES EN SITUATION DE PROSTITUTION** a été particulièrement visible en 2016. L'équipe d'Intermède, à Paris, a fait plus de 100 signalements concernant de très jeunes filles en situation de prostitution de rue. L'étude conduite par l'AdN 34 La Babotte a démontré que plus de 50% des professionnels travaillant avec des enfants (protection de l'enfance et Education nationale) avaient rencontré au moins une situation de prostitution de mineur-es. Et pourtant, les financements des actions de prévention ont baissé. Les incertitudes liées aux changements de compétences des collectivités territoriales dans le cadre de la loi de décentralisation ont ainsi entrainé des pertes de financement pour les actions de prévention de l'AdN 34, alors même que la demande était en augmentation.

❍ **LE MANQUE PERSISTANT DE PLACES D'HEBERGEMENT DANS CERTAINS TERRITOIRES**

L'hébergement est une nécessité pour la mise à l'abri en situation de grand danger. Il est également une condition indispensable pour envisager une sortie de la prostitution ou de la traite. Pourtant, et comme depuis plusieurs années, il est difficile dans certains territoires (Isère, Hérault) de pouvoir trouver des solutions malgré la priorité affiché pour les femmes victimes de violences.

❍ **LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES VICTIMES POUR ACCEDER A LEURS DROITS.**

La régularisation administrative est de plus en plus complexe, même pour les victimes de traite qui portent plainte contre leur réseau ; les délais de réponse de l'administration peuvent être longs et sont très différents selon les territoires. L'octroi du droit d'asile est appuyé par le travail des équipes de l'Adn et notamment des juristes et, malgré l'excellent partenariat avec l'OFPRA, le processus de demande d'asile est long et incertain.

L'ACTIVITE DE L'AMICALE DU NID EN 2016

A – Une action au niveau national et international

Le développement des contacts politiques au niveau national s'est inscrit en 2016 dans le cadre de l'adoption de la loi du 13 avril.

- Contacts avec Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat aux droits des femmes jusqu'en février 2016, puis avec Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (rendez-vous, participation aux petits déjeuners de la ministre, réunion de suivi de la loi du 13 avril 2016).
  Inauguration par Madame ROSSIGNOL de l'appartement TEH de l'AdN 75.
  Participation de l'AdN 34 à la réunion organisée dans l'Aude pour la visite de la ministre.
- Contacts avec le ministère de la santé dans le cadre des consultations pour l'élaboration du référentiel de prévention des risques santé des personnes en situation de prostitution (article 17 de la loi du 16 avril 2016).
- Nomination de l'Amicale du Nid au comité d'orientation de la MIPROF (arrêté du 17 octobre 2016).

Au niveau international, l'association a poursuivi sa participation à la plateforme européenne de la société civile pour la lutte contre la traite des êtres humains, avec deux réunions à Bruxelles en 2016 (juin et décembre).
Elle a travaillé avec l'association bulgare GAF dans le cadre du projet ISEC et a invité pour le colloque de l'anniversaire des 70 ans de l'association deux policières de Montréal pour présenter leurs actions de formation / sensibilisation sur la prostitution.

B - L'activité des établissements en 2016

Sept des huit établissements de l'Amicale du Nid ont une convention de délégation de service public au titre des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), comprenant, selon les établissements, l'aller vers, l'accueil et le suivi sans hébergement, l'hébergement d'urgence et d'insertion et les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA). Seul l'établissement de Grenoble assure ses activités, dans les départements de l'Isère et de la Savoie, dans le cadre de subventions annuelles et d'une convention triennale avec l'ARS.
Les établissements mobilisent également d'autres financements (ARS, Conseils généraux et régionaux, subventions municipales, etc…). L'année 2016 a été marquée par les incertitudes liées aux transferts de compétences entre collectivités locales en raison de la nouvelle donne de la décentralisation. Ceci a signifié pour certains établissements des baisses conséquentes de financement,

notamment pour les actions de prévention et de formation (baisse annoncée en fin d'année de la subvention ARS pour l'action Intermède à Paris et baisses de financement pour les actions de La Babotte et, dons une moindre mesure, pour celles de l'AdN 31).

1 - « Aller vers » :

4 811 personnes rencontrées en 2016

- Dont 74 % sont des femmes, 5% sont des hommes et 21% des personnes transidentitaires.
- 93% des personnes rencontrées sont de nationalités étrangères.
- 23% des personnes rencontrées sont clairement identifiées comme victimes de traite des êtres humains (application des critères d'identification)

A Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Chambéry, Montpellier, Béziers et Toulouse, les équipes de l'association vont au-devant des personnes prostituées, de jour ou de nuit, sur les lieux de prostitution de rue ou de route.
Cette mission est essentielle pour rencontrer les personnes, conduire des actions de prévention santé et surtout faire connaitre l'association et nouer ce premier lien de confiance qui permet d'amorcer un accompagnement en vue de la construction, au rythme de la personne et selon ses décisions, d'une insertion socio professionnelle et donc d'une sortie de la prostitution. Selon les établissements, entre un quart et un tiers des personnes accompagnées dans les établissements ont été d'abord rencontrées en aller vers ; il faut aussi ajouter que plus du tiers des personnes venant solliciter les services ont entendu parler de l'Amicale du Nid par le « bouche à oreille », souvent lié à la présence de l'association dans les lieux de prostitution.

Les expériences d'aller vers par internet se poursuivent, notamment à Marseille. Des SMS sont régulièrement envoyés aux numéros de téléphone relevés sur les sites d'annonces de prostitution. Les 1 561 numéros contactés ont donné lieu à 40 échanges par SMS, 5 venues à l'accueil de jour et 4 accompagnements. L'expérimentation se poursuit en 2017.

2 - Accueil, accompagnement, hébergement, logement :

Le tableau ci-après montre l'évolution des différentes actions de l'association :

	2016	2015	% évolution 2016/2015
Accueil			
nbre d'adultes	1517	1317	15%
nbre adultes accueil de jour St Denis	1307	1041	26%
nbre d'enfants de l'accueil de jour St Denis	1399	1100	27%
Accompagnement			
nbre de personnes adultes	1883	1908	-1%
Hébergement			
nbre de personnes adultes	311	296	5%
nbre d'enfants	147	114	29%
Logement			
nbre d'adultes en lgt accompagnés par AdN	262	315	-17%
nbre d'enfants en lgt accompagnés par AdN	244	296	-18%
Ateliers d'Adaptation à la Vie Active			
nbre de personnes	73	70	4%
TOTAL adultes	**5353**	**4947**	8%
TOTAL enfants	**1790**	**1510**	19%
TOTAL	**7143**	**6457**	11%

L'accueil concerne toute personne qui se présente dans un établissement. Il est inconditionnel. Les conditions d'accueil sont déclinées de façons différentes selon les établissements, avec des modalités collectives ou individuelles.
L'accueil vise à :

- Instaurer une relation de confiance, dans un cadre convivial et rassurant, tout en présentant les actions et missions de l'établissement,
- Favoriser une dynamique de changement en proposant une orientation ou un suivi au plus près des besoins des personnes.

Les accueils de l'Amicale du Nid sont de deux types, que nous avons distingués dans les chiffres cette année.

D'une part, l'accueil de jour de Saint-Denis, ouvert aux femmes en errance et à leurs enfants. La fréquentation de cet accueil augmente chaque année, avec 1307 femmes et 1399 enfants accueilli-es en 2016, en augmentation de 27% par rapport à l'année précédente. Le rôle de cet accueil – un lieu actif, dynamique où les femmes et les enfants trouvent, au-delà de l'alimentation et des moyens d'hygiène, des activités collectives tant autour de l'accès aux droits, à la culture qu'autour de la parentalité et de bien d'autres thèmes. Certaines parlent de la situation de prostitution et peuvent être orientées pour un accompagnement spécifique.
D'autre part, l'accueil spécifique sur la question de la prostitution, qui a concerné 1 517 personnes, soit une hausse de 15% par rapport à 2015.

Cette augmentation reflète les effets de l'aller-vers, sans doute une plus grande visibilité de l'Amicale du Nid ; nous pouvons aussi faire l'hypothèse que les discussions autour de la loi ont entrainé une plus grande demande de la part des personnes concernées par la prostitution.
Cependant, les moyens des établissements pour l'accompagnement des personnes n'ont pas augmenté. Les établissements ont mis en place des procédures (commissions de prise en charge) pour prioriser les situations et ajuster la file active aux moyens disponibles. Ceci explique la stabilisation du nombre d'accompagnements en 2016, **1 883 personnes accompagnées**, soit une diminution de 1% par rapport à 2015.

Mais cette saturation des files actives risque de poser problème, si les demandes s'accroissent encore avec la mise en place de la loi du 13 avril 2016. Dans son dossier d'agrément pour les Commissions départementales prévues par cette loi, l'AdN a bien précisé qu'à moyens constants, elle ne pouvait augmenter le nombre de personnes suivies, d'autant plus que les accompagnements dans le parcours de sortie défini par la loi seront particulièrement soutenus, puisqu'ils doivent tenir compte de la durée maximum de 2 ans pour bénéficier de l'autorisation provisoire de séjour et percevoir l'allocation spécifique (AFIS).

73 personnes ont été accompagnées dans les AAVA de Colombes et de Lyon. Ces ateliers d'accompagnement à la vie active, qui placent les personnes dans une situation de travail réel, représentent un appui puissant pour reconstruire l'estime de soi, le lien aux autres – donc travailler sur les conséquences de la violence subie – et permettent aux personnes de percevoir une rétribution.

Au total, 5 353 personnes adultes ont été accueillies, accompagnées avec ou sans hébergement ou suivies dans le logement. Ce chiffre est en hausse de 8% par rapport à 2015.

Avec ces adultes, 1 790 enfants ont été également concernés par l'action de l'Amicale du Nid.

Les victimes de la traite des êtres humains, clairement identifiées selon les indicateurs, représentent **plus de 30% des personnes accompagnées** par l'Amicale du Nid. Les équipes de travail social les accompagnent à s'identifier comme victimes de TEH, à dénouer l'emprise, à conduire des démarches pour l'accès à leurs droits et tout en travaillant sur les conséquences de la situation de prostitution. Ces accompagnements sont intenses et demandent aux équipes d'acquérir des compétences juridiques. Des juristes sont maintenant présentes dans les établissements de Toulouse, Montpellier, Paris et Grenoble.
Comme le démontre l'étude conduite dans le cadre du projet ISEC, ce travail demande que la personne puisse bénéficier a minima de réponses aux besoins primaires : manger, dormir en sécurité. L'hébergement est, dans de nombreuses situations, une condition nécessaire du parcours de sortie. La nécessité de moyens adaptés se poursuit dans les étapes de construction d'une insertion socio-professionnelle d'un parcours de sortie de la prostitution.

3 – La formation et la prévention sur la question de la prostitution.

Prévention et formation :

- Prévention :
- **718** jeunes concerné-es,
- Formation, sensibilisation : **1 511** professionnel-les.

La prévention et la sensibilisation se retrouvent dans l'ensemble des missions de l'Amicale du Nid, par l'action auprès des personnes en danger de prostitution ou pour prévenir la dégradation d'une situation. Elles prennent également la forme d'actions en direction des jeunes, des professionnel-les en contact avec eux/elles et, plus largement, des acteur-ices sociaux-ales.

En 2016 a été développé dans le cadre d'un financement du Conseil Régional Ile-de-France, un site de prévention en direction des jeunes
www.jenesuispasavendre.org.
Son élaboration s'est appuyée sur le regard des jeunes envers le sujet de la prostitution, via trois groupes pilotes :

- 1 – Des questionnaires auprès des jeunes d'un collège parisien. Leurs réponses ont grandement contribué à la construction de ce site.
- 2 – Une participation à quatre sessions de chat collectif sur Habbo à propos du thème "peut-on tout acheter ?" organisé avec Fil santé jeunes. Le recueil des réactions des participants nous a permis de prendre en compte leur regard sur la prostitution.
- 3 – Des rencontres avec les jeunes accompagnés par l'ANRS. Ces échanges ont aidé à penser, mettre en œuvre et rendre vivant ce site.

Le site est maintenant en ligne et facilement consultable sur smartphone.

La formation s'appuie sur l'expertise de l'Amicale du Nid et la valorise.
Ses objectifs sont :

- faire connaître le phénomène prostitutionnel, ses enjeux, les impacts sur les personnes,

- faire changer les représentations sur la prostitution,
- permettre, notamment aux travailleur-euses sociaux-ales, de repérer la problématique prostitutionnelle et leur donner les outils pour pouvoir accueillir et orienter les personnes,
- former des intervenant-es de prévention.

Ces actions sont conduites par les établissements de Montpellier, Toulouse, Paris, Colombes, Marseille, Grenoble et par le service formation rattaché au siège.

Le travail entamé en 2015 sur le référentiel formation / prévention en vue de mutualiser et formaliser les fondamentaux sur lesquels s'appuient les formations, s'est poursuivi en 2016.

Comme chaque année, ce bilan d'activités ne serait pas complet s'il ne soulignait pas le travail de l'équipe du Siège, de taille réduite par rapport à l'ampleur de la tâche et particulièrement lourd dans le contexte de « simplification » administrative qui, pour le moment, apporte une surcharge de travail.
Merci à toute l'équipe !

L'ACTIVITÉ DE L'AMICALE DU NID 93 EN 2016

En 2016, l'ensemble des services de **l'Amicale du Nid 93** a accueilli et accompagné **3587 personnes** (*1 788 adultes et 1 799 enfants*).

En 2016, à nouveau, nous constatons une **augmentation des accueils de + 18,77% / à 2015** *(+42,91 % / à 2014*). Le nombre d'adultes augmente de +18,41 % et le nombre d'enfants de +19,14 %.
Les enfants, majoritairement en bas âge, sont pour la 2ème année consécutive le public le plus accueilli au sein de l'établissement.

Cette tendance est générale pour l'ensemble des services accompagnant des familles et notamment au sein de **l'accueil de jour de Saint Denis** où nous avons accueilli 2 706 personnes (*1307 femmes et 1399 enfants*), soit **75,44% de l'ensemble des accueils**.

- **En CHRS, 378 personnes** ont été accompagnées (*326 en 2015 et 264 en 2014*) soit 226 adultes et 152 enfants *(145 enfants en 2015, 103 en 2014, soit +15,96 % /2015 et +50,44% /2014)*

- **Hors CHRS**, **3029 personnes** ont été accueillies, 11,06% /2015 (*2694 en 2015, 2246 en 2014*) dont 1647 enfants (*1377 en 2015 et 1118 en 2014*) soit *(+47,37% /2014)*, dont 597 personnes *(565 en 2015, 246 en 2014*) en soirée durant les 5 mois de la période hivernale.

Les 2991 personnes reçues *(2350 en 2015)*.**par le pôle urgence** représentent **83,38 % du public accueilli** *(+5,26 %/ 2015),* % surtout dû aux 2706 personnes accueillies à l'accueil de jour, *(hors Accueil de jour les accueils du « pôle Urgence » représentent 32,34 % de l'activité de l'établissement)*.

Les modalités d'accueil, les types d'accompagnements et les activités proposés aux personnes sont multiples, diversifiés et dispersés sur plusieurs communes de Seine-Saint-Denis (Epinay sur Seine, Stains, St Denis, St Ouen, pour l'accueil de jour, le milieu ouvert, les hébergements ou logements intermédiaires, et aussi Aubervilliers, La Courneuve, Pierrefitte pour l'ASLLg et l'AVDL).

Afin de rendre plus lisible les actions menées par les services depuis juillet 2013 ceux-ci sont regroupés en trois grands Pôles d'intervention[1] avec différentes unités opérationnelles:

1. ***Le Pôle Urgence rassemble :***
   - L'Accueil de Jour
   - Le Milieu Ouvert Urgence
   - Le Centre d'Hébergement d'Urgence – Korawaï- pour personnes isolées et/ou mères avec enfants.

2. ***Le Pôle Insertion réunit :***
   - Le Milieu Ouvert Insertion
   - La Résidence -La Maison- moyen séjour en hébergement semi-collectif (studios individuels, appartements partagés et locaux d'accueil collectif)
   - Les Hébergements-Relais autonomes ou partagés.

3. ***Le Pôle Logement regroupe :***
   - Les Résidences Sociales Pierre De Ronsard et Flora Tristan,
   - La Pension de Famille Flora Tristan
   - L'A.S.L.L[2] généraliste
   - L'AVDL[3]

Cependant, les autorités de contrôle, nos financeurs et les conventions établies nous demandent la lisibilité de nos actions par unités opérationnelles, le tableau de synthèse des activités 2015 suivant en est le reflet.

[1] (Cf. Schéma organisationnel en annexe)
[2] Accompagnement Social Lié au Logement
[3] Accompagnent vers et dans le logement

	Dispositifs	Places Installées	2014	2015	2016 Nb de Personnes.	Adultes	Enfants	Taux d'occupation	Nombre de journées/ suivis/ passages
CHRS	Urgence Résidence – La Maison – Place 115	1	5	3	**5**	5	0	44,38%	162 journées
	Insertion Résidence -La Maison-	18	34	26	**41**	29	12	109,22%	7 110 journées
	Hébergements Relais - Service de Suite -	17	30	26	**32**	16	16	104,19%	6 483 journées
	Milieu Ouvert - Insertion -	70 suivis = 14 places	56	68	**92**	42	50	140% dt 33% de suivis intensifs	15 suivis réguliers 27 suivis ponctuels
	Milieu Ouvert Urgence		81	137	**144**	88	56	220%	88 suivis
	C.H.R.S Urgence	15 isolées	32	25	31	31	-	98,61%	5 414 journées
	Service Korawaï	20 M/Enfts	26	41	33	15	18	106,84%	7 821 Journées
		35	58	66	**64**	46	18	103,31%	13 235 journées
Total personnes CHRS		**85 Places**	264	326	**378**	226	152	-	-
HORS CHRS	C.H.U.- Korawaï Mère/enfants	74	75	77	**77**	31	46	94,28%	13 384 journées
	Accueil de Jou	60/jour	1 479	1576	**2 109**	1 005	1 104	-	16 730 passages passages
	Accueil de Jour PH/135 jours	40/jour	246	565	**597**	302	295	-	6063 Passages
	A.S.L.L. Résidence Sociale - Pierre de Ronsard -	45 logts	118	114	**110**	61	49	102%	16 752 journées
	A.S.L.L. généraliste	550 mois	253	289	**251**	119	132	101%	554 mois-mesures
	A.S.L.L. Résidence Sociale -Flora Tristan-	13 logts	39	36	**32**	16	16	97%	4 621 journées
	Pension de Famille -Flora Tristan -	25 logts	36	37	**33**	28	5	99%	9 063 journées
Total personnes autres actions			2 246	2 694	**3 209**	1 562	1647	-	-
Total personnes			2 510	3 020	**3 587**	1 788	1 799	-	-

En 2013, nous avions pu ouvrir **20 places –urgence- pour 10 familles**, notamment pour des femmes victimes de violences avec 1 enfant. Dans le cadre du Plan Territorial de Sortie Hivernale (PTSH) celles-ci ont été pérennisées, en 2014, 15 de ces places ont été transformées en places CHRS, les 5 autres l'ont été en 2015.
Pour l'hiver 2015-2016, **10 places d'hébergement en appartements partagés** ont été ouvertes. Celles-ci ont pu être pérennisées avec **20 nouvelles complémentaires,** dès juin 2016.
Avec ces **30 nouvelles places** ce sont donc actuellement **109 places** sur le pôle urgence qui peuvent être proposées pour un accueil de femmes seules ou accompagnées d'enfants, prioritairement concernées par la prostitution et victimes de violences.

Les activités sociales et d'insertion de chacun des services présentées dans les pages suivantes, ont été **complétées par la mise en œuvre d'actions transversales au sein de l'établissement.** Elles sont majoritairement organisées en groupe.
Ces diverses actions, qu'elles soient de l'apprentissage ou du soutien à la vie quotidienne et domestique, des actions de promotion de la santé, des activités de revalorisation de soi ou de détente, des loisirs ou des actions culturelles, l'organisation de fêtes,…, ou en été passer une journée à la mer ou dans des parcs de loisirs, lors de kermesses estivales pour toutes et tous,….., le constat de la participation à celles-ci complète favorablement l'accompagnement social individuel. Ce type d'activité proposé est majeur pour y re-trouver du plaisir, des espaces de revalorisation et de la réconciliation avec soi et les autres,…,. Ces journées, ces temps « font lien », et tissent autrement des partages parfois peu appréhendés par les personnes accompagnées et peuvent aider à re-construire pour partie leur histoire sous des auspices bien différentes des vécus précédents.
Ces actions font donc partie intégrante des projets de service et des missions développées.

Du fait du nombre important de jeunes enfants accompagnant leur mère lors des accueils, des activités et des accompagnements au **soutien à la parentalité** sont favorisés par l'ensemble des équipes sociales. Une éducatrice de jeunes enfants, intervient au sein de 3 services (au Chrs urgence et insertion ainsi qu'à la Résidence sociale de Stains). A l'Accueil de Jour une éducatrice en charge des aspects liés à la parentalité est en charge de l'action PRENAP[4] destinée

[4] PRENAP : programme régional expérimental nutrition et allaitement des personnes précaires avec la maternité et la PASS de l'hôpital Delafontaine

notamment aux femmes enceintes ou venant d'accoucher. Les deux EjE ont aussi développé des partenariats actifs tant avec la CPAM, la CAF, les maisons des parents, les ludothèques que les sages-femmes ou puéricultrices de PMI de proximité ou de l'hôpital Delafontaine à St Denis. Les personnes se déplacent aussi dans les institutions ad hoc indiquées par les équipes. Il est aussi de notre ressort d'être attentif à la protection de l'enfance et de faire appel au CMPP, à la CRIP, à des TISF, voire avec la mère de travailler afin qu'elle accepte de confier leur enfant à une institution.

Des actions de prévention en matière de **santé (**intervention d'une diététicienne, d'une sophrologue, de médecins de PMI, .. à l'accueil de jour, Sida Info Service au CHRS Insertion**) et** d'**estime de soi** (Théatre, photos,..au pôle logement, ..ont été renouvelées. Qu'elles soient proposées par la mise en relation directe avec des services spécialisés santé ou via des accompagnements vers ces services ou par l'organisation d'évènements festifs (fêtes de fin d'année ou d'anniversaires, intervention d'**une socio-esthéticienne,** etc.), toutes ces activités ont à nouveau été fort appréciées par les personnes, utiles et revalorisantes pour le parcours d'insertion.

Une semaine dédiée aux résidantes **« femmes à l'honneur** » a permis de débattre sur des sujets interpelants et source de questionnements sur l'égalité hommes-femmes, le mariage forcé, l'excision ou encore la prostitution. La participation active des unes et des autres a été recherchée à partir de spots de prévention, d'affiches informatives ou d'expositions concernant l'action de femmes marquantes. Cette semaine a aussi été l'occasion de proposer des activités de détente pour prendre soin de soi, que ce soient par des massages et ou des activités créatives.

Cette énumération n'est pas exhaustive mais montre le souhait et l'engagement des équipes sociales pluridisciplinaires de mutualiser les énergies et de favoriser les échanges entre personnes accueillies au sein des services.

Plus particulièrement :

- ✓ **L'Accueil de Jour** a dû prendre, à nouveau, **des mesures tout à fait insatisfaisantes** afin de limiter le nombre de personnes souhaitant être accueillies. Ce, d'abord pour des raisons de sécurité au sein des lieux d'accueil mais aussi par manque de moyens pour les prestations de première nécessités à proposer et le nombre de personnels. Il n'a pas été rare de voir une queue se former dans la rue avant les heures d'ouverture et que l'équipe soit confrontée à la gestion délicate des priorités d'accueil. Pour réduire ces tensions, l'équipe à demander aux familles de **venir uniquement en demi-journée** pour pouvoir recevoir plus de personnes.

Comme les années précédentes ce lieu a permis de valoriser les groupes de paroles sur les violences faites aux femmes via deux intervenantes d'un centre de planification familiale de St Denis, et un travail avec la ludothèque et la PMI au sein de l'Accueil de Jour ou en s'y déplaçant.
L'animatrice a organisé nombre d'activités créatrices, ludiques et festives. De plus, formée à l'accompagnement des groupes, elle a aussi permis des visites au Louvre notamment sur le thème « les femmes dans la peinture ». Les relations avec Uniscité ont permis l'accueil de salarié-es de l'Oréal avec plusieurs activités animées et proposées par les salarié.e.s et surtout des rencontres inédites entre différents publics.

Sur les aspects permettant un peu de détente et de la réassurance, pendant la grossesse et les suites de couches, un.e sage-femme et une sophrologue interviennent auprès de groupes volontaires ou en individuel tout au long de l'année.

Les techniciens d'intervention sociale en urgence (Tius) et les travailleuses sociales (TS) ont été très sollicités tant par les groupes pour les besoins de première nécessité qu'en individuel pour trouver des hébergements de mise à l'abri, évaluer avec elles leur situation sociale, entamer les régularisations administratives ou les démarches indispensables, orienter ces femmes pour rompre avec la grande précarité, la rue, ..et les violences qu'elles vivent encore, qu'elles soient avec ou sans enfant(s).
Depuis 2015 et toute l'année 2016, une réalisatrice, Anne Richard, est venue rencontrer régulièrement les femmes au sein de l'accueil de jour. Elle a ensuite filmer le parcours de deux personnes accueillies volontaires et réalisé un documentaire de 65 mn passé en 2017 sur France 2 dans l'émission Infrarouge.

Comme l'an dernier, **l'Accueil de Jour** a participé au **plan hivernal** en ouvrant ses portes en soirée et le samedi en journée à compter de novembre 2015 jusqu'à juin 2016, puis de nouveau en novembre 2016 et ce, jusqu'à fin juin 2017.
Dans le cadre du Plan Hivernal la Drihl nous a permis de **louer quelques chambres d'un hôtel** à proximité de l'accueil de jour pour pouvoir les proposer aux personnes, en attente d'une réponse d'un 115 saturé et n'ayant pas trouvé de "solution d'hébergement" pour la nuit.

Le projet régional « expérimental » PRENAP avec l'ARS perdure, auprès des femmes enceintes ou parturientes en situation très précaires, Depuis juillet 2012, celui-ci favorise notamment pour les volontaires, l'allaitement des bébés, met aussi toutes questions émergeant le temps de la grossesse et celles après l'accouchement La maternité et la PASS de l'Hôpital Delafontaine de Saint-Denis sont des partenaires privilégiés en la matière. L'ARS a souhaité que nous élargissions cette action à d'autres maternité du département.

✓ **L'accueil en Milieu Ouvert Urgence** a reçu **144 personnes** soit 88 femmes accompagnées de 56 enfants. Là encore le nombre de personnes accueillies est bien au-delà des 40 personnes que nous devrions recevoir avec un ½ temps de travailleuse sociale dédiée à ces accueils. Sur les 88 femmes accueillies, **71 sont victimes de prostitution et 42 de traite des êtres humains.**

✓ **Le CHU[5] -Korawaï-** favorise comme depuis plusieurs années des actions d'éducation aux économies d'énergie, au respect de l'environnement et à l'apprentissage du «savoir-habiter». La coordinatrice des maîtresses de maison et le coordinateur maintenance de l'établissement ont animé des sessions d'initiation à la petite maintenance, attiré l'attention et promu la sécurité domestique et les économies d'énergie auprès des personnes.

Par le biais de culture du cœur, les hébergés peuvent accéder à des spectacles ou expos de tout ordre. Ils et elles s'en sont mieux saisis car la démarche est accompagnée par les maîtresses de maison et les travailleuses sociales qui organisent des temps spécifiques pour susciter l'intérêt et favoriser les inscriptions.

Au Chrs[6] de la Villa Orion, à St Ouen, lieu d'hébergement en urgence avec des locaux collectifs, pour femmes isolées et 2 couples, des repas préparés en commun ont pu perdurer. L'objectif y est de favoriser notamment la reprise et l'organisation de préparations culinaires, ainsi que l'équilibre alimentaire, et la convivialité.
La fête des voisins organisée a aussi permis à certaines résidantes de montrer leurs talents et de recevoir nombre de partenaires de la ville intervenants pour des actions de groupes au sein du Chrs (Maison de quartier, cabinet dentaire, associations diverses, ..) ou pour proposer des activités citoyennes et avoir une sensibilisation à certaines institutions françaises (visite Assemblée Nationale, ..)

Le travail attentif, technique et circonstancié des travailleuses sociales sur les dossiers administratifs pour régularisation ont été instruits en lien étroit avec les services de l'immigration de la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Nombre de situations présentant à priori peu de chance d'aboutir, voire relevant de l'obligation de quitter le territoire ont ainsi pu être débloqué. Leur travail s'attache à accompagner les personnes pour retranscrire leur récit de vie, le parcours de vie des personnes la plupart du temps émaillé par les abus violents vécus, l'emprise dont elles sont l'objet et surtout leur volonté d'entrée dans un parcours d'insertion avec le soutien des services AdN 93. Nous accompagnons aussi ces personnes à l'OFPRA en cas de souhait. Les partenariats établis par le national ou le local sont très favorables aux personnes accompagnées.

✓ **Le CHRS Résidence - La Maison -** avec l'ensemble de l'équipe du pôle insertion, a promu notamment auprès des personnes un programme de revalorisation par le corps et des activités permettant au mieux la vie en groupe et les apprentissages (ateliers photos, apprentissage du français, atelier informatique..). Les hébergements regroupés favorisent les relations groupales et le vivre ensemble, celles-ci sont travaillés spécifiquement dans ce contexte.
L'accompagnement dans les appartements partagés est renforcé et le rôle, notamment, de la maitresse de maison sur les aspects logistiques et organisationnels auprès des résidantes est important. L'ensemble des actions menées par toute l'équipe forme un tout avec des aspects plus techniques et administratifs inhérent à l'accompagnement social. Après des parcours de vie si complexes et violents, il ne suffit pas d'avoir un emploi et un logement pour être dans une insertion durable et sans aléas. Il faut du temps, de la persévérance, des étapes quelquefois difficiles à surpasser, des abandons, parfois des retours en arrière, … et pouvoir construire des espaces de vie plus sereins pour bâtir un nouveau parcours.

✓ **La Résidence Sociale Pierre de Ronsard**, attachée au Pôle Logement a réintroduit et développé des actions de collaboration avec les partenaires de proximité et organisé cette année "la fête des voisins" qui a eu du succès comme les autres initiatives ouvertes sur l'extérieur.

✓ **L'unité Pension de Famille et Résidence Sociale Flora Tristan** a continué avec les habitant.e.s et des enfants à faire vivre dans l'espace extérieur

[5] Centre d'hébergement d'Urgence
[6] Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

dédié, le jardin avec des plantations florales et médicinales. La fête des voisins a eu lieu aussi et s'est poursuivie par de la musique accompagnées de danses africaines et orientales.
Tout comme pour les 10 jours de prévention, d'informations destinées aux femmes, les diverses réalisations ce sont terminées par la préparation d'un buffet festif et de la musique pour les personnes accueillies dans l'établissement et les partenaires de la ville.
Les résidants ont participé aussi aux évènements de la commune d'Epinay dont Octobre Rose où le ceux-ci ont réalisé une chanson sur le cancer du sein, qu'ils ont interprétés devant un large public
Un moniteur sportif a supervisé la remise au activités sportives d'un groupe de femmes.

✓ **L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)** dans le cadre de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement et la loi du 5 mars 2007, permet à des familles, reconnues prioritaires pour un relogement en urgence, d'être accompagnées pour accéder au logement et s'y maintenir. En Seine-Saint-Denis, l'association Interlogement 93 – inter-association de 45 adhérents- est porteuse du projet de mise en œuvre de **l'AVDL** via le réseau d'acteurs de quatre associations dont l'Amicale du Nid. Le poste AVDL créé en 2011 a été renouvelé et a rejoint le Pôle Logement AdN 93.

✓ **Une des demandes majeure** des personnes accompagnées par nos services fait le plus souvent référence au désir d'avoir un **«logement à soi»**. Cependant, le contexte locatif francilien est toujours extrêmement tendu et peu accessible.

En 2016, les signatures de conventions spécifiques «**Un toit pour Elles**» avec nombre de municipalités de Seine-Saint-Denis ont été renouvelées et permît de réduire les attentes. C'est l'Observatoire des violences envers les femmes du CD 93 qui est à l'initiative de celles-ci. Elles engagent chaque ville signataire à mettre à disposition de personnes prêtes au relogement, un logement voire plusieurs par an et par commune au bénéfice notamment des personnes accueillies par 2 associations, l'Amicale du Nid 93, et SOS Femmes 93.

✓ **Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** depuis fin 2011, est mis en place dans le 93. Interlogement 93 gère le SIAO Urgence et le SIAO Insertion. L'AdN 93 participe aux réunions d'orientations (CTU et CPO), et au Comité de Pilotage du SIAO en y apportant ses compétences et son expertise concernant les situations liées au phénomène prostitutionnel. AdN 93 siège au bureau de l'association IL 93 à la Vice-Présidence

Une convention a aussi été **signée avec l'Amicale du Nid 93 par le SIAO et la Drihl** pour que les personnes concernées par la prostitution puissent être accueillies en direct par nos services tout en informant le SIAO.

✓ **Cette année encore la gestion** des trois unités **du CHRS** (MO Urgence et CHRS Urgence, CHRS Insertion, Milieu Ouvert Insertion et Hébergements-Relais), est à l'équilibre. Sa Dotation Globale de Financement (DGF) est actuellement adaptée aux besoins souhaités. Les discussions avec la DRIHL ont été constructives, les effets de seuil pris en compte et le cout/place a pu être réduit par l'augmentation du nombre de places au sein du CHRS, celui-ci passant de 65 à 80 en 2014 puis à 85 places en 2015.
Les discussions ont aussi permis la reconnaissance des 3 CHRS en un seul permettant de réduire les écarts coût/place et de se rapprocher de ceux préconisés par l'Etude Nationale des Coûts (ENC).
Par ailleurs nous avons pu réactiver un des postes gelés, ceux-ci ayant permis de réduire les déficits cumulés depuis 2011, 2012 et 2013.

✓ **L'établissement a signé un protocole le 25 novembre 2015** en présence du Préfet de Seine-Saint-Denis et la Procureure du tribunal de Bobigny. Le Tribunal de grande Instance (Dacrido), les services de police nationale et l'Amicale du Nid ont signés celui-ci permettant d'accueillir en urgence des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains via les commissariats sur demande du Substitut d'astreinte.

✓ **Les sessions de formation sur les phénomènes prostitutionnels** auprès d'intervenants sanitaires et sociaux du département – existent maintenant depuis plus de 15 ans en Seine-Saint-Denis – elles ont pu se poursuivre grâce au soutien du CD 93 et de l'Etat. L'unité formation de l'association en assure l'ingénierie. Certains salariés de l'établissement s'investissent aux côtés du chargé de formation et des intervenants extérieurs experts en la matière, ils contribuent aux 6 journées de la formation.

✓ **L'évaluation externe a été finalisée début 2016** suite à l'évaluation interne et à la programmation des améliorations réalisée précédemment, ainsi que la formalisation de protocoles au sein de chacun des services. L'évaluation

externe a été remise à la Drihl et a permis le renouvellement de l'agrément du CHRS dès début 2017.

✓ **Le 13 avril 2016, 50 ans après la Loi Marthe Richard et la fermeture des maisons closes, une nouvelle loi renforçant la lutte contre le système est parue.**

Celle-ci change totalement de perspectives pour les différents acteurs au sein de ce système et est une avancée à saluer. Les points majeurs sont :

1- le délit de racolage est abrogé et la personne subissant la prostitution est victime de celle-ci. Le client devient un contrevenant, les actions contre les proxénètes et les réseaux sont renforcés.
2- Les actions de sensibilisation et de prévention sont souhaitées et intégrées dans des apprentissages citoyens et d'éducation.
3- L'accompagnement des personnes pour sortir de la prostitution vers un parcours d'insertion est favorisé. Un droit au séjour permettant de travailler peut être délivré ainsi qu'une allocation financière.
4- Une commission départementale est créée par département et statue sur les actions à mener et le soutien à apporter aux personnes qui entame un parcours d'insertion. Sur son avis le Préfet peut décider pour 6 mois renouvelables de délivrer le titre de séjour et/ou l'allocation (AFIS).

Ces 4 points majeurs permettent notamment au ministère et aux délégations régionales du droits des femmes et à l'égalité de promouvoir des actions en ce sens.

C'est ainsi que l'AdN 93 a pu présenter un projet à la DRDFE[7] avec plusieurs axes de travail et commencer le mettre en œuvre au dernier trimestre 2016 :

1- L'organisation d'un colloque le 8 décembre 2016 rassemblant 230 intervenants sanitaires et sociaux du département pour faire connaitre la nouvelle loi et les perspectives de soutien et d'accompagnement des personnes concernées en Seine Saint Denis,
2- Le développement du partenariat avec les villes du département déjà impliquée sur ce sujet et l'installation d'une "équipe mobile" pour créer une action d'"aller vers" les personnes en situation visible de prostitution.
   L'équipe s'est constituée début janvier 2017, après que l'ensemble des contacts soient pris avec les élus des villes concernées et les chargés de missions et que les modalités d'intervention soient mieux déterminées,
3- Des apports pour un soutien technique aux partenaires non spécialisés et rencontrant des personnes victimes de danger de prostitution ou de prostitution voire de réseaux de traite des êtres humains,
4- Des actions de communication vers les personnes prostituées et vers le grand public.

LES PERSPECTIVES 2017 :

- Plaine Commune Habitat (Batiplaine) et 3F Résidence de France réhabilite une ancienne gendarmerie en centre-ville de St Denis destinée à l'ouverture de logements sociaux et à la construction d'**une Pension de famille.** La gestion de celle-ci est confiée à l'AdN 93 et nous allons pouvoir y accueillir dès le 2 trimestre 2018 une trentaine de personnes**.** À ce jour le projet social proposé pour cette Pension de Famille est agrée par le comité régional IDF ad hoc. Une fois la construction réalisée, l'Adn 93 prévoira l'aménagement des locaux et préparera l'ensemble des éléments pour accueillir les candidatures et favoriser les admissions des personnes à la Pension de famille.

- Les réponses actuelles pour les personnes en situation très précaires sont toujours insuffisantes et nombre de femmes seules ou mères isolées avec enfants sont à la rue ou dans un hôtel réservé par le115. Ces situations critiques mettent en danger ces femmes et leurs enfants et pour certaines les amènent à accepter l'exploitation sexuelle en échange de mises à l'abri toute relatives. C'est notamment pourquoi nous acceptons de continuer à créer de nouveau **des places hébergement d'urgence**. Nous avons donc des perspectives de pérennisation de 20 places CHU complémentaires voire plus en fonction des possibilités de la Drihl.

[7] Délégation régionale du droits des femmes et à l'égalité

- De même la fréquentation "exponentielle" de l'accueil de jour et ses limites nous incitent à dupliquer ce lieu afin de diminuer les tensions vécues toute l'année 2016 par les personnes souhaitant être accueillies et par l'équipe ne pouvant répondre à toutes les sollicitations. Nous sommes donc à la recherche dans une autre ville de Plaine Commune d'un lieu pouvant accueillir un nouvel accueil de jour.

- Le comité de suivi –Projet d'Établissement- s'est réuni à diverses reprises pour mener le travail sur celui-ci avec des travaux réalisés au sein de chaque service en 2016 et suivant les thèmes déterminés avec Fatimé Noumassei plus particulièrement chargée de cette mission.

- Le Comité Territorial AdN 93 et ses administratrices -émanation du Conseil d'administration de l'association- s'est réuni très régulièrement et a accompagné, suivi et soutenu les actions des services et les évolutions de l'établissement. Par ailleurs, par sa présence active sur le projet d'établissement et sa participation au CE celui-ci connait bien les enjeux et permet une réflexion constructive sur ces différents aspects et les projets en construction.

Tous les travaux menés en 2016 par l'ensemble des services a nécessité une organisation du travail particulièrement intense pour tous les acteurs de l'établissement. Les actions auprès des personnes accueillies et les travaux administratifs nécessaires sont conduits fin 2016 par près de 65 salariés.
L'implication de toutes et tous, permet de réussir ces avancées, ces réalisations et d'envisager ces nouveaux projets. Ce rapport d'activité est aussi le moment de les en remercier.

Vanessa AVERDY, François HALDIMAN, Sarah PLACE, chef.fe.s de service, Hicham SAAD, responsable administratif et comptable, et Jean-Jacques DELUCHEY, directeur-Adjoint, ont encadrés les différents services.

Patricia LEGER
Directrice Territoriale AdN 93

Textes fondateurs du droit national et international visant l'aide aux personnes prostituées.

L'activité de l'association et en particulier des services de l'Amicale du Nid 93 (AdN 93) est organisée en référence à un ensemble de textes de portée internationale ou nationale.
Pour mémoire, nous rappellerons ci-après les extraits les plus significatifs de ce qui constitue le droit relatif à l'aide aux personnes prostituées :

Extraits de la loi dite Marthe RICHARD du 13 avril 1946 - (Loi n° 46-685)

Article 1 :
"Toutes les maisons de tolérance sont interdites sur l'ensemble du territoire".
Article 6 (alinéa 1) :
"Pourront être aménagés, à partir de la publication de la présente loi, des établissements pour accueillir sur leur demande, en vue de leur rééducation et de leur reclassement, les personnes se livrant précédemment à la prostitution".

Extraits de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)

Préambule :
"Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde (...)".
"Considérant que, dans la charte, les peuples des Nations Unies ont proclamé leur foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes..."

Article 1 :
"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité".

Article 4 :
"Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude : l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes".

Article 5 :
"Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains, ou dégradants".

Extraits de la Convention de Genève du 02 décembre 1949

Préambule :
"Considérant que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté (...)".

Article 1 :
"Les parties à la présente convention conviennent de punir toute personne qui pour satisfaire les passions d'autrui :
- embauche, entraîne ou détourne en vue de la prostitution une autre personne, même consentante,
- exploite la prostitution d'une autre personne, même consentante".

Article 16 :
"Les parties de la présente convention conviennent de prendre ou d'encourager, par l'intermédiaire de leurs services sociaux, économiques, d'enseignement, d'hygiène et autres services annexes, qu'ils soient publics ou privés, les mesures propres à prévenir la prostitution et à assurer la rééducation et le reclassement des victimes de la prostitution."

Ratification de la Convention de Genève et adoption du régime réglementaire abolitionniste par la France en 1959.

Extraits de l'Ordonnance n° 60-1246 du 25 novembre 1960

Chapitre VIII - Article 3 :
"Les personnes libérées de prison, celles qui sont en danger de prostitution et celles qui se livraient à la prostitution peuvent être hébergées sur leur demande en vue de leur réadaptation sociale dans les établissements publics ou privés agréés à cet effet".

Article 5 :

"Dans chaque département doit être créé un service social qui a pour mission (...)

- de rechercher et d'accueillir les personnes en danger de prostitution et de leur fournir l'assistance dont elles peuvent avoir besoin, notamment en leur procurant un placement dans un établissement visé aux articles 345-1 et 345-2 du CASF.
- d'exercer toute action médico-sociale en faveur des personnes qui se livrent à la prostitution.

Extrait de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes - 1979

Article 6 :
"Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour réprimer toutes les formes de trafic de femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes".

Extraits de la Loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure

Article 50 :
« Art. 225-10-1. - Le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération est puni de deux mois d'emprisonnement et de 3.750 € d'amende. »

« Art. 225-12-1 complété par :
« Est puni des mêmes peines le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations sexuelles de la part d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, lorsque cette personne représente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse. ».

Article 15 de la loi du 13 avril 2016. Abrogation du délit de racolage et de ses peines complémentaires (art. 16)

Article 51 :

« Art. 225-10 -« 4° De vendre, de louer ou de tenir à la disposition de quelque manière que ce soit, d'une ou plusieurs personnes, des véhicules de toute nature en sachant qu'elles s'y livreront à la prostitution. »

Article 76 :
« Sauf si sa présence constitue une menace à l'ordre public, une autorisation provisoire de séjour peut être délivrée à l'étranger qui dépose plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis à son encontre les infractions visées aux article 225-4-1 et 225-10 du code pénal ou témoigne dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions. Cette autorisation provisoire de séjour ouvre droit à l'exercice d'une activité professionnelle.

En cas de condamnation définitive de la personne mise en cause, une carte de résident peut être délivrée à l'étranger ayant déposé plainte ou témoigné.

NOUVELLE LOI n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées
(Date anniversaire de la loi Marthe richard : 13 avril 1946)

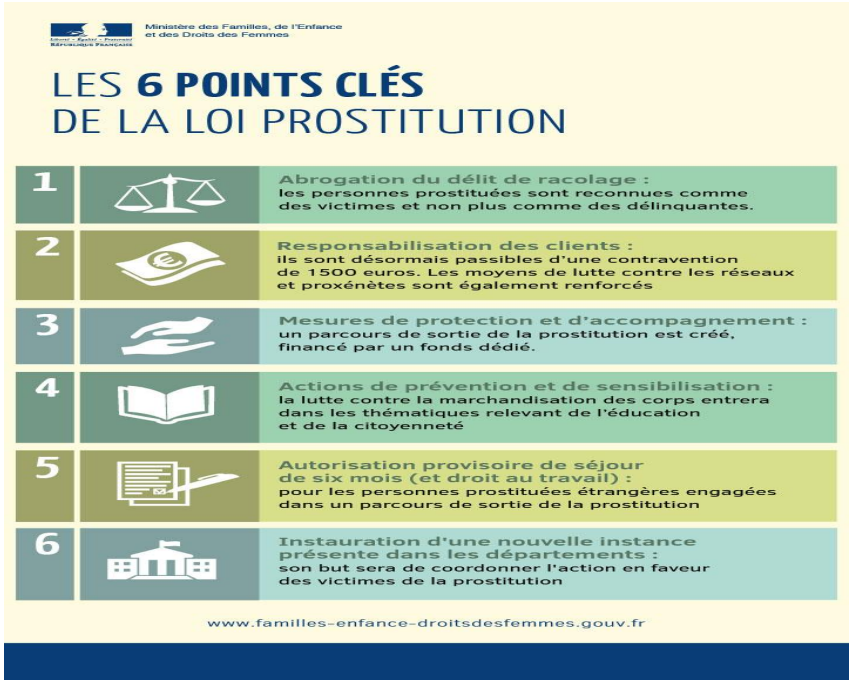

Nouveaux Extraits du Code CASF

Article L.345-1 :
Bénéficient, sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou privés les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

8°alinéa : Les établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse), en vue de faire accéder les personnes qu'ils prennent en charge à l'autonomie sociale.

Des places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont ouvertes à l'accueil des victimes de la traite des êtres humains, du proxénétisme et de la prostitution dans des conditions sécurisantes.
Les personnels des centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Par dérogation au même article 226-13, ils peuvent échanger entre eux les informations confidentielles dont ils disposent et qui sont strictement nécessaires à la prise de décision.

Article 10
A l'avant-dernier alinéa de l'article L. 345-1 du Code de l'action sociale et des familles, après le mot : « humains », sont insérés les mots : « , du proxénétisme et de la prostitution

Article L.345-2 :
"Mise en place dans chaque département d'un dispositif de veille sociale chargé d'informer et d'orienter les personnes en difficulté…"

Article L 345-2-6 du Code de l'action sociale et des familles :
Pour l'exercice de ses missions, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation peut passer des conventions avec :
1° Les personnes morales de droit public ou de droit privé concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 ;

2° Les personnes morales de droit public ou de droit privé assurant l'accueil, l'évaluation, le soutien, l'hébergement ou l'accompagnement des personnes ou familles mentionnées au premier alinéa de l'article L.

Trois types de régime réglementaire au monde

- Le prohibitionnisme : la prostitution est interdite et est un délit. Les prostituées sont des délinquantes. Ex. : Les Etats-Unis, Cuba, la Russie.

- Le réglementarisme : la prostitution est autorisée, soumise à des règles précises (maisons spécialisées, carte sanitaire, inscription au fichier de police). Ex. : l'Allemagne et ses Eros-Centers ; Les Pays-Bas et la reconnaissance de l'activité comme un métier avec fiches de paie, formation, impôts, etc.

- L'abolitionnisme: la police n'a plus de rôle de contrôle, mais peut réprimer les conséquences publiques et poursuivre les proxénètes.
Les personnes victimes de prostitution peuvent demander à être aidées et bénéficier de l'Aide Sociale pour entamer une réinsertion sociale et professionnelle auprès de services agréés.

L'Amicale du Nid

Fondée en 1946, L'Amicale du Nid est une association nationale apolitique. Elle est laïque et indépendante de tout parti ou organisation. Depuis sa création l'association a développé des actions solidaires destinées en tout premier lieu aux personnes concernées par la prostitution, le danger de prostitution et les violences.

Reconnus et financés par les pouvoirs publics, les différents services de l'association sont animés par des professionnels-elles de l'action sociale. L'Amicale du Nid est implantée nationalement : Paris, Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse. L'AdN dispose de dispositifs pour « aller vers » les publics, les accueillir, les héberger et les accompagner vers l'insertion sociale et/ou professionnelle, leur proposer des alternatives à leurs vécus. Elle rencontre entre 4 000 et 5 000 personnes par an.

L'Amicale du Nid 93 (AdN 93)

L'établissement installé en Seine-Saint-Denis regroupe plusieurs services, prioritairement destinés aux **femmes concernées par la prostitution** ; d'autres s'adressent aussi aux **femmes victimes de violences.**

Tous les services sont agréés et financés par les institutions publiques (État, CAF, Conseil Général, ville, ...).

L'Amicale du Nid 93 se compose de 3 pôles d'activité :

Pôle Urgence	Ce pôle se constitue comme suit : - Un Milieu Ouvert Urgence avec un accueil social, - Un Accueil de Jour accueillant des femmes, avec ou sans enfant-s, isolées et en situation d'errance ou d'habitat précaire, - Un Centre d'Hébergement d'Urgence, « Korawaï », en appartements partagés, - Un Centre d'Hébergement en urgence, « Korawaï Villa Orion » avec des chambres regroupées et des espaces collectifs. Ce pôle urgence reçoit des **femmes seules ayant ou non des enfants à charge et des couples** orientés par le 115 et/ou le SIAO 93.
Pôle Insertion	Ce pôle comprend : - Un Milieu Ouvert Insertion avec un Accueil Social, - Un Centre d'Hébergement et d'Insertion la Résidence « La Maison » qui propose des hébergements en studios regroupés et des locaux collectifs, en appartements partagés ou autonomes. Le pôle Insertion reçoit des **femmes ayant ou non des enfants à charge et un projet d'insertion.** Les candidatures et renouvellements de séjour sont examinés en commision d'admission. Un hébergement de moyenne durée (6 mois éventuellement renouvelables 1 fois) est proposée à la Résidence « La Maison ». Ce pôle dispose aussi d'une place **d'hébergement d'urgence** destinée à l'accueil de **femmes isolées** dans l'attente d'un hébergement plus stable.
Pôle Logement	Ce pôle regroupe : - Un « Accompagnement Social Lié au Logement » à domicile sur 7 communes du département, - Un « Accompagnement Social Lié au Logement » en Résidences Sociales « Flora Tristan » à Epinay-sur-Seine et « Pierre De Ronsard » à Stains, - Une Pension de Famille « Flora Tristan » à Epinay-sur-Seine, - Un Accompagnement Vers et Dans le Logement -AVDL-, dans diverses communes de l'ouest du département. Le pôle logement reçoit **des femmes isolées ou des couples avec ou sans enfants.**

Amicale du Nid 93 Nombre ETP Pour accueil de près de 3587 personnes par an au sein de 13 unités opérationnelles

DIRECTION

Directrice	1ETP
Directeur-Adjoint	1ETP
Resp. administratif et comptable	1ETP
Chargée de Mission	1 ETP

ADMINISTRATIF

Comptable	1ETP
Secrétaire de direction	1ETP
Secrétaire comptable	1 ETP

Pôle Urgence 4 services	Pôle Insertion 3 services	Pôle Logement 5 services	Services Généraux
Resp. de Pôle 1 ETP	Resp. de Pôle 1ETP	Resp. de Pôle 1ETP	Agent d'entretien ménage 0,76 ETP
Secrétaire 1ETP	Secrétaire 1ETP	Secrétaire 1ETP	Agents de maintenance 4,43 ETP
Animatrice 0,5 ETP	Travailleurs sociaux 5 ETP	Travailleurs sociaux 6 ETP	
Monitrice Educatrice 0,8 ETP			
Techniciens Intervention Urgence Sociale (TIUS) 3 ETP	TESF 1 ETP	Hôte Maison-Relais 1ETP	
Agent d'accueil 0,79 ETP	Surveillants de nuit 2,80 ETP		
Travailleurs sociaux 10 ETP (dont 2 Coordinatrices)			
Travailleurs sociaux (contrat de prof) 1ETP			
Maîtresses de Maison 5 ETP (dont 1 contrat CUI)			
1 Coordinatrice + 2 TIUS Plan Hivernal 3 ETP			

Intervenants extérieurs supervisant les réunions de régulation des pratiques 0,19 ETP (Transversalité sur 3 services)

Educatrice de Jeunes Enfants (Tranversalité sur 3 services 1ETP)

En 2016 le nombre de salariés : environ 64 salariés représentant 59,08 ETP

ORGANIGRAMME DES SERVICES AdN 93

Services de Seine Saint Denis

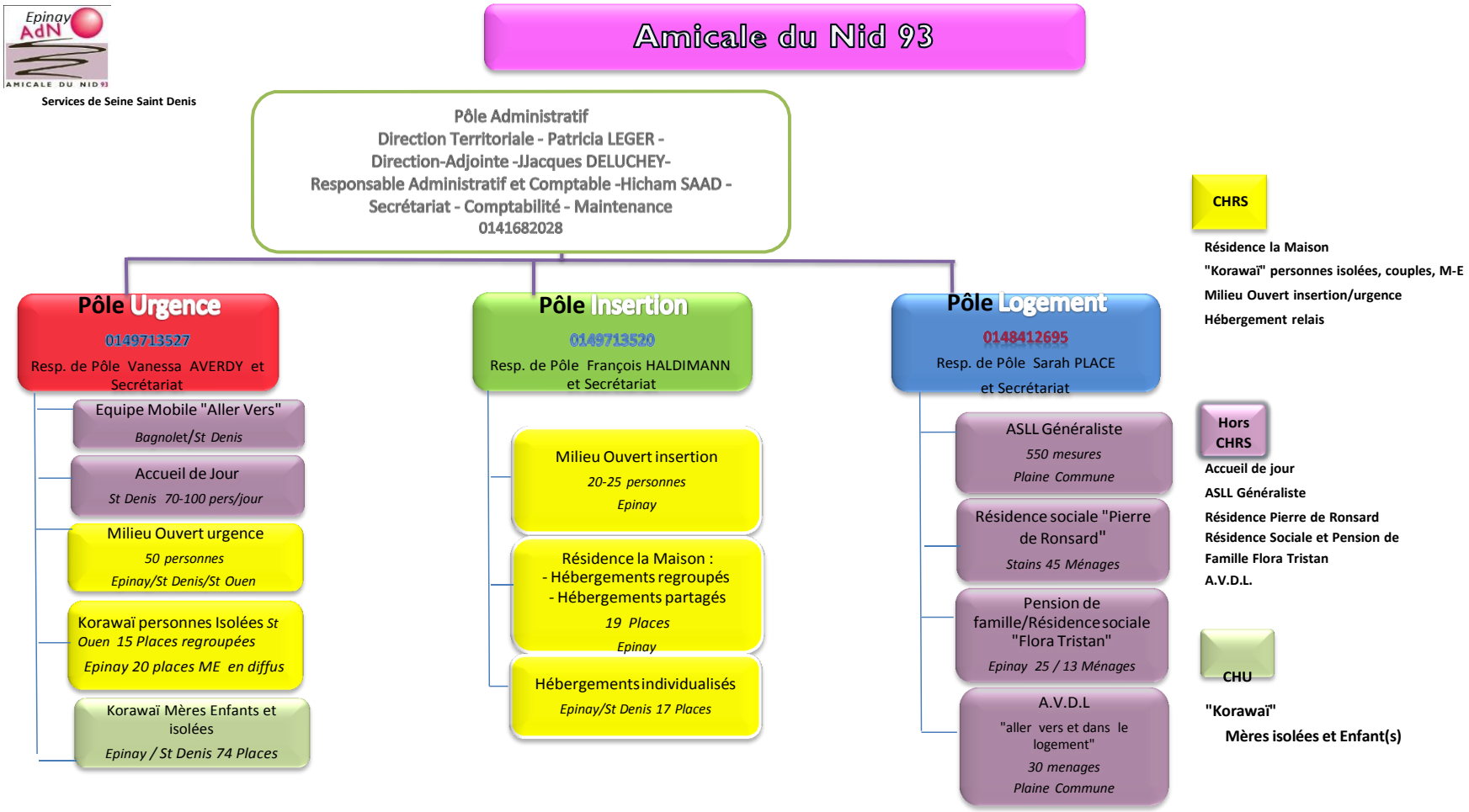

Accueil de jour 70-110 pers./jour,
145 hébergements, 95 logements adaptés

70 suivis en Milieu Ouvert, 550 mesures ASLL généralistes, 30 mesures AVDL

Pôle Urgence

- Accueil de Jour
- Centre d'hébergement d'urgence – Korawai
- Accompagnement social en milieu ouvert urgence

Accueil de Jour

10 rue Fontaine – 93200 Saint-Denis
Tél : 01 55 87 02 11 - Fax : 01 48 09 91 51
accueildejour@adn93-asso.org

Public	Femmes sans enfant	Femmes avec enfants
	Femmes isolées avec ou sans enfants originaires de Seine-Saint-Denis et en situation de parcours résidentiel très précaire	
Missions	Prestations de première nécessité Animations d'activités conviviales Actiivités favorisant la relation mères-enfant(s) Soutien social individualisé	
Capacité	25/30 familles par jour	
Activités	Accueil, temps de convivialité accès douches et lave-linges, petite restauration, soutien destiné aux mères et à leur(s) enfant(s), informations et conseils pratiques pour la vie quotidienne, informations et orientations pour l'insertion sociale.	
Equipe	1 chef de service, ½ ETP coordinatrice 3 ETP de Techniciens d'Intervention de l'Urgence sociale (TIUS) 2 ETP de travailleuses sociales 1ETP de travailleuse sociale chargée de soutien à la parentalité (éducatrice SP)	

ORGANISATION DU SERVICE

Depuis la réorganisation des services de l'Amicale du Nid 93, opérée en juillet 2012, l'Accueil de Jour est intégré au Pôle Urgence, qui comprend, par ailleurs, le Centre d'Hébergement d'Urgence –Korawaï- pour femmes isolées, couples, et mères avec enfants, ainsi que le service d'accompagnement social en Milieu Ouvert Urgence.

L'ensemble du pôle urgence est placé sous la responsabilité d'un cadre, chargé du pilotage des 3 unités opérationnelles. Les activités de l'accueil de jour sont organisées et animées par la coordinatrice du service.

L'Accueil de Jour(AJ) a pour mission d'accueillir en journée des femmes, avec ou sans enfant(s) à charge, en grande difficulté sociale et confrontées à des problèmes d'errance ou d'habitat très précaire. La spécificité de l'association permet une vigilance toute particulière aux problématiques prostitutionnelles et/ou aux autres violences subies par les femmes et les enfants accueillis.

L'AJ reçoit prioritairement le public du lundi au vendredi en journée. Une extension d'activité durant la période hivernale a également permis d'accueillir en début de soirée du lundi au vendredi et le samedi en journée, de janvier à fin mars, puis en novembre et décembre 2016.

Conformément au projet initial, l'Accueil de Jour est un service facile d'accès situé en centre-ville à St Denis, il peut recevoir simultanément une quarantaine de personnes. Les locaux situés dans une cour permettent la discrétion de l'accueil.

Les prestations proposées et les règles de fonctionnement sont présentées lors de l'accueil.

PRESTATIONS ET ATELIERS DE L'ACCUEIL DE JOUR

→ **Un accueil convivial dans un espace sécurisé** : Les TIUS (techniciens d'intervention d'urgence sociale) veillent à la bienveillance de l'accueil, à l'information des personnes, à la délivrance des prestations de première nécessité, à l'animation du collectif ainsi qu'à la sécurité des personnes accueillies.

→ **Des services de première nécessité** : Au-delà de l'accueil convivial, les personnes reçues peuvent bénéficier de services de première nécessité et notamment d'une petite restauration (petits déjeuners et goûters améliorés, repas dans la cadre d'ateliers cuisine) et de prestations d'hygiène (douches, machines à laver, lavage à la main…). Lors de la période hivernale des repas chauds et équilibrés sont proposés le soir en semaine et le samedi midi via une entreprise d'insertion.

Pour les nourrissons et jeunes enfants, des produits alimentaires (lait maternisé, lait de croissance, petits pots), des produits d'hygiène et du matériel de puériculture (baignoires enfants, …) sont mis à disposition pour une consommation et utilisation sur place. Les Tius mettent en œuvre l'ensemble de ces services et gèrent la logistique qui s'y rapporte.

→ **Un programme d'activités** vise la créativité, la détente mais surtout la restauration de l'estime de soi. L'animatrice sociale propose un programme d'activités diversifiées aux adultes qui le souhaitent. Le choix des activités et des évènements est fonction des souhaits exprimés par les publics reçus tout au long de l'année. Ces actions de groupe peuvent se dérouler à l'Accueil de Jour mais aussi en dehors de celui-ci lors de sorties dans des musées, à la piscine, dans des parcs et jardins.

→ **Un accompagnement relatif aux situations de violences** est proposé. Une attention toute particulière est portée aux problématiques de violences subies par les femmes : violences dans l'enfance et/ou lors du parcours migratoire, mariage forcé, violences conjugales et/ou familiales, risque prostitutionnel ou conduite prostitutionnelle, excision… Une aide à l'identification et à la formulation est réalisée, et un travail de reconstruction est engagé avec des partenaires de la santé, du droit, des services de justice... Des actions de groupe complètent les démarches personnalisées mises en œuvre.

→ **Un soutien social**: Les travailleuses sociales reçoivent à la demande en entretien individuel. Ces temps permettent d'établir un diagnostic social et d'orienter vers des services et des professionnels spécifiques et adaptés aux problématiques. Pour l'essentiel, les demandes concernent : la satisfaction des besoins primaires (alimentation, couches et lait maternisé pour les enfants, vestiaire…), la recherche d'un habitat durable et adapté, l'accès aux soins, l'ouverture des droits. Ces temps permettent également d'évoquer comme évoqué précédemment, les parcours de violences et d'entamer un travail d'identification puis de reconstruction. Une fiche est réalisée pour le SI-SIAO en cas de besoin.

→ **Un soutien à la parentalité** : Afin de soutenir au mieux les familles, une travailleuse sociale développe différentes actions de soutien à la parentalité. Les modes d'intervention sont divers : ateliers ludiques et d'éveil à destination des enfants, des activités de groupe mères/enfants et un accompagnement personnalisé en individuel.

Durant la période hivernale, de novembre à fin mars, l'accent est porté sur la mise à l'abri et la satisfaction de besoins primaires : restauration et l'accès à l'espace hygiène. Des activités de groupe sont aussi proposées certains samedis.

La présence ponctuelle des travailleuses sociales, en soirée, a permis de solliciter certaines familles afin qu'elles puissent en journée prendre contact avec un travailleur social de l'AJ.

Autres ateliers :

En fonction des besoins et opportunités, des activités particulières et pédagogiques, enrichissant les prestations dites « de première nécessité » sont mises en place.

En 2016, des actions de prévention ont été proposées au sein de l'AJ :

- L'atelier « sages-femmes », développé dans le cadre de l'action « expérimentale » pour les femmes enceintes ou sortant de maternité (PRENAP), réunit chaque semaine une sage-femme et un groupe de femmes, pour échanger autour de la grossesse, de l'allaitement, de la contraception et autres thèmes qui concernent les femmes enceintes et les mamans.

- L'atelier « PMI » a pour objectif d'échanger avec des professionnels du soin du bébé et de la petite enfance. Après quelques mois d'interruption du partenariat, 2016 a été marquée par la relance du projet avec la PMI Pierre Sémard.

- L'atelier « sophrologie » permet toutes les deux semaines de proposer un temps de relaxation et un « lâcher-prise » aux femmes accueillies

- L'atelier « conseillères conjugales » permet d'échanger autour de la relation homme/femme et des violences de genre.

L'ACTIVITE DE L'ACCEUIL DE JOUR 2016

L'Accueil de Jour a reçu en 2016, 2109 personnes (1005 adultes et 1104 enfants). Ces chiffres représentent une augmentation de + 33% par rapport à l'année 2015.

ANNEE 2016	ANNEE 2015	ANNEE 2014
2109 personnes accueillies (dont 1104 enfants) 652 adultes accueillis pour la 1ere fois/ un total de 1005 (soit 64.8%) 600 enfants accueillis pour la 1ere fois/un total de 1104 (soit 54.3 %%) 1394 passages mensuels 104 nouvelles personnes accueillies/mois 524 petits déjeuners mensuels Dont 23.8 % pour enfants 662 gouters/mois Dont 30 % pour les enfants 53 repas/mois, Dont 41 % pour les enfants 82 brunchs/mois, Dont 34 % pour les enfants 35 douches/mois 37 accès lave-linge /mois 18 lessives main/ mois	1576 personnes (dont 813 enfants) 462 adultes accueillis pour la 1ere fois/ un total de 763 (soit 60.6%) 443 enfants accueillis pour la 1ere fois/un total de 813 (soit 54.5 %) 1445 passages mensuels 75 nouvelles personnes accueillies/mois 533 petits déjeuners mensuels Dont 33.1 % pour enfants 635 gouters/mois Dont 40.7 % pour les enfants 60 repas/mois, Dont 43.9 % pour les enfants 73 brunchs/mois, Dont 36.8 % pour les enfants 38 douches/mois 40 accès lave-linge /mois 21 lessives main/ mois	1479 personnes accueillies (dont 761enfants) 501 adultes accueillis pour la 1ere fois/ un total de 705 (soit 71%) 544 enfants accueillis pour la 1ere fois/un total de 761 (soit 71,5%) 1360 passages mensuels 87 nouvelles personnes accueillies/ mois 468 petits déjeuners mensuels Dont 30 % pour enfants 596 gouters/mois Dont 36,5% pour les enfants 54 repas/mois, Dont 33,8 % pour les enfants 51 douches/mois 33 accès lave-linge /mois 20,75/mois lessives main

Du fait du nombre de personnes souhaitant être accueillies nous avons dû demander aux personnes ayant pu bénéficier de l'accueil en matinée de ne pas revenir les après-midi.

Le fait marquant est l'augmentation du nombre de premiers accueils réalisés : 652 nouveaux ménages ont été accueillis au cours de l'année, soit 41% de plus qu'en 2015.

La structure est sollicitée quotidiennement pour accueillir de nouveaux ménages en situation d'habitat précaire. A certaines périodes de l'année où la fréquentation du lieu est déjà importante, l'accueil de nouvelles familles vient fragiliser le quotidien, le déroulement des activités, voire parfois met en danger la sécurité du lieu et des personnes. Pour toutes ces raisons, il nous est arrivé à deux reprises en 2016, de sensibiliser des partenaires à la situation tendue de l'AJ afin de modérer les nouvelles orientations sur un temps donné. Cette démarche vient interroger l'aide faite aux ménages dont la situation nécessite une mise à l'abri en journée et l'accès à des prestations de première nécessité, mais les conséquences d'une sur-occupation des locaux, la sur-sollicitation des professionnels et l'augmentation de la délivrance de prestations mettent en péril le bon déroulement de l'activité.

En moyenne plus **de 54 nouveaux accueils sont réalisés par mois**. Cette augmentation a un impact direct sur l'organisation du travail et sur le différents aspects de la dynamique de groupe et du collectif :

Le nombre d'entretiens à l'accueil pour une première évaluation réalisés par les TIUS est en constante augmentation. L'un des 3 TIUS est donc régulièrement amené à être dans une relation individualisée et à se détacher du collectif. Durant ce laps de temps qui peut durer ½ h à ¾ d'heures, le collectif, qui affiche complet au quotidien (50 personnes simultanément) est donc géré par 2 agents seulement. Ceci complique bien évidemment le travail au quotidien puisque l'accueil de nouvelles personnes nécessite, pour une bonne intégration au sein du groupe, une présence renforcée pour présenter et expliciter le fonctionnement et les règles.

Il a donc été nécessaire de revoir notre organisation et renforcer encore davantage le programme d'activités et d'animations de groupes afin de maintenir une bonne dynamique malgré la forte fréquentation et l'intégration quotidienne de nouvelles familles.

Le turn-over régulier a eu des incidences sur les actions de groupe et notamment dans la réalisation d'un programme d'activités réparti sur plusieurs séances. La composition du groupe de participants à une activité proposée changeant d'un jour à l'autre, l'animatrice a du tout particulièrement s'adapter à cette tendance

qui s'accentue d'année en année, et proposer des actions dont la finalité est atteinte en 1 séance.

Les entretiens de premier accueil

Les femmes et les enfants se présentant pour la première fois à l'Accueil de Jour sont accueillis dès leur arrivée par un professionnel qui leur propose de s'installer dans le lieu, de prendre une boisson…

Dans les meilleurs délais, dès qu'un TIUS en a la possibilité, un entretien d'accueil en individuel est réalisé. Un endroit à l'écart de l'espace collectif est recherché afin d'assurer la confidentialité des échanges, mais la sur-occupation des espaces rend cette pratique parfois difficile.

Cette rencontre permet dans un premier temps d'évaluer les critères d'accueil. Si la personne correspond aux conditions, un temps d'échange permet par la suite de mieux évaluer les conditions de vie de la personne et d'identifier ce dont elle a besoin : mise à l'abri en journée, accès à l'espace hygiène…

Par la suite, une présentation de l'association avec ses missions et spécificités est faite, à partir de la plaquette de l'Amicale du Nid. Puis, un zoom est fait sur le service : horaires, prestations proposées, activités mises en place… Les TIUS finissent l'échange en transmettant différents supports : planning d'ouverture et des activités, règlement de fonctionnement, brochures des règles de vie, plaquette de présentation de l'association à destination des femmes et une à destination des enfants,

Une visite des locaux est alors faite. Outre aider les personnes à se repérer dans l'espace, ce temps permet de montrer les différents matériels et équipements à disposition (vaisselle, transat…) et de sensibiliser aux règles de sécurité.

Durant l'année 2016, nous avons accueilli un nombre important de femmes seules en situation d'errance orientées par des connaissances ou des habitants de Saint Denis. Ces femmes rencontrent de grandes difficultés pour trouver une mise à l'abri, un hébergement. Suite à ce constat, l'équipe a mis en place un outil pour répertorier quotidiennement ces personnes sans solution d'hébergement, relayé par les travailleurs sociaux qui alertent les différents partenaires (SIAO, maraudes).

Les femmes qui se présentent à l'AJ sans solution d'hébergement, arrivent donc avec leurs valises et sacs. Nous avons été davantage confrontés cette année à la gestion des bagages. Nous ne proposons pas la prestation bagagerie mais sommes de plus en plus sollicités. Une tolérance a été accordée cette année, pour permettre aux femmes de stocker très temporairement leurs affaires à l'AJ le temps qu'une mise à l'abri se mette en place. Mais cette pratique reste exceptionnelle et difficilement gérable du fait de l'encombrement des locaux par des affaires qui ne sont d'ailleurs pas toujours récupérées par leurs propriétaires…

16730 passages annuels ont été dénombrés au cours de l'année 2016 soit une moyenne mensuelle de 1394 passages.
Nous observons une stabilité du nombre de passages entre 2015 et 2016. Cette tendance s'explique par un changement d'organisation opérée en 2015. En effet, comme évoqué lors du rapport d'activité 2015, la fréquentation importante du lieu avait obligé l'équipe du lieu en concertation avec la Direction, à apporter des modifications dans les modalités d'accueil .
Les objectifs étaient d'éviter la création d'un attroupement sur la voie publique de familles qui attendaient qu'une place se libère pour entrer dans la structure, d'empêcher l'apparition de tensions entre les femmes, qui inquiètes de ne pas pouvoir rentrer, se précipitaient, voire, se bousculaient avec les poussettes dès l'ouverture du portail et d'empêcher l'installation d'un climat insécurisant qui pouvait se propager au sein du collectif avec des familles qui arrivaient fatiguées et contrariées par l'attente. Par ailleurs, les professionnels, accaparés par la gestion des entrées et des sorties et la délivrance des prestations, regrettaient de ne pouvoir consacrer plus de temps à l'animation proprement dite du collectif, aux échanges avec les femmes et les enfants, à la création d'un lien social.

Ainsi, en septembre 2015, afin de permettre un accès plus équitable et de satisfaire le plus grand nombre, tout en préservant la sécurité des personnes et des lieux, deux règles majeures ont été instituées:
L'accueil se fait par demi-journée (soit le matin soit l'après-midi)
Le nombre de personnes accueillies par demi-journée est limité à 50

Après plus d'une année de fonctionnement nous faisons un bilan plutôt positif de ces pratiques. Ces principes permettent d'accueillir un nombre de familles différentes significativement supérieur au cours d'une même journée. Les files d'attente à l'extérieur de l'AJ existent toujours mais sont plus limitées. Globalement, le collectif est plus serein et plus sécurisé même si, comme nous l'avons décrit plus haut, l'augmentation du nombre d'entretiens d'accueils à réaliser nécessite le détachement d'un TIUS et donc un collectif géré par une équipe réduite.

En revanche, malgré ces aménagements, notre capacité d'accueil est régulièrement atteinte et nous ne pouvons éviter certains jours et régulièrement, le refus des familles en surnombre.

Le refus à l'entrée de l'AJ est très mal vécu par les femmes en demande d'une mise à l'abri, de nourriture pour elles et leurs(s) enfants(s), d'une douche… Les

tensions à l'entrée sont fréquentes. Il est aussi humainement très difficile pour les professionnels de tenir ce rôle.

Entre mai et décembre nous avons formulé au moins 640 refus.

La réflexion est toujours en cours pour essayer d'agir directement sur la file active. Mais nous sommes confrontés à de réelles difficultés : sur quels critères pouvons-nous prioriser des personnes par rapport à d'autres. Peut-on d'ailleurs mettre en place des critères alors qu'un accueil de jour se doit de respecter le principe d'inconditionnalité ?

Zoom sur...

La semaine des AJ

A l'initiative de de la Fondation Abbé Pierre et de la FNARS un zoom a été fait sur les Accueils de Jour de France durant l'année 2016. Divers événements se sont déroulés avec l'objectif de faire se rencontrer ces acteurs, d'échanger sur les pratiques, d'éditer un plaidoyer (groupe de travail, colloque). Par ailleurs, il a été proposé aux AJ de créer, entre le 17 et 19 octobre 2016, une manifestation ayant pour but de rendre visible le travail réalisé au sein de ces dispositifs.

L'équipe de l'AJ de l'AdN93 a souhaité mettre en place un projet de sensibilisation à la situation de précarité vécue par les familles que nous accueillons et faire découvrir le quotidien d'un accueil de jour à travers des photos.
Certaines de ces photos témoignant de la forte fréquentation ont été affichées afin de faire connaitre et interpeler les pouvoirs publics sur cette situation inquiétante.

Nous avons alors travaillé sur une exposition photos mettant en valeur les femmes et les enfants dans le quotidien de l'AJ. L'exposition a été présentée lors d'un vernissage le mardi 18 octobre.

La structure fonctionnant quasiment à 100% de ses capacités, le nombre de **prestations alimentaires** et **d'hygiène** délivrées est quasiment identique à l'année dernière, la marge de progression est quasi inexistante.
4317 petits déjeuners améliorés adulte et **1976** petits déjeuners enfant ont été distribués, ainsi que **4491 goûters améliorés** adulte et **3457** gouters enfant.

La composition des collations a en revanche été un peu modifiée en 2016 pour :

- Consolider les prestations et répondre aux besoins des ménages de se nourrir de façon plus conséquente

- Proposer la même prestation au public venant le matin et l'après-midi.

Les paniers sont composés de : 1 laitage, 1 portion de fromage, 1 fruit, 1 bol de soupe, du pain, du beurre et de la confiture.

Organisés certains vendredis, **642 repas conviviaux** ont été préparés et consommés au cours d'ateliers cuisine animé par les TIUS. Pour assurer un turn-over et faciliter l'organisation et la préparation, la participation se fait sur inscription (30 personnes). Cette pratique excluant donc un certain nombre de ménages, une petite collation était alors proposée à 12h au rez-de chaussée aux ménages n'ayant pas pu/voulu s'inscrire. Mais cette organisation était contraignante pour l'équipe et peu satisfaisante pour les familles (collation pas conséquente, salon du RDC peu adapté…). Ainsi en janvier 2016, nous avons modifié l'organisation des vendredis : un petit-déjeuner est proposé aux personnes fréquentant le lieu le matin et non inscrites au repas, dans les mêmes modalités que les autres matins de la semaine. Le bilan de cette action est positif et sera maintenue en 2017.

Les **brunchs** (876 distribués en 2016) sont proposés, lorsque pour des raisons de service, les ateliers cuisine ne peuvent être animés. Les brunchs nécessitent un temps de préparation moindre tout en proposant une collation conséquente dans un moment convivial. Ces temps permettent aussi de proposer, comme on le verra plus loin, des actions collectives.

BILAN DES ACTIVITES D'ANIMATION ET DE REVALORISATION

- **Les actions de détente, de loisirs et d'accès à la culture**

L'animatrice sociale du lieu est en charge de mettre en place un programme d'activités. Elaboré en fonction des attentes des personnes accueillies, ce

programme a été particulièrement apprécié cette année, **212 adultes et 172 enfants** ont participé tout au long de l'année aux 35 ateliers d'animation proposés : activités manuelles, sorties culturelles, moments festifs…

Ci-dessous les chiffres relatifs aux actions mises en place par l'animatrice (moments festifs, activités manuelles, sorties culturelles et de loisirs).

	Total
Ateliers différents proposés	35
Participations	384
Dont adultes	212
Dont enfants	172

Les moments festifs :

Depuis plusieurs années, nous faisons le constat que les moments festifs sont un « ciment » dans la vie de l'accueil de jour.
Pour chaque événement, des ateliers créatifs sont organisés en amont afin de créer objets ou décors qui serviront ce moment. Des ateliers pâtisseries peuvent être mis en place par les TIUS. Bien qu'à l'initiative de l'animatrice, c'est donc une mobilisation de toute l'équipe qui permet l'organisation de ces moments.

Ces activités en lien avec une fête calendaire, telle que Noël, la galette des rois, le Carnaval, le printemps,… ou les Pâques sont conviviales et suscitent l'adhésion des enfants mais aussi des adultes. Elles donnent un rythme, des repères à l'année qui s'écoule. Par ailleurs, ces temps particuliers ont deux atouts majeurs : favoriser les liens entre personnes accueillies et valoriser les compétences et savoir-faire des femmes.
Carnaval :

Lors de cette fête, dynamisme et bonne humeur sont de la partie.
Au cours de précédents ateliers, les enfants ont décoré des masques et le jour J l'équipe a animé plusieurs stands de jeux : un chamboul'tout, une pêche à la ligne, un jeu d'équilibre et un parcours électrique. Avec les femmes, danse et karaoké ont animé ce moment.

Le goûter s'est déroulé autour de crêpes qui avaient été préparées dans la matinée.

Les Pâques :

Une « chasse aux œufs » a été organisée dans un jardin proche de l'Accueil de Jour. A leur retour, tous les enfants présents ont reçu un sujet en chocolat et les œufs récoltés ont été partagés avec les adultes.

La fête institutionnelle de fin d'année :

C'est la grande fête annuelle de l'AJ qui se déroule dans une salle extérieure où nous accueillons jusqu'à 150 personnes. Elle nécessite une organisation et une mobilisation de toute l'équipe. La salle est décorée avec le public. Des animations sont proposées durant la journée par l'équipe (musique, danse, maquillage …) ainsi qu'un repas festif.
Cette année les enfants avaient décoré en amont des sapins pour orner les tables au cours de 2 ateliers créatifs.

Les activités manuelles :

Tout au long de l'année, des ateliers manuels sont proposés : création de bijoux en perles, peinture… Cette année a été marquée par un travail autour de la création d'une signalétique du lieu. Comme évoqué précédemment, la présence quasi constante de nouvelles personnes dans le groupe a mis en exergue le manque de repères et de visibilité des espaces.

Zoom sur...

Rendre visible l'accueil au sein de la structure

L'accueil étant la mission première du lieu, cette dimension doit apparaître dans les pratiques des professionnels et à travers les lieux. Or, il nous semblait que la convivialité de certains espaces pouvait être améliorée.

Nous avons donc décidé de travailler sur la signalétique au sein de l'AJ avec pour objectifs de:

- rendre agréable l'entrée du lieu
- permettre aux femmes de mieux se représenter l'AJ, se l'approprier.
- redéfinir les espaces et les nommer

La réalisation du projet s'est déroulé sur deux mois et a consisté à :

- Définir les mots et dessins à apposer pour égayer le lieu et faciliter le repérage. Il a entre autre été décidé de retranscrire le mot « bienvenue » dans plusieurs langues et d'attribuer des noms aux différents espaces de l'AJ.
- Réaliser le lettrage en carton plume. Chaque lettre a, par la suite, été peinte par les femmes avec de lumineuses couleurs.
- Les mots, ensuite, ont été collés sur les murs
- Des photos encadrées d'instants de convivialité et de souvenirs de sorties sont venues compléter la signalétique.

Les sorties culturelles et de loisirs

Le projet de la mission « vivre ensemble » du ministère de la culture qui consiste à créer un lien avec des structures relais afin de favoriser l'accès aux institutions culturelles des personnes les plus éloignées s'est poursuivi tout au long de l'année.

A l'issue d'une formation, l'animatrice a obtenu le « droit de parole », ce qui vaut une habilitation pour organiser des visites de groupe de manière autonome et faire bénéficier de la gratuité des lieux au public. Des visites avec conférencier et des ateliers sont aussi proposés à des tarifs préférentiels.

Au cours de l'année, nous avons pu proposer aux personnes accueillies à l'accueil de jour une visite guidée gratuite durant la semaine de la femme sur « les Belles du Louvre » ainsi que 2 visites au Palais de la découverte et une au Musée du Quai Branly. Ces 4 visites ont concerné 25 femmes et 15 enfants.

Par ailleurs, **des sorties familiales et ludiques** ont été co-animées par l'animatrice et un autre membre de l'équipe. Elles permettent aux femmes et aux enfants de découvrir de nouveaux lieux, de participer à des animations ponctuelles et les incitent à sortir en famille.

Dans ce cadre, plusieurs sorties ont été proposées et très appréciées :
La Promenade en Vedettes avec pique-nique dans les jardins du Trocadéro.
Deux sorties ont été proposées en mai et en juin.
Paris-plage : Le peu de fréquentation cette année a permis aux femmes et aux enfants de participer aux animations proposées autour du bassin de la Villette (barques, pédalo, grande tyrolienne).
Piscine : Certes la surveillance et la sécurité des enfants durant la baignade nécessitent une réelle vigilance, mais nos observations communes des enfants repérés au quotidien comme agités, difficiles à canaliser, que l'on a vu jouer ensemble dans l'eau, s'apaiser, rire et oser dépasser leurs peurs, nous ont convaincu de renouveler l'expérience. Cette année 5 sorties ont été organisées et ont réuni 23 adultes et 36 enfants.
En Décembre une sortie a été proposée pour découvrir le marché de Noël sur l'esplanade de la Défense.

Le projet **« Ouverture aux autres »** élaboré 2014, avec l'éducatrice chargée de soutien à la parentalité, axé sur la présentation des dispositifs culturels gratuits de la ville de Saint Denis s'est poursuivi en 2016. Il a pour objectifs de :
Favoriser le lien mère enfant via l'accès à des lieux culturels
Mieux se repérer dans la ville et se déplacer en autonomie dans les différents dispositifs
Travailler autour de l'interculturalité

Nous avons cette année renforcé ce projet avec la pérennisation d'actions et le développement d'autres, notamment, le partenariat avec la médiathèque de la ville :

- Tous les mois, nous organisons une visite des lieux avec l'accueil bienveillant de Nathalie Harel, bibliothécaire qui se termine par la création d'une carte d'adhésion pour les familles. Les bilans sont positifs et montrent que des femmes reviennent à la médiathèque seules ou avec leurs enfants et savent se saisir des activités proposées.

- Une malle de livres pour adultes et enfants est déposée tous les mois à l'accueil de jour, ainsi que les publications de la médiathèque présentant le programme mensuel et les activités. L'espace bibliothèque de l'AJ a été réaménagé à cette occasion afin de différencier les livres de l'AJ et ceux en prêt de la médiathèque.

- Nous accompagnons certains vendredis des familles aux Moments de contes pour les 0-3ans. Ce sont des temps privilégiés et ludiques pour les mamans et leur(s) enfant(s) où les bibliothécaires lisent une histoire, chantent une comptine et font partager leur coup de cœur, leur nouveauté. Débuté en Décembre cette sortie sera poursuivie l'année prochaine.

- Des inscriptions pour les Ateliers informatiques ont été réalisées. Ces ateliers menés par un informaticien de la médiathèque, se déroulent sur un cycle de 5 séances et visent à découvrir l'outil, l'internet, la boite mail, la bureautique dont WORD… Débutés en mai, ils ne se sont pas poursuivis du fait de l'indisponibilité de la personne référente de la médiathèque.

Le projet « ouverture aux autres », s'est aussi développé via l'accès au Ciné-club femmes avec le panorama des cinémas du Maghreb et du moyen Orient (PCMMO) en partenariat avec la mission Droits des Femmes. A travers ses films documentaires, le PCMMO propose d'autres regards, des histoires racontées différemment, sous d'autres angles, et qui permettent une meilleure lecture que celle transmise par les médias sur cette région du monde. Elle vise à mieux faire connaître la diversité des cultures d'Afrique du Nord et d'Orient en permettant la découverte de films à la fois passionnants, novateurs et singuliers. Après la diffusion un débat est organisé avec le public qui fait part de ses ressentis, émotions et découverte.

Une journée solidaire a été organisée le 21 juin avec une entreprise du territoire et Unis-cité (association qui propose aux jeunes un engagement solidaire afin d'agir pour améliorer la vie dans la Cité et de rencontrer des jeunes d'horizons différents.)
Cette année nous avons rencontré 10 salariés de la SNCF et fait participer 15 personnes de l'accueil de jour. La matinée s'est déroulée à l'accueil de Jour pour faire les premiers liens autour d'un atelier de création d'instruments de musique. L'après-midi nous avons partagé un parcours d'accrobranche dans le bois de Vincennes. Cette journée a permis l'ouverture réciproque aux autres et le partage d'émotions.

Les ateliers cuisine

Des repas conviviaux se déroulent certains vendredis suite à la tenue d'ateliers cuisine.

Pour permettre un turn-over et favoriser une bonne organisation, des inscriptions se font chaque semaine. Les familles peuvent s'inscrire à un atelier sur deux, en tout 30 personnes peuvent y participer. Parmi les inscrites, une femme propose une recette et se porte volontaire pour animer l'atelier. En milieu de semaine, le menu et la liste des courses sont établis avec un TIUS.

Ces ateliers ont plusieurs atouts, ils permettent de :

- Valoriser la personne par la transmission d'un savoir,
- Echanger autour des cultures et des coutumes,
- Découvrir des spécialités culinaires et de nouvelles saveurs,
- Proposer un temps de partage et de socialisation,
- Travailler l'aspect économique et budgétaire lors de la réalisation des menus et des courses
- Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et aux apports nutritionnels

Ces deux derniers points sont des axes importants mais il est à noter, qu'au vu de la précarité financière des ménages et de leurs conditions de vie (hôtel, absence de cuisine…), les échanges sont une familiarisation aux bonnes pratiques qui tiennent compte de la réalité des familles.

En 2016, 27 ateliers ont été proposés rassemblant 224 femmes.

Tout au long de l'année, des ateliers pâtisseries sont proposés occasionnellement, pour la célébration des anniversaires du mois ou autres moments festifs.

L'atelier beauté

L'atelier, animé par une technicienne d'intervention de l'urgence sociale, se déroule une fois par mois en groupe d'environ 6 personnes.
Il pour objectif de :

- Retrouver et préserver l'estime de soi
- Prendre soin de soi et se détendre
- Réconcilier la personne avec son image.
- Sortir de l'isolement et créer des liens.

L'animation de cet atelier vise à favoriser le mieux-être des femmes. Nous fabriquons avec les participantes des soins à base de produits naturels pour la beauté des ongles et des mains, l'hydratation des mains, des produits de gommage pour le visage.

- ✓ **Les actions collectives de prévention et de soutien face au vécu de violences**

Au sein de l'Accueil de Jour, un certain nombre d'ateliers et d'actions sont mises en œuvre pour aider les femmes à identifier le vécu de violences, verbaliser et par la suite penser une reconstruction. Il s'agit de les aider à prendre conscience des événements de leur parcours qui ont pu les fragiliser et les rendre plus vulnérables, l'objectif poursuivi étant de rompre la spirale de répétition des traumatismes si souvent constatée.

Le soutien aux mères vise aussi les enfants, le but étant qu'elles parviennent à les protéger des méfaits de l'errance et des violences sur leur développement physique et affectif.

Ce travail est réalisé lors des entretiens individuels menés par les travailleuses sociales mais la dimension collective est importante dans cette problématique. Ainsi plusieurs actions sont mises en place :
un groupe de paroles, animé par 2 conseillères conjugales de la Ville de Saint-Denis est mis en place tous les 2 mois.
Les rencontres se déroulent dans un petit salon au sein de l'AJ autour de boissons. Les animatrices commencent par se présenter et présenter le service dans lequel elles travaillent (planning familial). Outre travailler sur la problématique des violences, l'idée est aussi de faire découvrir aux femmes accueillies des lieux ressources.

A l'origine du projet, la thématique était : les relations homme/femme, la contraception, le consentement dans les relations intimes… soit tout sujet concernant les femmes. Avec le temps, nous avons pu constater que les échanges concernaient presque exclusivement les phénomènes de violence, notamment les violences conjugales. De fait, nous avons recentré l'objectif autour de la thématique des violences et reprécisé la présentation de cette rencontre afin de mieux répondre aux besoins.
Cette année les groupes ont réuni 26 femmes ce qui a représenté 29 passages.

- ○ **Café débat :**

L'année 2016 a été marquée par une nouvelle modalité d'intervention, « les cafés débats ». L'idée est de proposer une information suivie d'échanges autour de différents sujets.

Ainsi, à partir de supports différents (vidéo, lecture, photos…) les membres de l'équipe sensibilisent les femmes à un phénomène ou sujet important et animent par la suite des échanges.
4 « cafés débats » ont été mis en place en 2016 :

« 1 an après Charlie » : à partir d'une revue de presse, les termes souvent entendus dans les médias ont été définis (terrorisme, attentat, Boco Haram…) pour mieux appréhender les évènements passés. Ce soutien fait aux femmes visait également les enfants : que dire aux enfants ? Comment leur expliquer ?...

« Les mutilations sexuelles » : à partir du reportage « En France l'excision clandestine fait encore des ravages », des informations ont été données sur ce qu'est l'excision, l'infibulation… Les objectifs étaient de sensibiliser les femmes à ces pratiques, de libérer la parole pour les femmes ayant été victime de ces pratiques, d'affirmer le caractère de violences qu'elles revêtent et rappeler le positionnement législatif de la France en ce domaine (responsabiliser les mères face à leurs filles).
Des orientations ont pu être faites vers des lieux de soutien et/ou de prise en charge adaptés tels que le GAMS, la consultation de l'hôpital Delafontaine.

« Droits des femmes » : cette journée a été organisée au cours de la semaine du 8 mars 2016. L'équipe a animé un temps d'échanges via un jeu de l'oie sur les grandes figures féminines et les événements majeurs de lutte pour les droits des femmes.

« La journée de lutte contre les violences faites aux femmes» : l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée le 25 novembre pour proposer une journée sur ce thème autour d'un brunch et divers ateliers.

- **Le partenariat avec la gynécologue du CMS Les Moulins**

Lors des divers échanges avec le public sur la prise en charge de leur santé (entretiens sociaux, échanges informels, actions de groupe), il est apparu nécessaire d'informer les femmes sur la nécessité d'un suivi gynécologique (hors temps de grossesse). Peu de femmes ont des connaissances de leur anatomie, sur son fonctionnement et sur les outils préventifs.

Pour pallier à ce manque d'informations et en complément de celles apportées par les sages-femmes, un nouveau partenariat a été créé avec la Dr Yacini, gynécologue du Centre de santé Les Moulins à Saint Denis.

Le groupe d'échanges est proposé une fois par mois. Les objectifs sont d'informer les femmes sur le fonctionnement de leur anatomie, d'expliquer la nécessité d'un suivi gynécologique, assurer des actions de prévention santé et présenter les dispositifs existants sur la ville.

Mis en place en septembre, ce partenariat a abouti à l'animation de deux séances en 2016sur les thèmes : la santé des femmes, et « Octobre Rose : prévention du cancer du sein ». Ces interventions ont rassemblé 19 femmes.

Zoom sur...

SOUTIEN A LA PARENTALITE ET PRENAP

Programme **R**égional **E**xpérimental **N**utrition et **A**llaitement pour les **f**emmes en situation **P**récaire

Le projet PRENAP 93 s'est créé autour d'un partenariat associant les compétences de la maternité, du service social de l'Hôpital Delafontaine et de l'Accueil de Jour de l'Amicale du Nid 93, en s'inspirant du modèle PRENAP 75.

Le projet vise l'optimisation du parcours de santé de femmes enceintes en situation de précarité, celui des mères et leurs nouveaux nés ainsi que la diminution de l'impact de la précarité sur ces familles mais aussi sur le fonctionnement de la maternité. Le service social et la PASS sont les services de l'hôpital orienteurs privilégiés de l'accueil de jour.

***Les objectifs** :*

- *Accompagner les femmes enceintes en situation de précarité, puis la mère et son bébé, sur le plan social, psychologique et nutritionnel.*
- *Promouvoir l'allaitement maternel auprès de ces femmes et, pour celles qui le choisissent, en optimiser les conditions de mise en œuvre.*
- *Améliorer le suivi de grossesse et l'accompagnement à la sortie de maternité des femmes en situation de précarité.*

***Le public concerné :** Le projet concerne les femmes enceintes et/ou les mères d'enfants de moins de 28 mois, connaissant une situation d'habitat précaire (115, squat…) dont le suivi de grossesse se déroule au sein de l'hôpital Delafontaine.*

***Les moyens au sein de l'accueil de jour AdN 93** :*

- *Les locaux de l'Accueil de Jour sont aménagés et équipés pour l'accueil des femmes enceintes et des jeunes enfants (salle de repos, espace enfant(s)).*
- *Des prestations de première nécessité : prestations de petite restauration équilibrée, accès à un espace hygiène, accès à des produits destinés aux enfants, des activités de loisirs et de détente, un soutien social, un soutien à la parentalité.*
- *Une équipe pluri-professionnelle composée d'une animatrice, de techniciens d'intervention de l'urgence sociale pour l'accueil, de travailleurs sociaux pour les orientations, d'une coordinatrice de l'activité de l'accueil de jour, et d'une responsable de pôle intervenant sur l'ensemble des services du pôle urgence.*
- *Des intervenants extérieurs venant apporter des connaissances et prestations particulières dans différents domaines.*

PRENAP EN QUELQUES CHIFFRES :

Prénap 2016 c'est :

- **1 professionnelle** à temps plein en charge de coordonner le projet et du soutien à la parentalité
- **2 permanences** hebdomadaires d'entretiens individuels.
- **80 femmes venues à l'AJ** (dont 35 femmes enceintes) au moins une fois, soit 1120 passages.
- **40 enfants** venus au moins une fois dans l'année soit 826 passages
- **92 ménages** reçus en individuel soit 223 entretiens.
- **13 séances** de sophrologie ayant rassemblé 32 ménages (dont 15 dits prénap), représentant 46 passages (dont 19 Prénap).
- **40 groupes d'échange animés par deux sages-femmes** de l'hôpital Delafontaine, ayant rassemblé 121 femmes dont 19 prénap sur les thèmes de l'allaitement, de la contraception, de l'alimentation des femmes enceintes, la rééducation du périnée…
- **Reprise du partenariat avec la PMI Pierre Sémard**. Le groupe d'échanges a rassemblé au cours de ses deux premières séances : 8 ménages dits prenap
- **56 trousseaux de naissance** offerts à des femmes en fin de grossesse. Leur constitution a été diminuée cette année. Les trousseaux sont constitués d'un body, 1 pyjama, 1 sortie de bain, 1 gigoteuse, bonnet, une paire de chaussettes.
- Récolte et distribution de vêtements à destination des enfants.
- **920 tickets services** distribués (soit 4600 €) pour permettre l'acquisition de lait maternisé, couches…
- **10 rencontres partenariales avec des structures œuvrant dans le domaine de la santé et la parentalité** : PMI Pierre Sémard, Rencontres 93, la maison des parents, la maison des femmes, équipe de soignants du service maternité Hôpital Delafontaine…
- **participation à 3 colloques et formations** dont une formation d'ACSE sur « la traite des enfants et les enjeux de leurs prise en charge » », une formation l'EPE "Les enfants témoins de violences conjugales".

- **Prénap et ses partenaires**

Deux **sages-femmes de l'hôpital Delafontaine** sont détachées tous les lundis après-midi pour animer des ateliers collectifs à l'accueil de jour. Ces ateliers se déroulent autour de thématiques précises telles que le suivi de la grossesse, l'allaitement, les démarches administratives liées à la grossesse et à l'arrivée du bébé mais aussi la contraception, les maladies sexuellement transmissibles.

Cette année, ce groupe d'échanges a rassemblé 121 femmes au cours de 40 séances. L'ensemble des participantes ne répondent pas aux critères Prénap mais la diversité des thèmes proposés, comme la contraception, répond aux questions de toute femme de l'AJ.

Les intervenants ont constaté que très peu de femmes réalisaient leur rééducation du périnée après leur accouchement, par manque d'informations ou de moyens (frais de soins à avancer, problème de garde d'enfants). Un travail de prévention a été particulièrement appuyé cette année pour pallier à ce manque de soins.

Les sages-femmes ont également proposé des temps de relaxation, d'hypnose et de massages aux femmes enceintes ainsi qu'à celles qui allaitaient. Les objectifs sont d'apaiser et de préparer ces femmes à l'arrivée de leur bébé ainsi que de leur proposer des conseils et/ou des massages pour soulager les douleurs liés à la grossesse et/ou l'allaitement.

L'éducatrice SP a participé activement à la continuité et à la mise en place de ces ateliers, elle a également relayé l'information auprès des personnes accueillies, par voie orale ou voie d'affichage.
Cet atelier a un réel succès auprès des femmes, il est repéré par tous et a permis de nombreuses orientations vers des dispositifs de santé publique tels que la PMI, le planning familial et bien sûr la maternité.

Des séances de sophrologie et de relaxation sont proposées environ une fois/mois. Cette activité s'adresse prioritairement aux femmes enceintes ou venant d'accoucher.

Les objectifs sont de :

- de favoriser un vécu serein et confiant de leur grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement par la détente et la mise entre parenthèse durant un moment de leurs soucis et préoccupations.
- De renouer avec elles-mêmes et leur schéma corporel en transformation, en acceptant les changements physiques

- Développer la confiance en elles, le sentiment de sécurité intérieure et la capacité à devenir maman
- D'harmoniser la relation avec le futur nouveau-né et les autres enfants
- De vivre un moment de bien-être et de ressourcement

De façon générale, les séances permettent aux femmes fréquentant l'AJ d'accéder à une pratique qu'elles connaissent peu et de bénéficier des bienfaits comme l'apprentissage d'outils pour surmonter une période de transition difficile : obtention d'un hébergement, d'un titre de séjour…

Les souffrances exprimées le plus fréquemment concernent des tensions corporelles et mentales et les questions formulées sont souvent liées à la grossesse et la maternité mais aussi de façon générale à la gestion du stress.

Cette année, 13 séances ont été animées ce qui a concerné 32 femmes (dont 15 dites Prénap), représentant 46 passages (dont 19 Prénap).

- **Le Soutien à la parentalité**

Les problématiques liées à la fonction parentale et à l'éducation des enfants nécessitent un soutien important de la part de l'ensemble de l'équipe qui veille à ce que le développement psycho-affectif de l'enfant se fasse le plus favorablement possible.
Le soutien de l'équipe consiste à aider, accompagner et rassurer les mères sur leurs compétences. Les professionnels favorisent les apprentissages et les moments de réappropriation de la relation mère-enfants dans des espaces substitutifs à l'habitat familial classique (espaces hygiène, cuisine, repos, animation...).

L'éducatrice spécialisée chargée des aspects liés à la parentalité, qui intervient dans le cadre de Prenap assure une partie du soutien technique auprès de l'équipe et propose aux familles une aide personnalisée.

L'accompagnement individualisé
Dans une optique avant tout préventive, et en fonction des situations, l'éducatrice SP travaille en lien avec les services de proximité ou de soins appropriés. Elle entretient un partenariat avec ce réseau de professionnels, ce qui permet de faciliter les orientations des mamans et de leurs enfants.

Lors des premières rencontres avec une famille, l'éducatrice SP interroge la mère sur le parcours de vie de la famille (exil, violences vécues, la relation au père…) : il est important de contextualiser l'histoire de l'enfant, les conditions de sa conception et de sa naissance pour comprendre la relation qu'il entretient avec sa mère et autre membre de la famille. Une attention est également portée sur ses conditions de vie, son quotidien, les soins qui lui sont portés et bien sûr la relation avec ses parents.

Une fois cette évaluation réalisée, l'éducatrice SP propose un soutien en fonction des besoins et des demandes de la famille. Elle peut être aussi amenée à rencontrer le père et les enfants séparément si la situation s'y prête.

Dans le cadre du projet PRENAP, un accompagnement particulier est proposé aux femmes enceintes. L'éducatrice SP aborde avec elles : leur désir de grossesse, la projection dans leur rôle de mère, l'évolution de la grossesse mais aussi l'implication du père.

Un « trousseau de naissance » est offert aux futures mamans dans les derniers mois de grossesse.
Cette prestation, très bien accueillie par les femmes est utilisé comme un support permettant de préparer l'arrivée du bébé.

Un partenariat développé au niveau de l'établissement avec l'Agence du Don en Nature a permis d'apporter des compléments. Ainsi cette année, nous avons pu ajouter aux kits des produits d'hygiène à destination des enfants, des doudous et tétines.

Au cours de l'année, l'éducatrice chargée du soutien à la parentalité a rencontré 92 ménages et réalisé 223 entretiens.

Certaines mères accueillies sont en demande de rencontres plus régulières, mais la mission de l'AJ porte sur un soutien et non sur un accompagnement proprement dit. Ainsi, des partenariats de la petite enfance et du soin sont recherchés pour répondre aux attentes des familles et compléter notre action en faveur des femmes enceintes, des mères et de leurs bébés, en situation de précarité.

L'éducatrice SP est amenée régulièrement à orienter des parents présentant des difficultés relationnelles et éducatives avec leurs enfants de moins de 3 ans vers :

- **Le Service Petite Enfance de Rencontres 93** : il s'agit d'une structure d'accueil pour parents et enfants de moins de 3 ans ayant des difficultés, notamment relationnelles. Un accompagnement individualisé est proposé par une éducatrice de jeunes enfants.

- **La Maison du Bébé** : nous orientons vers cette équipe des femmes enceintes considérées comme grossesse à risques, les parents d'enfants de moins de 18 mois pour qui la relation avec l'enfant est mise à mal pour de multiples raisons. L'équipe qui la compose propose un accompagnement éducatif, un soutien et une surveillance du développement psycho moteur ainsi qu'un suivi psychologique pour les enfants et les parents.

Afin de connaître les lieux adaptés et de nous informer sur leurs modalités de fonctionnements, actualités, changements…, nous rencontrons régulièrement les professionnels médico sociaux du territoire. Cette année, nous avons rencontré l'équipe de la maison du bébé, de la maison des parents, de la médiathèque du Centre-Ville de Saint Denis, une gynécologue du CMS Les Moulins et l'association SOS FEMMES à Bondy.

D'autres partenariats se sont maintenus, notamment avec les structures locales, en vue de pouvoir y orienter les familles pour traiter des problématiques liées à la fonction parentale, à l'éducation et à la santé psychique des enfants. Il s'agit notamment des partenariats suivants :

- Les PMI,
- L'Unité d'Accueil Père/Enfant (UAPE),
- L'Unité de psychopathologie périnatale (UPP) située au sein de la maternité de l'hôpital Delafontaine).

Par ailleurs, en cas d'inquiétude quant au bien-être et au bon développement des enfants au sein de la cellule familiale, nous pouvons être amenés à adresser une information préoccupante à la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes du Conseil Départemental. Nous pouvons également participer aux Réunions Pluri Professionnelle (RPP) afin d'échanger en présence de l'ASE pour des de situations d'enfants préoccupantes.

- Les actions de groupe
  - Intervention de la PMI Pierre Sémard

Nous observons au quotidien que l'AJ est davantage investi par les mères que par les femmes seules. Par ailleurs, les enfants de 0 à 3 ans sont majoritaires car non scolarisés et sans mode de garde. Isolées du fait de conflits familiaux ou conjugaux, ou encore en raison de leur situation de migrantes, ces femmes se retrouvent seules au moment de la grossesse et de la naissance de leur enfant. Elles sont démunies de conseils et de soutien de leur entourage, et doivent se tourner vers des professionnels pour accéder à ces échanges.
Ainsi, le partenariat avec une PMI de la ville de Saint Denis a été retravaillé durant l'année. La directrice de la PMI Pierre Sémard a répondu positivement à notre projet et intervient depuis le mois de septembre à l'accueil de jour.
Tous les deux mois, ces rencontres permettent aux femmes d'obtenir des réponses à des préoccupations quotidiennes, d'échanger autour de pratiques éducatives mais aussi de découvrir et/ou investir un lieu ressource tel que la PMI.
Les thèmes peuvent concerner :

- les étapes du développement affectif, cognitif et moteur du nourrisson et de l'enfant
- l'acquisition de la propreté
- les besoins nutritionnels des enfants
- le sommeil
- l'interprétation des pleurs
- les châtiments corporels

ou autre sujet concernant le développement et l'éducation du jeune enfant.

À ce jour, deux séances ont eu lieu et ont concerné : le sommeil et comprendre les pleurs de l'enfant. Ces ateliers ont rassemblé 8 femmes et les échanges étaient très riches. Ce projet ayant débuté en fin d'année, il sera maintenu durant l'année 2017.

- **Les ateliers du mercredi après-midi**

La journée du mercredi étant marquée par une présence plus importante d'enfants, des ateliers ludiques et sorties destinés aux mères et aux enfants sont mis en place (ex : peinture, kapla…). Les objectifs sont de travailler la relation mère/enfant et de permettre le partage de moments de complicité et d'insouciance autour du jeu. Ces activités participent au bon développement de l'enfant et permettent de travailler la séparation, la socialisation, la motricité, l'autonomie…

Ces ateliers sont également un temps d'observation et de rencontre très important pour l'éducatrice spécialisée. Ils lui permettent d'entrer en contact avec les nouvelles femmes accueillies et leurs enfants, de cerner leurs besoins et ainsi de leur proposer un accompagnement personnalisé si nécessaire.

Cette année, une collaboration étroite a encore été réalisée entre l'éducatrice spécialisée et l'animatrice de l'accueil de jour. Un programme d'activités trimestriel a été établi afin d'optimiser la communication et la mise en place d'ateliers auprès des familles. Ces ateliers permettent aussi au public de s'investir dans le quotidien de l'accueil de jour notamment de s'approprier ce lieu convivial en participant à la décoration.

L'accueil des enfants
En 2016, le pôle urgence s'est engagé à travailler d'avantage et améliorer la prise en compte de l'enfant dans chaque service. Différents échanges ont eu lieu lors des réunions de culture partagée sur les pratiques de chaque service en matière d'accueil et d'accompagnement de l'enfant.
Par la suite, chaque service a travaillé sur ces thématiques et développé de nouveaux outils.

Accueillir les enfants au sein de l'AJ

L'accueil étant la mission première du lieu, nous avons développé, depuis l'ouverture de la structure en 2008, des procédures et outils pour la rendre effective.

Mais, il est apparu au cours des années et grâce au travail réalisé lors de l'évaluation interne et externe de l'établissement, que les pratiques étaient destinées aux adultes, pouvaient concerner l'ensemble d'un ménage, mais se dirigeaient plus rarement directement vers les enfants dont le quotidien et le vécu de violences n'est pas forcément moins traumatisant.
Ils représentent qui plus est, plus de la moitié de notre file active (1104 enfants accueillis en 2016).

Nous avons donc décidé d'organiser plus spécifiquement et de manière plus adaptée l'accueil des enfants qui représentent à l'AJ environ la moitié de la file active. Dans cette optique, nous avons travaillé sur trois dimensions : relationnelle, spatiale et documentaire.

Ainsi, nous avons en équipe défini les bonnes pratiques à adopter lors de la venue des enfants. Un protocole a été rédigé ; il reprend les grands principes théoriques et un déroulé type du travail réalisé auprès des enfants lors d'une séquence d'ouverture de la structure.

Une partie de l'équipe a réfléchi sur un projet de supervision de l'espace de jeu. En effet, les enfants sont souvent livrés à eux même dans l'espace enfant. Ce projet consiste à accompagner la mère et l'enfant à investir correctement cet espace en leur proposant des temps d'éveil et d'apprentissage. Ce temps dédié permet à l'enfant un accompagnement vers le jeu mais aussi un temps d'échange personnalisé. Cette présence d'un professionnel permet alors une meilleure prise en compte de ses émotions et de ses besoins. Une vigilance est porté la qualité des échanges, interactions entre enfants et/ou mère/enfants et surtout à la sécurité des lieux.

Parallèlement, nous avons procédé à des modifications de l'aménagement des locaux : réorganisation des espaces jeux et d'éveil, installation de meubles de rangement, de porte-manteaux… Dans chaque espace, les règles de vie seront explicitées à l'aide de dessins et de pictogrammes.

Pour finir, un livret d'accueil à destination des enfants a été élaboré. Il présente l'association et le service. Il contient des informations sur ce que les enfants peuvent trouver et faire au sein de la structure.

PERSPECTIVES 2017 :

A la fin de l'année 2016, l'éducatrice chargée du soutien à la parentalité est partie pour d'autres projets professionnels. Elle sera remplacée dans les meilleurs délais.

L'équipe souhaite prolonger le travail de réflexion sur la prise en compte de l'enfant à l'accueil de jour. Il est ainsi prévu de :

- Travailler et mettre en place un projet de supervision de la salle de jeu par les Tius et l'éducatrice de jeunes enfants.
- Poursuivre la formation du personnel au développement de l'enfant et la prise en compte de leurs émotions
- Mettre en place des pictogrammes avec les règles de vie à direction des enfants

L'équipe souhaite maintenir le projet en cours notamment avec la PMI qui a été réaffirmé lors du deuxième semestre 2016.

BILAN DU POLE SOCIAL

- L'organisation et les activités du pôle social

Fin 2015, suite à une réflexion commune en réunion d'équipe, nous avons décidé de changer notre protocole en ce qui concerne les prises de rendez-vous au pôle social. Auparavant, elles se faisaient avec les travailleuses sociales le mercredi matin, nous étions alors confrontés à deux problématiques :

- Une sur fréquentation du lieu les jours où nous fixions les RDV entraînant une file d'attente tôt le matin à l'extérieur de l'AJ.
- Un collectif empreint d'insécurité et de tensions causées par la peur de ne pas avoir de RDV. Des files d'attente se créaient au sein de l'AJ également.

Cette tendance ne faisant que s'accentuer au cours des mois, nous avons cherché à modifier nos pratiques et ainsi depuis fin 2015:

- Les RDV peuvent être pris à tout moment auprès d'une travailleuse sociale, soit par téléphone soit physiquement lors d'une venue à l'AJ. Si aucune TS n'est disponible, les autres professionnels notent la demande de la personne, et les travailleuses sociales s'engagent à rappeler dans les meilleurs délais. L'idée est de fluidifier les prises de RDV, de ne pas concentrer cela sur un temps précis qui engendre une forte affluence.
- Le planning des RDV n'est plus limité dans le temps. L'idée est de ne pas à avoir à formuler de refus créant des attentes que nous n'arrivons pas à gérer.

Après une année de fonctionnement, cette réorganisation a globalement atteint ses objectifs et sera reconduit pour l'année à venir.

La limite rencontrée par le pôle social est, à l'image du reste de l'activité de l'ensemble de la structure, **l'importance de la file active**. Huit permanences sociales ont lieu par semaine, le nombre d'entretiens est fixe. En 2016, nous n'avons donc pas effectué plus d'entretiens qu'en 2015 alors que la demande ne fait qu'augmenter, avec +41% de nouveaux accueils.

Cette tendance engendre un délai d'attente supérieur en 2016 (environ 6 semaines d'attente) pour obtenir un RDV avec une travailleuse sociale de la structure.
Cette temporalité est antagoniste avec la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les femmes accueillies et interroge les professionnels. Par ailleurs, les personnes, au vu de leurs difficultés et de leur situation précaire, ont parfois du mal à se projeter dans le temps. De ce fait, certaines femmes oublient leur RDV ou ne peuvent pas venir à leur entretien car un événement imprévu les y empêche (changement d'hôtel 115, éloignement géographique…).

Nous essayons d'être vigilants à nous rendre le plus disponible possible dans le collectif pour répondre aux besoins dont la réponse doit ou peut être apportée très rapidement : mise à l'abri, satisfaction des besoins alimentaires… Les TIUS sont d'un grand soutien également et cherchent dans la mesure du possible à aider les familles sur certaines questions.

La réflexion est toujours en cours pour faciliter l'accès aux permanences sociales et diminuer les délais d'attente pour un rendez-vous. Mais les pistes d'amélioration nous semblent à ce jour peu nombreuses car la difficulté est surtout liée à une demande supérieure à nos capacités en termes de professionnels et de bureaux pour recevoir les ménages.

En 2016, **les nouveaux accueils ont représenté 67% des entretiens du pôle social**. Cette tendance entraine quelques conséquences :

- Les entretiens pour les premiers accueils sont en général plus longs en termes de durée. En effet, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic social global. Nous abordons alors le parcours de vie des personnes et avons une vigilance toute particulière en ce qui concerne les violences dont ont été majoritairement victimes les femmes. Puis nous évaluons si leurs droits primordiaux sont ouverts (protection sociale, domiciliation) et les accompagnons dans la réalisation des démarches le cas échéant. Nous apprécions également leur situation de vie et formulons avec elles les demandes de mises à l'abri ou d'hébergement auprès du SIAO.

- Suite à ces entretiens, nous avons un travail administratif à effectuer conséquent : création des dossiers « papier », création du dossier sur la base de données ProGdis...

Ces effets éloignent les travailleuses sociales du groupe et réduisent par conséquent les opportunités d'échanges et de soutien informels.

Pour 2016, une perspective du pôle social était de diversifier son mode d'intervention et de proposer davantage d'actions collectives. Par ce biais, nous souhaitions :

- Aborder en groupe des thèmes et problématiques concernant l'ensemble des femmes,
- Désengorger le pôle social largement sollicité en proposant des informations à destination d'un plus grand nombre de femmes,
- Développer un support déjà utilisé à l'accueil de jour et qui semble pertinent.

Nous avons décidé dans un premier temps de proposer une action sur le thème de la mise à l'abri et de l'hébergement.

Action collective sur le thème de l'habitat

La finalité de cette action collective visait à favoriser leur parcours résidentiel par une meilleure connaissance des dispositifs et de leur réalité.

Nos objectifs étaient les suivants :

- *Présenter les dispositifs de mise à l'abri et d'hébergement,*
- *Transmettre leur fonctionnement et leur accessibilité,*
- *Rendre les femmes plus actrices de leur parcours d'habitat en leur donnant des informations utiles,*
- *Permettre aux femmes d'appréhender les réalités de fonctionnement pour mieux accepter les difficultés rencontrées,*

Nous nous sommes alors mis en lien avec l'équipe du SIAO 93 pour leur exposer notre projet et évoquer la faisabilité d'un partenariat. L'aboutissement a été positif puisque deux professionnels, Grégory Hochberg et Nathalie Pinon sont venus animer ce temps d'échanges au sein de la structure.

L'intervention a réuni 19 personnes.

Les participantes étaient très attentives et les échanges étaient nombreux. Les femmes sont curieuses de comprendre une réalité, une organisation qui les concerne directement. Au vu de la situation sociale, administrative et financière des femmes présentes et des freins évidents que cela peut constituer pour accéder à un logement pérenne, la thématique de la mise à l'abri a été plus largement développée.

Notre souhait a été de proposer régulièrement cette action. L'équipe du SIAO n'a pas pu s'engager à renouveler l'expérience en 2016 suite aux nombreuses activités dans lesquelles ils étaient déjà engagés. Nous avons donc poursuivi cette démarche en interne et proposé deux autres rencontres qui ont réuni 26 personnes.
L'intervention de professionnels du SIAO étant un véritablement un atout (meilleure connaissance des fonctionnements et réalités, personnalisation pour les femmes de services…). Les contacts sont repris pour programmer de nouvelles interventions en 2017.

- Le public et l'aide aux démarches

Le public reçu en entretien est majoritairement originaire d'Afrique de l'Ouest (42.5%) et de l'Afrique du Nord (29 %). La plupart fuit une situation de vie très souvent marquée par des violences : mariage forcé, violences de guerre, violences conjugales, excision… Elles arrivent en France soit par avion, en ayant souvent contracté des dettes pour se payer le billet d'avion et un visa. D'autres paient des passeurs et traversent le continent africain à pied et/ou en bus avant de rejoindre l'Europe par bateau. Aussi, le trajet migratoire est souvent lui-même ponctué de violences physiques, sexuelles et psychologiques.

L'histoire de Mme G.

Mme est originaire de Côte d'Ivoire, elle est aujourd'hui âgée de 36 ans.

Sa mère est décédée quand elle était âgée de 8 ans. A l'âge de 15 ans, Mme a été victime de mutilation sexuelle, excisée à la demande de son père. L'excision est la coutume pratiquée dans sa communauté avant tout mariage, l'excision est donc l'annonce d'un mariage proche. En effet, quelques mois après, son père lui annonce avoir choisi un époux pour elle. Mme s'oppose à cette décision mais la cérémonie a lieu et Mme épouse un homme qu'elle ne connait pas. Mme était également victime de polygamie, Monsieur avait déjà deux autres femmes. Trois enfants sont nés de ce mariage (2001, 2006, 2012)

En 2015, son mari décède des suites d'un cancer. Le frère de son mari décédé veut alors se marier avec elle. Mme s'oppose à ce 2nd mariage forcé et part vivre chez une amie avec ses enfants. De nouveau des risques de violences apparaissent : son oncle désire faire exciser ses filles. Mme veut les protéger et décide de s'éloigner de l'environnement familial. Elle confie ses deux enfants ainés à son amie, et décide alors de quitter le pays avec sa dernière fille, alors âgée de 4 ans, pour se réfugier en Europe.

Commence alors un difficile parcours migratoire de plusieurs mois. Mme rejoint la Tunisie en bus, en marchant. En Tunisie elle prend alors contact avec des passeurs pour rejoindre l'Italie en bateau. Mme et sa fille montent à bord d'une embarcation pneumatique pour traverser la Méditerranée.
Sa fille décède durant la traversée.

Mme arrive en France en novembre 2016, traumatisée et dévastée. Mme, qui n'a aucune famille ni relation amicale en région parisienne, se retrouve à la rue. Elle dort 3 nuits à la Gare du Nord. Elle se retrouve à Noisy-le-Sec sur les conseils d'un passant qui lui parle d'une association. Elle se tourne vers le commissariat où elle passe une nuit. Les policiers lui conseillent de faire appel au 115. Au vu de la situation dramatique et de détresse de Madame G, une attention toute particulière est apportée par l'équipe du 115. Rapidement, une prise en charge en hôtel se met en place avant une orientation vers un centre d'hébergement.

Mme s'est présentée à l'accueil de jour, orientée par le 115, le 9 novembre 2016. Mme fréquente le lieu pour y trouver une réponse à ses besoins vitaux : se nourrir, se mettre à l'abri, se laver. Une prise en compte de son parcours traumatique est faite. Des orientations vers des lieux de soins physiques et psychiques sont réalisées. De même, Mme a été mise en contact avec la Permanence femmes étrangères victimes de violences de la Cimade.

Ce parcours de femme, ponctué de violences et de traumatismes répétitifs, n'est pas exceptionnel à l'AJ. Les récits de femmes rencontrées au pôle social sont ponctués d'épisodes traumatiques, de violences de genre: excision, mariage forcé, Violences conjugales, violences de guerre, prostitution, violences sexuelles.

La grande majorité des femmes que nous accueillons est en situation irrégulière (309 femmes sur 442, 70%). Elles sont sans droit ni titre, et de ce fait, sont dans l'impossibilité de travailler ou de percevoir les aides sociales. Elles n'ont donc aucune source de revenu légal pour survivre. Leur perspective de régularisation à court terme est en majorité faible. Outre les régularisations pour « parent d'enfant français », il s'agit souvent pour les autres d'attendre les 5 années de présence sur le territoire français et les 3 années de scolarisation des enfants pour pouvoir prétendre à un premier titre de séjour.

L'errance et la précarité connues en France viennent souvent renforcer la fragilité des femmes et les rendent vulnérables à des nouveaux événements de violence. Lors des entretiens sociaux nous constatons à quel point les femmes ont déjà connu de multiples épisodes de violences, dont certains d'une grave intensité, et que la situation ne fait que raviver les traumatismes.

L'approche des professionnels de l'Accueil de Jour dans l'accompagnement des violences se veut soutenante, bienveillante et déculpabilisante. Ce travail participe à la reconstruction de la personne et à la restauration d'une image positive de soi. Lorsque la personne y consent, des orientations vers des partenaires spécifiques et appropriés sont organisées et mises en place pour une prise en charge judiciaire, psychologique et/ou psychiatrique.

Cette année est marquée par l'ouverture en juin dernier de la Maison des Femmes à l'hôpital Delafontaine. Le lieu accueille toutes les femmes vulnérables ou victimes de violence. Ouverte directement sur la rue, elle offre un accueil confidentiel et sécurisé. De la demande de contraception en passant par l'IVG, les soins autour d'une excision, d'un viol ou de violences physiques ou psychologiques, dans le cadre familial, conjugal ou autre, les équipes offrent les soins les plus adaptés et les plus actuels. Des permanences associatives permettent d'orienter les patientes en fonction de leurs besoins, tout en privilégiant la coordination de leurs parcours.

Les TS accompagnent un public qui dit avoir faim. Les personnes peuvent être en situation de malnutrition voire, pour quelques-unes, de dénutrition. Les besoins des personnes accueillies sont urgents et nécessitent une réponse immédiate. Or, nous rencontrons de plus en plus de difficulté à orienter les personnes vers des lieux de distribution alimentaire. Les restos du cœur sont d'un grand soutien pour l'ensemble de ces ménages. Mais l'association fait campagne essentiellement durant l'hiver, ne couvrant ainsi pas toutes les saisons. Par ailleurs, très sollicitée, cette association et d'autres ont dû revoir leurs critères d'accès et demander des justificatifs. Des pièces d'identité, les justificatifs de domiciliation et/ou d'hébergement sont désormais quasi-indispensables pour des démarches dites « humanitaires », « caritatives ». La réalisation des démarches pour obtenir ces documents s'inscrit dans le temps, et ne permet aux familles de bénéficier rapidement d'un soutien alimentaire vital.

Pour compléter les orientations, nous sommes amenées à formuler de nombreuses demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental, pour les femmes accompagnées d'enfant, bien que nous ne sommes pas les référentes des familles. Pour les femmes isolées, les services octroyant des soutiens financiers sont plus rares et nécessitent un ancrage sur une ville souvent inexistant pour les femmes en errance fréquentant notre lieu.

En 2016, nous avons engagé +16% de demandes par rapport à 2015 (soit 225 demandes). Là encore les justificatifs demandés sont de plus en plus nombreux et notamment, une attestation de domiciliation qu'elles n'ont pas forcément. En effet, mettre en place une domiciliation est une démarche essentielle mais qui peut s'avérer complexe si les personnes ne peuvent pas le faire auprès de proche, et qui s'inscrit dans le temps. Avant même de formuler une demande d'aide financière, plusieurs semaines sont souvent nécessaire pour finaliser les démarches en amont.

Les aides financières accordées par le Département sont des outils indispensables et utiles pour soutenir les familles rencontrées.

Mais nous ne pouvons que déplorer la temporalité inadéquate à l'état d'urgence des ménages : 6 semaines pour rencontrer une travailleuse sociale à l'AJ, plusieurs semaines pour mettre en place une domiciliation, plusieurs semaines voire quelques mois pour recevoir la réponse du SDAF.

D'autre part, quand les femmes ont un accord du SDAF, beaucoup sont dépourvues de pièces d'identité (rétention des documents par les passeurs ou autres personnes, perte lors du parcours migratoire ou dans les situations d'errance). De ce fait, elles sont dans l'impossibilité de retirer leurs bons de secours. Nous faisons alors de nombreuses procurations, à nos propres noms. Et nous avons la responsabilité d'avoir l'argent avec nous. Ce qui peut interroger sur notre positionnement professionnel.

Via le Programme PRENAP une enveloppe annuelle permet l'acquisition de tickets services à destination des femmes enceintes ou ayant des nourrissons, pour acheter des produits à destination des enfants et de l'alimentation.
Malheureusement, ce fonds ne nous permet pas d'aider chaque famille éligible au projet Prénap. L'écart entre les besoins et les moyens créent un sentiment d'injustice et d'incompréhension pour les familles. Tous les mois, la distribution des tickets est source d'un climat de stress et de frustration pour les femmes et les professionnelles. Pour aider davantage de familles, nous avons fait le choix fin 2016 de réduire les montants et d'espacer la fréquence:

20 €/famille/trimestre. Il est à noter que cette nouvelle modalité qui sera appliquée dès début 2017, améliorera l'équité mais est très loin de répondre à elle seule aux besoins primaires du public dits Prénap et en écarte encore plus le reste des ménages (66% des ménages), dont les besoins sont tout aussi urgents.
Cette année, l'inscription à l'école a été également une démarche qui a pu s'avérer complexe. Quelle adresse fait foi ? La domiciliation (quand les familles réussissent à en avoir une) ou l'hébergement ? Les mères sont envoyées d'une mairie à une autre et se voient formuler des refus et réorientées vers d'autres municipalités qui peuvent également les refuser. Alors que la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans est obligatoire, les mères doivent se montrer particulièrement persévérantes pour remplir cette obligation. Le lieu de la scolarisation ne résulte pas toujours du choix de la famille. Lorsqu'elles en ont le choix, la décision est difficile à prendre pour les mères : favoriser une scolarité proche de l'hébergement mais qui est instable et dont l'adresse peut changer à tout moment, ou se rapprocher du lieu d'ancrage administratif mais qui n'est pas toujours à proximité du lieu de vie ?

Certains enfants fréquentent une école très éloignée de leur lieu de vie les contraignant à des temps de transport important. Le risque d'absentéisme est alors important, et est renforcé par l'absence de titre de transport, tendance qui s'est accrue voire généralisée depuis la disparition de la réduction via la Carte Solidarité Transport pour les bénéficiaires de l'AME. En effet, en 2016, le Conseil Régional a voté la suppression des aides aux transports pour les étrangers en situation irrégulière bénéficiaires de l'Aide Médicale État. Les conséquences à l'AJ ont été immédiatement ressenties. Les femmes accueillies ne souhaitent pas avoir à frauder, craignent d'être contrôlées et se déplacent plus rarement. Certaines femmes s'isolent, n'honorent pas leur rendez-vous dans les administrations.... Nous sommes très régulièrement sollicitées pour écrire des courriers à la RATP suite aux nombreuses amendes. La RATP n'accepte aucune remise gracieuse mais nous parvenons à réduire les frais de dossier ou de retard, et des échéanciers peuvent être mis en place…

Cette année encore, nous avons pu constater que de nombreuses femmes seules se trouvent sans solution d'hébergement. En effet, peu de places de mises à l'abri ou d'hébergement d'urgence sont financées. Ces femmes seules représentent 27% du public reçu en entretien au pôle social cette dernière année. Leur mise à l'abri reste quasi inexistante hors PH et les conditions d'accueil alors proposées ne sont pas toujours adaptées à des femmes ayant connu des violences (promiscuité, mixité dans certains gymnases..).

Ces femmes, dans l'errance, sont donc très vulnérables et en risque d'être agressées physiquement ou d'avoir recours à la prostitution en échange d'un hébergement.
Nous avons accentué notre collaboration avec les équipes du SIAO au sujet des situations de femmes à la rue et en danger. Nous leur signalons systématiquement les situations à risques afin de nous assurer qu'elles soient bien repérées, et qu'elles puissent être rencontrées par des équipes de maraudes.

Conclusion et perspectives 2017

Les personnes qui se présentent à l'AJ ne semblent pas constituer un public plus précaire qu'il y a quelques années. Les parcours de vie dans les pays d'origine et les conditions d'arrivée en France semblent quasi-similaires. Nonobstant, avec l'allongement des démarches et la difficulté d'obtenir des réponses adaptées dans

un délai raisonnable, nous observons que la précarité s'installe insidieusement et plus durablement chez les femmes et les enfants que nous accueillons.

Ainsi, malgré leur venue à l'AJ et le soutien de nombreux partenaires dans des domaines d'interventions spécifiques, nous assistons alors à un public qui se précarise.

Dans ce contexte, il est plus qu'impératif de maintenir le maillage partenarial et de le pérenniser pour venir en soutien de façon complémentaire aux ménages rencontrés.

Il s'agit notamment :
-des restos du cœur et d'Août secours alimentaire pour les besoins primaires ;

-des **CCAS** (notamment celui de Saint-Denis qui porte une attention toute particulière à nos demandes) du Secours Catholique implanté sur la ville pour les recherches de domiciliation ;

-des permanences d'accès aux soins (PASS de ville et hospitalières) , des Centres Municipaux de santé **(CMS les Moulins et du Cygne**), de l'association **Médecins du Monde** pour l'accès aux soins de santé et à une protection sociale, **des Consultations de victimologie et post-traumatiques** situées à St-Denis pour la prise en charge psychologique en cas de parcours de violence ;

-de La Cimade, **de la Mission citoyenneté** (Mme Fernandez), **de l'Espace Santé Droit**, de **l'association COALLIA** pour la problématique de la régularisation ;

- **du CIDFF**, du **GAMS, d'SOS Femmes**, du **service de milieu ouvert urgence de l'Amicale du Nid 93**, pour un accompagnement social et juridique des victimes ;

-Enfin des différents services **d'Interlogement93** qui représentent des partenaires quasi-institutionnels pour les questions liées à l'habitat.

D'autres partenariats sont à créer ou à affirmer en 2017. Nous comptons sur l'ouverture de la Maison des femmes à Saint-Denis qui a eu lieu en juin 2016, pour travailler ensemble sur un parcours coordonné autour des problématiques de violences.

Au sein de l'Accueil de Jour, l'écoute et les techniques d'entretien des TS formées aux problématiques des violences, permettent d'aborder les évènements et de de libérer la parole. Ce travail permet pour certaines une conscientisation de ce qu'elles ont vécu. Elles comprennent qu'elles sont victimes et vont alors pouvoir se distancier de la situation et déculpabiliser. La reconnaissance du statut de victimes favorise une reconnaissance sociale, juridique, dénominateurs essentiels à leur reconstruction. Les refus fréquents des demandes d'asile viennent souvent fragiliser cette étape. En effet, les femmes vivent souvent ces rejets comme une dénégation de ce qu'elles ont subi, l'identification à un statut de victime n'est alors pas possible. Pourtant, une fois le travail autour de La prise de conscience faite, elles vont pouvoir faire face à la situation et accepter l'aide, le soutien pour avancer pas à pas vers l'acquisition d'une autonomie, avec une meilleure estime d'elles-mêmes.

Nous sommes témoin de l'épuisement physique et psychique du public. Cette fragilité s'ajoute aux conséquences psycho-traumatiques liées aux parcours de violences.
D'autres partenaires du territoire, que nous rencontrons lors de groupe de travail, à l'initiative notamment de Marie Leroy en charge de la mission droit des femmes, partagent nos constats à savoir :

- La présence importante sur le territoire de Saint-Denis, et plus généralement du Département, de personnes traumatisées par des faits de violences subis dans l'enfance et/ou à l'âge adulte,
- le manque de réponses adaptées en termes de soutien psychologique ou de soutien psychiatrique transculturel (ethnopsychiatrie).

Dans ce cadre, des vacations de psychiatre ou de psychologue pourrait s'avérer utile à l'AJ à la fois pour du conseil aux professionnels mais également pour faciliter et améliorer les orientations vers les dispositifs d'accès aux soins psychiatriques.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2017

L'année 2016 a été marquée par le départ de salariés. L'équipe doit donc être en partie reconstituée et consolidée. Il est important pour ces nouveaux professionnels d'être sensibilisés voire formés aux problématiques de violence, au

vu du public que nous recevons au quotidien, pour un accueil et un accompagnement adaptés. Par ailleurs, en raison de la présence quasi-constante d'un groupe important, une partie de l'équipe souhaite approfondir ses connaissances en matière d'animation de groupe et gestion des conflits.

Jusqu'à ce jour, le nombre d'orientations vers notre structure ne fait qu'augmenter. Avec cette tendance, nous devons être vigilants à maintenir des conditions d'accueil conviviales et sécurisées, et répondre à nos missions à savoir :

- un accueil et une mise à l'abri de femmes et d'enfants en journée,
- une réponse aux besoins de première nécessité,
- un soutien social,
- un soutien à la parentalité,
- un lieu de ressourcement et de socialisation.

Pour ces raisons, nous devrons poursuivre notre réflexion en équipe et ré-interroger régulièrement nos pratiques professionnelles, les relier à des objectifs. Nous militons depuis longtemps pour que cette réflexion soit aussi développée avec nos partenaires. C'est dans ce sens, que fin 2016, une première réunion réunissant les acteurs de l'urgence sociale (accueils de jour, maraudes, 115) s'est tenue à l'initiative de l'interassociation Interlogement93. Les objectifs étaient de:

- structurer et développer un espace d'échanges entre les acteurs de premier accueil
- mener une réflexion autour des problématiques liées à l'errance
- contribuer à la formulation de pistes de solutions et/ou d'améliorations des pratiques et des interventions.

Nous souhaitons poursuivre notre présence à ce groupe de travail pour mutualiser nos observations, interventions et réflexions.

Les interventions en collectif montrent leur intérêt à l'Accueil de Jour, elles permettent de toucher un grand nombre de femmes sur des problématiques communes. Ce support est donc à réutiliser, notamment les « cafés débats » qui permettent à tous les professionnels de s'impliquer et de travailler ensemble. Outre, leur bien-fondé pour les familles, ils permettent de renforcer les liens de l'équipe et assurent une complémentarité des compétences des professionnels.
L'équipe souhaite reconduire certains thèmes abordés en 2016 et développer les thèmes de « la tolérance et du vivre ensemble ».

En 2016, un travail a été réalisé autour de l'accueil de l'enfant. La réflexion menée en équipe a permis de redéfinir nos attentes et devoirs relativement à la place des enfants dans le lieu. Ce travail a abouti à la rédaction d'un protocole d'accueil et à la réalisation d'une plaquette de présentation de la structure.
L'équipe souhaite maintenant revoir ses modalités d'accueil dans la salle de jeux : quelles interventions de l'équipe dans cet espace ? Dans quel but ? Comment l'organiser ? L'arrivée d'un professionnel de formation Educateur de Jeunes Enfants sera un support pour mener à bien cette réflexion.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence - Korawaï

CHU Korawaï 38-40 rue Salvador Allende – 93800 Epinay-sur-Seine
Tél. : 01 49 71 35 27 - Fax : 01 48 26 66 90
chu.korawai@adn93-asso.org
CHU Villa Fontaine -19 rue Fontaine – 93200 Saint-Denis
Tél : 09 84.07.95.30
chu.fontaine@adn93-asso.org

Public	Femmes isolées	Couples	Femmes avec enfant(s)
Missions	Accueil prioritaire de personnes ayant connu la prostitution et/ou victimes de violences. Aides de première nécessité. Favoriser l'affiliation sociale et l'accès à une solution d'habitat durable et adapté.		
Capacité (au total : 109 places)	21 places (11 en CHRS urgence et 10 en CHU)	4 places en CHRS Urgence	66 places Korawaï (46 places CHU et 20 places CHRS Urgence) +18 places CHU Fontaine
Durée	1 mois renouvelable		
Modalités d'admission	Orientation prioritaire par le SIAO		

PRESENTATION DU SERVICE

Le service d'hébergement Korawaï est intégré au Pôle Urgence qui comprend par ailleurs l'Accueil de Jour et le service d'Accompagnement social en Milieu Ouvert.

Aux cours du printemps et de l'été 2016, le service Korawaï mère-enfant a vu **sa capacité d'hébergement passer de 79 places à 109 places** (**30** places supplémentaires : 19 places mères-enfants et 5 places femmes seules, ont pu être pérennisées suite à la fin du Plan Hivernal 2015-2016).

Cette extension s'est inscrite dans les priorités de la DRIHL UT 93, pour les femmes victimes de violences et dans le cadre du Plan Territorial de Sortie Hivernale 2016.

La pérennisation de 30 places supplémentaires est venue répondre à une demande et des besoins toujours croissants et bien identifiés dans le département du 93, en matière d'hébergement et d'accompagnement social de femmes victimes de violences et prioritairement de femmes en danger de prostitution. Le service Korawaï connait une augmentation de sa capacité d'accueil depuis déjà trois ans, mais toujours pour l'ouverture de places mères-enfants.

Cette année, la volonté de la DRIHL a été que nous ouvrions également **des places femmes seules**. En effet, le département manque réellement de places pour les femmes seules, qui se retrouvent en situation de grande vulnérabilité et de danger en restant à la rue. L'extension de la capacité d'accueil du service Korawaï nous a amené à repenser notre organisation et à renforcer l'équipe par le recrutement de nouveaux professionnels : une maitresse de maison et une travailleuse sociale supplémentaires. Les opportunités de places ont permis de disposer de moyens supplémentaires pour répondre aux demandes d'accueil et d'accompagnement, de femmes avec ou sans enfants en situation complexes et préoccupantes.

LES HEBERGEMENTS

Les appartements d'Epinay, la Villa Orion, située à Saint-Ouen ainsi que la bâtisse de Saint-Denis disposent du confort et des équipements nécessaires à l'accueil des mères et des enfants (lit bébé ou lit évolutif, chaise haute, baignoire bébé, table à langer, cuisine équipée…). Chaque famille dispose d'une chambre privative et partage des locaux communs (cuisine, salon, sanitaires et espace jeux pour enfants)

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe opérationnelle du service Korawaï, pour les 109 places d'hébergement, est répartie sur de trois sites différents avec des hébergements regroupés ou des appartements partagés, elle est composée de :

- 1 agent d'accueil (0,79 tp)
- 1 maîtresse de maison et 2 hôtes
- 1 coordinatrice des maîtresses de maison et des hôtes
- 1 monitrice-éducatrice, 0,80 Etp
- 5 travailleurs sociaux
- 1 éducatrice de jeunes enfants, 0,40 Etp
- 1 monitrice-éducatrice en formation en contrat de professionnalisation
- 1 coordinatrice de l'hébergement
- 1 secrétaire pour les 3 unités opérationnelles du Pôle Urgence
- Une responsable du Pôle Urgence, chargée du pilotage des 3 unités opérationnelles (Les centres d'hébergement Korawaï, l'Accueil de jour et le Milieu Ouvert).

Ces postes sont mutualisés pour l'ensemble du service Korawaï, CHU appartements partagés et hébergements regroupés et CHRS, situés à Saint-Ouen, Saint-Denis et Epinay-sur-Seine.

ORIGINE DES DEMANDES D'HEBERGEMENT

Le SIAO reste le principal pourvoyeur d'orientation. L'équipe informe systématiquement le SIAO 93 et le 115 du département des places disponibles.

Comme nous le permet notre convention avec la DRIHL et le SIAO, nous conservons cependant la possibilité de procéder à des admissions proposées par les services de l'association ou des partenaires spécifiques, (l'Accueil de Jour et le Milieu Ouvert /Urgence AdN 93 et des partenaires de proximité avec lesquels nous avons établi des coopérations renforcées de longue date, principalement pour ce qui concerne l'accompagnement des personnes victimes de violences et/ou prostitution. Toutefois, nous sollicitons toujours l'avis du SIAO préalablement à l'admission de la famille.

La coordination et les contacts fréquents avec le SIAO simplifient les démarches de recherches d'orientation. En revanche, la situation de l'hébergement et du logement restant particulièrement tendue en Ile-de-France, les possibilités de relais vers une solution de logement adapté demeurent très insuffisantes. Il nous est très difficile de déterminer des limites à notre action et de conserver la spécificité de l'accueil d'urgence, à savoir un hébergement de courte durée.

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Le service accueille prioritairement les personnes ayant connu un parcours de danger ou de prostitution et de violences souvent cumulées, que ce soit : l'excision, les violences de guerre, les violences subies pendant le parcours migratoire, les mariages forcés, la prostitution parfois soumise à la traite des êtres humains (TEH), les violences conjugales et /ou familiales,…

De fait, les principales problématiques auxquelles les équipes répondent sont généralement les suivantes :

- **Problématiques sanitaires et sociales, administratives liées à la précarité**

Celles-ci nécessitent un accompagnement global et des orientations personnalisées, notamment des réponses à leurs besoins primaires, l'accès aux soins, la prise en compte des violences vécues, la résolution de problèmes administratifs complexes et la recherche d'un hébergement plus stable.

L'accompagnement global des ménages prend en compte à la fois les mères et leurs enfants.

- **Problématiques liées à la fonction parentale et à l'éducation des enfants, prise en compte des parcours et/ou violences vécus par les enfants**

Ces problématiques nécessitent un soutien important de la part de l'équipe qui veille à ce que le développement affectif de l'enfant se fasse le plus favorablement possible. Vu le parcours des personnes, le soutien de l'équipe consiste à aider et rassurer les mères sur leurs compétences ou de leur proposer de nouveaux apprentissages et savoirs. Parfois il s'agit d'agir vis-à-vis des comportements à risque encourus par les enfants et d'envisager avec la maman une prise en charge spécialisée de ceux-ci. En cas de traitement mettant en danger l'enfant, la CRIP ou le Procureur sont saisis.

L'éducatrice de jeunes enfants, propose aux familles un soutien personnalisé à la parentalité, dans une optique qui se veut avant tout préventive. Elle travaille en coopération avec les services de proximité ou de soins appropriés en fonction des situations (CMPP, PMI, Unité d'accueil mère-enfant, Rencontre 93…).

Elle propose différentes activités de sorties culturelles et de loisirs, favorisant les apprentissages et les moments de réappropriation de la relation mère-enfant. Elle anime par ailleurs, avec une maitresse de maison différents ateliers autour de la prévention des accidents domestiques.

- **Problématiques liées à la sécurité physique des personnes**

Compte tenu du vécu des familles, l'équipe est régulièrement amenée à soutenir et accompagner les personnes accueillies dans les démarches liées à leur protection (accompagnement pour un dépôt de plainte, recueil du récit de vie pour la constitution de dossier OFPRA ou en vue d'une demande de régularisation administrative…). De par la spécificité de nos services, les équipes sont fortement sensibilisées à l'accompagnement des personnes victimes de violences et/ou de prostitution, tant en termes d'écoute que de connaissance des dispositifs d'aide existants.

Pour des raisons de mise à l'abri des personnes, des dispositions spécifiques ont été pensées. Ainsi, par exemple, les appartements sont pourvus de systèmes d'ouverture codée (les codes sont changés à chaque nouvelle arrivée), les visites extérieures sont exclues (sauf entre résidentes), les noms des personnes ne figurent pas sur les boîtes aux lettres afin de préserver l'anonymat des personnes accueillies…

Par ailleurs, pour tout problème, les personnes sont sensibilisées aux règles relatives à leur sécurité et informées qu'elles peuvent faire appel en cas de besoin aux forces de police et à la personne d'astreinte, y compris aux heures de fermeture des services, la nuit et le week-end.

Au vu des caractéristiques du public et de ses problématiques, les objectifs du Pôle Urgence, dont fait partie le service Korawaï, sont prioritairement :

- la mise à l'abri et la recherche d'un habitat plus stable
- une réponse aux besoins de première nécessité
- l'aide au recouvrement des droits
- un travail d'accompagnement, d'information et d'orientation individualisé et spécifique au vécu de violence.
- un soutien dans les démarches d'accès aux soins physiques et /ou psychiques
- l'écoute empathique et bienveillante et l'aide à la retranscription du récit de vie
- un ancrage social et territorial
- la mise en place d'un suivi social régulier
- un soutien à la fonction parentale.

Pour atteindre ces objectifs, des aides matérielles peuvent être accordées ponctuellement aux familles, sous forme de Tickets Services, de mise à disposition de denrées alimentaires de première nécessité et éventuellement de titres de transport ou prêts exceptionnels accordés aux personnes sans ressources.

BILAN DE L'ACTIVITE CHRS

Au cours de l'exercice 2016, **177** personnes ont été accueillies et accompagnées par le service Korawaï (90 ménages).

Composition des ménages accueillis en 2016

- 26 femmes isolées

- 5 couples (10 personnes)

- 59 familles monoparentales (dont 82 enfants)

Au total, **30 478** nuitées ont été réalisées.

❖ Objectifs et missions du service d'Accueil d'Urgence Korawaï

Régularisation administrative : les démarches de régularisation et d'obtention de titres de séjour ont occupé une place importante tout au long de l'accompagnement social proposé. Certaines situations d'une grande complexité ont nécessité l'accompagnement physique des personnes auprès des services compétents (Préfecture, OFII, Ambassade…), ce qui s'est avéré chronophage mais sans conteste utile. La collaboration avec des partenaires spécialisés, notamment l'équipe de la CIMADE dédiée au soutien aux femmes étrangères victimes de violences, a cette année encore été d'un grand apport. De plus, depuis février 2015, nous avons pu développer un partenariat avec une interlocutrice de la direction de l'immigration. Pour les femmes ayant connu un parcours de violence, nous avons la possibilité de solliciter notre interlocutrice pour un examen bienveillant de la situation (pièces justificatives à l'appui) de la personne dans le cadre d'une demande de régularisation à titre humanitaire.

Rétablissement des droits sociaux : dès l'arrivée de la personne, les travailleurs sociaux évaluent la situation de la personne au regard de l'ouverture des droits (CAF, CPAM, Solidarité transport, AAH…) et le cas échéant, informent et soutiennent les personnes dans l'instruction ou le « déblocage» des dossiers.

Recherche d'un hébergement adapté et pérenne : la création du SIAO, fin 2011, a simplifié les démarches de recherches d'orientation. En effet, pour les projets d'orientation qui s'inscrivent dans le périmètre du SIAO, l'équipe transmet au plus vite un dossier à cette instance. Cette nouvelle procédure évite de multiplier les demandes auprès des structures d'hébergement de la région. Malgré tout, en matière d'orientation, nous restons confrontés à une insuffisance de solutions d'hébergement durable et adapté pour les familles dépourvues de titres de séjour et de ressources, ce qui tend à rallonger les temps d'hébergement sur des dispositifs prévus pour des durées aussi brèves que possible.

Nous sollicitons par ailleurs les dispositifs « Solibail », les Résidences sociales ainsi que le dispositif « Un toit pour Elles » lorsque la situation le permet.

Accès aux soins et à la couverture maladie universelle : la santé est l'un des axes prioritaires de l'accompagnement social. Les travailleurs sociaux s'assurent pour chaque famille et pour chacun de ses membres, de l'ouverture de droits à l'Aide Médicale de l'Etat (AME), à la Protection Universelle Maladie (PUMA) ou encore à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC). En cas de rupture des droits, de nécessité de soins et de traitements médicaux, les travailleurs sociaux orientent vers le service PASS des hôpitaux. Dans certains cas, notamment lorsque la personne accueillie a été exposée à des risques pour sa santé, les travailleurs sociaux peuvent suggérer un bilan de santé et orienter vers un service hospitalier ou un service de dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST).

Réponses aux besoins de première nécessité et aide à la subsistance : du fait de la précarité des familles, l'accompagnement social a reconsidéré l'aide à la subsistance. Le service dispose d'une possibilité d'aide, sous forme de délivrance de Tickets Service, qui s'est avérée cette année encore d'une grande utilité.

Nous faisons régulièrement appel aux partenaires extérieurs pour des colis alimentaires (Restos du cœur notamment) ou encore pour des aides financières exceptionnelles mais ces dispositifs restent insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes. Nous délivrons par ailleurs mensuellement, aux personnes dépourvues de ressources, un « kit hygiène », composé d'un nécessaire de toilette complet (savon, shampoing, déodorant, dentifrice, brosse à dents, lessive…). Une partie des produits composant les kits hygiène, fortement appréciés par les personnes accueillies, proviennent du partenariat convenu avec l'Agence du Don en Nature.

Par ailleurs, durant l'été 2016, nous avons pu bénéficier de l'aide alimentaire apportée par l'association PHENIX, qui nous a livré, en juillet et en août, des denrées provenant de surplus alimentaires des supermarchés.

Cet apport a été très apprécié par les personnes hébergées dans la mesure où les restos du cœur sont fermés à cette période de l'année.

Nous projetons d'organiser la logistique nécessaire (tri et partage des denrées, stockage, distribution) afin d'être en mesure de poursuivre ce partenariat en 2017.

Exemple d'un accompagnement d'une femme et de son enfant en situation de grande précarité, au sein du service Korawaï d'Epinay-sur-Seine :

Madame Y est de nationalité albanaise. A l'âge de 15 ans, son père décide de la marier avec un homme ayant deux fois son âge. De cette union, sont nés deux enfants. Madame est victime de violences conjugales (morales, physiques et sexuelles). Suite à cela, Madame demande le divorce. Le tribunal décide que l'ainé, âgé de 2 ans, reste avec Madame et le cadet, âgé de 8 mois, avec le père. Madame retourne vivre chez ses parents, où elle est victime de violences familiales de la part de son père.

En octobre 2014, A, le fils ainé de Madame, est victime d'un accident de la route qui lui laisse de lourdes séquelles physiques et psychologiques. Pour payer les soins médicaux de son fils, Madame travaille comme serveuse dans un bar. Un ami de son patron lui propose de travailler en Italie afin d'avoir un meilleur salaire. C'est pour Madame Y l'opportunité de pouvoir financer l'opération de son fils. Elle accepte donc et part pour l'Italie.
A son arrivée, Madame Y est conduite dans une maison où plusieurs autres femmes d'origine albanaise se trouvent. Elle est alors séquestrée et contrainte à se prostituer. Elle demande l'aide d'un client pour s'enfuir. Celui-ci la conduit dans une autre ville et la laisse seule sur place. Après quelques jours d'errance, Madame parvient à joindre un ami de la famille qui vit en Italie. Ce dernier est policier. Il accepte de l'aider et lui propose de la conduire jusqu'en France.

Madame Y, arrive en France en juin 2015. Elle est confiée par son ami policier à un homme censé l'aider dans ses démarches d'insertion. L'homme s'avère être un proxénète qui la conduira dans un hôtel de Lyon et la contraindra une nouvelle fois à la prostitution.

L'hôtel où elle vit est géré par un réseau de prostitution albanais. Madame subira beaucoup de violences de la part du propriétaire de l'hôtel. Cette période de prostitution a duré 9 mois. Mme a finalement pu trouver de l'aide auprès de l'équipe de Maraude de L'amicale du Nid 69. Avec leur soutien, Madame a porté plainte contre le réseau en février 2016 et a pu bénéficier d'une mise à l'abri à l'hôtel.

Compte tenu des risques accrus de représailles suite au dépôt de plainte contre le réseau, l'AdN69 nous a sollicités afin de l'aider à s'éloigner de Lyon et de lui procurer un hébergement sécurisé.

Madame est dans un premier temps accueillie au sein de la structure collective de l'Amicale du Nid située à St Ouen. A son arrivée, Mme a un rythme de vie totalement décousu, elle s'alimente très insuffisamment, a un discours débridé sur l'argent, la sexualité, la drogue et les hommes.

Elle évoque la pratique prostitutionnelle comme une pratique valorisante qu'elle met en avant.

Au regard de ces comportements et du mal être perceptible, Nous incitons Madame Y à entreprendre un suivi psychologique. Le suivi sera de très courte durée. Mme ayant beaucoup de difficultés à évoquer les éléments de son parcours.

Nous poursuivons l'accompagnement de Madame sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle.
Mme suit assidument les cours de français et d'informatique à la Maison de Quartier de St Ouen. Elle réalise également des démarches importantes telles que la mise en place de l'aide médicale état, la déclaration d'impôts…Elle s'intègre de manière plus adaptée à la collectivité et semble adhérer de mieux en mieux à l'accompagnement et aux règles de l'établissement.

Quelques mois plus tard, Mme nous apprend que son fils de 8 ans, élevé par ses grands-parents en Albanie, va venir en France pour y subir des examens de santé.

Ce dernier arrive avec sa grand-mère et réalise les soins nécessaires, puis la grand-mère repart, seule, laissant son petit-fils à la charge du jeune frère de Mme Y, hébergé de manière instable en chambre d'hôtel.

Suite à la demande de Madame de récupérer son fils et à une opportunité de place sur le dispositif d'hébergement mère enfants, Mme et son fils sont installés au sein d'un appartement partagé à Epinay.

D'emblée, la prise en charge médicale de l'enfant commence. Il bénéficie d'un suivi important à l'hôpital Necker.
Mme Y procède à l'inscription de son fils à l'école élémentaire, en classe de CE1.
Mme semble répondre favorablement aux besoins de son fils.
Par la suite, A manifeste des troubles du comportement nécessitant une orientation au CMPP. Il y est suivi à raison d'une fois par semaine. En parallèle, l'équipe a sollicité l'Aide sociale à l'Enfance pour la mise en place d'une TISF afin d'aider Madame Y dans l'exercice de ses fonctions parentales.
Un dossier MDPH est en cours de réalisation.
L'évolution de Mme Y en termes d'insertion est visible et positive.
Mme Y est parvenue à retrouver un certain équilibre et construit, avec le soutien de l'association, un projet de vie cohérent et stable pour elle et son fils.
Elle s'est réengagée dans un suivi psychologique et doit intégrer prochainement les ateliers d'aide à la Vie active (AAVA ateliers Dagobert) de l'AdN92 qui lui permettront de reprendre *une activité professionnelle et de bénéficier d'un minimum de ressources, le temps que ses démarches de régularisation administrative aboutissent.*

Travailleuse Sociale : Orokia, pour l'AdN93

Soutien à la parentalité et à l'éducation des enfants :

En 2016, 59 familles, dont 82 enfants ont été accompagnés.
L'éducatrice de jeunes enfants, dont les missions sont réparties sur 3 pôles d'interventions (urgence, insertion et logement) a son temps répartis sur ceux-ci et ne dispose que de 14h par semaine pour le pôle urgence Korawaï.

Ce sont 11 familles qui ont pu être accompagnées par celle-ci sur les aspects liés à la parentalité, de manière individualisée si le contexte familial et les difficultés repérées le nécessitent. En revanche, elle peut proposer également des actions de groupe auxquelles l'ensemble des familles de Korawaï sont invitées à participer.

Les femmes accueillies ont toutes connu un parcours de violences importantes. La plupart des enfants manifestent aussi des signes de perturbation dans leur comportement. Il n'est pas rare en effet de constater l'émergence de signes de mal être tels que :

- Des attitudes de retrait ou repli sur soi, difficulté à entrer en relation avec les autres ;
- De l'inquiétude et des difficultés à se séparer de leur mère (l'enfant parait inconsolable) ;
- De l'intolérance à la frustration ;

- De la « désobéissance » et des difficultés à accepter les limites ;
- Des difficultés d'endormissement, des cauchemars ;
- De l'agitation, de la violence à l'égard des pairs ou des adultes ;
- Des attitudes sexualisées non adaptées.

Certains enfants ont des repères de relations aux autres ou au contexte qui les entoure mal établis, ils semblent parfois manquer d'un cadre sécurisant et sécurisé et ne parviennent pas à contenir leurs émotions.

Parallèlement à ces constats, nous observons des mères parfois très en difficulté et angoissées dans l'éducation de leurs enfants. Marquées par leurs vécus chaotiques, leur absence de savoir-faire avec les enfants, les apprentissages en fonction de l'âge et leur culpabilité, elles ne parviennent pas à proposer un cadre éducatif rassurant et cohérent à leur enfant.

La communication, les interactions entre eux n'ont rien d'évident. Étant elles-mêmes dans une situation où elles ont du mal à se "prendre en charge", à prendre soin d'elles et à se protéger, elles ont besoin d'être soutenues dans leur fonction parentale, d'être rassurées, protégées et valorisées pour être en mesure de comprendre les attitudes, les manifestations de certains comportements et de répondre de manière satisfaisante et sereine aux besoins d'un enfant.

Les Modalités d'intervention de l'éducatrice de jeunes enfants

Pour répondre au cahier des charges de la nouvelle convention que nous avons avec la CAF 93 mais également parce que nous y trouvons un intérêt certain, l'éducatrice de jeunes enfants a davantage recentré ses actions en 2016 autour d'activités collectives. Elle intervient donc moins systématiquement dans le cadre d'accompagnement individuel des familles.

Pour autant, certaines peuvent avoir besoin d'un soutien à la parentalité personnalisé et renforcé. Celui-ci peut être proposé au domicile ou lors de rencontres au sein du service. Lors de ces rencontres un travail renforcé avec l'équipe pluridisciplinaire est mis en place afin de redoubler de vigilance et d'organiser un plan d'actions et de soutien spécifique - en interne et en articulation avec les autres membres de l'équipe (travailleuses sociales et maitresses de maison) - ou encore en lien avec des partenaires proximité (ASE, CMP, PMI, Maison des parents, l'association Rencontre 93…)

L'éducatrice de jeunes enfants essaie aussi d'être une personne ressource auprès de l'équipe sociale du service sur les aspects liés à la petite enfance. Elle développe et maintien des partenariats et met à disposition des informations pouvant être utiles à l'équipe pour le soutien à la parentalité.

Afin d'améliorer l'accueil et la prise en compte des enfants victimes/témoins de violences, de mieux reconnaitre les carences et de tenter de les compenser, de mieux prévenir et orienter les mères et les enfants, l'équipe a engagé cette année une réflexion sur plusieurs séances de travail sur la parentalité et la place faite à l'enfant.

Ces séances ont abouti à la mise en place de nouveaux supports et notamment à la formalisation cette année du « protocole d'accueil de l'enfant », du « protocole de travail commun EJE/MdM/TS8[9] autour de l'enfant » et à la mise en place d'outils tels que la fiche de renseignements enfants, la grille parentalité et le tableau indicatif des phases de développement de l'enfant (cf doc en annexe)

Ces documents utilisés par l'ensemble des travailleuses sociales permettent de mieux objectiver les observations et de transmettre à l'éducatrice de jeunes enfants un aperçu des difficultés rencontrées par les enfants. Sur la base de celles-ci, l'éducatrice de jeunes enfants apporte des conseils et des éclaircissements à l'équipe et organise avec elle les orientations les plus adaptées.

Elle organise aussi régulièrement, en lien avec l'équipe, des actions collectives sur des thématiques différentes, dont :

- L'accès aux droits, aux vacances et aux loisirs,
- Des informations sur les activités périscolaires…
- Les activités de loisirs, sorties ludiques et éducatives (piscine, mer, activités manuelles, sorties au parc, pique-nique…). Ces activités favorisent le bien –être et l'épanouissement de l'enfant mais permettent également aux mères et aux enfants de partager ensemble des moments privilégiés.

En 2016, l'EJE a travaillé en complémentarité avec l'équipe pluridisciplinaire sur différents aspects liés à l'enfance. Parmi les 11 familles du dispositif pour lesquelles elle est amenée à intervenir, 7 familles ont nécessité un accompagnement très soutenu.

[8] Educ. Jeunes enfants/maitresse de maison/travailleuse sociale
Idem

En effet, nous avions évalué et pris en compte des carences éducatives constatées. Pour certaines, il s'agissait de difficultés à proposer des limites adéquates à l' enfant, pour d'autres, cela pouvait être un manque de réponses adaptées aux besoins primaires de l'enfant, son besoin d'autonomisation, une non prise en compte de l'intimité et la pudeur de l'enfant alors que celui-ci grandit , comme par exemple, insister pour le doucher, l'aider à s'habiller…

Les accompagnements ont abouti à des orientations diverses ou des contacts professionnels spécifiques vers les : CMP pour enfant, Réunion Pluri-Professionnelle, Rencontre 93, maison du bébé, TISF…

Les visites à domicile sont parfois essentielles. Elles permettent d'intervenir auprès de l'enfant au sein de son environnement avec ses repères personnels, d'observer plus précisément les différents comportements à l'œuvre, la place qui lui est faite au sein du logement, etc.. Intervenir au domicile permet de voir l'enfant dans les espaces qui lui sont familiers, ce qui le sécurise aussi dans la relation que nous pouvons créer avec lui. Elles permettent également de créer un moment de partage et d'échanges avec la famille, dans leur quotidien et de rompre avec l'isolement du monde extérieur (pour rappel, les familles sont hébergées dans des logements sécurisés au sein desquels les visites de personnes extérieures au service ne sont pas autorisées).

Nous pouvons ainsi assister à des temps de repas, de toilette, de soins, et si nécessaire soutenir la mère dans les gestes du quotidien avec son ou ses enfants. L'accompagnement de la famille et la prise en compte de leurs difficultés est plus aisée car les observations et interventions sont réalisées sur le moment.

Mme B. manifeste des difficultés lorsqu'il s'agit de poser des limites à son fils John 2ans1/2. Mme communique peu avec son fils et manque d'interaction. John est un petit garçon très agité, qui ne parle pas, s'exprime par des « grognements », ne supporte pas la frustration.

Intervenue à plusieurs reprises sur leur lieu d'hébergement. Mme me dit que John ne veut pas manger. Je lui propose donc de venir sur des temps de petit déjeuner.

Lors des premiers petits déjeuners auxquels j'assiste, je vois une mère qui tend un biberon à son fils. Manifestement John repousse son biberon. Mme à ses côtés boit un thé et mange des tartines. Ce moment privilégié, que pourrait être le petit déjeuner, est devenu un temps redouté par Mme et son fils.

J'invite Mme à rendre son fils un peu plus autonome et à le valoriser. A titre d'exemple, je propose à Mme de donner un bol de céréales à son fils. Mme accepte.

Lors d'un petit déjeuner Mme donne à John un bol de céréales et lui met à disposition une cuillère. Un peu maladroit, John en renverse. Mme se précipite sur son fils pour lui donner à manger. John a un mouvement de recul et pousse un cri. Je conseille alors à Mme de laisser faire son fils, qu'il grandit et qu'il doit apprendre à faire certaines activités seul. Mme le laisse. John montre en effet un véritable intérêt et plaisir à manger seul.

A force d'interventions sur le lieu d'hébergement, Mme comprend que son fils a besoin de faire les choses avec plus d'autonomie avec le regard bienveillant de sa mère. Au début, je continue à intervenir auprès de Mme et John quand cela est difficile entre eux. J'invite Mme à faire confiance à son fils et de se rendre compte qu'il sait faire des activités par lui-même avec la présence sécurisante de sa maman. Leur petit déjeuner, peu à peu, devient un temps agréable.

Laurence, éducatrice de jeunes enfants à l'AdN93

Les partenariats développés et actions menées autour du soutien à la parentalité

La contraception est un sujet important et nous programmons des informations collectives à ce propos auprès des familles. Un grand nombre d'entre elles ont une méconnaissance des aspects liés à la contraception. « Culturellement » ce sujet n'est pas forcément abordé et les dames en ont parfois une totale méconnaissance.

En ce sens, l'EjE a organisé l'intervention de deux conseillères du planning familial d'Épinay sur Seine. L'objectif était principalement de faire connaitre les différents modes de contraception existants, de prévenir des MST et d'échanger sur les grossesses non désirées.

Ces interventions sont utiles dans la mesure où nous accueillons régulièrement des femmes ayant des grossesses non-désirées, ce qui impacte considérablement sur le développement de l'enfant : sa construction, son identité, ses interactions, la qualité relationnelle à sa mère, son éducation…

Lorsque des atteintes traumatisantes et notamment sexuelles ont été subies, il est essentiel que les femmes apprennent à se réapproprier leur corps. Par extension, les mères doivent, d'une part, protéger l'intégrité de leur enfant et d'autre part leur apprendre leurs droits à l'intimité et au respect de leur corps. Au vu de leur parcours, il n'est pas rare que les mères que nous accueillons aient une image négative de leur corps, et un rapport à la pudeur et à l'intimité brouillé par les maltraitances vécues. Pour protéger l'enfant de malveillances la formule " mon corps m'appartient" est à intégrer.

L'intervention du planning familial très appréciée, a permis aux participantes de découvrir des modes de contraception qu'elles ne connaissaient pas. Au fur et à mesure des échanges les femmes ont d'elles-mêmes abordé les violences qu'elles avaient vécues, et ont souhaité en parler plus longuement.

Ce partenariat a été interrompu pour des raisons de planning. Nous projetons néanmoins de le poursuivre et de le renforcer.

L'intervention de la CAF a également été une priorité pour la compréhension et l'accès aux droits des familles. Aussi, ce partenaire est intervenu pour présenter le dispositif "VACAF et passeport loisirs " (organisme collecteur permettant aux familles de partir en vacances).

Le partenariat avec la CPAM

Depuis avril 2015, l'Amicale du Nid et la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) travaillent en partenariat pour proposer des ateliers portant sur différentes questions relatives aux des droits des familles.
Les ateliers sont prévus au nombre de 5 par an (1 tous les 2 mois de septembre à Juin).
Depuis leur mise en place, 9 ateliers ont été proposés.
Ils se déclinent en 2 volets :
- volet d'information sur l'accès aux droits des femmes enceintes ou venant d'accoucher. Ce volet a été élargi aux mères ayant des enfants de moins de 6 ans. Cette séance permet une diffusion de l'information sur le logiciel Améli et une meilleure connaissance des dispositifs de la CPAM et offre également la possibilité aux femmes de prendre un rendez-vous avec un conseiller en cas de problème administratif relatif à la CPAM.
- volet prévention autour de différents thèmes tels que, la prévention des toxico-infections alimentaires, l'équilibre alimentaire, le bébé secoué, la relation mère-bébé…

En 2016, les ateliers ont réuni 31 personnes des différents pôles de l'Amicale du Nid.

Les réunions de culture partagée sur l'accueil de l'enfant

Durant l'année, nous avons poursuivi les réunions de culture partagée, réunissant les professionnels des différents services du pôle urgence (accueil de jour, milieu ouvert urgence, CHU et CHRS Korawaï). L'ensemble des professionnels (agents d'accueil, travailleurs sociaux, maîtresses de maison, éducatrice jeunes enfants, …) quels que soient leur poste et leur formation, participent à ces réunions pluridisciplinaires, car la transversalité des pratiques permet d'harmoniser nos interventions.

Ces réunions permettent de mettre en commun une réflexion, des expériences, des outils et partenariats incontournables pour le traitement de ces problématiques et l'amélioration de la situation vécue par les personnes (adultes et enfants), réfléchir à la mise en place d'actions collectives et individuelles de préventions sur les violences, la prostitution, l'excision, les enfants témoins/victimes de violences…

Cette année, notre réflexion s'est portée sur l'accueil des enfants. En effet, le pôle urgence reçoit environ 800 enfants/an. Il est donc indispensable de s'interroger sur l'accueil et l'accompagnement qui leur sont proposés au sein des différentes unités. Cette séance ainsi que les groupes de travail qui ont suivi ont permi l'élaboration du protocole d'accueil de l'enfant. La création d'un livret d'accueil pour enfants est en cours.

Les perspectives de travail autour du soutien à la parentalité en 2017

Certaines mères sont très inquiètes, ou à l'inverse trop peu, quant au rythme de développement cognitif et psychomoteur de leur enfant. Il n'est pas rare de constater que certains enfants peuvent avoir des difficultés de langage ou des retards dans leur développement psychomoteur ou encore dans leurs relations à l'autre.

Les violences vécues par les familles, même par le passé, ont des répercussions sur la qualité de la relation et le mode d'éducation adopté par les mères. Elles impactent de façon défavorable les capacités et potentialités de l'enfant et entrainent des troubles du comportement très marqués.

Les mères constatent généralement les perturbations du développement de leur enfant (langage, agitation…) mais se sentent impuissantes et ne savent pas forcément comment y remédier.

Notre action de soutien à la parentalité est centrale dans la mesure où ces troubles ou retard du développement ne sont généralement pas irréversibles, à condition qu'ils soient repérés et traités de manière spécifique.

Régulièrement nous sommes aussi amenés à organiser des rencontres partenariales avec l'accord des mamans (école, mode de garde…) afin de soutenir

au mieux la mère dans sa fonction parentale, de protéger l'enfant et de répondre au mieux aux besoins spécifiques de l'enfant.

Dans le but d'apporter des conseils et réponses aux mères, dédramatiser les ressentis et valoriser les compétences des mères et jeunes enfants, l'éducatrice de jeunes enfants a prévu d'organiser de manière régulière, en 2017, des réunions thématiques sur la parentalité : habitudes alimentaires , interactions mères/enfants, rythme de vie de l'enfant, rituels du coucher, les pleurs du bébé et de l'enfant, l'intérêt du jeu …

Problématiques liées à la sécurité physique des personnes :*En fonction du parcours de la personne, les travailleurs sociaux du service Korawaï proposent leur soutien aux personnes et un accompagnement dans les démarches liées à leur protection (ex : soutien lors du dépôt de plainte, aide à l'élaboration du récit de vie etc.)*

Au vu des caractéristiques du public et de ses problématiques, les objectifs du Pôle Urgence, dont font partie les services Korawaï, CHU et CHRS, sont prioritairement :

- la mise à l'abri et la recherche d'un habitat plus stable, (protection vis-à-vis des auteurs de violences)
- une réponse aux besoins de première nécessité et l'ouverture des droits sociaux
- l'accès aux soins
- la mise en place d'un suivi social régulier et spécifique en fonction du parcours antérieur
- le soutien à la fonction parentale (dans le cadre des CHU réservés aux familles monoparentales)
- l'aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle.

b) Actions collectives de revalorisation de soi, d'accès à la culture et aux loisirs, évènements festifs au sein du servie Korawaï.

L'AdN 93 accueille des femmes isolées, des couples et des familles monoparentales en grande difficultés sociales et financières. Afin d'agrémenter leur quotidien parfois pesant, les équipes éducatives mettent en place des actions collectives ou individuelles. Ces actions peuvent avoir plusieurs visées : favoriser l'accès à la culture, participer à des moments conviviaux, d'échanges et de rencontres.

Au cours de l'année, différents évènements ont été organisés ou renouvelés :

Les fêtes de fin d'année

Lors des fêtes de fin d'année, l'AdN 93 organise des repas festifs sur les sites d'hébergement, ainsi qu'une fête au moment de Noel. La période des fêtes de fin d'année est une période sensible pour les personnes accueillies, souvent très isolées et éloignées de leur famille.

Les hébergées apprécient de ne pas rester seules dans ces moments-là. L'équipe éducative est sur place pour aider à la confection du repas et pour le diner. Le salon du lieu d'hébergement se transforme ensuite en piste de danse, le temps d'oublier la solitude et de passer un bon moment. Les petites tensions quotidiennes sont alors oubliées, le temps d'une soirée.

Aussi, nous faisons en sorte que chaque personne hébergée ait un cadeau de Noel, tant pour les enfants que pour les adultes ; un partenariat avec la ville d'Epinay-sur-Seine ainsi qu'un partenariat avec l'agence du Don en nature, ont permis cette distribution de cadeaux.

Les évènements ponctuels de revalorisation de l'image de soi

- Les séances de socio-esthétique

Comme l'année précédente, nous avons accueilli le temps d'un stage, une psycho socio-esthéticienne. Elle a pu se rendre sur chacun des sites d'hébergement et proposer aux personnes accueillis des soins individuels ou des séances collectives Les personnes accueillies ont largement apprécié et profité de ce moment de détente et de bien-être.

Le traitement des violences dans le cadre d'un accompagnement global des personnes accueillies.

Du fait de la prévalence des violences subies par les familles que nous accueillons **(+90 % de personnes concernées),** une attention toute particulière est portée à cette thématique qui nécessite un accompagnement spécifique. L'équipe participe ainsi à des formations ou colloques ou recherches/actions, réalisées en interne ou en externe afin d'actualiser ses connaissances et de proposer une approche et des orientations les plus adéquates possibles.

Au cours de l'année 2016, une formation sur la Traite des Êtres Humains a été dispensée aux travailleurs sociaux de l'Amicale du Nid au niveau national, ainsi qu'une formation sur la notion du corps. En effet, les femmes victimes de violences ou ayant connu un parcours prostitutionnel ont bien souvent un corps meurtri, qu'il leur est compliqué de se réapproprier et pour lequel les limites avec le monde extérieur sont parfois floues. Les conséquences sur le corps, des violences que subissent les femmes que nous accueillons ne sont pas toujours visibles et simples à aborder dans l'accompagnement social que nous proposons. Cette formation a donc été d'une grande richesse car elle nous a apporté de la théorie sur l'histoire du corps mais aussi des outils qu'il est possible de mettre en place auprès des femmes.

Enfin, l'Amicale du Nid a fêté cette année ses 70 ans d'existence. Cette journée, qui a eu lieu le 18 novembre 2016 a permis d'aborder le thème de la sortie du système prostitutionnel. Pour illustrer ce propos, des professionnels aux missions différentes mais complémentaires ont été invités à intervenir : député, policiers, sociologue, professionnels de l'AdN…. Le contenu des interventions a été enrichissant et a donné matière aux échanges entre la salle et les intervenants.

La mise en travaux du CHU de Saint-Denis a marqué l'année 2016

En septembre 2016, le CHU de Saint-Denis qui abritait 18 personnes a dû fermer ses portes pour raisons sanitaires.

La décision d'une fermeture temporaire, avant même que les travaux de rénovation prévus soient entamés, a fait suite à de multiples tentatives d'éradication de punaises de lits par des entreprises de désinsectisation (près d'une dizaine d'interventions). Malgré les mesures d'hygiène drastiques et extrêmement contraignantes appliquées par les familles et les professionnels pour stopper l'invasion par les punaises de lits (lavage de tout le linge de manière hebdomadaire, remplacement du mobilier et des matelas, passage quotidien au nettoyeur vapeur, …), le problème a perduré durant plusieurs mois.

Compte tenu de la présence d'enfants et nourrissons dans la Villa, de la toxicité des produits, des nombreuses piqûres sur les corps, … et notre limite d'efficacité nous n'avons pris la décision de la fermeture.

Au cours des réunions de « conseils de maisons » organisées hebdomadairement, instance d'expression des usagers et de régulation des règles de vie en cohabitation, le sujet était récurrent, voire devenu exclusif.

Les familles se disaient extrêmement stressées et épuisées par le problème. Certaines ne parvenant plus à dormir demandaient à retourner vers des solutions proposées par le 115.

Par ailleurs, afin de minimiser le risque de prolifération à leur domicile, les professionnelles étaient contraintes de prévoir une tenue de rechange qu'elles conservaient dans des sacs hermétiques.

Les conditions d'hébergement n'étant plus réunies pour favoriser un séjour profitable et un accompagnement socio-éducatif satisfaisant, nous avons pris la

décision de reloger les familles dans les logements qui pouvaient être disponibles en interne au sein du service Korawai ou d'un autre service de l'Amicale du Nid.

Aussi, les femmes et enfants qui étaient hébergés dans cette structure ont été relogés « en urgence » dans des appartements nouvellement captés et destinés à l'extension de 30 places.

Dans la situation d'urgence, précitée, la totalité des ménages de la Villa Fontaine a bénéficié d'un relogement au sein d'appartements partagés sur la commune d'Epinay.

Ceci explique en partie le taux d'occupation assez bas des places crées dans le cadre de l'extension de 30 places supplémentaires.

En effet, d'une part la captation des logements s'est faite très progressivement sur plusieurs mois au cours de l'année 2016 ; d'autre part, certaines places ont dû être attribuées en urgence aux familles du CHU Fontaine et compenser les places fermées pour travaux.

Afin d'éviter toute ré-infestation des nouveaux logements mis à disposition des familles, nous avons fait appel à un prestataire de traitement du linge. Celui-ci est venu récupérer sur site tous les effets personnels des familles préalablement triés par ces dernières, avec l'aide des maitresses de maison, pour les désinfecter.

Les familles réinstallées dans les nouveaux logements ont dû s'adapter à leur nouveau quartier, trouver des repères dans une autre ville (Epinay), et surtout effectuer, pour leurs enfants scolarisés les démarches de changement d'école.

L'équipe (maitresse de maison, travailleuse sociale) s'est également déplacée et a rejoint, provisoirement, celle d'Epinay Sur Seine. Elle a géré du mieux possible l'installation des familles dans les logements et les contraintes liées à leur emménagement/déménagement (réalisation de l'état des lieux d'entrée, signature d'un nouveau règlement de fonctionnement, aide aux démarches administratives liées au changement d'adresse…)

La finalisation des travaux est prévue pour le printemps 2017. Nous envisageons d'y réintégrer certaines familles de la Villa Fontaine, toujours présentes et d'autres dont les problématiques nécessitent un soutien plus renforcé que celui pouvant être proposé en logement diffus.

❖ Quelques statistiques

A. Service d'hébergement d'urgence et CHRS : accueil de familles monoparentales en logements diffus partagés et au sein de la structure d'accueil en places regroupées à St Denis.

Pour rappel, le service d'hébergement de familles monoparentales compte actuellement **64** places (15 places CHRS ouvertes en septembre 2013, 31 places en CHU dont 5 ouvertes en septembre 2013, 18 places initialement destinées au plan hivernal et pérennisées à partir du 1er avril 2015).

Les places ouvertes en cours d'année 2016 feront l'objet d'une rubrique distincte puisqu'elles ne couvrent qu'une partie de l'année précédente.

A/ Les familles monoparentales (hors extension 2016)

Nombre de personnes accueillies :
46 familles comptant 64 enfants, soit 110 personnes, accueillies en 2016.
21 205 nuitées ont été réalisées.
Le taux d'occupation est de 90.77 %.
Le taux d'occupation est inférieur à celui atteint en 2015. En effet, il arrive qu'il puisse y avoir des délais de carence de quelques jours. Cela s'explique par la nécessité, parfois, de faire certains travaux de rénovation dans les chambres. Il peut aussi s'expliquer par les délais de réception des candidatures du SIAO lorsqu'un place vacante est signalée ; enfin, il arrive que la personne décline la proposition d'hébergement qui lui est faite, généralement du fait des contraintes liées à la cohabitation, soit encore parce que sa situation a évolué entre le moment où la demande a été instruite et son aboutissement, et que la personne a eu d'autres opportunités.

Origine des demandes et hébergements antérieurs

Même si les orientations des familles peuvent provenir de structures différentes, un lien est systématiquement fait avec le SIAO 93 puisque c'est l'institution qui recense toutes les candidatures relatives aux orientations en termes d'hébergement.

Ainsi, **65.21% des familles monoparentales accueillies ont fait l'objet d'une orientation directe du SIAO 93** ; 28.25 % des familles ont été orientées directement par un service du pôle urgence de l'AdN93 : accueil de jour, milieu ouvert urgence ou encore les familles sortantes du Chu de St-Denis.

Parmi les 46 familles monoparentales accueillies, 18 % étaient hébergées chez un tiers ou auprès d'un ami, 33 % étaient prises en charge dans une autre structure d'hébergement d'urgence, 1 famille vivait en habitat précaire, et 3 familles étaient en errance.

Origine géographique

82.60 % des familles sont **originaires de la Seine-Saint-Denis** (38 familles).

17.39 % des familles sont originaires d'un autre département d'Ile de France (8 familles).

Moyenne d'âge des adultes et des enfants

65 % des mères ont moins de 36 ans. 58.69 % des mères se situent dans la tranche 26/35 ans. Ces mères ont des jeunes enfants à charge : **76.56 % des enfants ont moins de 6 ans** (dont 62.5 % d'enfants de moins de 3 ans).

Nationalité et situation administrative

A leur arrivée, **65 %** des familles accueillies ne disposent **d'aucun titre de séjour** (**soit 10% de plus qu'en 2015**).

Plus de **78 %** des mères sont originaires **d'Afrique subsaharienne**, plus de 8% sont originaire d'Europe, **2 %** ont la nationalité française et **6.5%** sont originaires **d'Afrique du Nord.**

Situation économique

Lors de l'admission, les familles reçues se trouvent dans une situation de grande précarité : **76%** n'ont **aucune source de revenus** (contre **83 %** en 2015) ; **24 %** bénéficiaient de ressources comprises entre le RSA et le SMIC.

Situation professionnelle

A leur arrivée, seule 1 personne occupait un emploi à temps partiel.

En comparaison à l'année précédente, davantage de personnes sont qualifiées (35.18 % de personnes sans qualifications en 2015). Le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme reste sensiblement le même.

- Situation d'illettrisme ou analphabète : **15.21 %** (7 personnes)
- Personnes sans qualifications : **30.43 %** (14 personnes)
- Diplôme ou niveau baccalauréat : **28.25 %** (13 personnes), soit presque le double des mères isolées accueillies en 2015.

Profil des personnes accueillies au regard des violences et du vécu prostitutionnel

Un nombre important de femmes accueillies a été victime de violences avérées (*violences conjugales, familiales, viols, prostitution, excision, traite des êtres humains).* La problématique des violences conjugales a été évoquée par **18 femmes sur les 46 accueillies**.

Durée de séjour et orientation des sortants

Malgré les difficultés d'orientation évoquées précédemment, notamment pour les personnes ne disposant pas de titre de séjour, **20** familles ont quitté le service au cours de l'année.

- 4 familles ont accédé à une résidence sociale
- 2 familles ont accédé à un logement autonome
- 2 familles ont été orientées vers un CHRS
- 6 familles ont été réorientées vers une autre solution d'hébergement d'urgence
- 1 famille a été réorientée vers le 115
- 3 exclusions ont été signifiées suite à des comportements inadaptés au sein des logements partagés
- 2 familles sont parties de leur plein gré

B) Le service d'accueil et d'hébergement collectif Korawaï : femmes isolées et couples. *(Ce service regroupe 15 places de CHRS : 11 femmes isolées et 2 couples).*

LES FEMMES ISOLEES (HORS EXTENSION 2016)

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) a accueilli :

- 21 femmes isolées au cours de l'exercice 2016.
- 3962 nuitées ont été réalisées.
- Un taux d'occupation de 98.67 %.

100 % des personnes accueillies sont orientées par le SIAO et le 115 du département.

1) Origine géographique

Parmi les 21 personnes accueillies, **71.4 % d'entre elles sont originaires de la Seine-Saint-Denis,** 19.04 % des personnes viennent d'Ile de France hors département du 93 et 2 personnes sont originaires de province.

2) Moyenne d'âge

33 % du public accueilli se situe dans la tranche d'âge 36 et 45 ans, **57.13 % des femmes ont entre 21 et 35 ans,** 1 personne a entre 18 et 20 ans et aucune personne ne se situe dans la tranche d'âge 46 /55 ans.

3) Nationalité et situation administrative

71.41% des femmes sont originaires d'Afrique Subsaharienne.

2 personnes sont de nationalité française, 2 sont originaires du Maghreb, 2 personnes d'Europe.

Parmi les personnes accueillies en 2016, **57 % des personnes ne disposaient d'aucun titre de séjour**. Ce chiffre est supérieur à celui de l'année dernière (47 % en 2015).

4) Situation économique

Lors de l'admission, **plus de 80 % des femmes sont sans ressources** (contre 82 % l'année dernière). Environ 19 % des personnes ont des ressources inférieures ou égales au SMIC.

La précarité des conditions de vie a amené l'équipe à développer des démarches visant à aider à la subsistance : orientation vers les « Restos du cœur », demande d'aide financière exceptionnelle. Par ailleurs, le service dispose de possibilités d'aide de première nécessité, notamment sous la forme de délivrance de Tickets service ou de dépannages en produits d'hygiène et d'alimentation.

5) Niveau de qualification professionnelle

Environ 5 % des personnes ont un niveau CAP-BEP, et le même pourcentage a un niveau de Brevet. 28.5 % ont le niveau Bac et **23.8 % ont le diplôme du Bac ou plus.** 9.5 % sont sans qualification, et 9.5 % en situation d'illettrisme.

Les personnes accueillies en 2016 étaient donc **davantage qualifiées** que celles accueillies en 2015. En revanche, les personnes sans qualification restent supérieures à l'année dernière : 9.5 % contre 6%. 2 % étaient en situation d'illettrisme en 2015, contre 9.5 % cette année.

6) Profil des personnes accueillies au regard des violences et du vécu prostitutionnel :

En moyenne, plus de 30 % des personnes ont été victimes de violences avérées (violences conjugales, familiales, sexuelles, traite des êtres humains, mutilations sexuelles, prostitution…).

71.4 % ont été engagées dans des activités de prostitution ou se sont trouvées exposées à un risque prostitutionnel. Plus de 42 % ont été victimes de violences conjugales.

Ces chiffres sont plus élevés que l'année précédente. C'est pourquoi l'équipe s'attache à rester particulièrement vigilante à propos des traumatismes conséquents des violences subies et de la mise en place d'accompagnements thérapeutiques adaptés.

7) Durée de séjour et orientation des sortants

10 femmes ont quitté le service au cours de l'exercice 2016 :

- 2 femmes ont pu accéder à un logement autonome ;

- 1 femme a été orientée en centre maternel ;

- 3 femmes ont été orientées vers le CHU mère-enfants de l'AdN 93 ;

- 3 fin de prise en charge ont été signifiées ;

- 1 femme a quitté la structure de son plein gré.

Le nombre de sortie est supérieur à celui de l'année dernière (10>6).

Nous pouvons remarquer que les solutions d'habitat auxquelles accèdent les femmes sont assez disparates, et restent assez précaires. Toutefois, de nombreuses démarches sont réalisées en faveur d'une recherche d'hébergements.

Les couples

Le CHU a accueilli 5 couples au cours de l'exercice 2016 (10 personnes).1425 nuitées ont été réalisées, soit un taux d'occupation de 97.60 %.

1) Origine des demandes et hébergement antérieur

Les couples ont été orientés par le SIAO ou le 115 du département.

2 d'entre eux étaient déjà présents en 2015 au service Korawaï. Un couple était avant en errance, un autre couple s'est réuni physiquement au CHU puisque Monsieur vivait avant chez de la famille et Madame dans un centre d'hébergement d'urgence. Enfin, le cinquième couple était auparavant hébergé dans une autre structure d'hébergement d'urgence.

2) Origine géographique

Les 5 couples accueillis sont originaires de la Seine-Saint-Denis.

3) Moyenne d'âge

La moitié des personnes en couple se situe dans la tranche d'âge des 36-45 ans ; aucune personne n'a entre 18 et 20 ans, et aucune n'a plus de 55 ans non plus.

4) Nationalité

Parmi les 4 couples accueillis, nous avons reçus 2 couples d'origine européenne, 1 couple de nationalité française, et un couple originaire d'Afrique du Nord.

5) Situation économique

La moitié des personnes qui compose les couples ne dispose d'aucune ressource. Pour les autres, les personnes perçoivent l'allocation chômage, un salaire ou le RSA.

6) Durée de séjour et orientation des sortants

- 1 couples a pu intégrer un logement relais ;

- 1 couple a pu accéder à un logement social en Seine-Saint-Denis ;

- 1 couple a été contraint d'aller en centre pénitentiaire.

Comparativement à l'année précédente, deux sorties sur trois ont permis à deux couples d'accéder à un dispositif de logement intermédiaire et autonome (contre 1 couple sur 4 en 2015, le dispositif sollicité étant celui de l'insertion et non du logement).

Les nombreuses démarches réalisées en faveur d'une recherche d'hébergement ou de logement ont donc pu aboutir favorablement, ce qui n'est pas si évident.

C) Service d'hébergement en CHRS : extension du CHRS Korawai qui a eu lieu en cours d'année et qui prévoit : 20 places réservées à l'accueil de 10 mères accompagnées d'un enfant et de 10 femmes seules. Toutes les places n'ont pas été ouvertes à l'heure de la rédaction du présent rapport.

LES FAMILLES ARRIVEES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION, EN COURS D'ANNEE 2016

18 nouveaux ménages ont été accueillis au cours de l'exercice 2016, dans le cadre de l'extension du service Korawai (30 places supplémentaires d'hébergement d'urgence)

Ces ménages se décomposent comme suit :

-13 familles monoparentales dont 18 enfants : soit 31 personnes

- 5 femmes isolées

Compte tenu de la nécessité de reloger les familles du CHU Fontaine, le temps des travaux de mise en sécurité et d'assainissement, les appartements recherchés dès le mois d'avril et obtenus progressivement à partir du mois d'aout 2016 n'ont pas été utilisés en totalité pour l'installation des 30 ménages prévus.

Aussi, au cours de l'année 2016, 18 ménages comptabilisent au total 3859 nuitées.

1) Origine Géographique

Les 13 familles monoparentales sont originaires de Seine Saint Denis,

Parmi les 5 femmes isolées : 2 sont originaires de l'Ile de France et 3 de Seine Saint Denis.

2) Moyenne d'âge

Les femmes accompagnées d'enfants ont un âge compris entre 28 et 41 ans

La moyenne d'âge est de 34,84 ans

La moyenne d'âge pour les femmes sans enfant est de 36,5 ans, avec des âges compris entre 29 et 45 ans.

3) Nationalité et situation administrative

Parmi les familles monoparentales, 7 sont originaires d'Afrique de l'ouest (53,8%), 2 familles sont originaires d'Afrique centrale (15.38 %), 1 famille est française (7.7 %), 1 d'Afrique orientale (7,7%), 1 d'Afrique du Nord (7.7 %), 1 de l'Union Européenne (7.7 %)

En ce qui concerne les femmes seules : 2 femmes seules viennent d'Afrique centrale (40 %), 2 d'Afrique du nord (40 %) et 1 d'Afrique de l'ouest (20 %)

Situation administrative

	Sans titre de séjour	récépissé	Carte nationale d'identité	Carte de séjour
13 familles monoparentales	6 (46%)	3 (23%)	1 (7,6 %)	3 (23%)
5 femmes isolées	3 (60%)	1 (20%)	0	1 (20%)

4) Situation économique

Ressources :

Familles monoparentales :

A leur arrivée, 6 ménages sont sans revenus (46 %),

5 ont des revenus compris entre le RSA et le SMIC (38.46 %),

1 a des revenus supérieurs au SMIC (7.7 %),

1 a des revenus inférieurs au SMIC (7.7 %).

Femmes seules : les 5 personnes seules accueillies sont sans revenus.

Situation au regard de l'emploi

	Sans emploi	**Emploi précaire (non déclaré ou emploi occasionnel)**	**Emploi stable**
13 familles monoparentales	**10 (76,9%)**	**2 (15,4%)**	**1 (7,7 %)**
5 femmes isolées	**5 (100%)**	**0**	**0**

5) Niveau de qualification professionnelle

	Illettrisme ou analphabétisme	**Niveau élémentaire**	**Niveau secondaire**	**Etudes supérieures**
13 familles monoparentales	**4 (30,76%)**	**5 (38,46%)**	**3 (23,1 %)**	**1 (7,6%)**

5 femmes isolées	**1 (20%)**	**1 (20%)**	**2 (40%)**	**1 (20%)**

5) Profil des personnes accueillies au regard des violences et du vécu prostitutionnel :

Il s'agit ici d'un cumul des violences

	13 familles monoparentales	**5 femmes isolées**
Prostitution	5 (38,46%)	3 (60%)
Violences conjugales	6 (46,15%)	2 (40%)
Risque de prostitution	1 (7,6%)	
Violences familiales	4 (30,76%)	
Mariage forcé	4 (30,76)	
TEH	2 (15,38%)	
Excision		
Violences de guerre		1(20%)

7) Durée de séjour et orientation des sortants

- 5 femmes ont quitté le service au cours de l'exercice 2016.
- 1 femme seule : retournée vivre au domicile conjugal
- 1 personne sortie en Résidence sociale
- 2 personnes admises sur le dispositif CHU de l'AdN93
- 1 personne a pu trouver une solution dans son réseau relationnel
- 1 personne a pu accéder à un logement autonome.
-

Les activités proposées au sein de la Villa Orion

En 2016, deux professionnelles ont occupé le poste de monitrice-éducatrice. Une personne en poste jusqu'en juin, qui est partie en congé maternité ; une remplaçante qui est intervenue jusqu'à la fin de l'année.

La monitrice éducatrice a pour mission d'animer la vie quotidienne des personnes accueillies en travaillant sur des problématiques telles que l'hygiène, la santé, l'intégration et de développer le partenariat avec d'autres institutions de la ville de Saint-Ouen tels que la mairie, les centres de santé, les centres socio-culturel etc...

La monitrice éducatrice a pu planifier des activités de façon hebdomadaire : ateliers bien être, informatiques, activités manuelles, sorties culturelles etc…afin de créer une dynamique de groupe, de sensibiliser les résidentes dans un objectif préventif.

Cette année, nous avons proposé des actions individuelles (sortie piscine, intervention d'une socio-esthéticienne, etc…) ou des sorties/ actions collectives (visite de Paris ou visite de l'Assemblée Nationale, fête des voisins, etc…).

Par le biais d'un contact avec un député de Seine-Saint-Denis, la monitrice éducatrice a pu organiser, comme l'année précédente, une sortie à l'Assemblée Nationale. Institution incontournable de la République française, c'est l'instance principale qui garantit le droit du peuple et de la démocratie. Les personnes hébergées au sein des trois pôles ont été conviées.

En septembre, suite à un contact avec l'école d'art Mariton situé à Saint-Ouen, une artiste photographe Mme Zabou Carriere, travaille sur un projet photo avec la Ville de Saint-Ouen autour du thème "le sport dans la ville".

Une collaboration s'est donc mise en place afin de permettre aux dames de découvrir la photographie mais aussi de s'investir dans un travail différent de d'habitude. A raison d'une séance hebdomadaire, les femmes ont réalisé des photos en s'inspirant des cours de basket et de corde à sauter qui ont lieu dans différentes salles de sport à Saint-Ouen. 4 sorties ont pu avoir lieu.

L'activité permet aux personnes de découvrir la photographie, la pratique du sport mais également d'apprendre à connaître son corps et d'une certaine façon à l'accepter et le redécouvrir. Elle permet de prendre confiance en ses capacités, de s'engager sur un projet à long terme et de faire face au regard de l'autre.

L'activité des Maîtresses de maisons et des hôtes au sein du service Korawaï (CHRS et CHU)

Les maîtresses de maison des services d'hébergement ont des missions de suivi logistique mais aussi d'information, d'animation d'actions collectives (repas

collectifs de convivialité organisés chaque semaine, ateliers logement, ateliers « prévention des accidents domestiques »), de conseils de vie quotidienne auprès des personnes accueillies.

De par la mission de coordination qui lui a été confiée en 2013, et en raison du renforcement de l'équipe qui fait suite à la création de 20 places d'hébergement supplémentaires (fin 2013), de 18 places d'hébergement à St-Denis, et de 24 places en 2016, la maitresse de maison chargée de coordination est intervenue en binôme et en soutien technique auprès de la maitresse de maison du CHU d'Epinay, mais aussi auprès des deux hôtes en poste à St-Denis et à St-Ouen.

❖ Les maitresses de maison/hôtes interviennent à deux niveaux

- Individuellement, au sein des logements partagés ou des logements collectifs (St-Denis et Villa Orion) : les maîtresses de maison/hôtes, veillent à la sécurité et à la bonne utilisation des équipements mis à disposition, à l'hygiène dans le logement, au respect des règles de cohabitation et/ou de vie en collectivité.

- Collectif, avec des actions organisées sous forme d'ateliers.

Ces deux approches visent à sensibiliser les personnes accueillies sur différents thèmes tels que :

- Les écos-gestes
- Le savoir habiter
- La prévention des accidents domestiques
- L'alimentation équilibrée

La formation LOGINOV

Cette année, les maîtresses de maison et l'équipe de maintenance ont suivi une formation relative à la gestion de la chaîne logistique. Cette formation de 70h, proposée par l'agence du don en nature, s'est déroulée en 10 jours et est venue répondre à un besoin de suivi de la gestion centralisée des stocks des différentes structures de l'AdN93.

Ce logiciel nous permet de mieux gérer les stocks d'achats ou de dons provenant principalement de l'agence du don en nature et de connaitre précisément les lieux de stockage (lits enfants, linge de maison, vaisselle, jouets, matériel de puériculture, petit mobilier, produits d'hygiène...)

ACTIONS SPECIFIQUES

- ***Les ateliers « eco-gestes »***

Il existe deux types d'ateliers relatifs aux éco-gestes, la sensibilisation au tri sélectif et la fabrication de produits ménagers naturels.

Sur tous les sites d'hébergement Korawaï, les maîtresses de maison mènent des actions de sensibilisation au tri sélectif et à la nécessité d'utiliser des produits ménagers naturels.

Au CHU de ST-Ouen, la maîtresse de maison a contacté la responsable environnement de la mairie de St-Ouen qui est venue faire une intervention auprès des résidents le 7 avril 2016. 11 personnes ont pu assister à cette séance de « sensibilisation à la biodiversité ».

Pour faire comprendre à chacun pourquoi le tri est essentiel, voici les exemples que l'intervenante a pu donner :

- Les verres sont fabriqués avec du sable, plus on les trie, les recycle, moins on ira dans la nature chercher la matière première, le sable ;
- Les papiers, serviettes, journaux et autres sont fabriqués à partir des arbres, plus on trie les emballages ; cartons et autres, moins les arbres seront coupés ;
- Les matières en plastique sont fabriqués à partir du pétrole, plus on les trie, les recycle, moins l'on ira chercher la matière première, le pétrole.

Par ailleurs, des actions collectives de fabrication de produits ménagers naturels sont également menées tout au long de l'année.

L'objectif est de sensibiliser les personnes accueillies à des pratiques plus écologiques et économiques concernant l'entretien d'un logement.

Nous démontrons également que les produits fabriqués avec des produits naturels n'ont pas de conséquences sur la santé.

Ces sensibilisations sont également faites dans une optique de prévention des accidents domestiques (plus il y a de produit dangereux dans une maison, plus le risque d'accident domestique est élevé).

- ***La prévention des accidents domestiques***

Sur le site d'accueil des mères-enfants d'Epinay-sur-Seine, une sensibilisation est proposée de façon régulière aux personnes qui montrent des difficultés relatives aux pratiques du « savoir-habiter ». De plus, comme les rappels sont toujours bénéfiques, toutes les personnes hébergées dans nos services y sont conviées.

- ***L'équilibre alimentaire***

Une attention particulière est portée à l'alimentation équilibrée, dans une optique de prévention et de promotion de la santé.

En lien avec les travailleurs sociaux, la monitrice-éducatrice, l'hôte et l'agent d'accueil, l'organisation des petits déjeuners améliorés du w.e et des temps collectifs et festifs se sont poursuivis.

Des repas collectifs et festifs sont organisés tous les 15 jours pour 15 personnes (11 femmes et 2 couples). Une personne « volontaire » est responsable du repas (élaboration du menu et préparation des mets). Elle est accompagnée dans sa réalisation par la maîtresse de maison et la monitrice éducatrice. Le choix du plat est libre, mais le menu doit être équilibré et respecter un budget défini à l'avance.

PERSPECTIVES 2017

L'année 2017 sera marquée par la finalisation de l'extension des 30 places d'hébergement du service Korawai ainsi que la réintégration de la Villa Fontaine, à Saint Denis qui accueillera, après sa réhabilitation,18 personnes: femmes et enfants.

Dès la mise en application de la loi du 13 avril 2016 relative au parcours de sortie de la prostitution, prévue dès le 1er trimestre, nous nous attacherons à diffuser l'information auprès des personnes concernées par cette problématique et au montage du dossier qui si elle le souhaite leur permettra d'intégrer le dispositif et engager un parcours d'insertion.

Nous travaillerons également au renforcement de l'accompagnement global par le développement des partenariats nécessaires à leur reconstruction et à une insertion sociale et professionnelle durable.

Nous dénombrons déjà à ce jour plus d'une douzaine de personnes pouvant prétendre à intégrer le dispositif de parcours de sortie de la prostitution.

Il serait également utile de renforcer et de conserver le partenariat engagé en 2015 avec notre interlocutrice de la Direction de l'Immigration et la Déléguée aux Droits des Femmes, pour les femmes ayant connu un parcours de violences. Ce soutien très précieux nous a permis d'avancer positivement sur la régularisation à titre humanitaire de 12 personnes, depuis la création de ce partenariat.

Par ailleurs, après la finalisation et la validation de la réécriture du projet d'établissement, nous entamerons, la rédaction du projet de service de l'hébergement au pôle urgence.

Accompagnement Social en Milieu Ouvert Urgence

10, rue Fontaine – 93200 Saint-Denis
Tél. : 09 52 92 32 85– Fax : 01 48 09 91 51
milieuouvert.urgence@adn93-asso.org

Public	Prioritairementpersonnes concernées par la prostitution et/ou victimes d'autres violences
Objectifs	Favoriser l'affiliation sociale Consolidation de l'insertion sociale et professionnelle
Capacité	70 suivis (équivalence retenue pour le CHRS 14 places)
Durée	Personnalisée
Modalités de suivi	Libre adhésion A la demande de la personne concernée Soutien adapté aux difficultés rencontrées

Le Milieu Ouvert Urgence propose un accompagnement social global aux personnes concernées par le phénomène prostitutionnel et/ou par d'autres formes de violences en situation de précarité.

L'accès à ce service est possible pour des personnes encore en activité prostitutionnelle ou sous l'emprise de réseaux. Il est facile d'accès car il n'y a pas de procédure d'admission et le service n'est pas sectorisé. D'autre part, le délai entre le premier contact téléphonique ou physique et un premier rendez-vous est très court. Par ailleurs, le service dispose d'une souplesse d'intervention puisque la durée d'accompagnement n'est pas limitée dans le temps.

L'accompagnement vise à activer les leviers qui favoriseront la sécurisation des personnes et la sortie des violences. Il propose de mettre en action une réflexion autour d'alternatives à la prostitution si les personnes le souhaitent.

L'accompagnement est individualisé puisqu'il prend appui sur les problématiques rencontrées par les personnes accueillies. De façon concrète, l'accompagnement se nourrit du projet personnel de chaque personne. Les attentes et les demandes (ou absences de demande) sont réfléchies ensemble au regard de la situation. Des fils sont tirés pour tisser le canevas de ce qui constituera le cadre d'un accompagnement personnalisé.

LE MILIEU OUVERT URGENCE PROPOSE :

Une écoute spécifique et non jugeante en lien avec l'activité prostitutionnelle et les violences vécues;

- Une aide dans les démarches administratives;
- Une orientation vers des dispositifs de droits communs;
- Un soutien dans les démarches juridiques;
- Une aide à la recherche d'un hébergement sécurisé;
- Un soutien matériel et alimentaire (demandes d'aide financière; dépannages ponctuels en tickets services)
- Une orientation vers des lieux de soins spécifiques

La mise en œuvre de l'accompagnement est facilitée par une collaboration étroite avec les autres services de l'Amicale du nid 93, l'Accueil de jour et les dispositifs

d'hébergement en CHU et CHRS notamment. D'une façon générale, le travail en réseau et en partenariat interne à l'AdN ou externe est largement développé.

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2016, la répartition des ménages accueillis a été la suivante: 54 femmes seules et 34 femmes accompagnées d'enfant(s), soit au **total 88 femmes et 56 enfants.**

Comparatif 2015/2016:

2016	144 personnes dont 88 femmes 56 enfants	54 femmes seules 34 femmes avec enfants 56 enfants 56 nouvelles prises en charge
2015	125 personnes dont 72 femmes 53 enfants	40 femmes seules 32 femmes avec enfants 53 enfants 49 nouvelles prises en charge

Le service de milieu ouvert urgence compte donc une **augmentation de sa fréquentation de 15%,** en comparaison à l'année 2015.

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de **29,8 ans**

	Femmes seules Moyenne d'âge: 28 ans		Femmes avec enfant(s) Moyenne d'âge: 32 ans	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
18 - 20 ans	7	13 %		
20 – 25 ans	15	28 %	6	17,7 %
26 – 35 ans	22	40,3 %	18	53 %
36 – 45 ans	10	18,5 %	8	23,5 %
46 – 55 ans			2	6 %
TOTAL	54	100 %	34	100%

ELEMENTS STATISTIQUES

Origine des orientations :

27 personnes sont venues d'elles-mêmes, dans le cadre d'une démarche personnelle, en général sur "recommandations" d'une connaissance ou par le biais d'internet (soit 30,7% des personnes accueillies).

14 personnes ont été orientées par l'Accueil de jour de l'Amicale du nid 93 situé à Saint-Denis (soit 15,9%).

10 personnes ont été orientées par des associations et services spécialisées dans la réduction des risques médico-sociaux: CARRUD Proses de Saint-Denis, CSAPA, Médecins du Monde (soit 11,4%).

10 personnes ont été orientées par d'autres services de l'Amicale du Nid 93 et par des établissements de l'Amicale du nid hors 93 (11,4%).

27 personnes (30,7%) ont été orientées par d'autres services et associations tels que: services sociaux départementaux et municipaux, Missions locales, ASE, service sociaux d'établissements scolaires, 115, associations spécialisées dans l'accueil de femmes victimes de violences, CADA, hôpital, Police, avocat, médecin.

Le Milieu Ouvert Urgence est de mieux en mieux identifié par les partenaires comme un service d'accueil spécialisé. Les orientations de personnes déjà suivies par ailleurs au regard de la prévention et de la réduction des risques permettent de compléter les prises en charge. Les personnes orientées sont informées en amont des spécificités du service et sont demandeuses d'un nouvel espace d'écoute bien informé sur les problématiques prostitutionnelles.

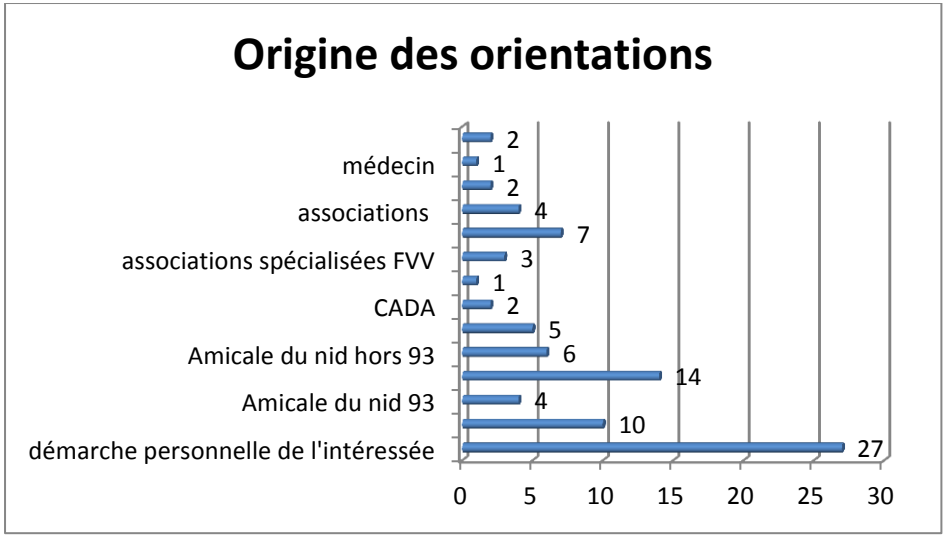

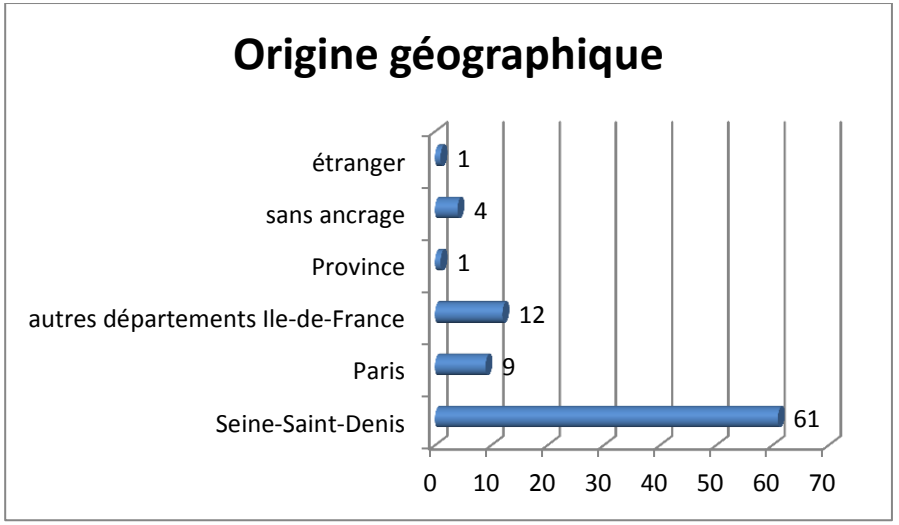

<u>Origine géographique</u> :

En 2016, le service de milieu ouvert a accueilli 69,3% des personnes ayant des « attaches » en Seine-Saint-Denis : connaissances, lieu d'hébergement provisoire ou instable, lien avec l'hôpital Delafontaine de Saint-Denis...

13,6 % proviennent d'autres départements d'Ile de France (Val d'Oise, Essonne) où il n'existe pas de dispositif de l'Amicale du Nid.

Enfin, **10% des orientations proviennent du département de Paris**. Bien que l'Amicale du Nid y soit établie, les personnes peuvent nous être orientées pour des raisons diverses telles que : la facilitation de l'accompagnement, le regroupement les démarches sur un même territoire, le rapprochement du lieu d'hébergement, de l'établissement scolaire des enfants le cas échéant...

<u>Origine géographique initiale</u> :

Les populations les plus représentées sont celles originaires **d'Afrique de l'Ouest et centrale**, **71,6%** dont Nigéria: 44,3% et République Démocratique du Congo, 14,8%.

Les ressortissantes françaises représentent **18,2 %** des personnes reçues
Les personnes originaires d'Europe de l'Est 5,7%
Les personnes originaires d'Afrique du Nord, 3,4 %
Celle originaire d'Asie du sud, 1,1%.
Les premiers entretiens avec des personnes originaires du Nigéria notamment se font très souvent en anglais. L'emploi de cette langue permet aux personnes de verbaliser les violences subies plus aisément qu'en langue française qu'elles

ne maitrisent parfois pas du tout ou approximativement. Par ailleurs, cet exercice permet de s'assurer de la compréhension par les personnes de ce que peut proposer le service en termes d'accompagnement et des informations par rapport à leurs droits et à leur protection.

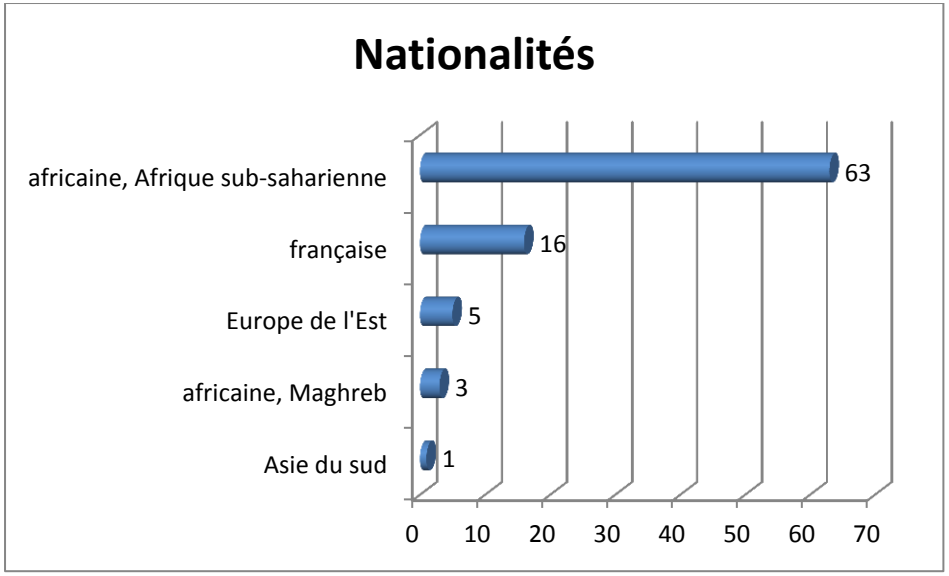

Caractéristiques socio-économiques:

43,2% des personnes n'ont aucune source de revenus. 22,7 % bénéficient de prestations sociales; leurs ressources mensuelles sont inférieures au SMIC.

L'argent issu de la prostitution est l'unique source de revenus pour 18,2% des personnes. Seules 8% perçoivent un salaire issu d'une activité salariée.

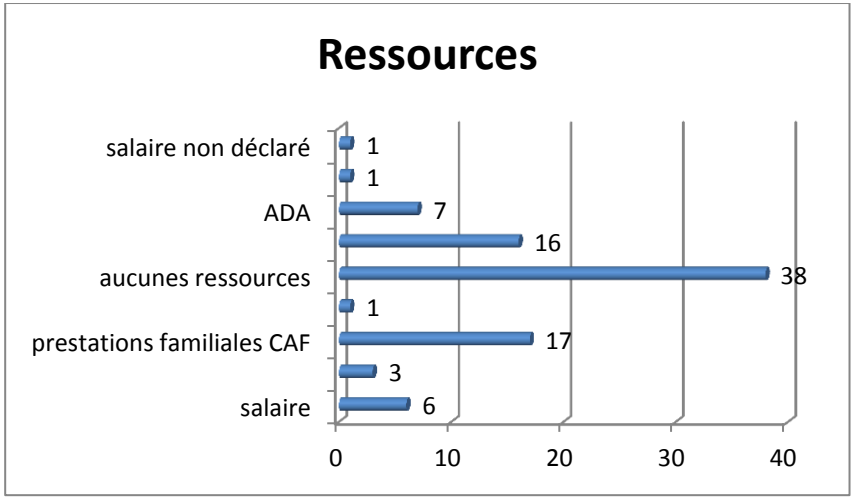

46,6 % des personnes sont en situation administrative irrégulière.

Parmi les 47 personnes en situation administrative régulière, 12,5 % rencontrent les mêmes freins à leur insertion sociale que les personnes sans droit au séjour. Il s'agit des ressortissantes roumaines et bulgares pour lesquelles les discriminations se multiplient et des personnes bénéficiaires de récépissé *sans* autorisation de travailler.

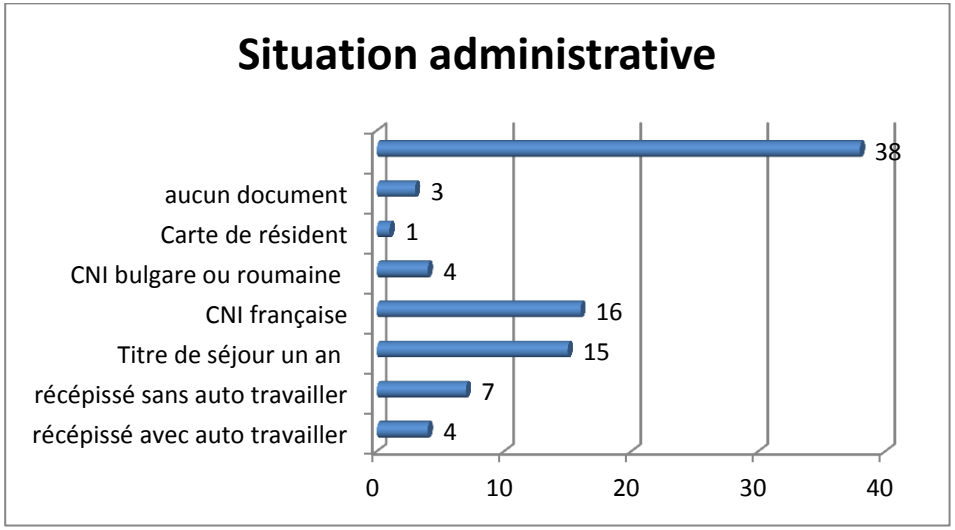

Plus de la moitié des personnes reçues est dans l'impossibilité de travailler, du fait de leur situation administrative.

Les autres sont confrontées à des freins tels que l'absence d'expérience professionnelle, l'absence de mode de garde pour leur enfant, l'absence d'hébergement stabilisé.

Aussi, **seules 7 personnes avaient une activité salariée en 2016**. Parmi elles, une est en arrêt longue maladie. Les emplois occupés sont des emplois du secteur tertiaire (trois sont Femmes de chambre en hôtels, une exerce la coiffure en salon, deux sont employées de municipalités et exercent auprès d'enfants).

	Femmes seules		Femmes avec enfant(s)	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Activité salariée	3	5,6 %	4	11,8 %
Sans activité salariée	21	39 %	16	47 %
Impossibilité de travailler	30	55,6 %	14	41 %
TOTAL	54	100 %	34	100%

L'aide à la recherche d'un **"*endroit pour dormir*"** était la demande principale de 48 personnes lors du premier contact avec le service. La mise à l'abri est en effet un postulat pour envisager une sortie de la prostitution ou rompre avec une situation d'emprise. Elle constitue également un rempart contre l'exposition aux violences.

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, il existe une évolution des situations au regard de l'habitat entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Au 1er janvier, **50 % des personnes** étaient en situation d'errance ou d'habitat très précaire : 16 personnes se trouvaient en situation d'errance résidentielle et 28 étaient hébergées chez des tiers. Le 31 décembre, **23,9 % des personnes** se trouvaient dans ces situations (7 personnes en errance, 14 hébergées chez des tiers).

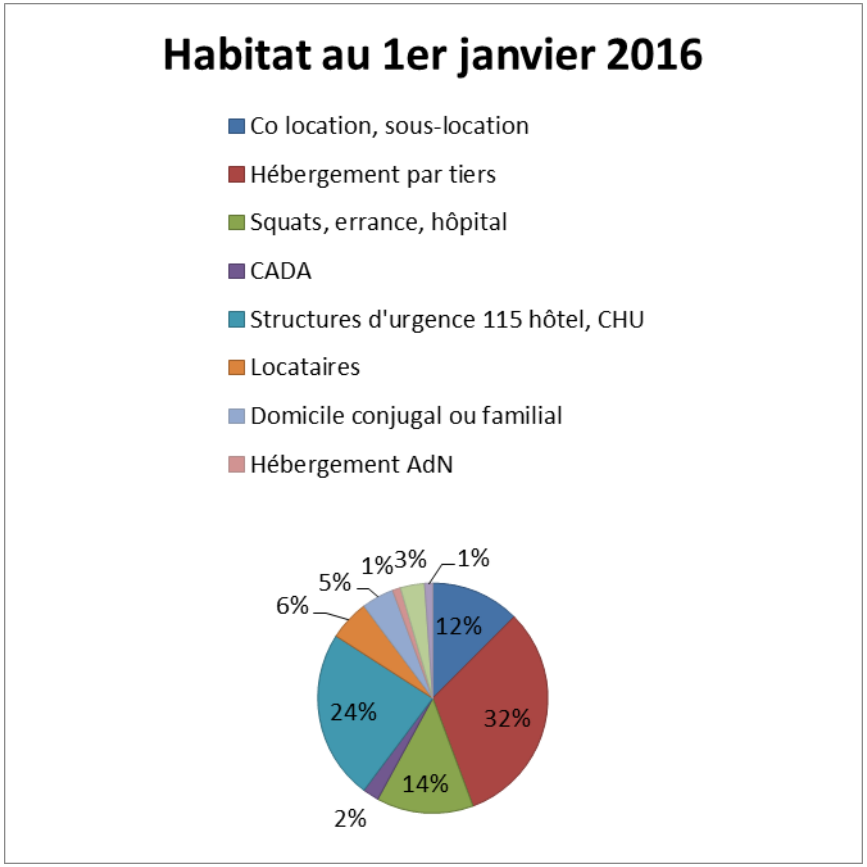

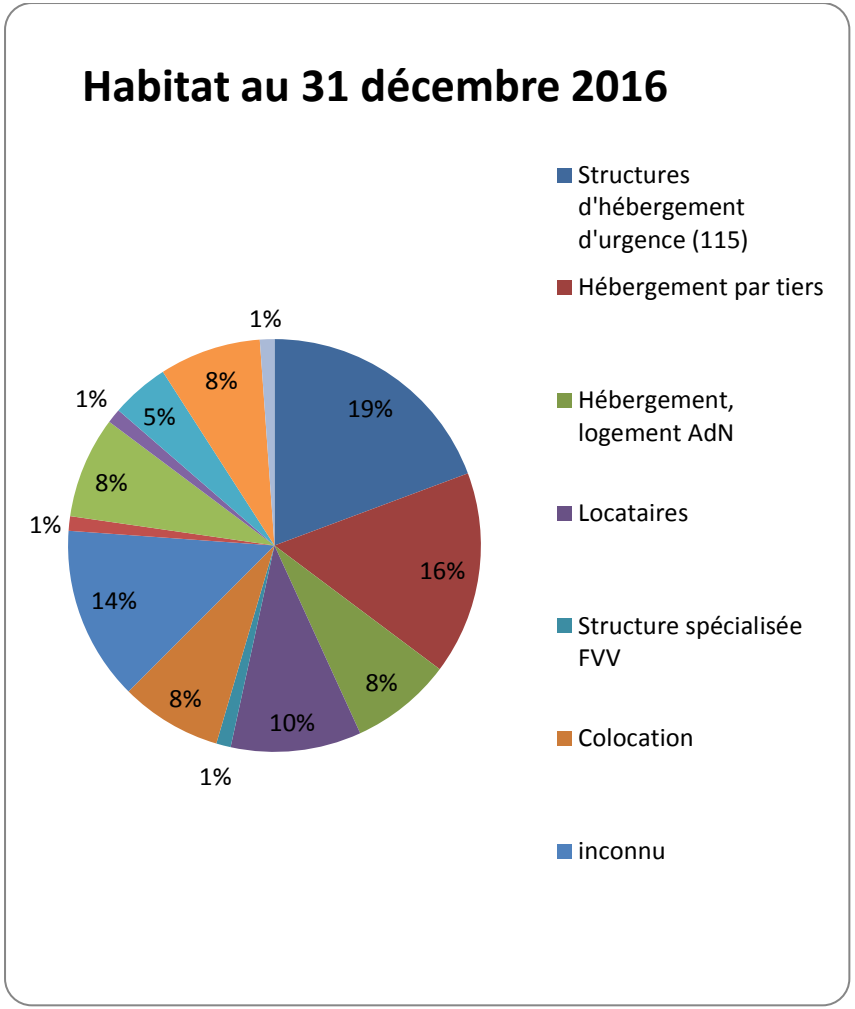

L'ACCOMPANEMENT SOCIAL GLOBAL

En 2016, 49 personnes ont été connues pour la première fois, soit 68 % des personnes reçues.

88 personnes ont sollicité le service et **351 entretiens individuels ont été réalisés**:

Mois	Nombre d'entretiens physiques réalisés	Nombre de personnes concernées
Janvier	19	15
Février	25	18
Mars	16	14
Avril	31	24
Mai	24	16
Juin	27	18
Juillet	25	18
Août	28	24
Septembre	36	29
Octobre	47	29
Novembre	38	28
Décembre	35	28
Total: 351 entretiens		

8 personnes -soit 9%- ont fait l'objet d'un suivi intensif (10 à 13 entretiens)
21 -soit 24%- d'un suivi régulier (5 à 9 entretiens)
59 personnes -soit 67%- d'un suivi ponctuel (1 à 4 entretiens).

Toutes les personnes ont subi de multiples formes de violences, qu'elles soient en lien ou non avec la pratique d'une activité prostitutionnelle. La volonté de rompre avec ces violences est fortement inscrite dans le discours des personnes à leur arrivée au sein du service. Lors du premier accueil, plus de la moitié des personnes concernées par le phénomène prostitutionnel avaient une activité prostitutionnelle active. 4 personnes étaient en situation de risque prostitutionnel. 14 personnes étaient concernées par des violences conjugales.

LES VIOLENCES

Violences subies avec cumuls	Nombre de personnes concernées	Taux
Violences physiques exercées par client de la prostitution	69	97,2 % des personnes prostituées
Violences physiques hors exercice de l'activité prostitutionnelle	79	89,8 %
Violences sexuelles (viol, excision) hors exercice de l'activité prostitutionnelle	8	9 %
Violences psychologiques	88	100 %
séquestration	2	2,3 %
IVG suite à agression ou à une rupture du préservatif	10	11,4 %
Violences conjugales	14	16 %

LA PROSTITUTION, LE DANGER DE PROSTITUTION

	Nombre de personnes concernées	Taux
Risque de prostitution	4	5,6 %
Prostitution actuelle	47	66,2 %
Prostitution par le passé	20	28,2 %
TEH	42	59,2 %
Concernées par le phénomène prostitutionnel	71	100 %

66% des personnes sont encore en situation de subir la prostitution

DUREE DE L'ACTIVITE PROSTITUTIONNELLE

	Nombre de personnes concernées	Taux
1 à 6 mois	3	4,2 %
+ 6 mois à 1 an	10	14,1 %
+ 1 an à 5 ans	26	36,6 %
+ 5 ans à 10 ans	10	14,1 %
inconnue	22	31 %
TOTAL	71	100 %

Plus de 50% des personnes ont vécu la prostitution entre 1 an et 10 ans

LIEUX DE PROSTITUTION (avec cumul)

	Nombre de personnes concernées	Taux
Paris, Vincennes	46	65 %
Ile-de-France hors Paris	14	15,9 %
Province	3	3,4 %
Etranger	12	16,9 %
Inconnu	12	16,9 %

Paris reste le territoire où se pratique le plus souvent la prostitution

MODES DE PROSTITUTION (avec cumul)

	Nombre de personnes concernées	Taux
Extérieur (rue, route, bois, forêt)	45	63,4 %
Domicile des clients	13	18,3 %
Foyer de migrants	1	1,4 %
Hôtels	6	8,5 %
Clubs	6	8,5 %
Inconnu	12	16,9 %

La prostitution extérieure parmi les personnes accueillies concerne plus de 63% d'elles.

Lors des entretiens la parole est *libre*. Le vécu prostitutionnel ainsi que le vécu des violences subies sont abordés. Il s'agit de garantir une relation de confiance dans laquelle les personnes peuvent se sentir soutenues et écoutées sans qu'aucun jugement ne soit porté sur la situation qu'elles vivent.

Au premier contact avec le service, **46,6 % des personnes ont émis le besoin de bénéficier d'un espace d'écoute**. Une attitude bienveillante et une écoute pro active participent à la revalorisation du soi et à la déculpabilisation des personnes. Cette posture professionnelle, associée à l'individualisation des accompagnements, a pour objectif d'aller vers la conscientisation d'un statut de victime de la prostitution, à partir duquel pourra s'engager un travail de reconstruction.

Une orientation vers des structures qui proposent un soutien psychologique et vers des structures proposant des actions en faveur d'un travail sur les traumas est parfois envisagée. Ainsi quatre personnes sont engagées dans un suivi thérapeutique auprès de la psychologue de la Maison des Femmes de Saint-Denis. Deux personnes sont engagées dans un suivi au sein du centre de victimologie du Centre Municipal de Santé *Les Moulins* de Saint-Denis. Une personne bénéficie du soutien thérapeutique du médecin psychiatre du Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation de Médecins du Monde à La Plaine-Saint-Denis.

Une meilleure connaissance de ses droits permet de se projeter, de se sentir exister en tant qu'individu. En effet, les situations de prostitution et/ou d'autres formes de violences attaquent les personnes dans leur identité et les blessent. Le rappel systématique au contexte légal et à l'interdit des violences favorise la sécurisation des personnes en ce sens qu'il leur donne la possibilité de faire valoir leurs droits. Une mise à jour permanente des connaissances juridiques est à l'œuvre.

La participation à l'élaboration et à l'animation d'une séquence de formation interne sur la thématique de la demande d'asile dans un contexte de traite a permis d'être à jour sur les dernières données légales. Le service

peut ainsi informer les personnes concernées de leurs droits et les soutenir dans leurs démarches pour les faire reconnaitre.

Par ailleurs et dans cette même optique, l'Amicale du Nid a sollicité l'OFPRA pour une habilitation en vue de pouvoir accompagner des personnes (demandeuses d'asile, réfugiée ou bénéficiaire de la protection subsidiaire) à un entretien personnel mené par l'OFPRA tout en y restant neutre.

Cette décision nous a été favorable puisque depuis le 21/03/16, l'AdN a reçu cette habilitation valable pour une durée de 3 ans.

Comme indiqué plus haut, les demandes d'aide à la recherche d'un hébergement sont nombreuses.

A leur arrivée au service, **54,5 % des personnes ont formulé une demande d'accès à un hébergement stable et sécurisé**.

Si nécessaire, des demandes d'hébergement sont adressées auprès de structures spécialisées dans l'accueil et l'hébergement de femmes victimes de violences. Parfois des solutions de mise à l'abri peuvent aussi être recherchées dans l'entourage des personnes, si cela est envisageable.

L'outil SI-SIAO est utilisé également. Toutefois les dispositifs d'hébergement sont saturés en Seine-Saint-Denis comme sur l'ensemble de l'Ile-de-France et ne permettent pas de répondre favorablement à tous les besoins, notamment ceux des femmes isolées non accompagnées d'enfant. Le travail d'accompagnement est alors centré sur l'aide à la *gestion* de l'attente d'une place en hébergement.

Il est à observer que les périodes d'errance résidentielle portent atteinte à l'intégrité des personnes. Celles-ci se trouvent surexposées aux risques liés à la pratique d'une activité prostitutionnelle de survie.

L'accompagnement au Milieu Ouvert Urgence est mis à mal par l'absence de solutions d'hébergement adaptées. L'angoisse générée par l'errance et les violences qui en découlent est telle que des personnes "*perdent pied*". Dans ces moments d'errance, les prises de risques sont importantes, car les personnes sont "*prêtes à tout*" pour avoir un endroit où s'abriter la nuit. C'est dans ces moments particuliers que les personnes ont plus de pratiques sexuelles à risque, qu'elles sont parfois sujettes à des grossesses non désirées, qu'elles usent davantage de produits psychotropes et/ou stupéfiants, etc. C'est également dans ces moments que les personnes peuvent se rapprocher d'individus "*protecteurs*" qui ne les protègent pas du tout et au contraire les exploitent.

S. est âgée de 18 ans. Elle exerce une activité prostitutionnelle en hôtels. Elle est inscrite sur le site Internet Viva Street. Lorsque le gérant du dernier hôtel où elle était "installée" lui a demandé de quitter l'établissement, S. a fait appel à son "ami" pour l'aider à déménager ses affaires. Cet "ami" gère "les affaires". C'est lui qui s'occupe de la réservation des chambres et du transport de S. pour ses rendez-vous. S. semble dépendante de son "ami" tout en maintenant (encore) le lien avec le Milieu Ouvert Urgence.

L'accompagnement global propose aussi un soutien dans les démarches administratives, qu'elles soient liées à une régularisation administrative, à l'ouverture de droits sociaux (AME, CMU, CAF...), à la recherche d'un logement ou encore d'un travail salarié. Une orientation vers les dispositifs de droit commun est privilégiée lorsque cela est possible (Assurance Maladie, Pôle Emploi, Mission locale....).

Le Milieu Ouvert Urgence dispose d'une habilitation pour domicilier administrativement les personnes qui en exprimeraient la demande. **31,8 % des personnes ont formulé une demande d'aide dans leurs démarches administratives au premier rendez-vous**.

C'est le cas particulier de personnes qui ont sollicité le service une fois et ne sont pas revenues. Certaines sont connues d'autres structures comme Proses(CARUD) à Saint-Denis et arrivent avec une demande très précise, telle la traduction d'un courrier reçu d'une administration, etc.

Si les personnes sont accompagnées d'enfants et qu'elles rencontrent des difficultés financières, des demandes d'aides financières exceptionnelles peuvent être sollicitées auprès du Service des Aides Financières du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis -SDAF 93-. 7 personnes ont été concernées par ces demandes en 2016.

Le service dispose par ailleurs de tickets services qui peuvent être proposés de manière ponctuelle. 1500 euros en tickets service ont été délivrés en 2016. Enfin les possibilités d'accès à l'Accueil de jour de l'Amicale du nid 93 permettent de répondre aux besoins de première nécessité, en proposant une mise à l'abri en journée ainsi qu'un accès à des prestations alimentaires et d'hygiène. Des

orientations vers les associations caritatives telles que les Restaurants du cœur et le Secours catholique sont régulièrement effectuées. Ces aides sont insuffisantes pour pallier à l'ensemble des besoins.

QUELQUES SPECIFICITES DE L'ACCOMPAGNEMENT EN 2016

Les personnes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ont représenté près de 50% des personnes reçues.

Elles sont confrontées à des problématiques spécifiques et complexes qui sont liées à ce statut juridique de victime. Le service a de ce fait développé une expertise en termes de repérage et d'accompagnement de ces personnes.

Leurs demandes en vue de les **soutenir dans leur parcours de demande d'asile** ont été de plus en plus fréquentes en 2016, notamment au second semestre. Ces demandes concernaient **l'aide à la constitution des dossiers et la préparation aux entretiens à l'OFPRA et aux audiences en CNDA**. Dans ce contexte, la travailleuse sociale a été présente au cours de l'entretien individuel d'une personne à l'OFPRA et était aux côtés de deux personnes lors d'audiences en CNDA.

En 2016, quatre autres personnes victimes de traite ont décidé de s'engager dans un parcours de demande d'asile ou de réexamen de leur situation avec l'appui du Milieu Ouvert Urgence.

L'expérience a révélé que l'accompagnement spécifique des personnes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle entre dans un processus long et complexe. Il est question de femmes originaires du Nigéria, de l'Etat d'Edo pour la plupart, qui ont subi des violences extrêmes et qui sont l'emprise de réseaux dont elles n'identifient souvent pas les contours. La professionnelle de par son expertise doit contribuer à *valoriser* des victimes tout en les aidant à faire apparaitre la singularité de leurs parcours respectifs.

Il est question, enfin, du temps qui joue en défaveur des personnes. Ce temps administratif et juridique est en totale inadéquation avec l'évolution psychique des personnes. En effet, il semble que le travail de mise en mots et de mise à distance du vécu traumatique vient fissurer "la carapace" protectrice du silence et du déni. Une prise en charge thérapeutique est parfois la bienvenue pour ajouter la prise en compte de l'état psychique en plus des entretiens individuels au sein du service. Or, la mise en place d'un tel suivi nécessite… du temps.

Toutefois, il est à observer que les personnes qui s'engagent dans ce processus ont généralement « muri » leur réflexion, contrairement à celles encore trop insécurisées qui déclinent cette partie de l'accompagnement.

La loi du 13 avril 2016, vise à renforcer la *lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*, et s'appuie sur un travail parlementaire conséquent dont le texte comporte quatre chapitres. Le Chapitre II (articles 2 à 14) s'attache à la protection des victimes de la prostitution et prévoit la création d'un parcours de sortie de la prostitution. Il concerne directement l'activité du service et propose notamment :

- la mise en place, au sein des commissions départementales créées par la loi du 13 avril 2016 qui ont pour mission de coordonner et de favoriser l'action en faveur des victimes de la prostitution
- la mise en place d'un parcours de sortie de la prostitution proposé aux victimes de la prostitution qui en font la demande auprès d'une association compétente et agréée à cet effet. (article 3);
- la modification de l'accès à un titre de séjour pour les personnes étrangères victimes de traite des êtres humains ou de proxénétisme (article 6);
- l'abrogation du délit de racolage prévu par l'article 225-10-1 du code pénal qui sanctionne les personnes prostituées (article 13).

Au vu des spécificités des situations et des problématiques rencontrées par les personnes et au regard des missions du Milieu Ouvert Urgence, le service pourrait être un maillon essentiel du dispositif départemental de *parcours de sortie* de la prostitution en Seine-Saint-Denis.

Pour conclure,

Les perspectives et axes de développement possibles du service de Milieu Ouvert Urgence sont variés :

- **Développer l'aller vers les personnes en situation de prostitution** afin de favoriser leur accès aux droits et l'information voire l'accompagnement de celles qui ne viendraient pas spontanément rencontrer les associations spécialisées;

- Construire et développer un **partenariat avec les structures d'hébergement** afin de proposer une mise à l'abri immédiate, inconditionnelle et un accompagnement global aux personnes victimes de la prostitution et/ou de la traite des êtres humains;

-Renforcer et développer le **partenariat avec tous les dispositifs favorisant une insertion sociale et professionnelle durable** afin d'en faciliter l'accès pour les personnes qui auront souhaité s'inscrire dans le parcours de sortie de la prostitution décrit selon les termes de la loi du 13 avril 2016 : dispositifs de droit commun ou associatifs, cours d'alphabétisation ou de sociolinguistique, pôle emploi, maison de l'emploi…)

-Développer **le partenariat avec les services favorisant l'accès aux soins** et l'accompagnement psychologique des personnes victimes de traite et de prostitution.

- Poursuivre l'accompagnement des **personnes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle** dans la constitution de leur dossier de demande d'asile ou de réexamen et les accompagner lors des entretiens individuels à l'OFPRA et des audiences à la CNDA;

- Concevoir et proposer **un groupe de parole à destination de personnes victimes de la traite**.

L'utilité sociale du Milieu Ouvert Urgence, de par l'accompagnement spécifique qu'il propose n'est plus à démontrer, comme en témoigne l'augmentation significative de la file active depuis ces dernières années. En revanche, sans un développement des moyens dédiés à ce service, qui ne compte actuellement qu'un mi-temps de travailleuse sociale pour l'ensemble de la mise en œuvre de ces objectifs, ces perspectives de développement sont très limitées.

Pôle Insertion

- Mise à l'Abri
- Hébergement Résidentiel en CHRS Insertion
- Hébergements relais
- Accompagnement en Milieu Ouvert Insertion

MISE A L' ABRI RAPIDE

50, rue des Alliés – 93800 Epinay-sur-Seine
Tél. : 01 48 26 88 44 – Fax : 01 48 26 43 26
chrs.lamaison@adn93-asso.org

Public	Femmes isolées victime de prostitution
Objectifs	Mise en sécurité notamment dans le cadre du protocole avec le parquet de Bobigny
	Évaluation sociale, engagements des démarches
	Recherche d'un hébergement
Capacité	1 place
Durée	Jusqu'à retrouver un hébergement stable
Modalités d'admission	Orientation SIAO 93
	115 - Numéro vert départemental
	Orientation par le Parquet de Bobigny

Historiquement, Le CHRS Résidence -La Maison- met à disposition du 115 départemental, une chambre pour la mise à l'abri immédiate d'une femme seule majeure victime de violences. Cette activité d'accueil rapide dans la journée a pour vocation de répondre aux besoins de première nécessité des personnes accueillies.

Parallèlement à cette activité d'accueil en urgence, l'Amicale du Nid 93 a signé un protocole avec le parquet de Bobigny depuis le 25 novembre 2015 et le met en œuvre depuis le 1er janvier 2016.

Les objectifs de ce protocole sont :

- ✓ permettre aux victimes dénonçant des faits de proxénétisme d'être mis en sécurité. Cette protection qui est proposée au sein de notre association se fait suite à leur plainte déposée au commissariat, puis un accompagnement dans le cadre de la procédure judiciaire (audition par le parquet de Bobigny) est réalisé.

- ✓ améliorer l'efficacité de la lutte contre les réseaux de proxénétisme en améliorant l'efficacité de l'enquête, en permettant une prise de parole facilitée dans un cadre rassurant et à l'abri du risque de représailles, notamment afin de permettre à la victime d'être présente (et entendue, voire confrontée) dans la suite de la procédure et de fournir des éléments utiles à l'enquête.

Cette démarche doit recueillir le consentement de la victime orientée par le parquet. La section compétente du Parquet de Bobigny est la Dacrido. La mise en relation avec la victime est organisée grâce au magistrat de référence proxénétisme ou en son absence le magistrat de permanence.

ORGANISATION DU SERVICE

Durant leur accueil, les personnes sont hébergées dans une chambre individuelle et ont accès à l'ensemble des espaces collectifs de la Résidence (salon, salle-à-manger, buanderie…). Un dépannage alimentaire et des produits d'hygiène sont fournis à leur arrivée.

Les personnes hébergées peuvent se restaurer avec les autres hébergées dans un cadre convivial et sécurisant. Elles sont intégrées à la vie du CHRS.

Dans le cadre de « l'urgence »

L'accueil a lieu de 8.30 heures à 22.00 heures par l'équipe sociale, après 22h c'est le surveillant de nuit qui prend le relais et réalise l'accueil.
La durée de séjour est passée de 1 à 3 jours à **plusieurs mois** avant de pouvoir trouver une solution d'hébergement stable.

Outre le gîte et le couvert et après évaluation de la situation, l'équipe propose un soutien pour la recherche d'un hébergement adapté.

Dans le cadre du protocole avec le parquet de Bobigny

L'accueil est possible 24h/24.
En journée, les victimes sont orientées vers notre Pôle Urgence et à partir de 18h au sein du Pôle Insertion.
La victime bénéficiera alors d'une mise en sécurité et de services de premières nécessités (dépannage hygiène, alimentaires…).et d'un accompagnement dans le cadre de la procédure judiciaire.
Suite à cette procédure, si la personne accueillie le souhaite, une évaluation et un accompagnement social lui sont proposés.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET MODALITES D'ADMISSION

La durée de l'accueil doit être en théorie assez courte. Cependant, depuis la Loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant sur diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement social personnalisé afin d'évaluer leur situation et de travailler avec elles une orientation vers d'autres lieux d'hébergement plus stables.

Aussi, si l'objectif reste de réorienter rapidement les personnes, dans les faits, leur situation parfois complexe entraîne des prolongements conséquents de séjour.

Le processus d'admissions ne comporte pas d'entretien préalable à l'accueil.

En 2016, 2 personnes ont été accueillies dans le cadre de l'urgence et 4 autres dans le cadre du protocole avec le parquet.

Le taux d'occupation est de 49,86 %, il était de 99,72% en 2015 et de 92 % en 2014. Cet écart s'explique du fait notamment de la mise à disposition de cette chambre pour le parquet. En effet, nous pouvons constater pour l'année 2016 que les victimes dénonçant des faits de proxénétisme sont encore trop peu nombreuses sur le département de la Seine-Saint-Denis alors que l'activité prostitutionnelle est bien présente. De ce fait, plusieurs semaines voire plusieurs mois peuvent s'écouler entre deux accueils à la demande du parquet

La durée moyenne des séjours est d'un mois.

Dans le cadre de l'urgence

Nous proposons au 115, à chaque fois que nécessaire, d'accueillir des femmes qui nous sont signalées, soit par le pôle urgence (Korawaï, Accueil de Jour…), soit par l'un de nos partenaires recevant des personnes concernées par le phénomène prostitutionnel.
Par ailleurs, si nos critères d'accueil sont assez ouverts, nos partenaires ont le souci de nous orienter prioritairement des personnes concernées par la problématique prostitutionnelle. Ceci permet, après évaluation de la situation et du projet des personnes, d'envisager leur orientation vers l'un des dispositifs d'hébergement et d'insertion de l'Association.

Madame U est une jeune femme de 19 ans et a été accueillie sur la chambre d'urgence le 18/12/2015.
Madame a été orientée par une assistante sociale du service social de Bagnolet.

Madame est originaire de Besançon. Elle a expliqué que depuis des années elle a été victime de menaces et de très grandes violences physiques et psychiques de la part de son père et de ses grands frères : un jour, après que son père lui ait planté une fourchette dans le bras, Madame décide de fuir et de dénoncer ces violences. Son père et ses deux frères seront incarcérés. Madame a alors été placée dans un foyer de l'ASE à Pontarlier. Elle a été exclue du foyer rapidement, ne respectant aucune des règles. Elle a alors vécue quelques mois à la rue et une de ses tantes est venue la chercher pour l'emmener à Aulnay sous-bois. Quelques mois plus tard, sa tante lui demande de partir et ne souhaite plus l'héberger. S'en suit de nombreuses « mauvaises rencontres » et Madame se retrouve forcée de se prostituer dans un studio ou dans plusieurs chambres d'hôtels. Elle souhaite arrêter et réussit à s'enfuir d'un des hôtels où elle était séquestrée. Elle est reçue en urgence au service social qui nous l'orientera dans la soirée.

Au moment de son accueil au CHRS, Madame rencontre un petit ami. Il est alors difficile pour elle de se projeter dans un quelconque projet. Nous sentons une jeune femme très fragilisée par son parcours et désorientée. Nous avons tenté de la réinscrire dans un quotidien, ce qui a été très compliqué pour elle. Nous lui avons fait plusieurs propositions concernant une inscription à l'école de la deuxième chance, ou une formation qualifiante. Aucune de ces démarches n'a pu aboutir, Madame les a toutes mises en échec. Madame commence alors à ne plus dormir au sein de notre CHRS. Madame ne supporte pas les règles et le cadre proposé, elle nous explique qu'elle a fait le choix de rester « dehors » avec son copain. Madame prend alors la décision de quitter le CHRS

le 05/03/2016 pour aller vivre avec celui-ci.

Date d'accueil	Origine géographique	Nationalité	Procédure judiciaire arrivée à terme	Temps de séjour	Orientation
28/02/16	Madrid	Dominicaine	Oui	6 jours	Retour en Espagne
23/04/16	Grèce	Bulgare	Non	2 jours	Retour en Grèce
26/05/16	Nantes	Camerounaise	Non	3 jours	Retour dans la région Nantaise
02/08/16	Brésil	Brésilienne	Oui	23 jours	Retour au Brésil

La dernière personne de l'année 2016 avoir été accueillie sur la chambre d'urgence est une jeune femme d'origine nigériane, âgée de 22 ans.

Victime de TEH dans son pays d'origine, elle rejoint la Lybie en bus avec d'autres femmes victimes, puis elle arrive en Italie en bateau en 2012. Elle tente de fuir une première fois sa proxénète en se faisant aider d'un CADA situé en Italie, elle obtiendra une protection humanitaire. Dès lors, elle décide de s'enfuir d'Italie et de venir vivre en France.
Elle se retrouve de nouveau captée par le réseau dans le nord de la France, contrainte à se prostituer afin de continuer à rembourser sa dette. Ne supportant plus cette situation, elle décide de s'en sortir et, sur les conseils d'une amie, contacte le Mouvement du Nid des Hauts-de-France. Mais le danger imminent d'être de nouveau captée par le réseau est fortement présent. En effet, cette jeune femme partage un hébergement avec des femmes nigérianes qui sont elles aussi victimes de ce réseau. Après avoir fait part de ces informations préoccupantes au Mouvement du Nid, elle nous est orientée afin de bénéficier d'une mise à l'abri immédiate. Après avoir émis le souhait d'être accompagnée, elle est actuellement hébergée dans un studio de la résidence.

Dans le cadre du protocole avec le parquet de Bobigny

Le parquet de Bobigny peut nous solliciter 24h/24. Un contact avec le commissariat où la plainte a été déposée est pris afin d'organiser l'accueil de la personne victime de prostitution.

Une évaluation sociale est réalisée, une orientation préconisée, un hébergement mobilisé en interne si possible ou 1 chambre d'hôtel est réservée. Un contact sera pris à nouveau avec le parquet dans l'objectif de soutenir et accompagner dans les démarches la femme dénonçant des faits de proxénétisme.

4 femmes ont été mises en sécurité suite à leur premier dépôt de plainte en 2016.

Comme évoqué, l'accueil de ces femmes se fait suite à leur dépôt de plainte et à une première audition, souvent longue. Elles nous sont orientées en général tard dans la soirée voire dans la nuit, toutes venaient de fuir leur proxénète avant d'aller trouver « refuge » au commissariat le plus proche.
Nous constatons à leur accueil qu'elles sont toutes traumatisées, désorientées et une avait été droguée à son insu. L'expression somatique se caractérise très souvent par des maux de ventre, une a dû être conduite aux urgences de l'hôpital le plus proche suite à son accueil.

Deux femmes n'ont pas acceptées d'être soutenues et accompagnées durant toute la procédure judiciaire, leur mise en sécurité alors n'excède pas une semaine. Elles font le choix de fuir l'Ile de France voire la France.

Deux autres femmes ont souhaité être soutenues durant toute la procédure judiciaire. Des accompagnements physiques à la Brigade de Répression du Proxénétisme sont organisés afin de garantir leur sécurité physique mais aussi dans le but d'améliorer l'efficacité de l'enquête.

Madame P. est de nationalité Dominicaine, elle est arrivée à Madrid avec un de ses fils afin de trouver du travail.
Elle travaille alors en tant que femme de ménage puis très rapidement elle perd son travail. Elle se retrouve alors sans revenus et ne peut plus payer son loyer.
C'est dans ce contexte, qu'elle rencontre une dame, proxénète, d'origine dominicaine, qui lui propose du travail à Paris, dans un salon de massage. Madame accepte tout de suite, la proxénète lui payer alors son billet d'avion pour rejoindre Paris.

Madame P. dès son arrivée, se retrouve dans un appartement à Pantin avec 5 autre dames, toutes originaires d'Amérique du Sud. Rapidement, Madame P. est contrainte de se prostituer, elle doit donner la totalité de l'argent pour rembourser le billet d'avion et payer le loyer.

Elle reste 5 jours dans cet appartement avant de décider de fuir et d'aller dénoncer cette situation au commissariat le plus proche.

C'est dans ce contexte que Madame P. est accueillie au sein de notre CHRS le dimanche 28 Février 2016 tard dans la soirée, elle était accompagnée par des policiers du commissariat de Pantin. A son arrivée un membre de l'équipe l'a alors accueillie afin de l'installer et lui mettre à disposition des produits de premières nécessités.
Dès son accueil, nous avons pris le temps pour lui expliquer les missions de notre association, le fait que ce lieu soit protégé et qu'elle y était donc en sécurité. Nous lui avons précisé aussi comment nous pouvions l'aider et l'accompagner dans les jours à venir.

Madame ne parle pas le français, mais nous comprenons qu'elle est très inquiète pour son fils de 17 ans qu'elle a laissé seul dans son logement à Madrid.

Le Mardi 1 er Mars, la Brigade de répression du Proxénétisme nous contacte car ils souhaitent auditionner Madame P., suite au dépôt de plainte au commissariat de Pantin.

Dès le lendemain, le mercredi 2 mars, un accompagnement physique à la Brigade de Répression du Proxénétisme est organisé. Elle sera entendue durant plus d'une heure par un policier et une interprète.
A la sortie de cette audition, Madame P. se dit soulagée et espère que cela pourra aider les autres dames présentes dans cet appartement.

Le vendredi 4 Mars, Madame P. nous informe que son fils est malade, il aurait une appendicite. Elle décide alors de repartir à Madrid pour le faire soigner. Une amie à elle lui paye alors un billet d'avion.
Nous lui avons dit que nous resterions en contact avec elle dans la mesure où elle souhaitait très certainement revenir en France.

Suite à son départ, nous lui avons envoyé deux messages afin de prendre des nouvelles. Elle nous a indiqué que son fils allait bien et qu'elle restait pour le moment en Espagne. Ensuite, nous n'avons plus eu aucune nouvelle de sa part.

Le 03 Novembre 2016, un article de presse parait et nous apprend que le réseau entier avec des ramifications dans toute l'Ile de France a été démantelé suite à la plainte de Madame P. :

« L'enquête a démarré au mois de mars dernier après une plainte déposée au commissariat de Pantin (Seine-Saint-Denis) par une ressortissante dominicaine. Cette dernière explique alors aux policiers qu'une de ses compatriotes, prénommée Marisol, a réussi à mettre sous sa coupe ***une*** *vingtaine de jeunes femmes, contraintes de se prostituer. La plaignante précise même que Marisol, âgée de 41 ans, l'a fait venir d'Espagne avant de publier des petites annonces sur différents sites internet, vantant ses charmes. »*

« Selon nos informations, Marisol est suspectée d'avoir perçu un bénéfice de 50 000 € par mois via cette activité prostitutionnelle. Plusieurs transferts d'argent à destination de Saint-Domingue ont également été relevés par les policiers de la BRP.

L'année 2016 nous a permis d'expérimenter le protocole avec le parquet de Bobigny et la place d'urgence « historique ».
Afin d'assurer une qualité d'accueil pour les personnes victimes orientées par le Parquet, nous avions fait le choix de mettre à disposition cette place exclusivement pour le Parquet. Toutefois, ces orientations restent encore peu nombreuses alors que les demandes d'accueil de femmes en situation prostitutionnelle sont présentes.

Les perspectives pour cette chambre d'urgence sont de lui redonner sa fonction première, mettre à l'abri des femmes vulnérables ou victimes de prostitution.
Nous nous organiserons chaque fois que nécessaire en interne afin d'accueillir les victimes dénonçant des faits de proxénétisme mais aussi les femmes qui nous sont orientées par nos partenaires et ce dans le but de réduire l'inoccupation de cette place.

L'Hébergement Résidentiel en CHRS Insertion

50 rue des Alliés – 93800 Epinay-sur-Seine
Tél. : 01 48 26 88 44 – Fax : 01 48 26 43 26
chrs.lamaison@adn93-asso.org

Public	Femmes majeures avec ou sans enfant(s) prioritairement en danger ou ayant connu la prostitution et/ou victimes de violences
Objectifs	Mise en œuvre d'un projet d'insertion socio-professionnelle
Capacité	- 12 places en studios équipés - 6 places en appartements partagés
Durée	Accueil moyen séjour
Modalités d'accueil	Rapport social Rencontre avec un travailleur social puis avec le Chef de Service

ORGANISATION DU SERVICE

Le CHRS Résidence - La Maison - propose un hébergement dans 12 studios individuels équipés et regroupés au sein d'une résidence bénéficiant d'un jardin arboré et de commodités locales (gare RER et centre-ville à proximité). Deux appartements partagés de type F4 viennent compléter l'offre d'hébergements.

L'élaboration d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle, prenant en compte les attentes et les besoins des hébergées, est contractualisé. Cet accompagnement proposé par l'équipe éducative comporte deux principaux axes de travail :

- Un accompagnement socio-éducatif personnalisé prenant en compte chaque personne dans sa globalité et dans les différents aspects de son insertion.

- Une dimension collective permettant aux hébergées de travailler leur relation au groupe et leurs attitudes sociétales. Ces espaces favorisent la régulation interpersonnelle et réinscrivent les personnes dans un processus relationnel.

Par ailleurs nous proposons certaines actions, non exhaustives, qui peuvent être:

Préventives (la contraception, prévention du VIH et des IST, prévention de l'excision),

- Informatives et de régulation (le droit des femmes, la discrimination, réunion d'expression…),
- de restauration de l'estime de soi (activités manuelles, ciné débat, …),
- conviviales (repas, buffets thématiques, évènements festifs…)
- apprentissage/sensibilisation à la langue française
- des groupes de paroles pour la régulation de la vie au sein du CHRS

Toutes représentent un support essentiel à la relation, elles permettent la régulation de certains phénomènes de groupe (mésententes, conflits) et cadrent les interrelations entre les résidantes au sein du collectif. Pour les résidantes non francophone, les ateliers proposés permettent, en complément avec nos partenaires, de les soutenir dans les apprentissages fondamentaux de la langue française.

PROCEDURE D'ADMISSION

Lorsqu'un studio ou un hébergement devient vacant suite à l'orientation d'une résidante, le SIAO 93 est alors informé. Toutefois, la spécificité du public que nous accueillons est un frein pour ce partenaire, en effet, rares sont les

candidatures adressées par le SIAO. Suite à leur accord, nous faisons appel à différents prescripteurs tels que notre milieu ouvert urgence, certains foyers de mise en sécurité ou encore les équipes de Prévention intervenant sur les lieux de prostitution

L'admission est conditionnée par un certain nombre de critères spécifiques à cette unité opérationnelle qu'est le CHRS :

- la personne doit pouvoir formuler une demande d'accompagnement et s'inscrire dans un projet d'insertion, elle doit être apte à vivre en collectivité et en accepter les règles. Le processus d'admission comporte plusieurs étapes, un premier entretien avec une travailleuse sociale est organisé afin de recueillir les attentes de la personne, connaître sa situation administrative, son état de santé et son parcours. Suite à cette première étape, le responsable du pôle rencontre la candidate afin d'explorer les points restants en suspens. Enfin, la décision d'accueil est entérinée lors d'une commission d'admission où sont présents la directrice, le responsable de pôle ainsi que l'équipe éducative.

Le parcours des personnes est examiné et leurs candidatures sont priorisés en fonction des critères énoncés plus haut. Nous portons une attention aux conditions d'hébergement de la personne, à son état de santé et aux conditions de vie des enfants.
Lors de la commission d'admission nous vérifions l'adéquation entre nos missions, les critères et le projet de la personne, par ailleurs nous prenons en considération la configuration familiale et nous veillons à maintenir l'équilibre du groupe existant.

NOS PARTENAIRES

L'accompagnement social global proposé aux résidantes du Pôle Insertion s'inscrit dans un réseau partenarial, nous travaillons avec différents intervenants et structures en fonction de leurs spécificités :

- **Logement**

« Interlogement 93 » association regroupant 46 associations du département 93 est un dispositif permettant aux structures d'accueil et d'hébergement de se réunir pour faciliter l'accès au logement en Seine Saint Denis. Interlogement 93 se décline en plusieurs services : SIAO, 115, observatoire de la veille sociale, habitat intermédiaire et travail en réseau dynamique.

Ce dispositif soutient les demandes de logement adressées par les associations qui accompagnent les usagers concernés.

Nous sommes également en lien avec le dispositif **« Un toit pour elle »** porté par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes**.** Ce dispositif propose des logements pour des femmes victimes de violences. Chaque commune du département réserve chaque année un voire deux logements de droit commun sur le territoire, La Caf, la Préfecture en propose 5. Ces logements sont destinés aux femmes accueillies dans les centres d'hébergement d'associations spécialisées dans l'accueil de femmes victimes de violence/prostitution (SOS femmes 93 et L'Amicale du Nid 93 mais aussi SOS victimes 93) et les femmes entrant sur le dispositif femmes en Très Grand Danger..

- **Emploi**

« C2DI 93» est une association qui accompagne les personnes très éloignées de l'emploi, ce qui peut pallier aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer comme le manque d'expérience et l'absence de diplômes. Ils sont en lien avec de potentiels employeurs et accompagne les femmes, Sans CV ni lettre de motivation, ils proposent des simulations d'entretien d'embauche et après un travail des chargées de missions auprès des entreprises ne propose à celles-ci qu'une seule candidature. C2DI93 assure également un suivi durant toute la période d'essai lors de rdv pour vérifier l'accueil et l'intégration du candidat au candidat et proposer en concertation avec les parties les éléments d'améliorations nécessaires.

« Pôle Emploi », nous accompagnons les femmes dans leurs démarches d'inscription et nous nous mettons en lien avec eux lorsque cela s'avère nécessaire.

«La Maison de l'emploi »est un partenaire auquel nous faisons appel dans le cadre de l'insertion professionnelle des femmes bénéficiant du RSA.

L'AVAA de l'Amicale du Nid 92. Celui-ci connait particulièrement bien les problématiques des personnes orientées et propose un accompagnement pour l'insertion particulièrement adapté et revalorisant.

L'équipe du Pôle Insertion fait par ailleurs partie du **Réseau emploi d'Épinay sur Seine»**

- **Santé**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie est un partenaire essentiel dans le milieu de la santé et permet l'accompagnement des femmes pour l'ouverture de leurs droits.

Santé Info Solidarité est une association de loi 1901. Une intervenante vient toute les six semaines afin d'animer un groupe de parole autour de divers thèmes discutés avec l'équipe et selon les besoins signifiés par les dames. Nous abordons des thèmes tel que la contraception, la santé, les relations affectives…

Le Centre Médico-psychologique est notre partenaire principal en termes de prise en charge des troubles traumatiques dont souffrent les femmes accueillies au CHRS.

Le centre Françoise et Eugène Minkowski est une consultation de psychiatrie transculturelle centrée sur la personne migrante et réfugiée

L'Institut de Victimologie permet de traiter les conséquences psychologiques des événements psycho traumatiques.

Toutefois, tant pour le CMP, le centre Minkowski que pour l'Institut de Victimologie, les délais d'accès à une première consultation sont longs, par ailleurs l'éparpillement géographique de ces partenaires reste un frein au soutien thérapeutique.

- **Autres**

L'épicerie sociale ou les restos du cœur sont également sollicités lorsque les personnes ont peu de revenus, cela leur permet de bénéficier de denrées alimentaires.

La médiathèque et les différents équipements de la ville d'Epinay-sur-Seine, offrent la possibilité de participer à différents ateliers tel que la couture, le théâtre, la danse, des concerts… ce qui permet l'ouverture à la culture et apporte un mieux-être dans le parcours des femmes.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Nombre de personnes accueillies	
Nombre de places	**19 dont 1 réservée à l'urgence**

Pour les 18 lits réservés à l'accueil moyen séjour

Nombre de personnes accueillies	**41** (29 adultes + 12 enfants)
Personnes déjà présentes en 2015	**21** (16 adultes + 5 enfants)
Personnes entrées en 2016	**20** (13 + 7 enfants)
Personnes sorties en 2016	**21** (14 adultes +7 enfants)
Accueil d'enfants	**12**
Nombre de journées	**7110**

Taux d'occupation	**108.22 %**
Moyenne des séjours des personnes adultes sorties en 2014 sur 18 lits moyen-séjour	**30 mois**

ANNEE	A Nombre de journées théoriques	B Nombres de journées réalisées	B/A (%)
2014	6570	8114	123.50%
2015	6570	6720	102.28 %
2016	6570	7110	108.22%

Moyenne du taux d'occupation des trois dernières années :

111.33 %

En 2016, le CHRS Résidence -La Maison- a accueilli 41 personnes –

- 18 femmes seules,
- 10 femmes ayant chacune un enfant et une femme avec deux enfants.

Le nombre de familles monoparentales a évolué en comparaison avec l'année 2014 (de 6 familles monoparentales nous sommes passés à 11).

Le taux d'occupation 2016 est de 108,22 % soit une baisse de 15.28 % par rapport à l'année 2014. Cet écart s'explique par les nombreuses orientations durant l'année 2016. Entre chaque départ, le traitement des candidatures, le processus d'admission permettant d'entériner l'accueil ainsi que la rénovation de l'hébergement viennent impacter le taux d'occupation du fait de la vacance durant quelques jours voire quelques semaines de l'hébergement. Durant l'année 2016, outre une rénovation systématique des studios, un hébergement partagé en diffus (F4) a été rénové en totalité, il a dû être immobilisé 1 mois afin de finaliser les travaux.

La durée moyenne du séjour des personnes adultes sorties en 2016 est de 30 mois (1an et 3 mois**), elle était de 31 mois en 2015.**

Elle est sensiblement la même ces deux dernière année, toutefois elle ne témoigne pas de la réalité du taux de rotation de l'année 2016 (67.74 %).

Cette moyenne de 30 mois s'explique par la nature et la complexité de certaines situations et des accompagnements sociaux à réaliser.
En effet, sur les quatorze personnes sorties en 2016, 4 étaient en situation administrative irrégulière au moment de leur arrivée, dont deux qui ont été victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Du fait de leur parcours elles disposent rarement de papiers d'identité ou encore d'acte de naissance, entravant alors tout processus de dépôt en préfecture. Des démarches sont alors nécessaires avec leur pays d'origine ou leur ambassade afin qu'elles obtiennent un premier statut. Lorsqu'elles obtiennent leur premier passeport, la demande de titre de séjour peut être alors constituée, sans pour être autant gage de réussite malgré un partenariat efficient avec la préfecture de Seine-Saint-Denis.

Durée de séjour importante:

- ❖ un séjour de 64 mois
- ❖ un séjour de 45 mois
- ❖ un séjour de 40 mois
- ❖ un séjour de 28 mois

La durée moyenne des autres personnes orientées n'excède pas 22 mois.

22 personnes sont sorties du CHRS en 2016 (dont 8 enfants)
20 personnes sont entrées au sein de ce dispositif (dont 7 enfants)

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 31 ans et reste sensiblement la même depuis les deux dernières années (32 ans en 2015).

24 % ont entre de 36 ans et 45 ans, 52 % ont entre 26 et 35 ans et 24 % ont entre 21 ans et 25 ans. Le nombre de jeunes femmes accueillies reste important, c'est notamment le reflet, pour certaines, d'un parcours institutionnel antérieur jusqu'à leur 18 ans. Isolées, et n'ayant que peu d'appuis familiaux à leur sortie de ce dispositif, elles sont parfois contraintes à se prostituer pour survivre.
D'autres jeunes femmes ont été victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, enlevées par le réseau à l'âge de 15/16 ans, elles subissent l'activité prostitutionnelle en Europe durant 3 à 4 années avant de pouvoir fuir. Elles bénéficient alors d'une mise en sécurité durant une à deux années avant de nous être orientées.

Ces parcours empreints de ruptures, de violences, d'isolement ainsi que les problématiques en lien avec le rajeunissement du public, demandent souvent à l'équipe de travailleurs sociaux de questionner leurs pratiques éducatives afin de répondre au mieux aux besoins de ce public spécifique.

86 % sont célibataires et 14 % sont divorcées ou séparées.

20 % des résidantes sont françaises. Ce chiffre est légèrement en baisse en comparaison à l'année 2015 (22 %).

Une personne est originaire d'Europe de l'Est et une autre des départements d'Outre-Mer.

74 % des personnes sont originaires d'Afrique soit 60 % d'Afrique de l'Ouest, 11 % d'Afrique Centrale et 3 % d'Afrique du Nord.

Cette proportion nous informe de la prédominance actuelle de certains réseaux de Traite des Êtres Humains aux fins d'exploitation sexuelle. Depuis deux ans maintenant nous constatons une forte hausse de victimes originaires du Nigéria, particulièrement en 2016 (10 personnes sur l'effectif total soit 34 %)

31.03 % soit 9 personnes étaient en situation irrégulière au début de leur prise en charge. Sur ces 8 personnes, **5 d'entre elles ont obtenu leur premier titre de séjour, 2 en 2015 et 3 en 2016.**

- ✓ Une dame a été accompagnée dans le cadre de sa demande d'asile, elle a obtenu son titre de réfugiée en 2017
- ✓ Une dame est en attente de son titre « parent d'enfant Français »
- ✓ Deux dames, sans aucuns papiers d'identité, sont soutenues dans l'obtention de leur premier passeport, le dépôt en préfecture doit être organisé lorsque toutes les pièces manquantes auront été récoltées.

Si l'accueil de personne en situation administrative irrégulière est prévu par la loi au sein des CHRS, ces accueils ont des répercussions importantes sur le travail d'accompagnement socio-éducatif et sur les durées de séjour.

En effet, après avoir mis en œuvre les démarches les plus urgentes : la santé, le processus de régularisation, l'accompagnement à la parentalité, le savoir-habiter, l'apprentissage de la langue française, vient le temps de l'attente et la gestion des longues périodes d'inactivité forcées auxquelles elles sont soumises. Tout un pan de l'accompagnement, tels que la recherche de formation, d'emploi ou de logement est alors mis en suspens durant l'attente d'une éventuelle réponse de la Préfecture.
Souvent source d'angoisse et d'anxiété pour la personne accueillie, la gestion de ces périodes reste problématique en termes d'accompagnement et de durée de séjour :

- ❖ *Le CHRS accueille depuis novembre 2014 une femme qui a fui son pays d'origine pour échapper à un mariage forcé et qui a été victime de la Traite des Etres Humains.*

Les situations administratives des femmes accueillies au sein du CHRS sont souvent complexes, en particulier lorsqu'elles ont été victimes de Traite. En effet, à un parcours migratoire traumatisant s'ajoute la perte ou le vol de la plupart des documents pouvant prouver leur identité.
Ainsi, à son arrivée en France, Madame n'avait en sa possession aucun document administratif. Son passeport lui a été confisqué par l'oncle qui voulait la marier. Dans la précipitation du départ, Madame n'a réussi à récupérer qu'une copie d'extrait d'acte de naissance.
Des démarches ont été entamées auprès de certains de ses contacts au pays mais il est très difficile de trouver de véritables personnes de confiance qui ne monnayent pas leur aide.
Accompagnée par les travailleurs sociaux du CHRS, Madame a pris contact avec le Consulat de son pays d'origine afin de tenter d'y refaire ses papiers. Toutefois, Madame ayant déposé une demande d'asile, les contacts avec les représentants de son pays d'origine sont compliqués et tendus.
Sa demande d'asile a été rejetée et, malgré le dépôt d'un recours devant la CNDA, Madame a été déboutée.
Pourtant, Madame ne peut retourner dans son pays d'origine, elle n'y serait pas en sécurité. L'équipe travaille donc avec elle les autres possibilités de régularisation de séjour afin que Madame puisse construire son projet de vie en France.
Au vu de la situation de Madame, deux pistes sont étudiées : le titre de séjour pour soin, car Madame a été diagnostiquée d'une pathologie grave et invalidante et le titre de séjour à titre humanitaire.
Ces démarches, dont l'aboutissement n'est pas garanti, restent toutefois en suspend tant que Madame n'a pas récupéré de documents prouvant son identité. L'équipe a donc accompagné Madame a plusieurs reprises au Consulat de son pays d'origine. Cependant, les démarches administratives entreprises mettent beaucoup de temps à aboutir. Ainsi, Madame n'ayant en sa possession aucun document permettant de prouver son identité, il a fallu se procurer, dans un premier temps, un extrait d'acte de naissance original puis un certificat de nationalité. Malheureusement, si ce sont des justificatifs nécessaires au dépôt d'une demande, ces deux documents ne permettent pas d'obtenir directement une carte d'identité ou un passeport. Ils permettent de demander une carte d'enregistrement nationale qui, elle, permet d'effectuer une demande de carte d'identité qui est, à son tour, nécessaire pour déposer une demande de passeport.
Près de deux ans après son arrivée au CHRS, les démarches lancées par Madame pour obtenir ses papiers d'identité et être régularisée sont toujours en cours. La situation est particulièrement éprouvante pour elle.
L'équipe du CHRS la soutien tant sur le plan administratif que psychologique et tente d'explorer avec elle les différentes possibilités de projets de vie qu'elle pourrait construire.

La vie quotidienne au sein du CHRS

Pierre angulaire du projet de service, les espaces et les temps collectifs en groupe sont des outils soutenant l'accompagnement des personnes accueillies. La dimension « groupale » est prise en compte afin de restaurer leur capacité à faire société, capacité malheureusement qui a souvent été entravée par leur parcours traumatique. Se situer vis-à-vis du groupe, de l'autre, vise aussi un autre objectif : savoir se protéger et se préserver de relations nocives. Enfin, ces temps collectif aide chacune des personne à se resocialiser et ainsi à comprendre et identifier sa place dans le groupe.

La collectivité à la RLM « La Maison » permet aux femmes d'évoluer dans un espace sécurisant et cadrant, le contexte particulier qu'apporte le collectif peut être vécu de différentes manières pour les femmes accueillies. Il peut être parfois « pesant » mais aussi « rassurant ». C'est pour cela que nous traitons avec attention les profils des femmes qui nous sont orientés. Le collectif est un outil de travail, car c'est à travers « le groupe » que nous pouvons observer des attitudes ou des modes de relation faisant lien avec leur parcours de vie. C'est dans le groupe que peuvent se rejouer des fonctionnements en lien avec le groupe dit « primaire ». Les travailleurs sociaux proposent des ateliers de médiation éducative tels que des ateliers promouvant l'estime de soi, la prévention de la santé, l'ouverture aux discussions sur divers thèmes, des ciné-débats etc.

Ce travail de soutien vers un mieux-être ensemble s'opère **lors des repas partagés :**

- *Les repas collectifs sont proposés au Pôle Insertion pour les personnes hébergées sur un dispositif semi-collectif (studios individuels et locaux partagés.*

Ces repas sont des temps partagés entre les résidantes et les travailleurs sociaux. A raison de trois fois par semaine et à tour de rôle, l'une des personnes accueillie cuisine pour tout le groupe. C'est donc les mardis, jeudis et vendredis soirs que les dames accueillies et deux travailleuses sociales partagent un repas ensemble.
Ce temps autour du repas est essentiel sur différents aspects, en amont du repas il permet de travailler la gestion budgetaire. L'organisation du repas, le partage, le savoir-être, les règles de vie en collectivité, la revalorisation et la dynamique de groupe sont autant d'éléments qui composent ce temps « de vivre ensemble ».
Par ailleurs, les repas collectifs sont le reflet de la dynamique du groupe. Durant ces temps, l'équipe de travailleurs sociaux peuvent observer que le rapport à la nourriture et les règles de vie sociale jouent un rôle primordial dans les relations interpersonnelles et peuvent refléter la vie du groupe et sa dynamique.
Ils permettent d'intégrer les codes sociaux à appliquer en société. Ces temps sont des moments forts, où chaque dame donne de soi : celle qui prépare le partage de sa culture, son savoir-faire.
Les repas collectifs ont une importance marquée pour certaines dames. Certaines d'entre elles ont peur d'être jugée, de mal faire, que leur repas ne soit pas bon, ou ne soit pas apprécié et que cela influe sur le regard que les dames peuvent porter sur elle.
La préparation du repas collectif est aussi l'occasion d'observer l'organisation choisit par les dames : en effet, la plupart d'entre elles sont en formation, recherche un emploi ou ont déjà un travail. Elles doivent alors organiser leur journée et penser au repas, à la liste de courses et à respecter le budget fourni par les travailleuses sociales. Cela est d'autant plus vrai pour les dames qui ont un enfant en bas âge, qui doivent alors prévoir la garde de leur enfant.
Pour l'une des dames accueillies, qui a subi la TEH, ce moment est primordial. En effet, ce temps met en avant son don pour la cuisine, qui rassemble et est approuvé par toutes les dames qui la félicitent à chaque fois. C'est un moment de revalorisation pour elle. Il est déjà arrivé qu'elle s'inscrive à la préparation du repas collectif, sans que cela soit son tour de cuisiner. Cette reconnaissance leur permet d'exister au sein du groupe et d'être reconnu en tant que personne à part entière. Ils arrivent souvent que les dames souhaitent prolonger ce moment autour d'un thé pour continuer à échanger entre elles ou en se retrouvant devant un programme télé.
Parfois, ces temps peuvent être vécus comme une contrainte par certaines personnes accueillies. En effet, il oblige chaque personne à se retrouver en groupe, ce qui n'est pas toujours évident ni un choix pour quelques-unes d'entre elles où le rapport aux autres est souvent complexe. C'est pour cela que certaines dames évitent ce temps collectif pourtant obligatoire, tandis que d'autres viennent à chaque fois. Le fait de descendre au repas implique que les dames doivent aussi mettre leurs soucis sur « pause » afin de ne pas « parasiter » le repas. Pour autant, il arrive régulièrement que les discutions peuvent porter des thèmes difficiles, sur les soucis de chacune et qu'elles arrivent aussi à échanger et se soutenir entre elles. Ce temps autour du repas est essentiel sur bien des aspects, qu'ils soient concrets ou symboliques, il peut être aussi « le lieu » de répétition de temps vécus par le passé. Les objectifs englobent tout ce qui a trait à la revalorisation, par les actes et les relations entretenues, mais aussi par ce qui nourrit plus ou moins bien. Il s'agit en effet ici de partager du temps, d'être ensemble et d'être dans le « faire avec ».
Parfois, ces repas mettent en lumière toutes les difficultés rencontrées par les personnes hébergées, à vivre avec l'autre et à vivre avec "elles-mêmes ».
L'un des objectifs principal que l'équipe souhaite faire passer, est de partager des temps conviviaux ensemble et de faire groupe. Et ainsi démontrer qu'il est possible que des temps de groupe puissent être agréables et non synonyme de corvées et de jugement, voire violences.
Cet outil de médiation socio-éducatif demande ainsi beaucoup d'espace et d'énergie pour chaque femme et enfant hébergé, mais aussi pour l'équipe. Il a toute sa place au sein de ce service. il nécessite une réelle appropriation de la part de chaque membre de l'équipe pour pouvoir porter ce projet du mieux qu'il soit.
Afin de diversifier les moments de partage, l'équipe du Pôle Insertion propose depuis le premier trimestre 2016 des repas thématiques préparés par deux travailleuses sociales et une des résidantes.
Ces temps de convivialité, sont aussi des temps de découverte. Quatre repas thématiques proposés par l'équipe ont permis aux dames de « recevoir » l'attention de l'équipe, mais d'une

autre manière. La confection, l'organisation, le thème ont été portés par l'équipe : l'équipe invite les résidantes !
Un repas a été préparé par un travailleur social « autour du Mali ». Un homme se chargeant de la confection et de l'organisation n'a pas manqué de surprendre les dames, contrebalançant ainsi l'assignation des places en fonction du genre.
Des repas autour des saveurs du Mexique, de l'Algérie mais aussi la confection d'une raclette, n'ont pas manqué d'atteindre les objectifs fixés, le partage et la convivialité.

D'autres temps collectif **visent l'expression des personnes accueillies,** notamment lors des réunions d'expression (une fois tous les 15 jours) et durant les groupes d'expression des usagers :

- les réunions d'expression ont lieu avec les dames accueillies et deux membres de l'équipe, en présence du chef de service. Elles se déroulent de 19h à 20h30 généralement, sont obligatoires et ont plusieurs buts ; le premier étant de laisser un espace de parole pour les femmes accueillies, de recueillir leurs questionnements, leurs demandes, attentes et permettre à l'équipe d'avoir un support de régulation des phénomènes de groupe. Durant ce temps, l'équipe transmet de nombreuses informations en lien avec la vie du CHRS (actions proposées, programmation de certaines activités, actions transversales aux trois pôles) et l'actualité. Ces temps ont permis, par exemple, de présenter aux résidantes les dernières évolutions législatives, leurs droits et les perspectives qu'offrent la **LOI n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel.** Ces rassemblements peuvent être aussi vecteurs de mobilisation. Enfin, ils permettent de présenter les nouvelles hébergées au groupe mais aussi les professionnels nouvellement arrivés.

Par ailleurs, des ateliers sont proposés afin de soutenir les résidantes dans leur **apprentissage de la langue française :**

Dans le cadre de l'accompagnent social global des dames accueillies au CHRS, l'équipe propose chaque samedi matin un atelier de sensibilisation à langue française.

En moyenne 4 dames s'impliquent régulièrement. L'équipe propose des exercices individuels adaptés au niveau de chaque dame ainsi que des exercices qui permettent la mise en place d'une dynamique d'entraide. Cet atelier permet aux dames de s'investir dans le temps et la durée ainsi que de respecter un cadre avec des horaires.

- *J. a un très bon niveau d'expression et d'écriture en français et participe chaque samedi à l'atelier. Elle se retrouve avec les dames anglophones, qui elles, ont un niveau inférieur au sien. Pour autant, J. est en mesure de s'adapter aux différents niveaux et propose son aide lorsque les dames s'expriment en français, ce qui produit un réel élan de solidarité dans le groupe. Pour autant, cette adaptation ne l'empêche pas d'apprendre des nouveaux mots, de comprendre certaines subtilités de la langue telle que des synonymes, homonymes etc.*

Des exercices sont donnés et proposés aux dames, qu'elles peuvent faire durant la semaine et venir corriger le samedi suivant.

Dans les mois à venir, nous pensons proposer plus régulièrement cet atelier, en s'appuyant sur des revues, des thèmes de société afin de leur donner les moyens de s'exprimer sur les thèmes qu'elles souhaitent aborder.

Enfin, l'équipe du Pôle Insertion propose des évènements aux résidantes **dans l'objectif de tisser du lien et d'apaiser certaines tensions sur le collectif** :

- *Fête des voisins mais qui n'en porte pas le nom, la Fête de l'été est organisée pour les femmes et les enfants. Cet évènement marque la fin de l'année scolaire tant pour les enfants que pour les dames qui sont en formation… Se sont réunies des femmes du CHRS et des femmes avec leurs enfants de Korawai. La journée s'est déroulée en plusieurs temps: un moment pour les enfants de 15h à 18h encadré par un travailleur social du CHRS. Il était proposé plusieurs activités : piscine à balle, chamboule tout et un gouter. Ce moment a permis aux mamans, aux enfants et aux résidantes en général de partager un moment de détente en « dehors » du quotidien.*

La confection du buffet a été préparée par les dames : brochettes, beignets et gâteaux étaient au menu ce soir-là. Elles se sont toutes entraidées dans la bonne humeur et la musique.
L'équipe a pu constater que les femmes du CHRS et de KORAWAI ont pu échangés entre elles ce qui d'ordinaire n'est pas toujours choses aisées dans la mesure où elles ne se connaissent pas car ne partagent pas les mêmes lieux de vie. Ce temps convivial leur a toutes permis de faire une parenthèse dans leur quotidien. Elles ont pu aussi se détacher un instant de leur insertion et de profiter d'un moment chaleureux et convivial entre elles, d'apaiser parfois les conflits. Cela permet aussi d'observer les dames dans un autre contexte que dans celui de l'entretien duel. Elles peuvent alors monter un autre trait de leur caractère et de leur personnalité. Véritable support à la relation pour les travailleurs sociaux, ces moments sont indispensables pour insuffler une dynamique.

Origine géographique des orientations

55 % des résidantes sont originaires de la Seine-Saint-Denis et **31 %** sont franciliennes. Cette répartition met en exergue la complémentarité qui existe entre les différents services de l'Amicale du Nid Ile-de-France, ceci en lien constant avec les diverses instances départementales avec lesquelles nous collaborons et notamment le SIAO 93.

14 % des orientations nous sont adressées par nos partenaires situés à Paris, tel que le foyer AFJ, spécialisé dans la mise en sécurité des femmes victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou encore le Bus des femmes. S'inscrivant dans une logique d'insertion nous accueillons régulièrement des femmes orientées par leurs soins.

ORIGINE DES ORIENTATIONS

80 % des personnes sont orientés par le secteur associatif, dont 56 % par des associations intervenant de façon spécifique auprès des personnes prostituées (53 % par l'Amicale du Nid et 27 % par d'autres associations telles que le Foyer AFJ). Ces orientations émanent principalement de nos services de Seine-Saint-Denis : notre Pôle Urgence (accueil de jour, milieu ouvert urgence et CHU) ou la chambre d'urgence rattachée à notre CHRS AdN 93.

6 % des personnes sont orientées par les services sociaux ou la CAF. Ce faible pourcentage met en exergue les difficultés rencontrées d'une par les travailleurs sociaux non spécialisés pour identifier les personnes concernées par la problématique prostitutionnelle ou encore par la traite des êtres humains. D'autre part, les personnes victimes de prostitution s'adressent généralement à des associations spécialisées pour leur venir en aide. Aussi, nous pouvons constater que l'intervention de professionnels lors de maraude sur les lieux de prostitution est l'un des vecteurs le plus efficace pour accompagner ces personnes à s'extraire voire à fuir ce milieu.

Aucunes personnes accueillies n'ont été orientées par le SIAO 93 malgré notre coopération renforcée avec le SIAO 93. En effet, cette instance est au cœur du processus d'admission et d'accueil des personnes reçues. Nous l'informons systématiquement de nos places disponibles et nous nous concertons au préalable lorsqu'une personne est orientée directement par l'un de nos partenaires spécifiques. Dans ce dernier cas, nous nous assurons qu'une première demande a bien été transmise au SIAO.

LOGEMNT ET RESSOURCES A L'ARRIVEE

Logement avant leur arrivée

62 % des personnes accueillies viennent d'un hébergement d'urgence ou de mise en sécurité. La première étape, via des services d'urgence ou de mise en sécurité, est la mise à l'abri et une réponse aux besoins de première nécessité (avoir un toit, manger, se soigner). Lorsque ces besoins primaires sont assurés, une dynamique d'accompagnement permet à la personne accueillie d'envisager l'avenir et d'exprimer ses attentes. Les personnes comprennent qu'elles font un choix d'insertion en s'inscrivant dans un accompagnement social co-construit et formalisé, auquel elles adhèrent.

14 % étaient hébergées à l'hôtel. Nous constatons que nombreuses sont les femmes qui bénéficient de cette mise à l'abri durant de nombreuses années (entre 4 à 6 ans) avant d'accéder à une place en CHRS d'insertion. En complémentarité avec un hébergement hôtelier, elles sont toutes accompagnées dans le cadre, soit du milieu ouvert, ou encore par le service social du bus des femmes avant d'accéder à notre structure.

7 % sortent d'un parcours d'errance.

17 % étaient hébergées par des tiers (connaissance, famille). Ce mode d'hébergement est souvent synonyme de précarité à cause de la sur-occupation des lieux et d'insécurité à cause des tiers qui les hébergent. En effet, ces derniers sont en lien pour une grande majorité avec le milieu prostitutionnel. Par ailleurs, les sommes demandées par l'hébergeant sont souvent prohibitives.

Ces différentes situations montrent combien le parcours de sortie de la prostitution est difficile.

42 % des personnes n'ont pas de ressources à leur arrivée, ce taux nettement supérieur à l'année 2015 puisqu'il était de 22 % en 2015 et de 26 % en 2014.

Cette hausse reflète les conditions de vie des personnes que nous accueillons. L'accueil de femmes en situation administrative irrégulière, les femmes victimes de TEH ou encore celles qui survivent grâce à un travail non déclaré, représentent une proportion non négligeable des personnes accueillies.

- 7 perçoivent un salaire.

En matière de minimas sociaux :

- 9 perçoivent le RSA, 7 d'entre elles des prestations familiales : API, AJE, ASF …
- 2 reçoivent des allocations de Pôle emploi.
- **3** ont un travail non déclaré
- **1** bénéficie de l'AAH

34 % des résidantes ne travaillent pas à leur arrivée mais elles ont déjà occupé un emploi auparavant et 32 % n'ont jamais travaillé.

Six résidantes ont trouvé un emploi durant l'année 2016 dont deux suite à la réussite de leur formation qualifiante. Cinq autres ont pu accéder à une formation qualifiante et enfin une résidante est intérimaire.

Toutefois nous remarquons que l'accès à l'emploi reste problématique pour le public que nous accueillons. Ainsi, malgré le partenariat établi avec différentes institutions spécialisées dans l'insertion professionnelle, peu d'offres correspondent aux compétences des personnes. A cela, s'ajoutent les nombreux freins entravant l'insertion professionnelle et l'employabilité :

- Illettrisme ou analphabétisme **(17 %)** ;
- Faible niveau scolaire **(école élémentaire au pays 31 %)**, mauvaise maîtrise du français (écrit et parlé) ;
- Expérience professionnelle antérieure peu qualifiée **(31 %)**, non déclarée, ou réalisée à l'étranger et parfois non reconnue ;
- Longue période de non-emploi due à la prostitution **(10 %)**, aux difficultés à trouver un travail ;
- Conséquences psycho-sociales souvent "invalidantes" des violences subies (mésestime de soi prononcée, troubles d'ordre psychique, difficultés relationnelles, immaturité…) ;
- Statut administratif parfois précaire ou absence de titre de séjour ;
- Eventuels problèmes de santé physique et/ou psychique, d'addictions ;

Toutes les résidantes ont connu cette année, au moins, une période conséquente d'inactivité professionnelle durant leur séjour.

La parentalité

10 résidantes ont été accueillies chacune avec un enfant et une femme avec deux enfants sur un de nos hébergements partagés.

Sur les **12 enfants accueillis dans notre CHRS, 50 % ont moins de trois ans**. Puis la tranche d'âge oscille entre 3 et 5 ans pour les autres.

	Nombre	Taux
Moins de 3 ans	6	50%
de 3 à 7 ans	6	50%

Situation des enfants

	Nombre	Taux
Accueillis avec leur mère	12	54%
Confiés à la famille	4	18%
Enfant(s) autonome(s	1	5%
Autre	5	23%

14 résidantes ont un ou plusieurs enfants (22 au total), qui ne sont pas accueillis sur notre structure :

- 6 enfants sont confiés à la famille proche ou sont restés dans leur pays d'origine
- 2 sont gardés par leur père et ils bénéficient d'un accompagnement éducatif en milieu ouvert,
- 1 est majeur et autonome
- 3 sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Parfois la relation mère/enfant peut s'avérer problématique au regard des circonstances de la conception de l'enfant (enfant conçu pendant la période prostitutionnelle, exercice de la prostitution pendant plusieurs mois de grossesse), de l'absence de père ou encore le fait que l'enfant a pu être témoin de violences.

Ce contexte de vie peut engendrer chez certains enfants des somatisations et de l'angoisse, souvent liées aux carences éducatives et affectives qu'ils ont vécus. En écho à cette dégradation des relations parentales, ils peuvent éprouver des difficultés sur le plan relationnel qu'ils expriment par des troubles du comportement (intolérance à la frustration, agitation, difficultés dans les apprentissages).

Autant de facteurs qui fragilisent la relation avec l'enfant et qui remettent souvent en cause les mères dans leur fonction parentale.

L'observation au quotidien durant les temps collectifs et les difficultés exprimées par les mères sont des leviers permettant à l'équipe de proposer un accompagnement à la parentalité adapté à la situation rencontrée. Il s'agit aussi de soutenir ces mères dans l'identification de leurs potentialités afin de pouvoir travailler aussi leur(s) manque(s). Ces accompagnements peuvent porter sur le rythme et les besoins des enfants en fonction de leur âge, les limites, le jeu ….

L'accompagnement en CHRS permet d'avoir une visibilité quotidienne sur la relation mère enfant et donc d'évaluer avec précision les besoins en termes d'accompagnement à la parentalité.

❖ *Lorsque Madame N est arrivée au CHRS, l'équipe a pu constater certaines difficultés dans sa relation avec sa fille. Madame était parfois très fusionnelle avec sa fille mais à d'autres moments elle pouvait être très dure voire blessante. Elle avait des réactions disproportionnées par rapport aux situations éducatives qu'elle pouvait rencontrer. Il était alors difficile pour Madame N comme pour sa fille d'établir une relation sereine basée sur une autorité parentale cadrante mais bienveillante et légitimement reconnue en tant que telle par la mère et la fille.*

Le travail au quotidien a permis de repérer les éléments de la relation pouvant poser problème et de les reprendre soit sur l'instant, si la situation le permettait, soit plus tard en entretien individuel.

Madame N. a été très réceptive aux propositions de travail par rapport à sa relation avec sa fille. Un axe de travail autour de la parentalité a donc été défini dans le contrat d'accompagnement social établi entre Madame et sa référente. Cela a par ailleurs permis à Madame d'entamer pour elle-même un travail autour de la gestion de ses émotions et de sa colère.

Le travail est en cours et il reste encore un long chemin à parcourir mais le passage de Madame par le CHRS lui aura au moins permis de conscientiser et de verbaliser les difficultés auxquelles elle pouvait être confrontée dans sa relation avec sa fille et d'obtenir un soutien quotidien de la part de l'équipe éducative. Nous faisons notre possible pour orienter les femmes accueillies vers les partenaires extérieurs lorsque des besoins sont évalués. Par exemple, Madame se rend régulièrement à des rendez-vous médicaux ainsi qu'au Centre Médico Psychologique d'Epinay sur Seine. Nous travaillons également avec les partenaires territoriaux comme la PMI.

Un accompagnement dans les démarches administratives concernant les enfants est aussi proposé telles que :

- les inscriptions en crèches et la scolarisation. Des liens sont aussi entretenus avec la PMI de secteur.
  Nombreuses sont les mères accueillies qui n'ont pas de solution de garde pour leur(s) enfant(s) soit du fait de leur situation administrative, soit parce que les crèches de notre secteur ne disposent que peu de places.

L'absence de mode de garde est un véritable frein à l'insertion des dames que nous accueillons, dans ce sens notre éducatrice de jeunes enfants développe un partenariat afin de trouver des modes de garde adaptés :

❖ *Lors d'une réunion partenariale sur l'insertion professionnelle, une directrice de la crèche Babilou implantée à Épinay sur Seine était présente.*

Consciente que le mode de garde est un frein pour l'insertion de femmes élevant seule leur(s) enfant(s), la directrice a souhaité nous apporter son soutien en accordant à certaines familles de l'AdN93 d'accueillir des enfants.

Aussi, à ce jour 3 enfants, dont 2 du pôle insertion, y sont accueillis. Ce mode de garde a permis à deux mères d'accéder à une formation. Quant à la 3ème elle recherche activement un emploi.

En outre, cet accueil en crèche favorise le bien-être, l'épanouissement et le développement de l'enfant. En effet, la crèche propose des activités d'éveil adaptées en fonction de l'âge et répond à leurs besoins spécifiques.

Pour un meilleur accueil et accompagnement de l'enfant et de la mère, la directrice de Babilou et l'éducatrice de jeunes enfants sont en lien, avec l'accord de la famille, quand cela s'avère nécessaire.

Malgré cet accompagnement à la parentalité proposé aux mères accueillies, nous pouvons être confrontés à des situations complexes, nécessitant un signalement :

❖ *Madame est originaire de Pologne où elle résidait jusqu'à son arrivée en France en Mai 2013.*

Madame dit avoir quitté son pays pour fuir un contexte de violences conjugales. Suite à un parcours d'errance de plusieurs mois, à de mauvaises fréquentations, Madame devient dépendante à l'alcool. Elle est accueillie à la main tendue à Aubervilliers, et prend des cours de Français, lieu où elle rencontre son conjoint actuel.

Madame est accueillie au CHRS le 03/01/2014. Durant son séjour, Madame est tombée enceinte de son ami, qui exerce des violences sur celle-ci. Nous avons accompagné Madame afin qu'elle soit suivi par le CSAPA Boucebci à l'hôpital Avicennes concernant son addiction à l'alcool. Durant toute la période de la grossesse, Madame a continué de s'alcooliser, l'équipe était alors très inquiète concernant l'état de santé de Madame et de son enfant.

Nous avons fait des demandes d'orientation en centres maternels car l'équipe n'était pas en mesure d'accompagner d'une part, la maternité de Madame et d'autre part, la future rencontre avec son enfant au vu de son état psychique et de son addiction. Tous nous ont renvoyé qu'ils ne pouvaient pas accueillir Madame tant qu'elle avait cette forte addiction.

Madame a accouché le 09/12/2015. A son retour au CHRS, Madame oscillait entre un état euphorique et un état dépressif. Il lui était alors compliqué de répondre aux besoins primaires de son enfant : elle pouvait s'endormir alors que son bébé pleurait, elle pouvait le manipuler de manière brusque lorsqu'elle était alcoolisée. Le suivi en ambulatoire de la situation d'addiction de Madame ne semblait plus suffisant pour pallier aux risques liés aux alcoolisations massives de Madame. La santé et la sécurité de son enfant était mises à mal au quotidien.

Nous nous sommes alors mis en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance et nous avons envoyé une information préoccupante à la CRIP, le procureur a été lui aussi informé.

Après de multiples entretiens, Madame et son conjoint ont accepté de signer un Accueil Provisoire, leur fils a été accueilli au sein d'une pouponnière.

Parallèlement, Madame a été hospitalisée afin qu'elle puisse être prise en charge pour son addiction à l'alcool.

Afin de diversifier les réponses en termes d'accompagnement à la parentalité, l'équipe du Pôle Insertion bénéficie de l'appui d'une éducatrice de jeunes enfants. Cette professionnelle propose des ressources adaptées aux problématiques que l'équipe de travailleuses sociales peuvent rencontrer. Chargée du développement d'un partenariat spécifique, elle propose par ailleurs des actions collectives en collaboration avec les travailleuses sociales du Pôle Insertion. Lorsque cela s'avère indiqué, elle peut intervenir dans l'accompagnement proposé par les travailleuses sociales.

Atelier « parcours maternité » avec la CPAM

Durant l'année 2016, elle a pu entretenir le partenariat avec la CPAM. Les objectifs sont à viser préventifs et informatifs. Le droit à l'information des futures mères et les mères d'enfants de moins de trois ans étaient au centre des actions proposées.

Les sujets abordés étaient :

- ✓ L'alimentation « les fast-foods » avec l'intervention d'une diététicienne (9 familles) ;
- ✓ La relation mère enfant (9 familles) ;

- ✓ Le frigo, la prévention des toxi-infections alimentaires avec l'intervention du président de l'Institut de Prévention des Accidents Domestiques (5 familles) ;

Ces ateliers permettent d'échanger sur des thématiques répondant aux préoccupations des mères que nous accueillons.
Ces temps avec des professionnels de la CPAM permettent aussi de favoriser l'accès au droit fondamental d'avoir une couverture sociale. En effet, les intervenantes de la CPAM prennent un temps, en fin de séance, pour recenser les questions ou difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers de certaines résidantes.

Intervention de la CAF

Dans l'objectif de développer un partenariat avec la CAF, une rencontre a eu lieu afin de connaitre davantage leur fonctionnement mais aussi pour être en lien avec des interlocuteurs identifiés.

Cette rencontre a permis d'organiser une action collective auprès du public accueilli au sein de notre association. Une présentation du dispositif VACAF et des passeports loisirs ont été proposé permettant ainsi aux résidantes accueillies de connaître leurs droits.

La perspective d'organiser à nouveau une action conjointe avec le CAF reste entière. En effet, dans le but de soutenir les femmes que nous accueillons vers une plus grande autonomie vis-à-vis de cette institution, nous souhaitons organiser une nouvelle action sur le thème des prestations liées au mode de garde. En effet, force est de constater que de nombreuses mères emploient une assistante maternelle, engendrant ainsi de nombreux frais. Cette action leur permettrait, en complémentarité de leur accompagnement social global, d'exercer leurs droits.

Sorties loisirs/ transversal

L'enfant a besoin d'expérimenter ce qui l'entoure, d'être en contact avec d'autres, de se socialiser, de s'ouvrir vers le monde extérieur. Les sorties ont, en partie, pour objectif de contribuer à l'amélioration de la relation mère-enfant.

L'un des objectifs des moments ludiques proposés (piscine, sortie à la mer, promenade au parc, activités manuelles…) est de procurer du plaisir à l'enfant et aussi aux parents. Les mères se rencontrent et peuvent échanger sur leurs préoccupations, sortir d'un quotidien complexe et parfois angoissant. Les sorties ou moments conviviaux sont un réel outil de travail, qui permet d'évaluer la relation mère-enfant et le développement global de l'enfant.

La prostitution

Prostitution et danger de prostitution

Taux relatif avec cumul

Prostitution	21	72 %
Danger de prostitution/Conduite prostitutionnelle	25	86 %
Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle	15	52 %

Durée de l'activité prostitutionnelle pour 29 personnes		
de plus de 1 mois à un an	11	38 %
de plus de 1 an à 5 ans	14	48 %
de plus de 5 ans à 10 ans	4	14 %

Présence d'un souteneur et/ou appartenance à un réseau de prostitution		
Oui	9	31 %
Non (femmes en danger de prostitution)	8	28 %

Réseau	12	41 %

Lieux de prostitution (taux relatif avec cumul)		
Paris	12	41 %
Région parisienne	10	34 %
Province	3	10 %
Etranger	6	21 %

Modes de prostitution (taux relatif avec cumul)		
Rue	15	52%
Bois	2	7%
Hôtel	6	21%

Squat	1	3 %
Domicile	4	14%
Eros Center	1	9%
Bar	1	3 %

En 2016, 72 % des hébergées ont connu la prostitution (62 % en 2015) et 52 % la Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

L'accueil des personnes au sein du Pôle Insertion et le choix d'une démarche d'insertion se fait souvent suite à un événement déclencheur heureux ou dramatique (grossesse, mort d'un proche dans son milieu, maladie, violence d'un proxénète), laissant rarement indemne la personne. Parfois, s'ajoute aux violences subies des problématiques addictives. Identifier ces éléments est indispensable pour la suite de la prise en charge.

L'année 2016 a été marquée par les nombreux accueils de personnes victimes de Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Même si un recul du taux est constaté (52 % en 2016 et 56 % en 2015), la population d'origine nigériane est cette année prépondérante, en effet sur 12 ménages accueillis, 6 sont de cette origine. Ces femmes sont toutes victimes des réseaux et ont subi un parcours migratoire traumatisant. Généralement, le parcours de traite du Nigéria à la Lybie se fait en voiture, voire sur certaines portions à pieds. Elles rejoignent ensuite l'Italie (Lampedusa) ou la Grèce, sur des embarcations de fortune.

Les personnes victimes de traite des humains sont confrontées à de nombreuses violences : violences et/ou tortures des réseaux, violences durant l'exil, mise en péril de leur vie durant leur déplacement vers l'Europe, violences de la prostitution, violences des clients.

A leur accueil, nous constatons quasi systématiquement une décompensation physique et parfois psychique. Les premiers temps de l'accompagnement sont dédiés aux soins et en parallèle, la question de leur statut sur le territoire français se pose immanquablement. Privées de leurs droits fondamentaux, sans ressources, nombreuses sont les étapes avant d'obtenir une régularisation administrative.

La LOI n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, devrait permettre, grâce à l'entrée dans le parcours de sortie de prostitution, d'apporter des réponses adaptées en termes de droits au séjour, de soins et d'insertion aux personnes victimes de TEH.

86 % ont été en danger de prostitution ou ont été contraintes à des conduites prostitutionnelles.

Cela concerne les personnes qui, en échange de services, d'un hébergement ou de tout autre bien, subissent des rapports sexuels non désirés. C'est une activité en général plus ou moins épisodique. "L'ami" et/ou le client peuvent être occasionnels ou réguliers. Dans tous les cas, il s'agit bien de prostitution. En parallèle, il y a souvent une instabilité affective qui conduit ces personnes à

multiplier les rencontres "amoureuses" et à se mettre régulièrement en danger dans leur rapport aux hommes.

Même si les résidantes concernées ne se reconnaissent pas nécessairement comme des personnes "prostituées", l'important n'est pas la désignation comme telle de l'activité mais le fait qu'elles puissent verbaliser cette problématique.

Qu'il s'agisse d'une prostitution clairement établie ou non, le lien, la confidentialité des échanges et l'écoute bienveillante de l'équipe permet de recueillir le témoignage des résidantes accueillies et accompagnées au sein de la Résidence. Celles-ci considèrent systématiquement cette activité comme une violence. C'est un véritable traumatisme qu'il faut traiter comme tel, et qu'il convient de pouvoir aborder avec les personnes accueillies. C'est également cette connaissance de la problématique prostitutionnelle, qui sous-tend et guide l'intervention des travailleurs sociaux auprès de ces personnes.

La rue reste le mode de prostitution prédominant des personnes que nous accueillons **(52 % il était de 82 % en 2015).** Ce mode de prostitution est un facteur important de mise en relation préalable avec des travailleurs sociaux qui interviennent sur les lieux ou quartiers où l'activité prostitutionnelle est connue, comme le bus –Intermède- de l'Amicale du Nid 75. Ce pourcentage doit toutefois être nuancé. Nous constatons qu'il n'y a pas qu'un « mode » de prostitution mais plusieurs. Les personnes victimes de prostitution peuvent être contraintes à subir la prostitution de rue, de bois et parfois être séquestrées dans des hôtels ou des studios.

PARCOURS DE VIE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Contexte familial

Avec Cumul	Nombre	Taux
Père inconnu	3	10%
Mère inconnue	1	3%
Décès père/mère	10	34%
Décès dans la fratrie	4	14%
Parents divorcés, séparés	6	20%
Violences entre les parents	2	7%
Présence de beaux-parents	5	17%
Violences sexuelles dans la famille	3	10%
Prostitution dans la famille	4	14%
Problèmes psychologique dans la famille	7	24%
Incarcération dans la famille	1	3%
Éthylisme dans la famille	0	0%

HISTOIRE PERSONNELLE

Avec Cumul	Nombre	Taux
Rupture des contacts	11	38%
Nombreuses ruptures familiales	14	48%
Absence parentale	6	21%
Conflits importants (parents-beaux-parents)	9	31%
Élevée par famille élargie	6	21%
Fugues	3	10%
Placement en famille accueil/institution	3	10%
Abandon	2	7%
Violences subies déclarées		
Psychologique	14	48%
Physiques non sexuelles	17	59%

Sexuelles viols	16	55%
Violence dans l'enfance	8	27%

Tranches de vie		
	Nombre	Taux
Squat	2	7%
Parcours galère	26	90%
Incarcération	0	0%
Problèmes avec justice	2	7%
Délinquance	0	0%
Autres	7	24%
Scolarité		
Décousue	9	31%
Non scolarisée	2	7%
Autres		
Problème d'identité (au sens psychologique)	2	7%
Mariage forcé	4	14%
Réfugiée politique	1	3%
Séquestration	6	21%
Trafic être humain	10	34%
Esclavage moderne	5	17%

HISTOIRES PERSONNELLES POUR 29 PERSONNES ACCUEILLIES AYANT VECUES EN COUPLE (AVEC CUMUL)

	Nombre	Taux
Violences du conjoint	16	55%
Conjoint alcoolique	2	7%
Conjoint toxicomane	4	14%
Amis concubins	5	17%
Conjoint : problèmes avec la justice	6	21%
Conjoint ayant des problèmes psychologique	9	31%

Le facteur commun à tous ces parcours est la prédominance des violences subies. Violences psychologiques (48 %) et physiques (59 %) multiples et répétées, et perpétrées parfois dès le plus jeune âge. Violences qui déstructurent profondément les personnes et qui appellent à réaliser un accompagnement spécifique global.

De même :

- **55 % %** des résidantes ayant vécu en couple ont subi des violences de la part de leur conjoint,
- **97 %** ont traversé des périodes de très grande précarité (squat, errance),
- **76 %** font état de troubles psychologiques notables durant leur séjour,
- **31 %** de troubles psychiatriques sévères,
- **55 %** présentent une tonalité dépressive
- **7 %** sont inscrites dans une démarche de désintoxication

Autant d'éléments qui provoquent :

- un comportement basé sur l'immédiateté,
- une profonde mésestime de soi,
- des troubles du comportement, une certaine désocialisation,
- des problèmes somatiques majeurs, des addictions, des pathologies d'ordre psychique,
- une absence de repères, une difficulté à intérioriser les règles et une méconnaissance des normes sociales,
- une certaine forme de banalisation de la violence,
- un rapport faussé aux biens matériels,
- des difficultés liées à la parentalité,
- une adaptation compliquée aux exigences du monde du travail,

- des difficultés pour faire face à la complexité des démarches administratives,
- la méconnaissance des règles du savoir-habiter,
- le sentiment de ne pas avoir droit aux loisirs ou à la culture,
- une réelle difficulté à se projeter dans le temps et à construire un projet de vie.

Ces suivis nécessitent de la part de l'équipe une mobilisation très importante car c'est au quotidien qu'il est nécessaire d'être présent avec les personnes. Par ailleurs, si un partenariat étroit avec les services de santé concernés est de mise, ces situations montrent combien il est délicat d'articuler, au quotidien, action sociale et santé mentale. Se pose alors la question des protocoles de soins. **La question de la compliance aux soins de certaines résidantes reste entière et malgré un soutien accru de la part des travailleuses sociales, l'observance thérapeutique ou encore l'adhésion à une démarche de désintoxication restent aléatoires.**

La sortie du C.H.R.S.

Situation à la sortie

Nombre de personnes adultes sorties en 2016 : 14

Hébergements pour les 14 adultes sorties

	à l'entrée	à la sortie	taux
Locataire (seule ou avec conjoint, concubin)	0	2	14%
Hébergée par la famille	2	0	0%
Hébergée par des amis	2	0	0%
Hébergement d'urgence	2	0	0%
Squat, habitat précaire	2	0	0%
Hôtel	3	1	7%
ADN93 HR	0	4	30%
ADN93 RS	0	2	14%
Hospitalisation	0	1	7%
CHRS	0	2	14%
Résidence Sociale	0	2	14%

Situation professionnelle à la sortie pour les 14 personnes adultes

	A l'entrée	A la sortie	taux
CDI tps plein, tps partiel	0	6	41%
CDD tps plein, tps partiel	0	2	14%
Intérim tps plein, tps partiel	0	1	7%
Formation prof, stage de qualification	1	0	0%

Formation en cours	0	2	14%
Sans emploi	15	3	21%

Ressources à la sortie pour les 14 personnes

	Nombre	Taux
Supérieur au Smic	2	15%
du RSA au SMIC	9	64%
Sans ressources	3	21%
Type de ressources *pour les 14 personnes*		
Salaire	9	82%
Rétribution de formation	2	18
Prestations familiales	3	27%

L'accompagnement social global proposé au sein du CHRS insertion a permis d'accompagner les résidantes sur :

- l'insertion professionnelle
- les démarches liées à la santé
- les démarches administratives et l'obtention de titre de séjour
- l'accès à une solution d'hébergement
- l'accompagnement budgétaire
- les démarches judiciaires
- l'obtention de mini-sociaux

14 résidantes ont été orientées durant l'année 2016.

Voici la synthèse de leur accompagnement :

- Madame a été accueillie au CHRS en janvier 2014 suite à un parcours d'errance qui l'a conduit à subir la prostitution. Durant son séjour, Madame est enceinte de son ami, ce dernier exerçait des violences sur celle-ci. Malgré notre soutien Madame est restée sous l'emprise de cet homme mais aussi de l'alcool. Nous avons accompagné Madame afin qu'elle soit suivi par un CSAPA et un l'hôpital concernant son addiction à l'alcool. Durant toute la période de la grossesse, Madame a continué de s'alcooliser. Nous avons fait des demandes d'orientation en centres maternels mais au vu de son état psychique et de son addiction tous ne pouvaient pas accéder à notre demande d'orientation. Madame a accouché le 09/12/2015. A son retour au CHRS et au regard de sa situation nous avons signalé la situation de danger encouru par l'enfant au procureur. Après de multiples entretiens avec l'Aide Sociale à l'Enfance, Madame et son conjoint ont accepté de signer un Accueil Provisoire, leur fils a été placé en pouponnière. Madame a par la suite été hospitalisée afin de traiter son alcolo dépendance.

- ✓ Madame a été accueillie avec sa fille en juin. Madame a été orientée par le CCAS d'Epinay sur Seine. Madame a un passé empreint de violences conjugales et a été accompagnée dans des centres pour femmes victimes de violences à deux reprises. Au début de son accueil, Madame avait un projet professionnel clair, celui de travailler dans le service à la personne. Au vu de son niveau scolaire (BAC Pro), Madame a fait le choix de passer les concours d'Aide Medico psychologique, qu'elle a réussi et est entrée en formation durant 18 mois. Madame s'est organisée et nous l'avons accompagné afin qu'elle trouve un mode de garde pour sa fille durant sa formation. Nous l'avons soutenu dans le passage de son diplôme qu'elle a obtenu en juin 2016. Elle a été embauchée en tant qu'AMP en CDI temps plein dès aout 2016.

Au vu de sa situation et de son parcours au CHRS, Madame a eu une labélisation Orientation Résidence Sociale (ORS) et elle a été accueillie avec sa fille dans une résidence sociale du 93.

- ✓ Madame a été accueillie sur la chambre d'urgence en avril 2014, puis quelques mois plus tard sur un studio du CHRS. Victime de traite des êtres humains, Madame est arrivée en situation irrégulière. Afin de la soutenir dans son insertion professionnelle, nous avons orienté Madame vers les Ateliers d'Aide à la Vie Active « Dagobert » (AdN 92) et elle a pu y travailler pendant plus d'une année. Ensuite, Madame a pu être régularisée en avril 2016. Au vu de son faible niveau de français, nous lui avons proposé des cours de français afin de pouvoir trouver un emploi. Suite à ces différentes démarches, Madame a trouvé du travail en tant que femme de chambre à temps partiel dans un hôtel à Issy les Moulineaux. Madame étant très autonome en terme de savoir habiter, et ayant désormais un titre de séjour ainsi que des revenus, nous avons pu l'orienter vers un hébergement relais du Pôle Insertion afin de consolider son parcours d'insertion..

- ✓ Madame est arrivée au CHRS avec sa fille au mois de mars 2016. Madame a connu un long parcours prostitutionnel et une longue période d'errance, seule et aussi avec sa fille. A son arrivée au CHRS, Madame était en situation irrégulière, mais sa fille a été reconnue par un homme français. Par conséquent, la régularisation était envisageable, en peu de temps. Le 05 juillet 2016, elle a obtenu sa carte de séjour valable 1 an, ce qui lui a permis d'ouvrir tous ses droits sociaux CAF. Avec le soutien de l'éducatrice de jeunes enfants, Madame a pu avoir une place en crèche pour sa fille. Au vu des ressources qu'elle percevait de la CAF et de sa grande autonomie dans son studio au CHRS, nous lui avons proposé d'intégrer un hébergement individuel

- ✓ Depuis plusieurs années (2011), Madame est accueillie au CHRS, de nombreuses questions autour de son identité étaient au centre de son accompagnement. Lors de son parcours prostitutionnel, Madame a été victime d'usurpation d'identité et les démarches afin de clarifier sa situation ont été vaines. Sur le collectif, Madame F s'est montrée un élément moteur dans le groupe et reste très sensible au regard et aux paroles des autres femmes. Sa situation l'a contrainte à osciller entre « leadership positif », « leadership négatif », retrait vis-à-vis du groupe et rapport de force. Les violences que Madame F a pu vivre l'ont amené à se montrer parfois violente elle-même en rejouant des scènes vécues de son passé. Ces violences répétées ainsi que sa situation au regard de la justice ont mis fin à son séjour. Madame F a pu être orientée en hôtel puis vers une structure d'hébergement de stabilisation.

- ✓ Madame A a été accueillie en mars 2013. Elle est restée pendant plusieurs années en situation irrégulière (2 ans et demi). C'est à la naissance de son fils que Madame a été régularisée au titre de parent d'enfant français. Depuis l'obtention de ses papiers, Madame A effectue une formation d'assistante de vie aux Familles. Très studieuse et déterminée, elle s'est organisée afin de trouver un mode de garde pour son fils. Très autonome tant dans la vie quotidienne que dans ses fonctions parentales, nous l'avons orientée, elle et son enfant vers un hébergement relais.

- ✓ M. est originaire des Iles Comores où elle a vécu d'extrêmes violences par sa famille et a subi un parcours prostitutionnel. Elle est arrivée en chambre d'urgence en décembre 2015, puis a été orientée vers un studio de notre résidence. Madame F. a montré son grand dynamisme et a trouvé un emploi très rapidement en effectuant du porte à porte chaque jour. Employée de ménage dans des bureaux, Madame F. a su se saisir de l'accompagnement

proposé. Très motivée, elle obtiendra un nouvel emploi et des conditions de travail correspondant à ses attentes. En moins de un an, nous avons pu l'orienter vers une résidence sociale. Elle doit accéder très prochainement à un logement de droit commun.

- ✓ S est accueillie au CHRS la maison en octobre 2014, c'est une jeune femme de 23 ans. S vivait en centre Afrique avec ses grands-parents. Elle est arrivée en France à ses 16 ans et a été prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. C'est durant les premières années de son placement qu'elle commence à s'alcooliser et à consommer des stupéfiants. Elle commence alors à développer des comportements à risques (violence, prostitution). Malgré un accompagnement soutenu (entretien régulier, insertion professionnelle, soins thérapeutiques), Madame éprouve des difficultés sur le collectif : durant tout son accompagnement, elle pouvait se montrer violente verbalement et physiquement à l'égard des autres hébergées. Une violente altercation au courant du mois d'août 2016 nous a conduit à mettre fin à son séjour. Orientée dans un premier temps vers un hôtel social, elle a pu accéder par la suite à un centre d'hébergement d'urgence.

- ✓ N. a intégré le CHRS avec son fils en avril 2014. N. a été victime de la traite des êtres humains à des fins prostitutionnelles. L'annonce de sa grossesse l'a poussé à s'enfuir du réseau. A son arrivée, la priorité de N. était de trouver un emploi. Or, malgré de multiples envois de CV, des déplacements rien n'a abouti. En effet, N. a 30 ans et n'a aucun diplôme, aucune expérience professionnelle et à son arrivée, une très mauvaise maitrise du français, ce qui a pu la bloquer dans toutes ses démarches, qu'elles soient professionnelles ou même sociales. Elle est alors entrée en formation de français durant 3 mois et a pu acquérir le diplôme de niveau A1. Suite à cela, elle a pu être orientée vers les Atelier d'Aide à la Vie Active AdN 92 pour la préparer à l'emploi. Parallèlement, nous l'avons orienté vers C2DI 93 ou elle a été très assidue et extrêmement motivée par l'accompagnement proposé. Au bout de 4 mois, N. signe un CDI de 24h en tant qu'employée polyvalent de restauration. Son autonomie « grandissante », nous l'avons orientée pour consolidation du parcours vers un hébergement relais autonome Adn 93.

- ✓ K est une jeune femme de 23 ans, elle a été accueillie au mois d'août 2013. suite à un parcours d'errance l'exposant à des conduites prostitutionnelles. Disposant d'un niveau scolaire dans son pays d'origine, K. s'est engagée dans une formation professionnelle (CAP) durant 2 ans. Elle obtiendra son diplôme à l'issue de cette formation. Durant les premiers temps de ses recherches d'emploi, K. sera confrontée à des problèmes de santé et à une hospitalisation, sa convalescence mettra entre parenthèse son insertion durant quelques mois. Elle trouvera par la suite un premier mi-temps dans une école maternelle et 2 mois plus tard un autre mi-temps en crèche. Nous avons pu par la suite l'orienter vers une résidence sociale en novembre 2016.

- ✓ L. est arrivée à la résidence en mai 2014 après une année d'errance. Elle a été contrainte à se prostituer pour survivre. L. a deux enfants qui ont actuellement 10 et 7 ans. Au moment de son entrée, elle ne voyait ses enfants qu'en visite accompagnée à raison d'une heure tous les quinze jours, ses deux enfants étant suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les premier temps de son accueil, nous avons alors accompagné L. dans sa mise en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance, institution qu'elle avait jusqu'alors des difficultés à rencontrer. Puis des rencontres au sein de notre résidence ont été rendues possibles. Progressivement, L a retrouvé une place de mère auprès de ses enfants.

L'accompagnement proposé a permis le dénouement de la situation. L. a pu par la suite se mobiliser pour le reste de son accompagnement. Une plus grande disponibilité de sa part lui a permis d'accéder à des soins thérapeutiques puis à l'emploi. C'est dans ce contexte que nous avons pu l'orienter en résidence sociale en août 2016.

- ✓ Madame C. a été accueillie en mai 2014 avec son fils suite à des conduites prostitutionnelles. Très opposante au début de son séjour, cette jeune femme a pu adhérer progressivement à l'accompagnement proposé. Très impliquées dans ses démarches professionnelles, elle se montrait fuyante à nos propositions d'accompagnement à la parentalité. Toutefois, le cadre proposé et sa volonté d'agir, lui ont permis d'accepter un soutien à la parentalité, par ailleurs, suite à la réussite de sa formation, elle a pu accéder à un emploi de gardien de la paix. C'est dans le cadre du 1% patronal qu'elle obtiendra un logement de droit commun en janvier 2016.

- ✓ O est originaire du Cameroun, dès son arrivée en France elle a été contrainte de se prostituer pour survivre. Accueillie au sein d'un hébergement partagé en février 2015, ses démarches d'insertion soutenues lui ont permis d'accéder très rapidement à un premier emploi en CDD, qui sera par la suite reconduit en CDI. Très autonome dans ses démarches, le soutien proposé et sa détermination ont été « un levier » pour qu'elle obtienne un an après son arrivée un logement de droits communs.

- ✓ MC a été victime de la traite des êtres humains en 2012. Suite à l'annonce de sa première grossesse, elle fuira le réseau. Elle donnera naissance à un second enfant trois ans plus tard. Madame sera accueillie en hôtel social plusieurs années avant d'être accueillie sur un de nos hébergements partagés. Le jour de son emménagement, Madame nous annoncera qu'elle avait omis de nous préciser qu'elle attendait une troisième enfant. Ne disposant d'hébergement correspondant à la configuration familiale à venir de Madame, nous avons dû l'orienter vers un autre CHRS en décembre 2016.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Une réorganisation au sein du Pôle Insertion a été mise en œuvre durant l'année 2016 afin de répondre au mieux aux différentes missions destinées aux femmes et aux enfants que nous accueillons.

Nous avons réétudié les plannings et les temps d'intervention des interveant.e.s sociales en élargissant les champs de compétences avec des assistantes sociales, des éducatrices spécialisées, une technicienne en économie sociale et familiale et une éducatrice de jeunes enfants.

Force est de constater, que la diversité des compétences apporte des réponses adaptées à la complexité des situations rencontrées durant les séjours. L'accès aux droits est certes central mais l'accompagnement social global comporte d'autres aspects tels que le développement d'actions collectives, l'accès à la culture, l'apprentissage du français ou encore la préparation à habiter son propre logement :

Technicienne en économie sociale et familiale, je fais le constat que plusieurs actions et informations collectives dans le domaine du savoir habiter devraient être mieux mises en oeuvre au sein du CHRS. En effet, il semblerait important et nécessaire de transmettre aux dames accueillies des connaissances afin de favoriser leur autonomie et ainsi les préparer à l'accès au logement autonome.

Le tri des déchets ne semble pas faire partie des habitudes quotidiennes des résidentes, et ce malgré l'existence de bacs prévus à cet effet et d'une collecte par les services de la ville d'Épinay sur Seine. Il me semble donc utile de re-sensibiliser les dames sur le principe du tri sélectif et de mettre en place un système d'information et d'incitation le leur facilitant.

Un des autres axes de travail qui semblerait important de travailler est l'utilisation des appareils électroménagers (réfrigérateur, lave-linge et lave-vaisselle). Un lave-linge acheté il y a moins d'un an s'est retrouvé hors service suite à une mauvaise utilisation. Le lave-vaisselle au sein du collectif a quant à lui cessé d'être mis en service par manque d'entretien par ses utilisatrices. J'ai également remarqué, suite aux états des lieux de sortie, que certaines des dames ne nettoyaient que très rarement voire pas du tout leurs réfrigérateurs.

Il conviendrait aussi de les informer sur l'utilisation de la vaisselle, notamment les revêtements antiadhésifs des casseroles et poêles, devenus inutilisables, car rayés par des ustensiles en métal et nécessitant désormais l'ajout de matières grasses …..

Avec le chef de service ainsi que l'équipe éducative, et après les dernières visites aux domiciles nous projetons de re-travailler avec certaines dames sur l'entretien global de leur logement ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter (aération, éco-gestes, économie d'énergie…)

Enfin, l'année 2017 sera porteuse de nombreux changements. En effet, 70 ans après **La loi Marthe Richard** abolissant le régime de la prostitution, la **LOI n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes victimes de prostitution,** nous permettra, particulièrement pour les personnes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, de soutenir au mieux leur insertion. La **Circulaire parue le 31 janvier 2017** relative au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle fera l'objet «d'une mise au travail » en équipe afin de proposer ce «parcours d'insertion» aux personnes accueillies au sein du Pôle.

Hébergements-Relais

50, rue des Alliés – 93800 Epinay-sur-Seine
Tél. : 01 48 26 88 44 – Fax : 01 48 26 43 26
chrs.lamaison@adn93-asso.org

Public	Femmes seules, familles monoparentales prioritairement concernées par la prostitution et/ou victimes de violences
Objectifs	Consolidation de l'insertion sociale & professionnelle.
	Accès au logement
Capacité	17 places
Durée	Accueil moyen séjour dans la limite d'un an
Modalités d'admission	Rapport social
	Entretiens préalables avec un membre de l'équipe
	et le responsable du service
	Une commission entérine la décision d'admission

ORGANISATION DU SERVICE

L'unité d'Hébergements-Relaispropose un hébergement autonome aux femmes, ayant ou non des enfants à charge, prioritairement concernées par la prostitution et/ou victimes de violences. L'accueil de couples est possible.

Cette proposition s'adresse à des personnes suffisamment autonomes pour gérer l'habitat individualisé et savoir se protéger.

Dans le cadre des Hébergements-Relais, l'individualisation de l'habitat est la règle. En effet, l'installation d'un ménage par appartement s'avère possible dans 7 logements. Par ailleurs, un petit pavillon partagé accueille deux ménages

Ces unités de vie sont implantées pour le principal à Epinay-sur-Seine, mais aussi à Saint-Denis. De type T1, T2 ou T2 bis, les appartements sont équipés et meublés.

Lors de l'installation dans les lieux, les personnes signent un contrat de mise à disposition de l'hébergement qui prévoit, entre autre, le versement d'une participation financière mensuelle fixée par arrêté préfectoral.

Peu après l'admission, un contrat d'accompagnement social individualisé est établi avec les personnes hébergées pour une période de 6 mois renouvelable. **Un bilan est effectué à l'issue de chaque contrat dans le cadre d'une commission de renouvellement. La proposition d'accueil et d'accompagnement est reconduite après évaluation de la mise en œuvre des actions prévues par la personne et le travailleur social.**

Quels que soient les termes des projets convenus avec les ménages, les travailleuses sociales proposent un accompagnement social soutenu. Elles rencontrent régulièrement les familles dans l'appartement mis à disposition ainsi que dans les locaux du service.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Nombre de personnes accueillies

Nombre de places	**17**

Nombre de personnes accueillies	**33** (16 adultes + 17 enfants)
Personnes présentes au 01/01/2016	**20** (10 adultes + 10 enfants)

Personnes entrées en 2016	**14** (7 adultes + 7 enfants)
Personnes sorties en 2016	**17** (8 adultes + 9 enfants)
Accueil d'enfants	**17**
Nombre de journées réalisées	**6 484 jours**

Taux d'occupation	**104 %**
Moyenne des séjours des 17 personnes adultes sorties en 2016	**24 mois**

ANNEE	A Nombre de journées théoriques	B Nombres de journées réalisées	B/A (%)
2016	6205	6484	104
2015	6205	6286	101
2014	6205	5873	94.64

Moyenne du taux d'occupation des trois dernières années :

100 %

En 2016, **33 personnes ont été accueillies** au sein des hébergements-relais. Soit un total de **16 ménages** (16 adultes et 17 enfants).

La répartition des ménages est la suivante :

- 5 femmes avec deux enfants (dont deux femmes qui ont donné naissance chacune à un enfant durant l'année 2016),
- 7 femmes avec 1 enfant,
- 4 femmes seules,

Le taux d'occupation est de + 3% par rapport à 2015 et atteint **104 %**

17 personnes (50 %) **sont sortis** des hébergements-relais en 2016 (8 ménages : 8 adultes et 9 enfants).

14 personnes y sont entrées (**7 ménages**: 7 adultes et 7 enfants dont 2 enfants nés en 2016).

→ **La durée moyenne des séjours des 17 personnes (**8 ménages) **sorties au cours de l'exercice est de 24 mois.**

Il était de 14 mois en 2015 (15 mois pour les mères avec enfant(s) et 19 mois pour les femmes seules).

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Situation familiale	Nombre	Taux %
Célibataire	13	81
Divorcée	2	12
En instance de divorce	1	7

	4 Femmes isolées		12 Familles monoparentales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
21 – 25 ans			1	8%
26 – 35 ans	2	50 %	7	58%
36 -45 ans	2	50 %	4	34%
46 à 55 ans			0	0%
Totaux	4	100%	12	100%

La moyenne d'âge des adultes accueillis en 2016 est de 32 ans.

Elle est la même qu'en 2015 et se situe dans la moyenne de ces 2 dernières années (33 ans).

54 % des adultes accueillis ont entre 26 et 35 ans (52 % au CHRS semi-collectif) et 42 % ont entre 36 et 45 ans (ce taux était de 24 % au CHRS semi-collectif). L'étape "hébergement-relais" se situant en général après celle d'un hébergement semi-collectif et/ou partagé, ce sont donc des personnes un peu plus âgées, qui ont mûri leur projet, et qui vont vers une insertion et une autonomie de façon plus tardive mais aussi plus assurée.

Origine Géographique

	Nombre	Taux %
Française	1	6
Caraïbes	1	6
Européenne	2	12
Afrique de l'Ouest	6	38
Afrique centrale	6	38

	Nombre	Taux
CNI passeport	1	6
Titre de Séjour	13	81
Récépissé	2	13

Les **15** personnes étrangères ont toutes un titre de séjour leur permettant d'exercer une activité professionnelle, soit **93 %**.

81 % des femmes sont célibataires, 12 % sont divorcées et une résidante, victime de violences conjugales, est en instance de divorce.

38 % de personnes sont originaires d'Afrique Centrale, 38 % d'Afrique de l'Ouest et 12 % des personnes sont Européennes. Enfin, une est d'origine française.

Origine des orientations

94 % des personnes hébergées (15 personnes) viennent des services de l'Amicale du Nid :

- 7 personnes ont été orientées par le Pôle Urgence AdN 93
- 3 personnes ont été orientées par l'Amicale du Nid 92
- 5 personnes ont bénéficié d'une orientation interne au sein du Pôle Insertion AdN 93 (hébergements semi-collectifs ou partagés)

Ces orientations sont conformes à l'objectif des hébergements-relais. En effet, celui-ci est avant tout de permettre à des personnes accueillies de pouvoir bénéficier de cette étape de consolidation du parcours d'insertion. L'accompagnement social global en amont et durant cet accueil permet de renforcer les acquis avant l'accès à un logement de droit commun.

Une personne a été orientée par une association recevant des femmes victimes de violences conjugales.

75 % des personnes hébergées (12 personnes) sont originaires de la Seine-Saint-Denis du fait de leur orientation par nos services de l'AdN 93. **12 %** sont orientées par des prescripteurs situés à Paris, en accord avec le SIAO 93.

100 % des personnes sont d'origine francilienne.

Au regard de notre convention, le SIAO est systématiquement informé de nos places vacantes.

Logement et ressources à l'arrivée

38% des personnes ont bénéficié en amont de leur accueil sur un hébergement relais**, d'un hébergement et d'un accompagnement social au sein du pôle insertion.** Ce qui traduit notre volonté de proposer des solutions d'hébergement et d'accompagnement adaptés à la situation de chacune des résidantes.

62 % des personnes viennent d'un hébergement précaire (31% d'hôtel 115, 31 % étaient hébergées par des tiers). Ces conditions d'occupation voire de sur-occupation représentent un frein à leurs démarches d'insertion, c'est d'ailleurs un des aspects qui motive leur demande dans le cadre de leur admission. La stabilité, une fois retrouvée, leur permet de consolider leur projet, notamment en termes d'accès à un logement de droit commun.

100 % des personnes ont des ressources à leur arrivée. En effet, les ressources doivent être à priori stabilisées pour l'accès à un hébergement-relais, sauf cas exceptionnel. Cette condition est en adéquation avec le projet des hébergements relais qui a aussi pour objectif de consolider le maintien dans l'emploi. A ce titre, **37 % des ménages disposent de ressources salariales** dans le cadre d'un CDI ou un CDD souvent à temps partiel. Pour les personnes disposant d'allocations (RSA), il n'est malheureusement pas rare qu'il y ait des interruptions de versements de celui-ci, notamment dans le cas des renouvellements de titres de séjours. Toutefois, tout est mis en œuvre pour que les résidantes puissent subvenir à leurs besoins (dépannage alimentaire, tickets services, accompagnement vers les banques alimentaire).

Un autre axe de l'accompagnement socio-éducatif est de permettre aux personnes accueillies de finaliser leur parcours de formation. Ainsi, une résidante a pu continuer sa formation professionnelle entamée en amont de son accueil.

Les personnes demeurant sans emploi, sont quant à elles, accompagnées vers des dispositifs de droits communs pour qu'elles acquièrent les techniques liées à la recherche d'un emploi**.** En fonction des démarches engagées, les personnes accueillies sont orientées vers les maisons de l'emploi, pôle emploi ou notre partenaire C2DI93. L'équipe éducative, peut par ailleurs proposer, un accompagnement spécifique (apprentissage et recherche d'emploi sur internet, rédaction de CV, lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche,…).

La parentalité

Nombre d'enfants 17 : Age des enfants

	Nombre	Taux
Moins de 3 ans	8	47%
de 3 à 6 ans	4	23%
de 7 à 11 ans	5	30%
de 12 à 15 ans	0	0%
de 16 à 18 ans	1	7%

75 % des ménages accueillis ont un ou plusieurs enfants.

5 résidantes ont deux enfants (deux enfants sont nés en 2016) et 7 autres ont un enfant.

Cette proportion est à l'image du nombre, majoritaire, d'hébergements-relais dédiés à l'accueil de mères avec enfant(s).

Au total, 17 enfants sont accueillis au sein des hébergements-relais.

La relation mère/enfant(s) reste parfois encore difficile, notamment pour les raisons suivantes :

- ✓ Des enfants perturbés par les violences dont ils ont pu être témoins et/ou victimes,

- ✓ Une relation trop fusionnelle avec l'enfant,

- ✓ Le risque d'un manque d'attention vis-à-vis de l'enfant pouvant aboutir à sa mise en danger.

Pour travailler sur cette question de la parentalité, les travailleurs sociaux **s'appuient essentiellement sur les visites à domicile,** les rendez-vous au sein du service et sur les divers partenariats mis en place.

❖ *Madame B est originaire du Gabon. Elle est arrivée en France en juin 2010.*
Madame B a été accueillie à l'amicale du nid avec sa fille, elle est enceinte de sa seconde. Elle a fui son mari violent. Elle intègre un hébergement relais afin de lui permettre une mise en sécurité pour elle et sa fille, et a pu par ailleurs mener sa grossesse à terme dans des conditions sereines.
la naissance de sa fille, Madame rencontre des difficultés dans la relation avec celle-ci quelle explique par la ressemblance avec son ex-mari.

Les axes d'accompagnement de Madame sont : de lui permettre de se reconstruire après les violences subies, de travailler la relation avec ses enfants. Madame souhaite également trouver un travail et intégrer un logement de droit commun.
Lors de son accompagnement par les travailleurs sociaux, Madame se montre ambivalente. Il est pour elle compliqué de laisser un professionnel intervenir dans sa relation avec ses filles.
Concernant l'emploi, Madame exprime le souhait de vouloir trouver un travail en lien avec ses diplômes. Après plusieurs périodes d'essai, il a été rapporté par les employeurs que Madame n'a pas le niveau qu'elle prétend. Il est alors compliqué pour elle de vouloir un emploi qu'elle estime en dessous de ses capacités.Madame met alors en échec son insertion à l'emploi en ne se rendant pas aux rendez-vous dans les différentes institutions. Lors des entretiens d'embauche, Madame demande un temps de réflexion avant de donner suite à l'offre. Cette attitude lui a fait manquer de nombreuses propositions d'embauche.

L'ambivalence croissante de Madame, tant sur la question de la parentalité, que dans son insertion professionnelle, nous a conduit à proposer un étayage soutenu à Madame, et ce dans le cadre de plusieurs visites à domicile par semaine.

Ces interventions ont permis à Madame de rythmer ses journées autour de l'emploi afin d'intégrer la méthodologie de recherche. Elle a pu comprendre le sens de son accompagnement au sein de l'association ainsi que la notion du « temps qui passe ».
Les visites à domicile font partie des outils pour installer une confiance et entrer en relation avec les enfants ainsi que travailler la question de la parentalité. Le fait de rencontrer ses filles au domicile et sur des espaces extérieurs a permis aux filles de Madame d'intégrer et d'accepter la présence régulière de la travailleuse sociale.
Ces visites ont donné la possibilité de travailler avec elle sur l'organisation de son quotidien entre l'éducation de ses filles, sa recherche d'emploi tout en conciliant un travail de reconstruction psychique.
Les visites à domicile permettent d'observer le "savoir habiter" mais également l'organisation dans le quotidien de la famille autour du rythme de l'enfant. Le fait d'accompagner la résidante dans son quotidien et de se rencontrer de manière rapprochée facilite l'instauration de la relation, ce qui permet un accompagnement constructif et favorise ainsi la consolidation du projet d'insertion.
Par ailleurs, les enfants peuvent être vus seuls ou avec leur(s) parent(s), selon les demandes. Il s'agit de s'assurer de la sécurité des enfants, de leur bien-être et de leur bon développement, et de travailler avec eux ainsi qu'avec leur(s) parent(s) ce qui a pu ou peut les perturber.

Notre mission de protection à l'égard des mineurs reçus au sein des hébergements demande une vigilance toute particulière. Dans ce sens, les visites à domicile nous permettent d'évaluer les conditions de vie des mineurs

Histoire personnelle

	Nombre	Taux
En lien avec la famille		
Rupture des contacts	7	47%
Nombreuses ruptures familiales	3	20%
Absence parentale	4	27%

Conflits importants (parents-beaux-parents)	5	33%
Élevée par famille élargie	2	13%
Fugues	1	6%
Violences subies déclarées		
Psychologiques	8	53%
Physiques non sexuelles	7	47%
Sexuelles viols	8	53%
Violence dans l'enfance	2	13%

	Nombre	Taux
Parcours galère	14	93%
Incarcération	1	6%
Problèmes avec justice	2	13%
Autres	2	13%

La prostitution

Prostitution / victimes de violences conjugales

	Nombre	Taux %
Prostitution	13	81
Victimes de violences conjugales	3	18

Durée de l'activité prostitutionnelle pour 13 personnes		
de plus de 1 mois à 6 mois	2	16
de plus de 6 mois à 1 an	2	16
de plus de 1 an à 5 ans	7	54
de plus de 5 ans à 10 ans	1	7
De plus de 10 ans	1	7

Présence d'un souteneur	Nombre	Taux
Oui		
Non	6	47
Réseau (TEH)	7	53

Lieux de prostitution (avec cumul)	Nombre	Taux
Paris	5	45
Région parisienne	7	64
Province	1	9
Etranger	5	45

Mode de prostitution (avec cumul)	Nombre	Taux
Rue	10	90
Bois	2	18
Hôtel	3	27
Eros center Maisons closes	1	9

90 % des personnes accueillies ont été concernés par une activité prostitutionnelle exercée principalement à Paris (45 % des personnes accueillies) et en région parisienne (64 %).

18 % des personnes accueillies, ont fui le domicile conjugal suite à des violences exercées par leur conjoint.

Sur les 13 personnes concernées, **54 % ont connu la prostitution plus d'un an**. Une personne a par ailleurs connu un parcours prostitutionnel supérieur à 10 ans avant de pouvoir accéder à une structure spécialisée d'aide.

53 % de ces 13 personnes évoquent la présence d'un souteneur, plus particulièrement les victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Même si la période de prostitution est a priori un peu plus éloignée pour ces personnes que pour celles hébergées au CHRS semi-collectif Résidence –La Maison-, c'est un sujet qui est encore très présent et dont elles éprouvent toujours le besoin de parler.

Les victimes de traite sont par contre moins enclines à s'exprimer sur leur parcours. Elles sont souvent **murées dans le silence** à cause des pressions exercées autant sur elle que sur leur famille restée au pays. En effet, toutes ces victimes **ont été contraintes au pacte du DjuDju**[10] : « *dès lors que ce pacte est passé, le devoir de loyauté s'impose. Le transgresser fait imaginairement courir de gros risques, pour soi et les siens* » [11]

Autant d'éléments auxquels l'équipe est particulièrement attentive afin d'apporter aux personnes et à leurs enfants l'écoute et le soutien qu'elles et ils attendent. Avec, si besoin est, l'appui de partenaires extérieurs notamment pour un soutien psychologique et /ou psycho-traumatique.

[10] le « juju », rituel de magie noire courant en Afrique de l'Ouest. Le serment est prêté avant le départ.
Devant un autel, on lui prélève des cheveux, rognures d'ongles, sous-vêtements, sang... ainsi qu'à un être cher, qui est souvent la mère ou une sœur.
Le rituel comprend de longues incantations, des chants...La jeune fille doit prêter serment de payer sa dette et de ne révéler aucune identité ou information concernant le réseau : c'est là l'intérêt du rituel « juju » : la croyance veut que si les victimes ne respectent pas le contrat passé, le prêtre peut se servir des prélèvements pour faire abattre la maladie, la folie, voire la mort sur la victime ou sur sa famille.
Une véritable omerta est en place

[11] (in : Prostitution : guide pour un accompagnement social. Par Mireille Dupré Latour, Appart/Amicale du Nid).

Accompagnement socio-éducatif et sortie des hébergements-relais

L'objectif de l'accompagnement socio-éducatif en hébergement-relais est de consolider l'insertion sociale et professionnelle afin que les personnes puissent accéder de façon pérenne à un emploi et à un logement de droit commun.

La spécificité en hébergement-relais réside donc dans le fait que l'accueil des personnes se situe après un travail déjà entamé avec des temps plus ou moins long d'accompagnement dans les différents services orienteurs (services sociaux, CHRS, CHU, Milieu Ouvert).

Cette étape dans leur parcours d'insertion permet d'assurer une continuité pour les démarches personnelles, administratives, sociales et professionnelles afin de les conforter et permettre notamment un accès au logement de droit commun.

8 ménages ont quitté les hébergements-relais en 2016

Situation à la sortie

Nombre de personnes adultes sorties en 2016 : **8**

	A la sortie	
Hébergement / logement	Nbre	Taux
Logement autonome	4	50%
CHRS La Maison	1	12%
Hôtel	1	12%
Hébergée par des tiers	2	26%

Situation professionnelle à la sortie	Nbre	Taux
CDI	3	37
CDD	3	37
En recherche d'emploi	2	26

	A la sortie	
Ressources	Nbre	Taux %
Du RSA au SMIC	8	100

	A la sortie	
Type de ressources (avec cumul)	Nbre	Taux %
Salaire	6	76
Allocations Pôle emploi	1	12
Indemnité formation	1	12

Sur les 8 personnes accompagnées, 4 (50%) **ont accédé à un logement de droit commun sur le territoire de la Seine-Saint-Denis via le dispositif «un Toit pour Elles ».**

Voici la synthèse des accompagnements :

- ✓ *N. est une femme de 31 ans. Elle a été orientée par le Pôle Urgence Adn 93 en février 2015. Madame est originaire du Congo et a rejoint son père en France à l'âge de 15 ans. Le parcours de N. est jonché de violences et d'inceste qui l'ont poussé à fuir le domicile familial très rapidement. Elle connait alors l'errance et se prostitue pour survivre. Elle vit parfois chez « des amis » ou encore est en sous location. Au moment de son accueil, N. est en contrat d'insertion, elle a alors des revenus équivalent au SMIC. Au fil des mois, nous constatons un manque d'adhésion à l'accompagnement de la part de N, par ailleurs son état physique se dégrade ainsi que son état psychique. Lors des visites à domicile, nous observons que N. ne prend plus soin de sa chambre, les détritus s'entassent, elle dort à même le matelas ne prenant plus le soin de mettre des draps, elle laisse trainer des assiettes vides à même le sol. Malgré notre proposition d'accompagnement intensif, l'état de N. se dégrade allant jusqu'à un état de « clochardisation ». Au regard de ces éléments inquiétants nous avons été dans l'obligation de l'orienter au sein de la Résidence –La Maison-. Après de nombreux échanges, Madame a accepté et a intégré un studio avec la proximité effective de l'équipe. Les effets de cet accueil ont été quasi immédiat : elle est beaucoup plus ouverte aux échanges et elle a rapidement recommencé à prendre soin d'elle. N. entretient son studio et est en demande d'accompagnement. La vie en semi-collectivité, les repas pris en commun ainsi que la présence rassurante des travailleurs sociaux ou des veilleurs de nuit lui ont permis de se sécuriser, de se rassembler et de ne plus être dans une forme d'errance.*

- ✓ *E. est une jeune femme d'origine Albanaise. Elle a intégré un hébergement individuel en mai 2015, suite à une orientation de l'Ae d N 92. A son accueil, Madame a un enfant âgé de 4 ans. Elle a obtenu le statut de réfugié. Madame adhère à l'accompagnement proposé par l'équipe et est toujours présente aux différents rendez-vous. Elle a des projets professionnels bien clairs. Durant son accueil, Madame rencontre un homme d'origine Albanaise, elle tombe alors enceinte de son deuxième enfant. Nous savons que ce Monsieur est en situation irrégulière, sans domicile et est hébergé par des compatriotes. Or, à plusieurs reprises, lors de visites à domicile, nous remarquons que Monsieur est présent ou qu'il l'a été. Pourtant Madame sait qu'elle n'est pas autorisée à héberger une quelconque personne. Or, elle exprime en entretien qu'il est compliqué pour elle de le laisser dehors, car cet homme est le père de son enfant et qu'ils sont désormais une famille. Madame est convoquée à plusieurs reprises par le responsable du Pôle afin de lui rappeler le règlement. Toutefois, en juillet 2016, suite à un évènement violent qui a eu lieu au sein de l'hébergement, avec l'intervention des forces de l'ordre, nous avons été dans l'obligation de mettre fin à son séjour. Elle a été orientée avec ses deux enfants vers un hôtel social. En parallèle, un suivi en milieu ouvert lui a été proposé, nous continuons de la rencontrer régulièrement dans ce cadre concernant ses démarches de relogement et de recherches d'emploi. Elle adhère pleinement malgré cet incident.*

- ✓ *Madame B. a été accueilli avec son fils de deux ans au sein d'un hébergement individuel en mars 2016, suite à des violences conjugales. Sa vie a été mise en danger à plusieurs reprises, elle a été d'ailleurs hospitalisée deux fois. Initialement accueillie par SOS femmes à Meaux, l'éloignement géographique devenait primordial afin d'assurer sa sécurité et celle de son enfant. Dès son arrivée, force a été de constater que Madame adhère peu ou prou à l'accompagnement proposé ; elle arrive très régulièrement en retard aux rendez-vous proposés par les travailleurs sociaux ou est absente sans en donner le motif. Lorsque nous lui proposions des visites à domicile, Madame trouvait des stratégies afin de les éviter. De plus, nous avions constaté quelques difficultés dans la relation avec son fils ; il pouvait se montrer très agité, Madame ne lui portant peu d'attention lors de ces « crises ». Nous avons proposé à Madame un soutien par l'intermédiaire de l'éducatrice de jeunes enfants. Madame semblait d'accord au premier abord, mais ne venait à aucun des rendez-vous pris. Au mois de juin 2016, elle nous informe de son souhait de déménager. Malgré de nombreux échanges, Madame refusait de nous indiquer son projet. Nous avons appris plus tard qu'elle emménageait avec une tante à Argenteuil. Une proposition d'accompagnement dans le cadre du milieu ouvert lui été proposé, proposition qu'elle a décliné. Le travail avec Madame n'a jamais réellement démarré et a été en pointillé durant ses quelques mois de présence.*

- ✓ *Madame L. a été accueillie avec sa fille en novembre 2015 sur un hébergement individualisé. En amont de cet accueil, elle a bénéficié d'un accueil et d'un accompagnement au sein de la Résidence – La Maison et ce durant deux ans. Madame a été victime de la Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et a réussi à fuir le réseau dès lors qu'elle a appris qu'elle était enceinte. A son accueil elle était en situation administrative irrégulière, elle a pu intégrer les ateliers d'aide à la vie active et sa fille a été scolarisée. Durant son accueil à la Résidence, Madame a pu être régularisée et au regard de son insertion professionnelle et de son autonomie, elle a été orientée vers l'association C2DI93 qui lui a permis d'être employée à temps plein en CDI. Dans le but d'accroitre son autonomie et ainsi consolider son parcours d'insertion, nous lui avons proposé d'intégrer un hébergement individuel. Au vu de ses ressources, nous l'avons ensuite positionné sur le dispositif « un Toit pour Elle » et en l'espace de 8 mois, Madame a pu bénéficier d'un logement social sur la ville d'Epinay sur Seine. Nous continuons à accompagner Madame en Milieu Ouvert à raison d'un rendez-vous tous les quinze jours.*

- ✓ *Madame S. est arrivée seule en France en 2011. Victime d'un parcours prostitutionnel, elle arrêtera cette activité lors de l'arrivée de sa fille de 5 ans en France (en 2013). En amont de son accueil, en octobre 2014, Madame S. était suivi, ainsi que sa fille, par l'A d N75. Madame est une jeune femme forte et d'un optimisme sans faille même dans les moments les plus difficiles. Durant son accueil, elle a su se saisir pleinement de son accompagnement, elle a pu s'engager dans une formation et a obtenu, à l'issue de cette dernière, son diplôme d'assistante de vie aux familles. Déterminée, elle obtiendra un emploi un mois après. Dès lors, son positionnement sur le dispositif un « Toit pour Elle » lui a permis d'obtenir un logement de droits communs en juillet 2016. Son suivi actuel en milieu ouvert est ponctuel, Madame étant très autonome. Madame nous sollicite simplement pour « donner des nouvelles » mais aussi en prendre. Elle a aussi accouché de son deuxième enfant. Le père vit à l'étranger et Madame a comme projet de le rejoindre au Canada.*

- ✓ *Madame M. est une jeune femme qui a connu la prostitution pour survivre. Orientée par l'A d N92, nous l'avons accueillie au mois de Mars 2015. Malgré des troubles de santé qui fragilisent sa socialisation et son dynamisme, elle a un emploi dans un parc d'attraction en Ile de France. Grâce à cet emploi et à l'accompagnement proposé, elle a su crée du lien tant avec les travailleurs sociaux qu'avec ses collègues de travail. Même si cet emploi est à deux heures de son hébergement relais, Madame reste mobilisée. Lors des entretiens, elle peut s'exprimer sur son souhait d'avoir un logement « à elle » et de se rapprocher de son travail. Positionnée sur le dispositif un «Toit pour Elle », elle a pu accéder à un logement dans le parc social au mois de novembre 2016. Toutefois, Madame M. était anxieuse à l'idée d'assumer le paiement de la caution, le paiement du loyer et les charges afférentes. Afin de réduire ses inquiétudes, nous avons sollicité des aides financières afin de la soutenir dans cette nouvelle étape de sa vie. Actuellement, cette jeune femme n'est suivi que très ponctuellement dans le cadre du milieu ouvert, du fait notamment de son éloignement géographique.*

- ✓ *Madame I. a été accueillie avec son fils de 1 an en janvier 2014. Elle a fui le réseau qui l'exploitait à l'annonce de sa grossesse en 2013. En amont de son accueil Madame a bénéficié d'un étayage dans le cadre d'un suivi proposé par l'A d N 75. Au regard de son autonomie et de sa capacité à gérer son quotidien, elle a été accueillie avec son fils sur un hébergement individuel. Disposant de ressources, sa situation lors de son accueil était plutôt stable. Toutefois, nous constaterons que Madame est en difficulté pour*

gérer son budget, elle contractera des dettes de participation financière. L'accompagnement proposé lui aura permis d'apprendre à gérer au mieux son budget et à rembourser ses dettes ; elle se montre particulièrement mobilisée pour toutes les démarches qu'elle doit entreprendre. En parallèle, elle s'engagera dans une formation d'auxiliaire de vie aux familles, diplôme qu'elle obtiendra. Malgré une certaine ténacité, elle obtiendra seulement son premier emploi à temps plein quelques mois après. Grâce au dispositif un « Toit pour Elle », elle intègrera un logement de droits communs en janvier 2016. Madame garde le lien avec notre association, notamment grâce à notre milieu ouvert insertion, elle peut nous solliciter ponctuellement pour des questions administratives mais aussi pour sa gestion budgétaire.

- ✓ *Madame J est originaire d'Haïti. Elle migrera en Martinique avec sesdeux enfants âgés de 6 et 8 ans. avant d'arriver en France métropolitaine en 2014. Elle rejoindra la métropole pour retrouver un homme. J a été victime de violences conjugales, ses enfants ont été témoins des violences subies. Orientée par le CCAS elle sera accueillie en mars 2015. Madame nous a très vite fait part de ses difficultés relationnelles avec son fils. Dans le cadre de son accompagnement à la parentalité et au regard de la situation, une demande d'évaluation auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance a été demandée. En décembre 2015, la situation se dégradant, Madame sera informée qu'une information préoccupante sera envoyée à la CRIP. Madame a été soutenue pour qu'elle accepte « l'aide contrainte » ordonnée par le Juge des Enfants pour ses deux enfants. En parallèle, Madame a bénéficié d'un accompagnement pour son insertion professionnelle, toutefois elle n'obtiendra pas son diplôme d'aide à domicile. Au mois d'octobre 2016, Madame nous annoncera qu'elle souhaite emménager avec un membre de sa famille sans nous donner plus de précisions. Le milieu ouvert lui a été proposé mais en vain. Toutefois, Madame et ses enfants restent suivis dans le cadre d'une action éducative en milieu ouvert.*

Accompagnement Social en Milieu

Ouvert Insertion
50, rue des Alliés – 93800 Epinay-sur-Seine
Tél. : 01 48 26 88 44 – Fax : 01 48 26 43 26
chrs.lamaison@adn93-asso.org

Public	Personnes prioritairement concernées par la problématique prostitutionnelle et/ou victimes de violences
Objectifs	Favoriser l'affiliation sociale Consolidation de l'insertion sociale et professionnelle Accompagnement vers les dispositifs de droits communs
Capacité	30 suivis
Durée	Personnalisée
Modalités de suivi	Libre adhésion A la demande de la personne concernée Soutien adapté aux difficultés rencontrées

ORGANISATION DU SERVICE

Ce service de suite propose un accompagnement social aux personnes concernées par la problématique prostitutionnelle, en danger de prostitution qui ont déjà été rencontrées et suivies par l'un des services de l'Amicale du Nid 93.

Peuvent bénéficier du suivi en Milieu Ouvert Insertion des personnes dont la demande et/ou le projet s'inscrit dans la consolidation d'une démarche précédemment engagée. Il s'adresse à des personnes qui ont à nouveau besoin d'un soutien pour retrouver à nouveau une stabilité ou continuer le processus d'insertion.

L'accueil fonctionne de manière relativement souple, du lundi au vendredi et si nécessaire le samedi. Des rendez-vous sont proposés au sein du service insertion, les horaires sont adaptés aux disponibilités des personnes.

Le suivi social est assuré par l'équipe de travailleurs sociaux du Pôle Insertion. Le nombre de suivi est réparti entre les différents membres de l'équipe. Lorsqu'il s'agit d'une personne connue du pôle insertion et selon ce qui semble le plus adapté, l ancienne référente peut poursuivre le suivi, sinon une autre personne de l'équipe sociale est désignée pour l'accompagnement. Selon la situation, les rencontres sont ponctuelles ou régulières, les durées d'accompagnement sont variables et un document individuel de prise en charge (DIPC) peut être établi.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

En 2016, 42 femmes (dont 29 qui ont intégré la file active) sont suivies et 50 enfants
Taux d'activité de 140 %.

Le taux d'activité est cependant à nuancer. En effet, il est important de distinguer :

- ✓ **Les suivis ponctuels**. Les femmes peuvent nous solliciter en fonction de l'émergence de leurs besoins (traitement de dossiers administratifs, renouvellement de leur titre de séjour...).

- ✓ **Les suivis réguliers voire intensifs**. Généralement ils sont proposés aux résidantes sortantes du Pôle Insertion. Au départ d'une hébergée nous proposons un suivi soutenu dans le but « d'accompagner » la personne vers l'accès aux dispositifs de droits communs de son nouveau lieu de vie et son intégration dans l'environnement.

33 % des suivis sont réguliers voire intensifs, ce qui correspond à 15 personnes.

- **9 femmes avec 25 enfants.**
- **6 femmes seules**

67 % sollicitent notre service de manière ponctuelle.

Pour 63 % de femmes accompagnées, le suivi date de 2 ans et plus :

- ❖ *A son arrivée en France en 2010, Madame arrive seule avec son fils au sein du CHRS. Elle n'a aucune famille ni connaissance en France. Madame bénéfice d'un accompagnement social global afin de l'accompagner à acquérir une certaine autonomie dans ses démarches administratives et l'aider dans ses démarches d'insertion professionnelle. Elle s'est intégrée progressivement au travers des cours de français qu'elle a souhaité prendre et avec son travail en tant qu'assistante de vie sociale.*

Malgré l'accès à un emploi, à un logement de droits de communs en 2012 et une certaine autonomie dans les démarches administratives, nous remarquons que Madame C. reste isolée et sollicite très peu les structures extérieures (médiathèque, structures associative, CCAS). L'accompagnement social en milieu ouvert a visé à accompagner Madame vers ces structures de proximité et ce dans le but de l'aider à rompre son isolement.
Lors d'un entretien Madame a pu s'exprimer sur son souhait de découvrir l'outil informatique. Grâce à notre partenariat avec la médiathèque, Madame s'y rend désormais régulièrement : « elle voit d'autres femmes » avec lesquelles elle peut échanger et sympathiser. Ces rencontres à la médiathèque sont un premier pas pour qu'elle se créer un réseau amical et lui donner ainsi l'envie d'aller « vers l'extérieur » afin de rompre peu à peu sa tendance à l'isolement.

Madame a été accueillie de 2011 à 2013 au sein du CHRS. Après avoir été un temps hébergé dans un studio de la résidence La Maison, elle a pu accéder à un hébergement partagé Adn 93.
A son arrivée, Madame était véritablement en difficultés vis-à-vis de ses démarches administratives, notamment de régularisation. Victime d'un grave accident de la route, Madame a été régularisée pour soins.

Une fois sa situation administrative débloquée, elle a pu construire son projet d'insertion sociale et professionnelle en France. Durant son séjour au CHRS, Madame a entamé des démarches dynamiques de recherche d'emploi et de logement. Elle a alors pu décrocher un CDI en tant qu'agent technique au sein d'une crèche ainsi qu'un logement autonome. Un accompagnement spécifiquement lié au logement a été mis en place pour permettre à Madame de confirmer les capacités de gestion locative que l'équipe avait déjà repérées. Toutefois, Madame a choisi de maintenir un lien avec l'équipe du CHRS en mettant en place un accompagnement en milieu ouvert. Depuis la fin de son hébergement au sein de notre structure, Madame rencontre ainsi régulièrement sa référente. Cela permet à l'équipe de soutenir Madame dans le renouvellement de ses démarches de régularisation, la recherche d'une formation lui donnant la possibilité de réaliser son projet professionnel et de faciliter le lien avec les interlocuteurs de droit communs que Madame peut solliciter. Le suivi en milieu ouvert a eu pour but de rassurer et d'accompagner Madame lors de son accession à l'autonomie et de garder un lien de confiance pour lui permettre de continuer à doucement construire son projet de vie.

Profil du public accueilli

La moyenne d'âge des personnes accompagnées en 2016 est de 30 ans

Il est sensiblement identique à l'année 2015 (33 ans). Cette tendance témoigne du rajeunissement du public accueilli au sein du CHRS. 44 % des femmes accompagnées ont entre 26 et 35 ans.

67 % des personnes accompagnées sont célibataires.

L'Afrique constitue la région d'origine la plus représentée avec **63 % des personnes originaires d'Afrique** : 43 % d'Afrique de l'Ouest, 6 % d'Afrique du Nord et 6 % d'Afrique Centrale.
31 % sont françaises.

Sur les 50 enfants accueillis au service, seulement 21 % ont entre 0 et 6 ans, 26 % entre 7 et 11 ans et 32 % entre 12 et 18 ans.

La moyenne d'âges des enfants est de 8 ans.

Origine des orientations

56% des personnes reçues (24 personnes) sont orientées par l'Amicale du Nid, principalement par le Pôle Insertion. En effet, comme évoqué, le

milieu ouvert insertion est proposé aux résidantes qui ont été accueilli au sein de notre CHRS.

- 12 personnes ont bénéficié antérieurement d'un accueil au sein du CHRS « La Maison »

- 12 personnes étaient accueillies en hébergement-relais.

Ces orientations sont conformes aux modalités d'accès de notre milieu ouvert insertion. Celui-ci s'adresse en priorité aux personnes ayant été accueillies ou suivis par l'un de nos dispositifs. Le suivi proposé vise à priori à la consolidation du parcours d'insertion et conduire les personnes vers plus d'autonomie.
Il n'est pas rare que ce soutien soit intensif lors de l'accès à un logement de droits communs. **Nombreuses sont les démarches à engager afin de soutenir le mieux possible la personne dans l'acquisition d'une autonomie pleine et entière.** De la simple démarche administrative à un soutien pour le savoir-habiter, le milieu ouvert permet donc d'affiner l'accompagnement social global qui a été engagé lors de l'accueil de la personne au sein d'un de nos dispositifs d'accueil.

14 % des personnes sont venues d'elles-mêmes, c'est-à-dire le plus souvent par le biais d'une amie connaissant déjà le service et **6% sont orientées par les services sociaux.**

64 % des femmes accompagnées sont originaires de la Seine-Saint-Denis. Un recul de 19 % est constaté en comparaison à l'année 2015 (83 %). Il est cependant important de préciser que les **15 personnes suivies de manière régulière sont toutes originaires de la Seine-seine Denis**. En effet, cette file active est composée exclusivement de personnes qui ont été accueilli et suivi au sein du Pôle Insertion, dans ce sens, leur accès à un logement de droits communs ne peut se faire que sur le département de la Seine-Saint-Denis (elles ont toutes bénéficié du dispositif crée par l'Observatoire des violences envers les femmes du CD 93, un "Toit pour elle").

Logement et ressources durant le suivi social

62 % des personnes suivies sont locataires, principalement grâce au dispositif un Toi pour Elle.

12 % sont hébergés par leur famille, souvent dans des conditions précaires.

7 % sont hébergées en résidence sociale.

9 % sont accueillies en Hôtel social (4 personnes).

5 % des personnes sont en errance durant leur suivi.
Dans ce contexte, nous pouvons être amenés à proposer le milieu ouvert de notre Pôle Urgence. En effet, les modalités d'accompagnement du milieu ouvert insertion ne peuvent répondre à des situations urgentes mais cherchent à étayer une situation d'insertion déjà engagée.

Dans cette même logique d'insertion, seules 7 personnes n'avaient pas de ressources lors de leur prise de contact avec le service.
80 % ont un salaire et 32 % perçoivent le RSA (socle ou majoré).

24 % des personnes accompagnées sont salariées dans le cadre d'un ***CDI à temps complet*** et **33 %** ***à temps partiel***.

7 % des personnes accompagnées sont dans en formation en 2016.

7 % des personnes sont à la recherche d'un emploi durant leur suivi. Ce taux est sensiblement le même en comparaison à l'année 2015 (10 %).

Compte-tenu du niveau de formation et/ou du niveau scolaire nous constatons que les emplois occupés sont principalement **des emplois de services** : restauration (26 %) et ménage (26 %).

Parcours de vie et accompagnement social

L'histoire familiale des personnes accompagnées est marquée par l'absence ou la rupture d'avec un cadre familial sécure **(57 %)**.
Les conflits familiaux importants concernent **26 %** des personnes accompagnées. Ces données montrent les multiples violences psychologiques et physiques vécues par les personnes durant leur parcours de vie.

Les personnes accompagnées dans le cadre du milieu ouvert ont toutes été concerné par les violences (sexuelles, physiques non sexuelles, psychologiques, traite des êtres humains **…**), **13 personnes ont été victimes de violences conjugales et 9 personnes ont été victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.**

69 % des personnes suivies ont été directement concernées par la problématique prostitutionnelle et ont donc été exposées à de multiples violences.

52 % des personnes ont subi un temps d'activité prostitutionnelle supérieure à 1 an (35 % de 1 à 5 ans, 17 % de 5 à 10 ans).

Cette activité se situe principalement à Paris (66%) mais aussi à l'étranger (14%) pour les femmes qui ont subi la traite des êtres humains.

Le mode de prostitution le plus fréquemment usité se pratique **dans la rue à 72 %**
La présence d'un souteneur est de 41 % ou d'un réseau (31 %).

Les problèmes de santé rencontrés restent présents et récurrents puisque **31 % des femmes bénéficient d'une prise en charge médicale.**

Les nombreux traumas vécus durant le parcours prostitutionnel laissent des séquelles psychologiques sur le long terme**, 50 % des femmes suivis souffrent de troubles psychologiques.**

La dépression est une de ces conséquences, elle concerne 26 % des personnes accompagnées. Par ailleurs, l'équipe du Pôle Insertion a su apporter des réponses en termes d'orientation en ce qui concerne les addictions dont souffrent certaines personnes suivis **(12 % de la file active).**

L'accompagnement social proposé

4 grands axes de travail privilégiés pour le soutien socio-éducatif apporté aux personnes :

L'aide à la recherche d'emploi concerne 62 % des personnes. L'objectif central est de les accompagner dans leurs démarches, soit directement, soit avec l'équipe sociale en les aidant à contacter les services spécialisés comme pôle emploi (14 %), les missions locale (5%) ou les organismes proposant des formations qualifiantes (24%).

L'aide dans les démarches liées au logement. Il peut s'agir de la recherche d'un logement plus grand répondant à l'évolution de la configuration familiale (dossier de demande de logement 45%), demande de Fond Solidarité Logement (24 %) ou encore de demandes de mise en place de mesure d'AVDL (17 %).

Le soutien à la parentalité concerne 28 % des personnes accompagnées Même si cet aspect a déjà pu être abordé dans un travail d'accompagnement précédent, le lien avec les enfants reste souvent complexe.
Les raisons en sont multiples : enfants perturbés par les violences subies ou dont ils ont été témoins, difficulté des enfants à comprendre certaines réalités liées au logement (logement trop petit, insalubre, délai d'attente, quartier difficile …), rapport conflictuel avec la mère, projet de regroupement familial.
Lorsqu'un mineur encours un danger dans son environnement familial nous pouvons être amené à signaler cette situation préoccupante aux autorités compétentes en la matière.
Autant d'aspects sur lesquels l'éducatrice de jeunes enfants peut apporter son soutien à l'équipe.

Les entretiens de soutien individuel concernent 76 % des personnes suivis. Même si les personnes abordent moins leur parcours de vie, elles ont encore absolument besoin de cette écoute attentive afin de libérer leur expression : parler de leurs doutes, difficultés et questionnements. C'est sur cet aspect que l'orientation vers d'autres services sociaux de droit commun est la plus délicate, car les femmes accompagnées restent souvent très attachées à l'association avec laquelle elles ont déjà noué une relation très forte et où elles ont pu parler de leur parcours prostitutionnel. Elles ne souhaitent pas ré exprimer à de nouveaux intervenants sociaux leur parcours de vie et notamment aborder les épisodes douloureux liés à la prostitution.

Au-delà de ces principaux axes, différentes aides pour des **démarches administratives** et parfois pour certaines **demandes de secours**, font partie du quotidien des accompagnements.

L'accompagnement en Milieu ouvert insertion fait office de service de suite pour la consolidation du parcours ou lors de périodes fragiles pour maintenir l'insertion sociale ou professionnelle construite parfois difficilement.
Les temps d'accompagnement sont adaptés pour rassurer, accompagner pour permettre la résolution des problèmes rencontrés. Cependant, ceux-ci ont vocation à ne pas durer indéfiniment.

Le service MO Insertion et ses modalités d'intervention sont mieux identifiés, le tableau suivant montre l'évolution du nombre de prises en charge.

ÉLEMENTS STATISTIQUES – MILIEU OUVERT INSERTION

Comparatif 2016-2015-2014		
2016	**92 personnes dont :** **42** femmes et **50** enfants élevés par la mère et/ou le père et la mère **6** enfants confiés au père ou à la famille	- 34 enfants gardés par leur mère - 9 enfants confiés au pays - 5 enfants et 2 adolescents sont venus au service - 15 nouvelles prises en charge
2015	**68 personnes dont :** **28** femmes, **1** homme et **39** enfants élevés par la mère et/ou le père et la mère **8** enfants confiés au père ou à la famille	- 26 enfants gardés par la mère, 1 enfant gardé par la mère et le père, - 8 enfants confiés au pays - 1 homme suivi avec ses 3 enfants - 7 enfants et une adolescente sont venus au service - 10 nouvelles prises en charge
2014	**56 personnes dont :** **26** femmes et **22** enfants élevés par la mère et/ou le père et la mère **8** enfants confiés au père ou à la famille	- 21 enfants gardés par la mère, 1 enfant gardé par la mère et le père - 3 enfants confiés au père et 5 enfants au pays - 13 enfants sont venus au service - 13 nouvelles prises en charge

CHRS Résidence - La Maison

Eléments statistiques du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

Personnes déjà présentes en 2015 (au 01/01/2016 il y a 41 personnes dont 12 enfants)
Durée et moyenne globale des séjours : de la date d'accueil au 31 Décembre 2016

	41 personnes
Durée totale du séjour en jours depuis l'arrivée au CHRS	23027
Moyenne des séjours en jours	562
Moyenne des séjours en mois	18

Nombre de personnes accueillies

Nombre de lits	**18 lits**

Pour les 18 lits réservés à l'accueil moyen séjour

Nombre de personnes accueillies	**41 dont 12 enfants, sur 18 lits moyens séjours**
Personnes déjà présentes en 2015	**21 dont 5 *enfants***
Personnes entrées en 2016	**20 dont 7 enfants**

Personnes sorties en 2016	**21 dont 7 enfants**
Accueil d'enfants	**12**
Nombre de journées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016	**7110 journées**
Moyenne des séjours des 16 personnes adultes sorties en 2016 sur 18 lits moyens séjour	**900 soit 30 mois**

TAUX D'OCCUPATION AU 4ème TRIMESTRE : 108,22 %

Age des 29 personnes adultes accueillies	• **Nombre**	• **Taux**
de 21 à 25 ans	• **7**	• **24**
de 26 à 35 ans	• **15**	• **52**
de 36 à 45 ans	• **7**	• **24**
de 46 à 55 ans	• **0**	• **0**

Moyenne d'âge des personnes accueillies : 31 ans

Origine géographique des 29 personnes adultes accueillies

	• **Nombre**	• **Taux**
Seine-Saint-Denis	16	52%
Paris	4	14%
Région parisienne	9	31%

Lieux de prostitution (taux relatif avec cumul) des personnes adultes accueillies

	Nombre	Taux
Paris	12	41%
Région parisienne	10	34%
Province	3	10%
Etranger	6	21%

Mode de prostitution (taux relatif avec cumul) des personnes adultes accueillies

	Nombre	Taux
Rue	15	52%
Bois	2	7%
Studio de prostitution	0	0%
Hôtel	6	21%
Bars - cabarets	1	3%
Domicile	4	14%
Eros center Maisons closes	0	0%
Foyers	0	0%
Squat	1	3%

PROSTITUTION & DANGER DE PROSTITUTION

	Nombre	Taux
Prostitution	21	72 %
Conduite prostitutionnelle	9	31 %
Danger	16	55 %
Victime de violence	27	93 %
TEH	15	52 %
Durée de l'activité prostitutionnelle		
de + 1 à 6 mois	4	14 %

de + 6 mois à 1 an	7	24 %
de + de 1 à 5 ans	14	48 %
de + 5 à 10 ans	4	14 %
de + de 10 à 20 ans	0	0 %
Présence d'un souteneur et/ou appartenance à un réseau		
Oui	9	31 %
Non	8	28 %
Réseau	11	38 %
Esclavage moderne	1	3 %

Contexte familial (avec cumul)

	Nombre	Taux
Père inconnu	3	10%
Mère inconnue	1	3%
Décès père/mère	10	34%
Décès dans la fratrie	4	14%
Parents divorcés, séparés	6	20%
Violences entre les parents	2	7%
Présence de beaux-parents	5	17%
Violences sexuelles dans la famille	3	10%
Prostitution dans la famille	4	14%
Problèmes psychologique dans la famille	7	24%
Incarcération dans la famille	1	3%
Éthylisme dans la famille	0	0%

Histoire personnelles (avec cumul)

	Nombre	Taux
Rupture des contacts	11	38%
Nombreuses ruptures familiales	14	48%
Absence parentale	6	21%
Conflits importants (parents-beaux-parents)	9	31%
Élevée par famille élargie	6	21%
Fugues	3	10%
Placement en famille accueil/institution	3	10%
Abandon	2	7%
Violences subies déclarées		
Psychologique	14	48%
Physiques non sexuelles	17	59%
Sexuelles viols	16	55%
Violence dans l'enfance	8	27%

Tranches de vie

	Nombre	Taux
Squat	2	7%
Parcours galère	26	90%
Incarcération	0	0%
Problèmes avec justice	2	7%
Délinquance	0	0%
Autres	7	24%
Scolarité		
Décousue	9	31%
Non scolarisée	2	7%

Autres

Problème d'identité (au sens psychologique)	2	7%

Mariage forcé	4	14%
Réfugiée politique	1	3%
Séquestration	6	21%
Trafic être humain	10	34%
Esclavage moderne	5	17%

Histoires personnelles pour les 29 personnes accueillies ayant vécues en couple (avec cumul)

	Nombre	Taux
Violences du conjoint	16	55%
Conjoint alcoolique	2	7%
Conjoint toxico	4	14%
Amis concubins ++ maris ++	5	17%
Conjoint : problèmes avec la justice	6	21%
Conjoint ayant problèmes psychologique	9	31%

Difficultés rencontrées avant et pendant le séjour (avec cumul)

	Nombre	Taux
Problèmes de sommeil importants	20	69%
Problèmes alimentaires	12	41%
Difficultés psychologiques	22	76%
Séjours en hôpital psychiatrique	4	14%
Troubles psychiatriques	5	17%
Nombreux recours aux médicaments	10	34%
Suivi thérapeutique	3	10%
Dépendance aux médicaments	3	10%
Tentatives de suicide	4	14%
IVG	5	17%
Fausses couches	2	7%
Toxicomanie drogues douces	0	0%
Toxicomanie drogues dures	4	14%
Alcoolisme	16	55%
Dépressions	2	7%
Démarches de sevrage postcure		

	Nombre	Taux
Problèmes gynécologiques	10	34%
problèmes dentaires	5	17%
Bilan de santé	16	55%
Problèmes oculaires	4	14%
Hospitalisation générale	3	10%
Séropositivité Sida déclaré	0	0%

Autres difficultés rencontrées durant le séjour

Difficultés concernant l'emploi	21	72%
Difficultés à faire des démarches	17	59%
Prostitution pendant le séjour	3	10%
Perturbation pendant le séjour	11	38%
Mise en danger des enfants	2	7%
Violence	7	24%

Accompagnement Social (avec cumul)

	Nombre	Taux
Entretiens soutien individuel	28	96%
Aide à l'autonomie	24	83%
Travail sur rapports au groupe ou co-hébergée	21	72%
Aide à la vie quotidienne dans le studio	12	41%
Soutien à la parentalité	13	45%
Démarches liées à l'emploi		
Recherches d'emploi	21	72%
Inscription Pôle Emploi	16	55%
Inscription Mission locale	7	24%
Recherches de formation + soutien	20	69%

Démarches liées à la santé

	Nombre	Taux
Ouverture des droits S.S.	13	45%
AME	6	21%
Orientation lieux de soins	16	55%
CMU	15	52%
CMU C	20	69%
Bilan de santé	17	59%
Démarches liées aux papiers d'identité		
Récépissé	5	17%
Titre Séjour	14	48%
Passeport	5	17%
CNI	1	3%
Demande de naturalisation	3	10%

Démarches liées au logement

	Nombre	Taux
Dossiers de demande logement	14	48%
Appel au F.S.L...	2	7%
CAF : ALS ou APL	14	48%
liées au budget		
Demandes d'aide financière	12	41%
Travail sur les dettes	12	41%
Travail sur le budget	16	55%
Travail sur l'anticipation des dépenses	16	55%
PV (prostitution, transport)	7	24%
Impôts	17	5%
Ouverture de compte	8	27%

Transfert de dossiers administratifs

	Nombre	Taux
Travail en lien avec l'ASE (en particulier, suivi des jeunes résidantes)	0	0%
Inscription dans dispositif aide aux jeunes	1	3%
Démarches liées à la judiciaire civile et pénale		
Aide judiciaire	5	17%
Divorce	1	3%
Soutien dans procédure judiciaire	4	14%
liées à certains minima sociaux		

API et/ou AJE (ouverture des droits)	1	3%
RSA (ouverture des droits, suivis)	4	14%
Autres		
PAJE EMPLOI	5	17%

Démarches diverses

	Nombre	Taux
Cours, remise à niveau …	10	34%
Activités culturelles	7	24%
Sport	8	27%
Mesure de tutelle curatelle	0	0%
AAH, Cotorep Ouverture de droits...	2	7%
Accompagnent physique	1	3%

Démarches de 1ères nécessités

Aide Alimentaire	22	76%
Vêture	11	38%
Hygiène	18	62%

Services orienteurs des personnes adultes accueillies en 2016

	Nombre	Taux
Services sociaux	1	3%
115/Siao	3 en 2015 et 0 en 2016	0%
Associations	7	24%
CAF	1	3%
Autres foyers d'hébergement	1	3%
Missions locales - Pôle Emploi	0	0%
ADN93 Korawaï	7	24%
Accueil de Jour	2	7%
ADN autres	6	22%

Hébergement à l'arrivée

	Nombre	Taux
Par Famille	3	10%
Auprès d'amis	2	7%
Hébergement d'urgence	18	62%
Hébergement d'insertion	0	0%
Sortie Etablissement hospitalier	0	0%
Errance	2	7%
Hôtel	4	14%

Ressources des 29 personnes adultes accueillies

Ressources à l'arrivée

	Nombre	Taux
Sans ressources	12	41%
Inférieures au RSA	7	24%
Du RSA au Smic	10	35%

Type de ressources

	Nombre	Taux
Salaire	7	24%

Pôle Emploi	2	7%
Travail non déclaré	3	10%
Bourse/indemnisation stage	0	0%
Alloc familiales	2	7%
RSA	9	31%
API, AJE,ASF	5	17%
A.A.H	1	4%

Violences subies déclarées des personnes adultes accueillies

	Nombre	Taux
Prostitution	21	72%
Risque de prostitution	9	31%
Violences conjugales	16	55%
Violences familiales	2	7%
Mariage forcé	4	14%
Violences sexuelles, viols	17	59%
Trafic d'être humain	10	34%

Situations professionnelles des 29 personnes à l'arrivée

	Nombre	**Taux**
CDI temps plein	0	0%
CDI temps partiel	3	10%
Travail non déclaré	3	10%
Format professionnel	4	14%
Sans formation professionnel	6	21%
Sans emploi	17	59%

Parcours professionnelle des 29 personnes adultes accueillies à l'arrivée

	Nombre	**Taux**
N'ont jamais travaillé	9	32%
Travaille à leur arrivée	10	34%
Ne travaille pas mais ont déjà travaillé	10	34%
Ne travaillent plus depuis :		
moins de 2 ans	5	17%
de + de 2 à 6 mois	0	0%
de + de 1 à 3 ans	3	10%
de + de 3 à 5 ans	1	3%
de + de 5 à 10 ans	2	7%
plus de 10 ans	1	3%

Durée globale des diverses expériences professionnelles (pour toute personne ayant travaillé ou travaillant l'arrivée)

	Nombre	**Taux**
de + de 2 à 6 mois	1	3%
de + de 6 mois à 1 an	5	17%
de + de 1 à 3 ans	6	21%
de + de 3 à 5 ans	1	3%
de + de 5 à 10 ans	6	21%
de + de 10 ans	1	3%
Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal (pour toute personne travaillant ou ayant travaillé, taux relatif)		
Emploi restauration	6	21%
Emploi Hôtellerie	3	10%
Vendeuse	4	14%
Auxiliaire de vie	2	7%
Aux de puéricultrice	1	3%
Employée de bureau	0	0%
Employée de ménage	4	14%
Ouvrière qualifiée	3	10%
Multiples pets boulots	9	31%

Récépissé	7	24%
Autorisation de travail	8	28%

Situation familiale des 29 personnes adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	Taux
Célibataire	25	86%
Divorcée ou séparée	4	14%
Mariée	0	0%

Nationalité des 29 personnes adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	Taux
Française	6	20%
Dom Tom	1	3%
Européenne	1	3%
Afrique du Nord	1	3%
Afrique Ouest	17	60%
Afrique centrale	3	11%

Statut Administratif à l'arrivée des 29 personnes adultes accueillies à l'arrivée (avec cumul)

	Nombre	Taux
Sans papiers	5	17%
CNI passeport	8	28%
Demande CNI … en cours	0	0%
Titre de Séjour	9	31%

Statut Administratif au 31-12-16 des 29 personnes adultes accueillies

	Nombre	Taux%
Sans papiers	4 et 2 obtenues en 2016	20%
CNI passeport	8	28%
Demande CNI … en cours	1	3%
Titre de Séjour	10	34%
Récépissé	4	15%
Autorisation de travail	13	45%

Sans papiers : Fati, Gnagna, Khadouj, Carole et Cynthia et Rosemary obtenu en 2016

Résidantes avec enfant accueillis ou non dans la structure au 31 décembre 2016

14 Résidantes

	Nombre	Taux
Jusqu'à 20 ans	9	64%
de 21 à 25 ans	1	8%
de 26 à 35 ans	2	14%
de 36 à 45 ans	2	14%
de 46 à 55 ans	0	0¨%

Âges des enfants accueillis ou non dans la structure au 31 décembre 2016

22 enfants

	Nombre	Taux
Moins de 3 ans	7	32%
de 3 à 6 ans	7	32%
de 7 à 11 ans	5	21%
de 12 à 15 ans	1	5%
de 16 à 18 ans	1	5%
plus de 18 ans	1	5%

Résidantes avec enfant accueillis dans la structure au 31 décembre 2016

12 enfants

	Nombre	Taux
Moins de 3 ans	6	50%
de 3 à 7 ans	6	50%
Situation des enfants		
	Nombre	Taux
Accueillis avec leur mère	12	54%
Confiés à la famille	4	18%
Enfant(s) autonome(s	1	5%
Autre	5	23%

Motif de rupture de l'hébergement des 29 personnes adultes accueillies à l'arrivée

	Nombre	Taux
Sortie structure sociale	15	52%
Rupture familiale	6	20%
Rupture amicale	4	14%
Rupture conjugale	2	7%
Rupture pour violence	8	27%
Errance	4	14%
Expulsion	1	3%
Autre	3	10%
Hôtel social	3	10%

Niveau scolaire des 29 personnes adultes accueillies à l'arrivée

	Nombre	Taux
Niveau VI		
Illettré	3	10%
Analphabète	2	7%
Élémentaire ou primaire	9	31%
Niveau V		
3ème	11	38%
Brevet des Collèges	2	7%
CAP	3	10%
BEP	1	3%
Niveau V diplôme(s)		
CAP	1	3%
BEP	1	3%
Niveau IV		
Seconde	3	10%
Bac général	3	10%
Bac prof.	0	0%
Niveau III & II		
Bac général	1	3%
Bac professionnel	0	0%
Études supérieur	0	0%
Diplôme	0	0%

Situation a la sortie : hébergement / logement pour 14 personnes adultes accueillies

	à l'entrée	à la sortie	taux
Locataire (seule ou avec conjoint, concubin)	0	2	14%
Hébergée par la famille	2	0	0%
Hébergée par des amis	2	0	0%
Hébergement d'urgence	2	0	0%
Squat, habitat précaire	2	0	0%
Hôtel	3	1	7%
ADN93 – PF	0	0	0%
ADN93 Korawai	0	0	0%
ADN93 HR	0	4	30%
ADN93 RS	0	2	14%
Hospitalisation	1	1	7%
CHRS	0	2	14%
Résidence Sociale	2	2	14%

Situation professionnelle à la sortie pour 14 personnes adultes accueillies

	A l'entrée	A la sortie	taux
CDI tps plein, tps partiel	0	6	41%
CDD tps plein, tps partiel	0	2	14%
Intérim tps plein, tps partiel	0	1	7%
Formation prof, stage de qualification	1	0	0%
Formation en cours	0	2	14%
Sans emploi	15	3	21%

Ressources à la sortie

	Nombre	Taux
Supérieur au Smic	2	14%
du RSA au SMIC	9	64%
Sans ressource	3	22%
Type de ressources *(avec cumul)*		
Salaire	7	50%
Prestations familiales	3	21%
ATA	0	0

Pôle Insertion - La Maison-MO

Eléments statistiques du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

Nombre de personnes accueillies 42 adultes et 50 enfants

29 adultes ont intégré la file active en 2016

TAUX D'OCCUPATION : 140 %
(33% suivis réguliers voire Intensifs)

Age des 42 personnes adultes accueillies	Nombre	Taux
Jusqu'à 20 ans	1	2%
de 21 à 25 ans	7	19%
de 26 à 35 ans	19	44%
de 36 à 45 ans	13	31%
De 46 à 55 ans	1	2%
De 56 à 65 ans	1	2%

Moyenne d'âge des personnes accueillies : 30 ans

Situation familiale des 42 personnes adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	taux
Célibataire	28	67%
Divorcée ou séparée	10	23%
Veuve	1	2%
Mariée	3	8%

Nationalité des 42 personnes adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	taux
Française	13	31%
Américaine	1	2%
Européenne	0	0%
Afrique du Nord	2	6%
Afrique Ouest	18	43%
Afrique centrale	6	14%
Afrique Est	1	2%
Caraïbes	1	2%

Situation administratif des 42 personnes adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	taux
SS papiers étrangères	0	0%
CNI passeport	9	31%
Demande de CNI … en cours	0	0%
Titre de Séjour	31	69%
Récépissé	2	0%
Autorisation de travail (avec cumul)	27	69%

Situation des 50 enfants des adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	taux
Avec leur mère	34	68%
Avec le père	6	12%
Avec le père & la mère	0	0%
Confiés à la famille au	9	18%

pays		
Enfant(s) autonome(s)	1	2%

50 enfants accueillies avec mères au 31 décembre 2016

	Nombre	taux
0 à 2 ans	6	12%
3 ans	6	12%
4 à 6 ans	9	18%
7 à 11 ans	13	26%
12 à 15 ans	6	12%
15 à 17 ans	4	8%
18 ans +	6	12%

Moyenne d'âge des enfants : 8 ans

Origine géographique des 42 personnes adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	taux
Seine Saint Denis	27	64%
Paris	3	7%
Ile des France	10	24%
Province	2	5%

Services orienteurs

	Nombre	taux
Services sociaux	2	6%
Ecrivain public	1	2%
Mairie	3	8%
CAF	0	0%
ADN Marseille	1	2%
ADN Paris	1	2%
ADN93 Korawaï	2	6%
H.R.	12	28%
RLM	12	28%
Milieu Ouvert	1	2%
Accueil de Jour	1	2%
ADN92	0	0%
démarche perso	6	14%

Logement –hébergement des adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	taux
Locataire	26	62%
Sous-locataire	2	5%
Résidence sociale	3	7%
115 / Hôtel social	4	9%
Chez tiers	0	0%
Auprès de la famille	5	12%
Auprès d'amis	0	0%
CHU	0	0%
SDF / Errance	2	5%

Type de ressources
(Avec cumul)

	Nombre	taux
Ss ressources	7	20%
Salaire	27	80%
	RSA	
socle	4	10%
majoré	9	22%
RSA + Prestations familiales	10	22%
Prestations familiales	13	32%
PAJE,ASF	11	27%

APL	22	54%
Indemnisation formation	1	2%
ARE ou ASS	4	10%
Pension alim	1	2%

Niveau scolaire a l'arrivée (avec cumul)

	Nombre	taux
Niveau VI		
Illettrée	5	12%
Analphabète	0	0%
Primaire	8	19%
Niveau VI		
3ème	20	48%
Brevet des Collèges	6	14%
CAP	6	14%
BEP	6	14%
Niveau V diplôme(s)		
CAP	5	12%
BEP	3	7%
Niveau IV		
Seconde	3	7%
Bac général	3	7%
Bac professionnel	1	2%
Niveau IV diplôme(s)		
Bac général	3	7%
Bac prof.	0	0%
Niveau III & II		
Études supérieur	4	10%
Diplôme	4	10%

Situation professionnelle des 42 personnes adultes accueillies au 31 décembre 2016

	Nombre	**Taux**
CDI temps plein	10	24%
CDI temps partiel	14	33%
CDD temps plein	0	0%
Temps partiel	3	7%
Formation professionnel en cours	3	7%
Inscrit à Pôle Emploi	1	3%
Recherche d'emploi	3	7%
Petits boulots	3	7%
Congé maternité	1	3%
Congé parental	0	0%
Mère au foyer	0	0%
Sans activité professionnel	4	9%

Parcours professionnel des personnes accueillies a l'arrivee (pour toute personne travaillant ou ayant travaillé, taux relatif)

	Nombre	taux
Restauration	11	26%
Hôtellerie	0	0%
Vendeuse	2	5%
Auxiliaire de vie	5	12%
Garde d'enfants	1	3%
Employée de bureau	1	3%
Ouvrière qualifiée	4	9%
Ménage	11	26%

Prostitution & danger de prostitution (avec cumul)

	Nombre	taux
Prostitution	20	47%
TEH	9	21%
Conduite	4	10%

prostitutionnelle		
Danger	6	14%
Victime de violence	23	55%

Durée de l'activité prostitutionnelle pour les 29 adultes concernés par une activité prostitutionnelle

	Nombre	taux
de + 1 à 6 mois	8	28%
de + 6 mois à 1 an	6	21%
de 1 à 5 ans	10	35%
de + 5 à 10 ans	5	17%
de + de 10 à 20 ans	0	0%

Présence d'un souteneur et/ou appartenance à un réseau
(Avec cumul)

	Nombre	taux
Oui	12	41%
Non	9	31%
Réseau (TEH)	9	31%
Esclavage moderne	1	3%

Lieux de prostitution

	Nombre	**Taux**
Paris	19	66%
Région parisienne	2	6%
Province	4	14%
Etranger	4	14%

Mode prostitution (taux relatif avec cumul)

	Nombre	**taux**
Rue	21	72%
Bois	1	3%
Studio de prostitution	0	0%
Hôtel	7	24%
Bars/cabarets	2	6%
Domicile	4	12%
Eros center Maisons closes	1	3%
Foyers	1	3%
Squat	1	3%

Histoire personnelle (avec cumul) des 29 personnes adultes accueillies

En lien avec la famille

	Nombre	**Taux**
Rupture des contacts	11	26%
Nombreuses ruptures familiales	9	21%
Décès d'1 parent	9	21%
Problème psy d'1 parent	2	5%
Parents séparés	2	5%
Absence parentale	10	10%
Conflits importants (parents-beaux-parents)	11	26%
Élevée par famille élargie	6	14%
Fugues	5	12%
Placement en famille accueil/institution	1	2%
Abandon	3	7%

Mère prostituée	2	5%
Pas de problème dominant	12	28%
Histoire familiale inconnue	2	5%

Violences subies déclarées
(Avec cumul)

	Nombre	**Taux**
Conjugales	13	32%
Familiales	9	22%
Psychologiques	29	71%
Physiques non sexuelles	23	56%
Sexuelles viols	21	48%
Violence dans l'enfance	10	23%
Esclavage moderne	1	2%
Séquestration	6	15%
Décès du conjoint	1	2%
Aucune violence	0	0%
Mariage forcé	3	7%
Trafic être humain	9	22%
Excision	2	5%

Problèmes de santé le plus souvent repéré (avec cumul)

	Nombre	Taux
Problèmes de sommeil importants	8	19%
Problèmes alimentaires	5	12%
Difficultés psychologiques	21	50%
Séjours en hôpital psychiatriques	1	2%
Troubles psychiatriques	2	5%
Nombreux recours aux médicaments	1	2%
Suivi thérapeutique	10	24%
Dépendance aux médicaments	1	2%

Problèmes de santé le plus souvent repéré (avec cumul)

	Nombre	Taux
Problème gynéco	4	9%
IVG	3	7%
Fausses couches	1	2%
Grossesse	3	7%
Toxicomanie drogues douces	2	5%
Toxicomanie drogues dures	1	2%
Alcoolisme	2	5%
Dépressions	11	26%
Maladie invalidante	1	2%
Démarches de sevrage postcure	2	5%

Accompagnement social (avec cumul)

	Nombre	Taux
Démarches globales		
Entretiens soutien individuel	32	76%
Aide à l'autonomie	19	45%
Soutien à la parentalité	12	28%
Démarches liées à l'emploi		
Recherches d'emploi	8	19%
Inscription Pôle Emploi	6	14%
Inscription Mission locale	2	5%
Recherches de formation + soutien	10	24%

Démarches liées à la santé (avec cumul)

	Nombre	Taux
Ouverture des droits S.S.	4	9%
AME	1	2%
Orientation lieux de soins	6	14%
renouv. CMU	10	24%
CMU C	12	28%
Mise en place suivi thérapeutique	11	26%
Bilan de santé	3	7%

Démarches liées aux papiers d'identité

	Nombre	Taux
Récépissé	0	0
Titre Séjour	11	26%
Passeport	0	0
CNI	0	0

Démarches liées au logement (avec cumul)

	Nombre	Taux
Dossiers de demande logement	19	45%
Appel au F.S.L..	10	24%
Aides liées au logement	16	38%
Mesure AVDL	7	17%
liées au budget		
Demandes d'aide financière	9	21%
Travail sur les dettes	6	14%
Travail sur le budget	10	24%
Endettement	3	7%
PV (prostitution, transport)	1	2%
Impôts	10	24%
Ouverture de compte	2	5%

	Nombre	Taux
Transfert de dossiers administratifs		
Travail en lien avec l'ASE (en particulier, suivi des jeunes résidantes)	2	5%
Inscription dans dispositif aide aux jeunes	2	5%
Démarches liées à la judiciaire civile et pénale		
Aide judiciaire	4	9%
Divorce ou rupture Pacs	2	5%
Requête au JAF	2	5%
Soutien dans procédure judiciaire	8	19%
liées à certains minima sociaux		
API et/ou AJE (ouverture des droits)	0	0%
RSA (ouverture des droits, suivis)	2	5%
Autres		
Naturalisation	1	2%
Regroupement familial	3	7%
Dossier de demande retraite	1	2%

Démarches de 1ères nécessités

	Nombre	Taux
Aide Alimentaire	6	14%
Vêture	1	2%
Hygiène	2	5%
ORS	3	7%

ELEMENTS STATISTIQUES HÉBERGEMENTS RELAIS

*5 résidantes sont arrivées chacune avec un enfant et deux autres présentes au 1er janvier 2016 ont donné naissance à un enfant chacune.

TAUX D'OCCUPATION : 104 %

Soit : 6484 jours réalisés du 01-01 au 31-12-16 / 6205 jours théoriques (365 x 17 places)

Au 31/12/16 : Durée totale et moyenne globale des séjours à compter de la date d'accueil.

Au 31/12/16 : Durée totale des séjours des personnes sorties à compter de la date d'accueil

	6 Familles monoparentales (9 enfants)	2 Femmes isolées
Durée totale du séjour en jours	2756	1183
Durée moyenne des séjours en mois	15	19

Age des adultes accueillis au 31 décembre 2016

	Familles monoparentales		Femmes isolées
	Mères	Enfants	
Présences au 01/01/2016	8	10	2
Arrivées en 2016	5	7*	1
Sorties au 31/12/2016	6	9	2
Présences au 31/12/2016	6	8	2

	4 Femmes isolées	12 Familles monoparentales

	Nombre	Taux	Nombre	Taux
21 – 25 ans			1	8%
26 – 35 ans	2	50%	7	58%
36 -45 ans	2	50%	4	34%
46 à 55 ans	0	0%	0	0%
Totaux	3	100%	12	100%

Moyenne d'âge des personnes accueillies : 32 ans

Origine géographique des 16 adultes accueillies

	4 Femmes isolées		12 Familles monoparentales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Seine-Saint-Denis	3.	75%	9	75%
Paris	1	25%	1	9%
Ile de France		25%	2	16%
Totaux	4	100%	12	100%

Services orienteurs des 16 adultes

	12 Familles monoparentales (17 enfants)	4 Femmes isolées
Durée totale du séjour en jours depuis l'arrivée	11664	1246
Moyenne des séjours en jours	402	311
Moyenne des séjours en mois	13	10

	Nombre	Taux
Services sociaux	0	0%
115/Siao	0	0%
Associations	1	6%
CAF	0	0%
Autres foyers d'hébergement	0	0%
Missions locales - Pôle Emploi	0	0%
ADN93 Korawaï	5	33%
RLM	2	12%

Milieu Ouvert	0	0%
Accueil de Jour	2	12%
ADN92	6	37%
Centre maternel	0	0%

Situation familiale des 16 adultes accueillies

	Nombre	Taux
Célibataire	13	81%
Divorcée ou séparée	2	12%
Mariée	1	7%

Nationalité

	Nombre	Taux
Française	1	6%
Caraïbes	1	6%
Dom Tom	0	0%
Européenne	2	6%
Afrique Ouest	6	32%
Afrique centrale	6	38%
Afrique Est	0	0%

STATUT ADMINISTRATIF A L'ARRIVÉE

	Nombre	Taux
CNI passeport	1	6%
Demande CNI … en cours	0	0%
Titre de Séjour	13	81%
Récépissé	2	13%

STATUT ADMINISTRATIF AU 31-12-16

	Nombre	Taux
CNI passeport	1	6%
Demande CNI … en cours	0	0%
Titre Séjour	13	81%
Récépissé	2	13%

Nombre d'enfants 17 : Age des enfants

	Nombre	Taux
Moins de 3 ans	8	47%
de 3 à 6 ans	4	23%
de 7 à 11 ans	5	30%
de 12 à 15 ans	0	0%
de 16 à 18 ans	1	7%
plus de 18 ans	0	0%

Situation des 17 enfants

	Nombre	Taux
Accueillis avec leur mère	17	100%

Hébergement à l'arrivée des 16 adultes accueillis

	Nombre	Taux
Locataire	0	0%
Auprès d'amis	4	25%
Hébergement d'insertion	6	38%
Auprès de la famille	1	6%
Hôtel 115	5	31%

Ressources à l'arrivée des 16 adultes accueillis

	Nombre	Taux
Inférieures au RSA	1	6%
Du RSA au Smic	15	94%

Type de ressources (avec cumul)

	Nombre	Taux
Salaire	6	37%
Bourse/indemnisation stage	1	6%
Alloc familiales	9	56%
RSA	9	56%

ARE	1	6%

Motif de rupture de l'hébergement à l'arrivée (avec cumul)

	Nombre	Taux
Sortie structure sociale	5	33%
Rupture familiale	1	7%
Rupture amicale	4	25%
Rupture conjugale	0	0%
Rupture pour violence	3	20%
Centre maternel	0	0%
Errance	0	0%
Expulsion	0	0%
Autre	1	7%
Hôtel social	4	27%

NIVEAU SCOLAIRE A L'ARRIVÉE(avec cumul)

	Nombre	Taux
Niveau VI		
Illettrée	0	0%
Analphabète	1	7%
Élémentaire OU PRIMAIRE	2	13%
Niveau V		
3ème	5	33%
Brevet des Collèges	1	7%
CAP	1	7%
BEP	2	13%
Niveau V diplôme(s)		

	Nombre	Taux
de + de 2 à 6 mois	3	22%
de + de 6 mois à 1 an	6	42%
de + de 1 à 3 ans	2	14%
de + de 3 à 5 ans	2	14%
de + de 5 à 10 ans	1	8%
CAP	1	7%
BEP	2	13%
Niveau IV		
Seconde	0	0%
Bac général	1	7%
Bac prof.	2	13%
Niveau IV diplôme(s)		
Bac général	1	0%
Bac professionnel	2	13%
Niveau III & II		
Études supérieur	2	13%
Diplôme	1	7%

SITUATION PROFESSIONNELLE DES 16 PERSONNES A LEUR ARRIVÉE

	Nombre	Taux
Cdi Tps plein	2	13%
Cdi Tps partiel	4	25%
Travail non déclaré	0	0%
Format prof	1	6%
Sans formation profession. en cours	0	0%
Sans emploi	9	56%

PARCOURS PROFESSIONNEL DES PERSONNES ACCUEILLIES A LEUR ARRIVEE

	Nombre	Taux
N'ont jamais travaillé	2	13%
Travaillent à leur arrivée	6	37%
Ne travaillent pas mais ont déjà travaillé	8	50%
Ne travaillent plus depuis		
moins de 2 ans	4	28%
de + de 2 à 6 mois	3	21%
de + 1 à 3 ans	6	42%
de + 3 à 5 ans	1	9%

Durée globale des diverses expériences professionnelles
(Pour les 14 personnes ayant travaillées ou travaillant à leur arrivée)

Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal (pour toute personne travaillant ou ayant travaillé, taux relatif)

	Nombre	Taux
Emploi restauration	1	7%
Emploi Hôtellerie	3	22%
Vendeuse	2	14%
Auxiliaire de vie	1	7%
Aux de puéricultrice	0	0%
Employée de bureau	1	7%
Employée de ménage	0	0%
Ouvrières qualifiée	3	22%
Multiples pts boulots	4	28%

Catégorie socioprofessionnelle des formations effectuées
(Pour toute personne travaillant ou ayant travaillé, taux relatif)

	Nombre	Taux
Restauration	1	6%
Hôtellerie	2	13%
Vendeuse	2	13%
Auxiliaire de vie	3	21%
Aux de puériculture	0	0%
Employée de bureau	3	21%
Ouvrière qualifiée	0	0%
Ménage	4	26%

Parcours professionnel pendant le séjour des 16 adultes accueillis (avec cumul)

	Nombre	Taux
CDI Tps plein/ Tps partiel	4	25%
CDD, Intérim, Tps Plein/Tps partiel	5	31%
Activités insert°, mobilisation	1	6%
Centre format° ADN	3	18%
Format° prof., stage qualification	3	18%
Contrat qualification apprenti	0	0%
Remise à niveau	2	12%

PROSTITUTION & DANGER DE PROSTITUTION des 13 adultes accueillies (avec cumul)

	Nombre	taux
Prostitution	13	69%
Conduite prostitutionnelle	2	23%
Danger	6	23%
Victime de violence	13	69%
TEH	7	47%

Durée de l'activité prostitutionnelle
(13 résidantes voir chiffre ci-dessus)

	Nombre	taux
de + 1 à 6 mois	2	16%
de + 6 mois à 1 an	2	16%
de + de 1 à 5 ans	7	54%
de + 5 à 10 ans	1	7%
de + de 10 à 20 ans	1	7%

Présence d'un souteneur et/ou appartenance à un réseau
(13 résidantes voir chiffre ci-dessus)

	Nombre	Taux
Oui	0	0%
Non	6	47%
Réseau (TEH)	7	53%

Lieux de prostitution (taux relatif avec cumul)
(13 résidantes voir chiffre ci-dessus)

	Nombre	Taux
Paris	5	45%
Région parisienne	7	64%
Province	1	9%
Etranger	5	45%

Mode de prostitution (taux relatif avec cumul)
(13 résidantes voir chiffre ci-dessus)

	Nombre	Taux
Rue	10	90%
Bois	2	18%
Studio de prostitution	0	0%
Hôtel	3	27%
Bars cabarets	0	0%
Domicile	0	0%
Eros center Maisons closes	1	9%
Foyers	0	0%
Squat	0	0%

CONTEXTE FAMILIAL (avec cumul)

	Nombre	Taux
Père inconnu	2	13%
Mère inconnue	0	0%
Décès père/mère	5	33%
Décès dans la fratrie	0	0%
Parents divorcés, séparés	3	20%
Violences entre les parents	2	13%
Présence de beaux-parents	2	13%
Violences sexuelles dans la famille	2	13%
Prostitution dans la famille	2	13%
Problèmes psy dans la famille	2	13%
Incarcération dans la famille	0	0%
Éthylisme dans la famille	0	0%

Histoire personnelle (avec cumul)

	Nombre	Taux
En lien avec la famille		
Rupture des contacts	7	47%
Nombreuses ruptures familiales	3	20%
Absence parentale	4	27%
Conflits importants (parents-beaux-parents)	5	33%
Élevée par famille élargie	2	13%
Fugues	1	6%
Placement en famille accueil/institution	0	0%
Abandon	0	0%
Violences subies déclarées		
Psychologiques	8	53%
Physiques non sexuelles	7	47%
Sexuelles viols	8	53%
Violence dans l'enfance	2	13%

Tranches de vie (avec cumul)

	Nombre	Taux
Squat	1	6%
Parcours galère	14	93%
Incarcération	1	6%
Problèmes avec justice	2	13%
Délinquance	0	0%
Autres	2	13%

Scolarité (avec cumul)

	Nombre	Taux
Décousue	5	33%
Non scolarisée	1	6%
Autres		
Problème d'identité (au sens psy)	0	0%
Mariage forcé	3	20%
Réfugiée politique	0	0%
Séquestration	5	33%
Trafic être humain	7	47%

Histoire personnelle pour les personnes accueillies ayant vécues en couple *(avec cumul)*

	Nombre	Taux
Violences du conjoint	6	40%
Conjoint alcoolique	1	6%
Conjoint toxico	1	6%
Amis concubins, maris	2	13%
Conjoint : problèmes avec la justice	0	0%
Conjoint ayant problèmes	3	20%

psycho		

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVANT LEUR ARRIVÉE
ET PENDANT LEUR SÉJOUR (avec cumul)

	Nombre	Taux
Tentatives de suicide	1	6%
IVG	3	20%
Fausses couches	3	20%
Toxicomanie drogues douces	2	13%
Toxicomanie drogues dures	0	0%
Alcoolisme	0	0%
Dépressions	8	53%
Démarches de sevrage postcure	1	6%

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PENDANT LEUR SÉJOUR (avec cumul)

	Nombre	Taux
Problèmes de sommeil importants	8	53%
Problèmes alimentaires	3	20%
Difficultés psychologiques	9	60%
Séjours en hôpital psychiatriques	0	0%
Troubles psychiatriques	0	0%
Nombreux recours aux médicaments	0	0%
Suivi thérapeutique	3	20%
Dépendance aux médicaments	0	0%

Principaux problèmes de santé rencontrés par
Les personnes accueillies (avec cumul)

	Nombre	Taux
Problèmes gynécologiques	3	20%
problèmes dentaires	0	0%
Bilan de santé	8	53%
Problèmes oculaires	1	6%
Hospitalisation générale	3	20%
Séropositivité Sida déclaré	1	6%

Autres difficultés rencontrées durant le séjour (avec cumul)

	Nombre	Taux
Difficultés concernant l'emploi	11	73%
Difficultés à faire des démarches	11	73%
Prostitution pendant le séjour	1	6%
Perturbation pendant le séjour	2	13%
Mise en danger des enfants	2	13%
Violence	2	13%

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (avec cumul)

	Nombre	Taux
Démarches globales		
Entretiens soutien individuel	15	100%
Aide à l'autonomie	12	80%
Travail sur rapports au groupe ou Co-hébergée	7	47%
Aide à la vie quotidienne dans le studio	6	40%
Soutien à la parentalité	12	80%
Démarches liées à l'emploi		
Recherches d'emploi	13	87%
Inscription Pôle Emploi	9	60%
Inscription Mission locale	1	6%
Recherches de formation + soutien	9	60%

Démarches liées à la santé (avec cumul)

	Nombre	Taux
Ouverture des droits S.S.	8	53%
AME	3	20%
Orientation lieux de soins	6	6%
CMU	11	73%
CMU C	13	87%
Bilan de santé	7	47%

Démarches liées aux papiers d'identité

Récépissé	3	20%
Titre Séjour	10	66%
Passeport	1	1%
CNI	0	0%

Demande de naturalisation	1	6%

	Nombre	Taux
Démarches liées au logement		
Dossiers de demande logement	13	87%
Appel au F.S.L..	2	13%
CAF : ALS ou APL	11	73%
liées au budget		
Demandes d'aide financière	5	33%
Travail sur les dettes	6	40%
Travail sur le budget	9	60%
Travail sur l'anticipation des dépenses	10	67%
PV (prostitution, transport)	3	20%
Impôts	13	87%
Ouverture de compte	3	20%

	Nombre	Taux
Transfert de dossiers administratifs		
Travail en lien avec l'ASE (en particulier, suivi des jeunes résidantes)	1	6%
Inscription dans dispositif aide aux jeunes	0	0%
Démarches judiciaire civil et pénal		
Aide judiciaire	2	13%
Divorce	1	6%
Soutien dans procédure judiciaire	3	20%
liées à certains minima sociaux		
API et/ou AJE (ouverture des droits)	2	13%
RSA (ouverture des droits, suivi	8	53%
Autres		
PAJE EMPLOI	5	33%

Démarches diverses (avec cumul)

	Nombre	Taux
Cours, remise à niveau …	4	27%
Activités culturelles	3	20%
Sport	2	13%

Démarches de 1ères nécessités (avec cumul)

	Nombre	Taux
Aide Alimentaire	6	40%
Vêture	2	13%
Hygiène	5	33%

Situation professionnelle des 16 personnes accueillies au 31 décembre 2016

	4 Femmes isolées		12 Familles monoparentales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CDD temps plein	0	0%	1	8%
CDI temps partiel	2	50%	2	16%
CDI temps plein	1	25%	3	25%
Formation rémunérée	1	25%	2	16%
En recherche d'emploi			4	35%
Totaux	4	100%	12	100%

Ressources des 16 personnes accueillies au 31 décembre 2016

	4 Femmes isolées		12 Familles monoparentales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Salaire & RSA	1	33%	2	15%
Salaire uniquement	3	67%	4	35%
Prestations familiales *(PAJE/ASF …)*	0	0%	4	35%
Formation rémunérée & RSA	0	0%	2	15%
ARE	0	0%	0	0%
Au foyer	0	0%	0	0%

Violences subies déclarées des personnes accueillies
(Avec cumul)

3 Femmes isolées	Total	Taux	12 Mères avec enfant(s)	Total	Taux
Danger de prostitution	2	66%	Danger de prostitution	4	33%
Prostitution	2	66%	Prostitution	9	75%
Violences conjugales	1	33%	Violences conjugales	5	42%
Violences familiales	0	0%	Violences familiales	2	17%
Violences sexuelles	1	33%	Violences sexuelles	7	58%
Séquestration	0	0%	Séquestration	4	33%
Traite des Êtres Humains	1	33%	Traite des Êtres Humains	6	50%

Sorties du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

8 personnes adultes sorties en 2016

Orientation à la sortie

	A la sortie	
Hébergement / logement	Nbre	Taux
Logement autonome	4	50%
CHRS La Maison	1	12%
Hôtel	1	12%
Hébergée par des tiers	2	26%

Situation professionnelle des personnes adultes sorties

	Nbre	Taux
CDI	3	37%
CDD	3	37%
Recherche d'emploi	2	26%

Pôle Logement

- ASLL – Résidence Sociale Flora Tristan
- ASLL – Résidence Sociale Pierre de Ronsard
- ASLL G – Accompagnement social lié au logement
- ASLL – Pension de Famille
- AVDL – Accompagnement vers et dans le logement

ASLL- Residence Sociale Flora Tristan

125 Route de St Leu – 93800 Epinay-Sur-Seine
Tél. 01.48.22.24.42
secretariat.logement@adn93-asso.org
residence.floratristan@adn93-asso.org

Public	Ménages en difficulté d'accession au logement
Objectifs	Favoriser l'accès au logement Stabiliser l'insertion sociale et professionnelle
Capacité	13 logements pouvant recevoir des ménages composés de 1 à 4 personnes
Durée	35 mois maximum
Modalités d'admission	Dossier de présentation des candidatures labélisées ORS en commission d'attribution
Moyens humains	0.5 ETP Travailleur social

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016

Nombre de ménages accompagnés en 2015	15 ménages
Nombre d'adultes	16 adultes
Nombre d'enfants	16 enfants
Ménages concernés par la prostitution	2 ménages
Ménages concernés par des violences	12 ménages
Taux d'occupation	97%
Nombre d'entrées	3
Nombre de sorties	2
Ménage ayant dépassé 35 mois de présence	4

ORGANISATION DU SERVICE

Les ménages sont orientés en résidence sociale après avoir reçu un label « Orientation en Résidence Sociale » **(ORS)** délivré par les services du Conseil départemental.

Lorsqu'un logement est vacant, la ville d'Epinay-sur-Seine et la Préfecture nous proposent des candidatures. Nous rencontrons les familles afin d'évaluer les besoins en accompagnement ainsi que leurs capacités à construire un projet de sortie. Regroupant l'ensemble des partenaires associés au projet (les services de l'Etat, le Conseil Départemental, la Ville d'Epinay-sur-Seine, l'AdN 93), le comité

de Pilotage décide des admissions. En outre, cette instance détermine les décisions d'ordre général.

1 travailleuses sociales (0.5 ETP) intervient au sein de la résidence du lundi au vendredi. L'accueil et la gestion des séjours sont mutualisés avec la pension de famille.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Nous avons accompagné 15 ménages en 2016.

3 réunions du comité de pilotage ont été organisées afin d'étudier les demandes d'admission. Une réunion du comité de pilotage a été consacrée au suivi des séjours.

2 ménages ont quitté la résidence cette année pour accéder à un logement social. 3 ménages ont été admis.

8 ménages sont présents depuis plus de 2 ans, dont 4 depuis plus de 3 ans.

Profil du public

- Situations familiales

10 ménages sont des familles monoparentales portées par des femmes avec 1, 2 ou 3 enfants. Les adultes sont majoritairement âgés de **25 à 40 ans**. Les enfants **ont moins de 6 ans**.
12 ménages témoignent de violences subies. Les enfants nécessitent une attention particulière de la part de l'équipe. Les trois femmes admises cette année ont été victimes de graves violences.

- Situations professionnelles

5 ménages ont une activité salariée avec un part importante de temps partiel subi. Nous observons une prédominance des métiers de service à la personne (assistante de vie aux familles, ménage à domicile, auxiliaire de vie, CAP petite enfance).

10 des ménages bénéficient des minima sociaux.

- Situations locatives

Avant l'entrée en résidence, **les parcours résidentiels des ménages ont généralement été chaotiques** : hébergement chez des tiers, mise à l'abri à l'hôtel pris en charge par le 115 ou centre d'hébergement. Les trois ménages admis cette année ont été orientés par des centres d'hébergement d'insertion.

Bien souvent, les ménages expérimentent pour la première fois un logement autonome.

Durant leur séjour, 3 ménages ont cumulé un endettement important. Aussi, deux procédures contentieuses ont été engagées.

Modalités d'intervention

- L'accompagnement individualisé

L'accompagnement des ménages est systématiquement contractualisé pour une période de 6 mois. Les objectifs et moyens sont établis avec la famille. Le rythme des entretiens et des visites à domicile est variable et en fonction des besoins. Les familles peuvent également être accompagnées pour des démarches à l'extérieur.

- La collaboration avec les partenaires

Le service logement de la mairie, Interlogement 93 et l'Observatoire des violences envers les femmes sont régulièrement sollicités en vue du relogement des ménages.

Nous avons développé des collaborations étroites avec C2DI et l'APIJ en matière d'insertion professionnelle des ménages.

Le centre social Nelson Mandela est devenu un interlocuteur privilégié pour l'accès aux loisirs mais également pour des cours d'alphabétisation.

L'Atelier Santé Ville et la Maison de l'Emploi nous proposent des actions collectives mais également des accompagnements individualisés et spécialisés.

- Actions collectives

De nombreuses actions collectives sont mutualisées avec la pension de famille, en particulier la fête des voisins, le jardin potager, l'initiation à l'informatique, les repas et gouters, l'atelier couture, la bibliothèque, le théâtre, les fêtes de fin d'année et le citizen day proposé par les salariés de l'Oréal. .

Par ailleurs **des actions collectives transversales** sont systématiquement proposées aux familles de la résidence, notamment les ateliers proposés par la CPAM et la Caf 93, les sorties et activités estivales, le vide-dressing.

Nous bénéficions et participons à des évènements associatifs soutenus par la commune : le théâtre forum au centre social, l'action No Stress avec la Maison de l'emploi, le projet photo, le projet Octobre Rose avec l'Atelier Santé Ville et le projet sport.

- L'expression et la participation des résidants

Conformément à la réglementation en vigueur, un comité de résidants a été constitué au mois de juillet. 7 personnes ont été élues et depuis sont chargées de représentées les résidants. Avec le soutien de l'équipe, ce comité de résidants s'est réuni à plusieurs reprises. Une réunion du conseil de concertation a eu lieu en début d'année 2017.

❖ *L'adaptation en résidence sociale*

Nous avons accueilli au sein de la résidence sociale une femme seule en mars 2016. Dès les premiers jours nous avons été interpellés par ses difficultés à s'adapter à son nouveau logement. Elle venait beaucoup dans le bureau, racontait son histoire et pleurait. En effet, orientée par nos collègues de la résidence La Maison, Madame a été confrontée à un changement de modalités d'accompagnement. D'une présence éducative quasi constante en CHRS, elle a dû se contenter de rendez-vous hebdomadaires. Cette étape de l'autonomisation a été vécue difficilement : Madame retournait au CHRS pour se plaindre de ses nouvelles conditions de vie.
Trois mois après son arrivée, à la veille de ses vacances, Madame a pu verbaliser ses impressions sur son début de séjour en résidence sociale : elle a été déstabilisée par le fait de pouvoir aller et venir à sa guise sans rendre de compte à personne. Apprendre à gérer « la solitude » en soirée a également été très compliqué. Cette situation lui a permis de réfléchir sur sa vie et d'amorcer une autre étape : reprendre confiance et se remettre en lien avec le monde extérieur.
Nous avons réalisé qu'une période de transition est parfois nécessaire entre deux dispositifs.

PERSPECTIVES 2017

Nous souhaitons poursuivre la dynamique engagée. Les résidants de la résidence sociale participent de plus en plus aux activités collectives. .

La préparation des familles à l'accès au logement étant une priorité, nous allons tester le jeu collectif Kijoulou et nous envisageons d'organiser des ateliers relatifs aux éco-gestes.

ASLL - Residence Sociale Pierre De Ronsard -

3, square Pierre de Ronsard – 93240 Stains
Tél. 01 49 71 04 26 – Tél/Fax. 01 49 71 01 59
secretariat.logement@adn93-asso.org
residence.pierrederonsard@adn93-asso.org

Public	Ménages en difficulté d'accession au logement
Objectifs	Favoriser l'accès au logement Consolider l'insertion sociale et professionnelle
Capacité	45 logements pouvant recevoir des ménages composés de 1 à 3 personnes
Durée	35 mois maximun
Modalités d'admission	Commission d'attribution
Moyens humains	1.6 ETPs Travailleur social 0.2 ETP Educatrice de jeunes enfants

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016

Nombre de ménages accompagnés en 2016	58 ménages
Nombre d'adultes	61 adultes
Nombre d'enfants	49 enfants
Ménages concernés par des violences	37 ménages
Taux d'occupation	94,25 %
Nombre d'entrées	16
Nombre de sorties	12
Ménages ayant dépassés les 35 mois de séjour	12

ORGANISATION DU SERVICE

Les ménages sont orientés en résidence sociale après avoir reçu un label « Orientation en Résidence Sociale » **(ORS)** délivré par le Conseil Départemental.

Lorsqu'un logement est vacant, la ville de Stains et la Préfecture nous proposent des candidatures. Nous rencontrons les familles afin d'évaluer les besoins en accompagnement ainsi que leurs capacités à construire un projet de sortie. Regroupant l'ensemble des partenaires associés au projet (les services de l'Etat, le Conseil Départemental, la Ville de Stains, ADOMA, l'AdN 93), le comité de Pilotage décide des admissions. En outre, cette instance détermine les décisions d'ordre général.

2 travailleuses sociales (1.6 ETP) et 1 Educatrice de Jeunes enfants (0.2 ETP) travaillent au sein de la résidence du lundi au vendredi.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Nous avons accompagné 58 ménages en 2016.

6 commissions d'attributions ont été organisées et 12 ménages ont été admis. Ils ont été orientés à part égale par la préfecture et la mairie de Stains

Nous avons également **participé à 3 comités de pilotage** de suivi permettant d'étudier les situations problématiques ou ayant dépassé deux ans de séjour. Les 19 ménages actuellement concernés doivent être particulièrement mobilisés sur leur projet de sortie.

3 ménages sont actuellement en rupture d'accompagnement social.

12 ménages ont quitté la résidence cette année pour accéder à un logement de droit commun. 6 ont été relogés par la préfecture (SYPLO ou DALO), et les 6 autres par la mairie.

Profil du public

- Situations familiales

36 **des ménages sont des familles monoparentales** portées par des femmes avec 1, 2 ou 3 enfants à charge. Le plus grand nombre des adultes est âgé de **25 à 40 ans**. Les enfants ont généralement moins de 6 ans.

37 des ménages témoignent de violences subies. Les enfants nécessitent une attention particulière de la part de l'équipe. Nous avons été amenées à travailler avec les services de protection de l'enfance pour XX situations.

- Situations professionnelles

16 ménages accompagnés occupe un emploi, avec une part importante de **temps partiel subi**. **8.** Nous observons une prédominance des métiers de service à la personne (assistante de vie aux familles, ménage à domicile, auxiliaire de vie, CAP petite enfance, aide-soignante). Les besoins du public en formation professionnelle sont importants.

42 ménages bénéficient des minima sociaux (RSA ou AAH).

- Situations locatives

Avant l'entrée en résidence, les parcours résidentiels des ménages ont souvent été chaotiques : hébergement chez des tiers, en hôtel pris en charge par le 115 ou en centre d'hébergement. Bien souvent, les ménages expérimentent pour la première fois un logement autonome. Au cours de l'année, 12 ménages ont eu des dettes locatives. 2 ménages refusent toute forme d'accompagnement social et sont actuellement en procédure d'expulsion locative suite à un endettement locatif significatif.

Modalités d'intervention

- Accompagnement individualisé

L'accompagnement des ménages est **systématiquement contractualisé** pour une période de 6 mois. Les objectifs et moyens sont convenus avec les familles. Le rythme des entretiens et des visites à domicile est variable et fonction des besoins. Les familles peuvent également être accompagnées physiquement pour des démarches.

- La collaboration avec les partenaires

Nous travaillons de manière étroite avec **la Caisse d'Allocations Familiales** et avec **les services publics de l'emploi** pour l'accès aux droits et la construction des parcours d'insertion professionnelle.

Afin de contribuer au relogement des ménages, le service logement de la mairie, Interlogement 93 et l'Observatoire des violences envers les femmes sont sollicités régulièrement.

A l'échelon local, nous avons pu renforcer nos liens avec **le réseau femmes victime de violences**.

Pour les enfants, nous avons développé des coopérations avec les services de Protection maternelle et infantile, le Lieu d'Accueil Enfant-Parents, le Service d'accueil de jour situé à la Courneuve et le Projet de réussite éducative.

- Actions collectives

L'aménagement de la grande salle permet le développement d'actions collectives et conviviales. En collaboration avec Bibliothèque sans frontières, nous avons créé une bibliothèque en libre-service.

Plusieurs événements festifs ont été organisés au cours de l'année, notamment fête d'Halloween, fêtes de fin d'année ainsi que plusieurs soirées jeux de société.

Afin de mettre en place des **actions spécifiques de soutien à la parentalité et de prévention à destination des enfants**, nous avons proposé des ateliers sur les thèmes des accidents domestiques et de la violence à l'école.

Par ailleurs des actions collectives transversales à l'Amicale du Nid sont systématiquement proposées aux familles de la résidence, notamment à l'occasion de la journée mondiale des droits des femmes. Cependant, nous constatons la difficulté de mobiliser les personnes sur d'autres lieux.

❖ *Madame T. est suivie en accompagnement ASLL de la Résidence sociale à Stains. Elle a connu un parcours d'exil et de violences. A 34 ans, elle attend son sixième enfant.*

Arrivée en France en 2008, elle a donné naissance à deux petites filles. Elle voulait avant tout les protéger de l'excision qu'elle-même avait subi. Ses deux plus grands fils sont restés au Mali. Son mari, qui a d'abord soutenu son épouse, est rentré au pays, l'a renié et s'est remarié depuis. Madame a fait de nombreuses démarches pour obtenir le divorce mais Monsieur ne s'est jamais présenté aux audiences. La procédure a été de fait très lente et n'a jamais abouti. Cette situation socio-administrative ne permettait pas à Madame d'accéder au logement.

L'appartement devient définitivement trop petit pour Madame et ses trois enfants, mais avec l'arrivée du prochain bébé, cela risque d'être très compliqué !

En décembre 2016, Madame apprend que son mari est décédé voici plusieurs mois. Le divorce ne sera donc jamais prononcé et Madame devient veuve. Malgré le choc provoqué par cette nouvelle, la clarification administrative du statut matrimonial permet à Madame d'être éligible au relogement et de percevoir une allocation de soutien familial pour l'éducation de ses filles.

Seulement quelques semaines après, une proposition de logement est arrivée par le biais de la mairie de Stains. Cette proposition n'aboutira pas positivement, mais la famille peut enfin se préparer à déménager.

PERSPECTIVES 2017

Nous souhaitons poursuivre les **ateliers de prévention de la violence.** La permanence parentalité sera maintenue et améliorée.

Nous envisageons, par ailleurs, la consolidation des actions de préparation au relogement et la mise en place d'ateliers relatifs aux éco-gestes et à la gestion des fluides.

ASLL G - Accompagnement social lié au logement-Generaliste

125 Route de St Leu – 93800 Epinay-Sur-Seine
Tél. 01.58.69.86.32
secretariat.logement@adn93-asso.org
asll.generaliste@adn93-asso.org

Public	Tout public rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement personnel
Objectifs	Favoriser l'accès ou le maintien dans le logement
Capacité	550 mois-mesures par an
Durée	6 mois renouvelables dans la limite de 18 mois
Modalités d'admission	Décision en Commission Locale du Fond de Solidarité au Logement Accord des bénéficiares
Moyens humains	2,4ETPstravailleur social

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016

Nombre de ménages accompagnés en 2016	94 ménages
Nombre d'adultes	119 adultes
Nombre d'enfants	132 enfants
Ménages concernés par des violences	22 ménages
Taux d'activité	101 % 554mois-mesures effectuées
Mesure accès	116 mois-mesures 23 ménages
Mesures maintien	421 mois-mesures 71 ménages
Bilans Diagnostics sans suite	17

ORGANISATION DU SERVICE

Généralement initiées par les travailleurs sociaux de secteur, et proposées par les Commissions Locale du Fond de Solidarité Logement (FSL), ces mesures d'accompagnement sont destinées aux personnes rencontrant des difficultés tant en matière d'accès que de maintien dans un logement.

L'AdN93 a été agréée afin d'exercer 550 mesures par an dans **7 communes du département** : Aubervilliers, Saint Ouen, Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, La Courneuve, Stains, Pierrefitte.

L'intervention dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement suit une procédure spécifique.

Au cours du premier mois, un **bilan-diagnostic** de la situation financière et sociale du ménage est effectué par le travailleur social. En fonction de ce bilan-diagnostic, un contrat d'accompagnement est co-construit pour 6 mois. A l'issue de cette première période, un bilan est effectué. En fonction des besoins et des souhaits du ménage, l'intervenant peut proposer à la commission locale du FSL une prolongation de la mesure dans la limite de 18 mois.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

En 2016, nous avons accompagné 111 ménages, 23 dans le cadre de l'accès et 71 dans le cadre du maintien. 17 bilans-diagnostics n'ont pas été suivis d'une mesure d'accompagnement.

- 30 accompagnements ont débuté au cours de l'année;
- 24 ménages ont été accompagnés toute l'année ;
- 40 accompagnements se sont terminés durant l'exercice;

La commune de Saint-Denis reste le territoire le plus demandeur d'accompagnement, suivi de La Courneuve, puis Aubervilliers.

Les mesures sont renouvelables dans la limite de 18 mois. Cependant, nous avons été amenés à demander 5 renouvellements exceptionnels jusqu'à 24 mois pour des situations très complexes.

Profil du public

- **Les situations familiales**

43 % des 30 ménages dont les mesures ont débuté en 2016 sont des **familles monoparentales.** Parmi ces 13 ménages, 12 sont portés par des femmes seules et 1 seul par un homme. Ce pourcentage est relativement stable depuis plusieurs années.

Les situations de ces familles sont très dégradées. Par ailleurs, 10 ménages avaient au moins un enfant, mineur ou jeune majeur, en grande difficulté.

Les **conflits familiaux et/ou conjugaux** sont particulièrement prégnants et impactent directement sur les difficultés de gestion budgétaire. Pour 6 ménages, les conjointes ont témoigné de violences subies.

La majorité des adultes est âgée de 26à 59 ans. Nous comptabilisons **35 enfants à charge**.

Certaines familles nécessitent un soutien à la parentalité particulier. Des partenaires sont parfois déjà engagés. La présence d'une éducatrice de jeunes enfants au sein du service peut être une ressource permettant d'éclairer l'analyse des situations.

- **Les situations financières**

Le nombre de ménages ayant pour ressource principale des revenus d'activités professionnelles représente environ 50% **de la file active**. **30 % de la file active** bénéficient du **RSA**.

L'ensemble des familles bénéficiant d'une mesure au titre du maintien a contracté un endettement locatif significatif. Nous remarquons que les ménages cumulent d'autres dettes, notamment des crédits à la consommation, des impayés d'impôts, de gaz, d'électricité, de cantine ou d'amendes.

- Les Situations locatives

90%+ des ménages occupent un logement adapté à leur composition familiale. Une minorité des ménages est en situation de sur-occupation manifeste.

2/3 des ménages ont un taux d'effort locatif inférieur à 39% de leurs ressources. Plus de 85 % sont locataires dans le parc social.

Les modalités d'intervention

- L'Accompagnement individualisé

Nous choisissons lors du bilan-diagnostic de proposer une toute première rencontre dans nos bureaux. Dans de très rares cas, notamment liés à des situations de handicap et avec l'accord des personnes accompagnées, nous pouvons rencontrer les ménages à leur domicile.

Les accompagnements sont systématiquement contractualisés avec les familles. Les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre sont définis avec les ménages.

60 % des rencontres ont lieu dans les bureaux du service. Il apparait que les besoins en informatique pour l'ensemble des démarches administratives et financières relatives aux difficultés des familles sont en constante augmentation.

Nous remarquons également le développement d'autres moyens de communications avec les ménages. Quelques familles échangent régulièrement par mail. La baisse des couts des abonnements téléphoniques permet aux personnes d'échanger beaucoup plus par téléphone. Nous réalisons donc plus d'entretiens téléphoniques. Les visites à domicile restent une modalité d'intervention importante

(1/3 environ) permettant d'évaluer les conditions de vie des familles et de comprendre le fonctionnement au quotidien.

Les accompagnements physiques sont rares (moins de 6 % des actes réalisés) mais restent une possibilité d'intervention très intéressante pour certaines familles fragiles qui nécessitent la présence d'un tiers lors d'un rendez-vous important, notamment lors des convocations au tribunal ou des rencontres tripartites avec un bailleur ou un service social.

- La coopération avec les partenaires

Lorsque les situations sont très complexes, il s'avère primordial d'orienter les ménages vers d'autres services qui peuvent s'attacher à des problématiques très spécifiques. Cette démarche contribue au renforcement de l'autonomie des personnes. Ainsi, l'équipe a établi des coopérations notamment avec des associations de consommateurs, des groupes d'entraide mutuelle, les maisons du droit et de la médiation et des permanences d'accueil et de soutien psychologique.

- Les actions collectives

La participation des ménages accompagnés aux actions collectives organisées par le service reste très limitée du fait certainement de l'éloignement géographique. Néanmoins, une quinzaine de familles ont participé à certaines actions, notamment le vide-dressing, le programme de rencontres relatifs aux droits des femmes et les événements organisés lors des fêtes de fin d'année.

- *Madame M. est accompagnée par notre service depuis plus d'un an. Elle vit seule avec ses 4 enfants âgés de 17, 5, 3 et 10 mois. Elle occupe une activité salariée en CDI à temps partiel depuis plusieurs années. Nous l'accompagnons dans le cadre de l'ASLL maintien. Suite à des violences conjugales, Madame a obtenu une mesure d'éloignement du domicile contre son ex-compagnon. Elle s'est retrouvée seule à devoir assumer toutes les charges liées aux enfants et au logement. C'est dans ce contexte qu'une dette locative s'est constituée. Une procédure contentieuse a donc été initiée par le bailleur et un plan d'apurement judiciaire a été décidé. Malgré ce parcours difficile marqué par des violences, Madame a su mobiliser ses ressources, se saisir de nos conseils pour faire évoluer sa situation favorablement. Elle s'est toujours montrée disponible et partie prenante de l'accompagnement proposé.*

LES PERSPECTIVES 2017

Au-delà des formes habituelles d'accompagnement, nous souhaitons développer des ateliers portant sur la gestion budgétaire ainsi que sur la consommation raisonnable des fluides et des énergies.

Dans le cadre des rencontres organisées par l'Unité logement, nous souhaitons continuer les échanges avec les autres équipes chargées des mesures d'AsIl dans le département.

Pension De Famille
- Flora Tristan -

125 Route de St Leu – 93800 Epinay-Sur-Seine
Tél. 01.48.22.24.42
secretariat.log.ement@adn93-asso.org
residence.flora.tristan@adn93-asso.org.

Public	Ménages ayant connu un parcours chaotique en capacité de vivre de manière autonome dans un logement
Objectifs	Proposer une solution d'habitat stable et durable dans un environnement sécurisé et convivial Consolider l'inscription sociale en vue d'envisager un accès au logement de droit commun
Capacité	25 logements pouvant recevoir des ménages composés de 1 à 3 personnes
Durée	L'accueil et l'accompagnement social mis en œuvre sont envisagés au long cours.
Modalités d'admission	Examen des demandes en commission d'attribution
Moyens humains	0.5 ETP Travailleur social 1 ETP Hôte

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016

Nombre de ménages accompagnés en 2016	26 ménages
Nombre d'adultes	28 adultes
Nombre d'enfants	7 enfants
Ménages concernés par la prostitution	8 ménages
Ménages concernés par des violences	19 ménages
Taux d'occupation	99%
Nombre d'entrées	1
Nombre de sorties	1
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie	23 mois
Temps moyen de présence au 31/12/2016	55 mois
Taux de rotation	1/25

ORGANISATION DU SERVICE

La pension de famille dispose de 25 logements. L'équipe se compose d'une travailleuse sociale à mi-temps et d'une hôte à plein temps qui sont présentes en journée du lundi au vendredi.

L'Amicale Du Nid assure 93 assure la gestion locative de la structure. Les résidants bénéficient d'un accompagnement social durant leur séjour. Il a été convenu que les partenaires assuraient l'accompagnement social des ménages orientés en pension de famille. Par ailleurs, une travailleuse sociale à mi-temps se charge de l'accompagnement des personnes orientées par les services de l'établissement.

Composé de représentants des services de l'Etat, du Conseil départemental et de la ville d'Epinay sur Seine, le comité de pilotage se réunit de façon régulière afin de suivre le bon déroulement de l'activité et de décider des admissions. En amont, l'équipe rencontre systématiquement les ménages ayant déposé une demande d'admission afin d'évaluer leur situation et leur indiqué les modalités des séjours en pension de famille.

Une commission d'admission et 3 commissions de suivi ont été organisées–au cours de l'année.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2016

Les résidents;

26 ménages ont été accueillis et accompagnés au cours de l'année 2016. 1 ménage a quitté la structure pour accéder à un logement dans le parc social. Suite à ce départ, 1 ménage a été admis sur orientation de l'équipe du Cmp d'Epinay sur Seine. .

Les parcours résidentiels des ménages ont souvent été chaotiques (errances, hôtel, foyers, hôpitaux). Les personnes s'installent durablement à la pension de famille. En effet, le temps de présence moyen des ménages est de l'ordre de 5 ans. 7 ménages sont installés depuis l'ouverture de la structure en 2009.

Les résidents sont majoritairement des personnes isolées (9 hommes et 10 femmes, soit 68 % du total). 1 couple, 1 couple avec enfant et 5 familles monoparentales séjournent dans l'établissement.

Au 31 décembre 2016, 4 enfants, respectivement âgés de 18 mois, de 2 ans, 5 ans et 17 ans vivaient avec leurs parents au sein de la pension de famille.

3 enfants sont accueillis par leur parent durant les week-ends et les vacances scolaires. 2 enfants peuvent être reçus en journée, le parent n'ayant pas obtenu le droit d'hébergement. Enfin, 3 enfants rencontrent leurs parents uniquement dans le cadre de visites médiatisées.

La moyenne d'âge des résidants est de 42 ans. 68% des personnes ont été victimes de violences. 29% ont été concernées par l'activité prostitutionnelle.

60% des résidants sont accompagnées par un service de psychiatrie de secteur de proximité (Epinay sur Seine, Stains, Saint-Denis et Saint-Ouen). La question de l'observance des traitements est au cœur de notre accompagnement**.**

21% des personnes bénéficient d'une mesure de protection juridique.

32% des personnes ont eu une activité professionnelle au cours de l'année. 3 personnes travaillent en établissement et service d'aide par le travail à temps partiel ou sont en stage d'intégration. 1 résidante travaille en milieu ordinaire dans la restauration. 1 personne a suivi une formation. 4 exerce une activité à temps partiel non déclarée.

La quasi-totalité des personnes bénéficie des prestations sociales (Revenu de solidarité active, Allocation d'adulte handicapé ou Pension invalidité). Près de la moitié perçoit l'allocation Adulte Handicapé. Les délais de traitement des demandes de renouvellements par Maison départementale des personnes handicapées entraînent régulièrement des ruptures de ressources problématiques.

Par ailleurs Les personnes participent à des activités occupationnelles et d'insertion sociale : ateliers jardinage avec la commune, groupe d'entraide mutuelle, hôpital de jour, projet musique avec la maison du théâtre et de la danse, projet No Stress avec la Maison de l'Emploi, etc.

L'accompagnement proposé;

Les fonctions de la travailleuse sociale et de l'hôte sont différentes et complémentaires au sein de la pension de famille.

L'hôte a pour mission principale de veiller au bon déroulement de la vie quotidienne de tous les résidants. Elle prend part à la gestion locative et porte une attention particulière aux droits et obligations des personnes durant leur séjour.

La travailleuse sociale assure l'accompagnement social des ménages orientés par les différents services de l'AdN93. Elle participe à la mise en œuvre d'une véritable coopération entre les services sociaux orienteurs et la structure. Ainsi elle est en contact régulier avec les travailleurs sociaux partenaires et les autres personnels des services médico-sociaux participant à l'accompagnement.

L'hôte et la travailleuse sociale élaborent un programme d'actions collectives, facilitent l'installation des nouveaux venus et contribuent à leur bonne intégration dans l'environnement.

Les ménages sont accompagnés de manière individualisée et personnalisée. Le projet personnel de chaque résidant organise l'accompagnement proposé. Les rencontres régulières permettent la bonne réalisation des démarches de la vie quotidienne (notamment le suivi administratif, l'accompagnement à la gestion budgétaire, le paiement de la redevance, les appels des différents services sociaux et médico-sociaux).

Les visites à domicile sont fréquentes pour des raisons techniques mais aussi en vue de proposer un accompagnement au « savoir habiter » ou de veiller à la bonne tenue du logement.

Les accompagnements physiques lors de démarches extérieures restent ponctuels. Pour le principal, Il s'agit d'accompagner les résidants aux rendez-vous pris dans les services médico-sociaux de proximité, d'aller à la banque pour un retrait ou mettre en place un virement, d'aider à effectuer des achats, ou de repérer les structures proposant des activités culturelles.

La circonscription d'action sociale et les services de psychiatrie de secteur sont nos principaux partenaires. Par ailleurs, nous développons des collaborations étroites avec les services qui concourent à l'insertion professionnelle, en particulier la Maison de l'emploi, l'APIJ située Saint Denis, C2DI93 ou SFMAD.

De nombreuses actions collectives sont proposées, notamment lors de moments festifs, la réalisation d'un jardin potager, un atelier d'initiation à l'informatique, des repas et des gouters, un atelier couture ainsi qu'une activité bibliothèque.

Un projet sport est mis en place depuis septembre 2016. Encadré par un éducateur chaque semaine, le projet poursuit l'objectif de faire découvrir aux résidants les différents aspects du sport et de favoriser la reprise d'une activité sportive.

L'équipe propose aussi aux résidants de participer à des évènements associatifs soutenus par la commune, en particulier le théâtre forum au centre social, l'action No Stress développée par la Maison de l'emploi, le projet Octobre Rose développé par l'Atelier Santé Ville et le centre socio-culturel.

Octobre Rose

Nous avons rencontré un groupe de femmes au centre socio-culturel avec lequel nous avons échangé à propos du cancer du sein et d'autres sujets.

Fin septembre, nous avons tenu un stand au forum santé. Nous avant animé un atelier d'origami afin de sensibiliser les gens au cancer.

Les résidantes de la pension de famille ont composé une chanson et l'ont chantée avec le groupes des femmes du centre socio-culturel.

Grace à cette collaboration un lien entre les deux structures s'est créé. Depuis, les résidantes sont invitées à toutes les manifestations du centre socio culturel.

Au cours de l'exercice, nous avons organisé 4 réunions de résidants afin d'aborder différents sujets relatifs à la vie quotidienne. En fin d'année, 7 résidants ont été élus au comité des résidants. Durant les douze prochains mois, ces derniers représenterons l'ensemble des résidants au sein du conseil de concertation de l'établissement.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2017

L'Inclusion numérique est à l'ordre du jour pour l'ensemble des résidants.

En effet, 4 ordinateurs viennent d'être installés. Nous allons accompagner les ménages dans l'accès aux nouvelles formes de communication et de gestion des démarches administratives. Les résidents y gagneront en autonomie et réactivité.

Nous souhaitons également consolider l'ensemble des actions collectives qui se sont déroulées durant l'année 2016 tout en recherchant la participation des usagers. Pour cela un comité de résident a vu le jour qui devrait permettre l'expression de leurs souhaits.

Accompagnement vers et dans le logement

125 Route de St Leu – 93800 Epinay-Sur-Seine
Tél. 01.22.24.42 – Fax 01.48.22.17.85
secretariat.logement@adn93-asso.org
avdl@adn93-asso.org

Public	Ménages en hébergement d'urgence, principalement 115 prêts au relogement Ménages accédant à la location
Objectifs	Préparer l'accès au logement Accompagner l'installation
Capacité	30 mesures mensuelles Dont 5 mesures AdN93 / mois
Durée	3 mois renouvelables 1 fois si besoin En moyenne 6 mois pour le Vers et 5 pour le Dans
Modalités d'admission	Via le 115 et la cellule d'évaluation sociale Les structures d'hébergement
Moyens humains	1 ETP Travailleur social

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016

Nombre de mesures d'accompagnements Vers (Dont 15 récupérées d'une ancienne salariée)	23
Nombre de mesures d'accompagnements Dans	11
Nombre de bilans diagnostics de mars à décembre	17
Nombre de relogements (dont 7 en Solibail)	21

L'activité AVDL a fonctionné en 2016 de mars à décembre.

ORGANISATION DU SERVICE AVDL

1 salariée de l'Amicale du Nid est détachée et mise à disposition du programme d'AVDL piloté par Interlogement 93[12]. L'équipe opérationnelle est composée d'1 cheffe de service d'Interlogement93, d'1 coordinatrice interne à Interlogement93, de 4 travailleuses sociales mises à disposition par 4 associations membres et partenaires de cette action (AdN 93, Hôtel Social 93, France Horizon (ex CEFR) et ACSC Cité Myriam).

Les travailleuses sociales couvrent le territoire du 93 et se répartissent les mesures en fonction de l'éloignement de leurs bureaux du lieu de vie ou de travail des ménages rencontrés.

Sur l'année, l'équipe AVDL Classique était de 2 ETP au lieu de 4 avec une file moyenne par personne de 24 familles.

La commission hebdomadaire regroupe l'ensemble de l'équipe ainsi que des représentants du 115 et du SIAO. A cette occasion, les travailleuses sociales présentent les bilans diagnostics effectués et les préconisations associées. La Commission statue sur l'engagement de la mesure ainsi que son degré d'intensité (léger, moyen ou renforcé) ou propose une orientation vers un autre dispositif.

1 fois par mois, la commission est élargie aux membres du réseau qui peuvent présenter des situations.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Deux rencontres ont eu lieu : le 24 novembre 2016 avec l'équipe du Pôle Urgence et le 15 décembre 2016 avec celle du Pôle Insertion afin de présenter les modalités et critères d'accompagnement de l'AVDL mais aussi les freins au relogement.

Profil du public

- Situations familiales, sociales et professionnelles

Le public est issu pour l'essentiel du dispositif 115. Le repérage des familles en capacité d'accéder à un logement de droit commun est un travail ardu. A l'occasion des bilans diagnostics, nous rencontrons un public très diversifié.

[12] Interassociation de 45 associations œuvrant à l'accès à un habitat décent. IL 93 gère différents dispositifs dont le 115, le SIAO 93, Le DALO, SOLIBAIL, l'AVDL

L'accompagnement vers le logement ne concerne que des ménages en situation régulière et avec des ressources stables.

- Situations locatives

Les parcours résidentiels des ménages sont à étudier avec précision afin d'évaluer les capacités des personnes à louer un appartement, à faire face aux charges financières et à entretenir le logement. Renforcer l'autonomie des personnes permet de prévenir les risques d'endettement et d'expulsion locative.

Modalités d'intervention

- Accompagnement individualisé

Lors du premier rendez-vous pour le bilan diagnostic, la travailleuse sociale rencontre la famille dans son bureau. Les besoins en informatiques (internet, imprimantes) rendent les rencontres au bureau essentielles.

Pour les familles orientées par le 115, qui ont rarement un référent social, les visites à l'hôtel font partie d'une démarche spécifique d'évaluation des conditions d'hébergement et des capacités des familles à vivre de manière autonome. Les visites à domicile s'organisent également lorsque les ménages sont relogés.

Les accompagnements physiques sont nombreux notamment pour les visites d'appartements et lors de la signature du bail.

- Le partenariat

A chaque fois que cela est possible, une passation physique et/ou une rencontre à 3 sont organisées avec le travailleur social qui est à l'origine de la demande de mesure AVDL « dans ». C'est une manière de clore un accompagnement parfois long en structure d'insertion et de démarrer une autre étape de vie dans un logement avec un soutien adapté.

Les différents partenaires du logement peuvent être sollicités au cours d'un accompagnement : le LOCAPASS, le Fond de Solidarité pour le Logement pour le financement de caution ou de mobilier, la Caisse d'Allocation Familiale pour des prêts ou l'ouverture des droits aux allocations logement, les bailleurs, etc…

- Actions collectives

Les ménages accompagnés en AVDL bénéficient des actions collectives mises en place au sein du pôle logement et de l'Amicale du Nid 93.

PERSPECTIVES 2017

Pour l'année 2016, nous recrutons à nouveau un salarié sur le dispositif AVDL.

L'intérêt pour les publics que nous accompagnons est réel. La participation de l'Amicale du Nid au sein de ce réseau d'acteurs à une mobilisation commune. Ceci nous permet aussi d'y renforcer nos partenariats. La présence d'une salariée d'AdN 93 concrètement sur ces modalités permet de faire connaitre celles-ci en interne et représenter l'Amicale du nid.

La spécificité de la mise à disposition nous amène cependant à une vigilance accrue : intégration au sein de 2 associations, 2 équipes. La fonction de veille sur les pratiques du secteur du logement (en constante évolution) est également à renforcer pour améliorer nos connaissances de manière précise.

Un projet d'information logement sous formes d'ateliers collectifs avec des outils logements à destination du public et des travailleurs sociaux de structures a été initié en décembre 2016.

Actions Spécifiques

- Accompagnement à la parentalité

Accompagnement à la parentalité par l'éducatrice de jeunes enfants

Le nombre d'enfants accueilli au sein de l'établissement est depuis quelques années de 50% de l'ensemble du public accueilli.
Nous avons donc aussi pour mission d'être attentifs à la protection de l'enfance, de prendre en compte l'accueil spécifique de ces jeunes personnes, d'accompagner les mères engagées dans des processus de sortie de la prostitution, de la violence, pour des parcours d'insertion longs et difficiles.
Notre action est soutenue par la CAF qui nous permet de développer l'accès aux droits et le soutien à la parentalité avec la présence d'une éducatrice de jeunes enfants. Celle-ci intervient sur 3 services : le CHU Korawaï mère-enfants, le CHRS Résidence la Maison et une Résidence Sociale en concertation avec chacune des équipes sociales.

I. PROJET 2016 ET MODALITES D'INTERVENTION

L'éducatrice de jeunes enfants est une personne ressource pour les équipes dans un objectif de soutien à l'accompagnement des familles. Des liens réguliers sont faits entre les partenaires, l'éducatrice de jeunes enfants et les équipes éducatives, dans le souci d'une prise en charge de la famille, cohérente, bienveillante et respectueuse de cette dernière.

C'est seulement en cas d'une problématique spécifique qu'un accompagnement personnalisé à la famille est proposé par l'éducatrice de jeunes enfants.
L'accès aux droits et le soutien à la parentalité sont les deux axes de travail pour l'éducatrice de jeunes enfants qui intervient 2 jours par semaine au CHRS, 2 jours au CHU et 1 journée à la Residence Sociale de Stains.

Enfin l'accès aux loisirs et aux vacances est une nécessité et un droit pour les parents qu'il convient de soutenir par des propositions adaptées : favoriser la place de l'enfant à sa juste place, sa socialisation, son épanouissement son ouverture vers le monde extérieur, ainsi de lui permettre différentes expériences bienveillantes et nécessaires pour son bon développement moteur, psychique et affectif.
Afin d'améliorer l'accueil et la prise en compte des enfants victimes/témoins de violences, de mieux repérer les carences et de tenter d'y remédier, de mieux prévenir et orienter les mères et les enfants, l'EJE a proposé un nouveau support de travail. Le « protocole de travail commun EJE/MdM/TS autour de l'enfant » et à la mise en place d'outils tels que la fiche de renseignements enfants, la grille parentalité et le tableau indicatif des phases de développement de l'enfant.

INTERVENTIONS AU SEIN DU CHRS

a) Public (nombre d'enfant, profil des familles)

En 2016, 20 femmes et 23 enfants ont été au accueillis au sein du CHRS « la maison » et les hébergements partagés et/ou individuels. Une femme était accueillie au CHRS sans ses enfants, eux-mêmes, confiés au père. Pour autant, un travail considérable sur les droits de visites de Mme a eu lieu. Par ailleurs une femme était enceinte.
Les femmes accueillies sont dans un processus de sortie de la prostitution, elles ont subies des parcours souvent empreint de violences importantes et leurs enfants peuvent présenter des difficultés liées à ce parcours (témoins et/ou victimes eux-mêmes des violences)

Une famille a été rencontrée 14 fois pour soutenir la mère dans son rôle parental et aussi l'accompagner avec son fils montrant un comportement difficile. Nombreux ont été les liens avec l'école, le CMP et le psychologue scolaire.
Une autre a été vu 4 fois dans un souci d'organisation du quotidien : rythme de vie des enfants, alimentation et un travail autour de l'intérêt de jouer pour un enfant.

b) Accès aux droits et soutien à la parentalité

Quatre familles ont nécessité d'un accompagnement avec l'éducatrice de jeunes enfants, soit 21 entretiens.

- *Mme B. a deux enfants, Raymond 3 ans et Huguette 18 mois. Elle a souhaité me rencontrer car « mon fils ne m'écoute pas ». Lors de rencontres sur son lieu d'hébergement pour faciliter nos échanges et ne pas déstabiliser les enfants. Lors de ma première visite je m'aperçois qu'il n'y a aucun jouet pour les enfants, si ce n'est une tablette informatique. Raymond captivé par les jeux sur celle-ci n'entend pas quand sa*

mère lui demande d'arrêter. Malgré les répétitions de Mme, elle n'insiste pas et le laisse continuer.

Je me saisis de ce que je vois pour échanger avec Mme, non seulement sur l'importance de mettre des limites à son fils et aussi sur l'intérêt des jouets tels que voiture, animaux, poupées, cubes….

Durant mes passages sur le lieu d'hébergement j'apporte des jouets et des livres que j'utilise avec les enfants, en invitant Mme à participer à l'activité avec nous. Les enfants jouent facilement, ne sont pas "collés " à la tablette ou à leur mère et acceptent les règles de rangement quand je les préviens de mon départ.

Quelques semaines plus tard, Mme vient me voir pour me dire qu'elle est allée dans une brocante pour jouets et en a acheté pour ses enfants.

La 3ème famille a été rencontrée spécifiquement 2 fois (la famille est arrivée fin 2016) et la dernière famille 1 fois.
Cette dernière aurait eu besoin d'un accompagnement plus soutenu pour elle et son fils mais celle-ci refuse tout accompagnement concernant un soutien à la parentalité.

En 2016, pour 2 familles, les carences éducatives nous ont amenées à solliciter une Réunion Pluri-Professionnelle. Pour l'une, il a été préconisé l'intervention d'une TISF pour soutenir la famille dans le quotidien et aussi la relation mère/enfant. Pour la deuxième, la gravité de la situation a abouti au placement judiciaire du nourrisson.

INTERVENTION KORAWAI

a) Public (nombre d'enfant, profil des ménages)

En 2016, 45 familles, dont 60 enfants ont ainsi été accueillis sur ce dispositif. L'EJE cependant n'intervient en principe qu'auprès d'une file active de 11 familles de manière individualisée si le contexte familial et les difficultés repérées le nécessitent. En revanche, elle propose également des actions de groupe auxquelles l'ensemble des familles accueillies sont invitées à participer.

Les femmes accueillies sur ce dispositif ont toutes connu un parcours de violences important. Certains d'enfants manifestent des signes de perturbation du comportement. Nous pouvons constater quelques fois l'émergence de signes de mal être qui s'expriment par des attitudes de retrait et repli sur soi, des difficultés à entrer en relation avec les autres; des inquiétudes et difficultés à se séparer (l'enfant parait inconsolable); une intolérance à la frustration; « désobéissance » et des difficultés à accepter les limites; des difficultés d'endormissement, des cauchemars; de l'agitation, de la violence à l'égard des pairs ou des adultes; voire pour l'un des attitudes à connotation sexuelle gênante …
Certains enfants ont aussi des repères mal établis, semblent manquer d'un cadre sécurisant et sécurisé et ne parviennent pas à contenir leurs émotions.
Parallèlement à ces constats, nous observons parfois des mères très en difficulté en termes d'éducation de leurs enfants. Enfermées dans leur vécu et leur culpabilité, elles ne parviennent pas à poser un cadre éducatif rassurant et cohérent à leur enfant.

Etant elles-mêmes dans une situation où elles ont du mal à se prendre en charge, à prendre soin d'elles et à se protéger , elles ont besoin de pouvoir être soutenues dans leur fonction parentale, d'être rassurées, protégées et valorisées dans leur compétence de mère pour être en mesure de de répondre de manière satisfaisante aux besoins d'un enfant.

b) Accès aux droits et soutien à la parentalité

En 2016, l'EJE a travaillé en complémentarité avec l'équipe pluridisciplinaire sur tous les aspects liés à l'enfance. Parmi les 11 familles du dispositif sur lequel elle est amenée à intervenir, 7 ont nécessité un accompagnement très soutenu.
En effet, nous avions constaté l'émergence de carences éducatives. Pour certaines, il s'agissait de difficultés à poser des limites à son enfant, pour d'autres, cela pouvait être un manque de réponses adaptées aux besoins de l'enfant.
Les accompagnements ont abouti à des orientations diverses vers les partenaires : CMP pour enfant, Réunion Pluri-Professionnelle, association Rencontre 93, maison du bébé, présence TISFauprès de a mère…

Les visites à domicile sont parfois essentielles. Elles permettent d'intervenir auprès de l'enfant dans leur environnement avec des repères connus, d'observer les comportements, la place qui lui est faite au sein du logement. Intervenir au domicile permet de maintenir l'enfant dans un espace qui lui est familier, ce qui le sécurise dans la relation que nous pouvons créer avec lui. Elles permettent également de créer un moment de partage et d'échanges avec la famille, dans leur quotidien.
Nous pouvons ainsi assister à des temps de repas, de toilette, et pu soutenir la mère dans les gestes du quotidien avec son/ses enfants.

INTERVENTION A LA RESIDENCE SOCIALE PIERRE DE RONSARD

a) Public (nombre d'enfant, profil des familles)

En 2016, 36 familles comptant 48 enfants ont été accueillies à la résidence sociale de Stains.
Le parcours d'hébergement de ces ménages a souvent été chaotique. Certaines familles ont vécu des violences familiales, conjugales ou liées à la situation d'errance. Ces violences subies peuvent impacter sur le comportement parental et entrainer des troubles de la conduite chez l'enfant, notamment un sentiment d'insécurité marqué, des angoisses, un retard de développement psychomoteur et du langage ou des perturbations du rythme de vie.

ACCES AUX DROITS ET SOUTIEN A LA PARENTALITE

L'EJE intervient à la résidence sociale un jour par semaine. Elle vient consolider l'intervention de l'équipe des travailleuses sociales, en particulier à propos des questions relatives à l'accès aux droits des familles, la prévention, le soutien à la parentalité et le repérage des difficultés.

L'éducatrice de jeunes enfants développe quelques actions collectives et des accompagnements individuels. Par ailleurs, elle participe aux des réunions de régulation de la pratique en qualité de personne ressource pour l'équipe et l'accompagnement réalisé auprès des personnes accueillies.

Initiées en 2015, les réunions afférentes aux violences et à leurs conséquences préjudiciables au bon développement de l'enfant ont été reconduites au cours de l'exercice. Hélas, cette action n'a pas rencontré de succès. Traiter de la violence en groupe semble être compliqué.

En revanche, les sorties, les soirées jeux de société et les temps conviviaux demeurent très attractifs. Ces actions permettent de développer un autre mode de relation avec les familles et de recueillir des observations complémentaires à celles collectées durant les entretiens au bureau ou au domicile.
6 familles ont été rencontrées individuellement par l'EJE. Pour deux d'entre elles, les rencontres ont permis de présenter l'accompagnement. Ces rencontres n'ont pas été suivies d'un accompagnement personnalisé.

Une famille a bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Différents sujets ont été abordés et notamment le positionnement de la mère vis-à-vis de ses enfants, la scolarité d'une de ses filles ainsi que les conditions de vie des enfants restés au pays et victimes de violence. Une réflexion relative au mode de garde pour le dernier de la fratrie a été engagée. Cette démarche à caractère pédagogique a été menée en tout premier lieu dans l'intérêt de l'enfant mais elle a aussi permis une meilleure intégration sociale de la mère, qui a pu suivre des cours de français.

Suite à un accompagnement de plus d'un an, entre fin 2014 à début 2016, nous avons convenu avec une famille et sa référente sociale de mettre fin à l'accompagnement proposé par l'éducatrice de jeunes enfants. En effet, les principaux sujets motivant l'accompagnement, à savoir la séparation et le mode de garde, avaient été traités. En effet, au cours de cette période, Mme a pu trouver un emploi ainsi qu'un mode de garde chez une assistante maternelle pour sa fille.

Une mère a demandé spontanément une intervention de l'éducatrice de jeunes enfants. Cette dernière avait indiqué se trouver en difficulté avec ses deux garçons. Lors du premier entretien, Mme a expliqué que, deux ans auparavant, l'équipe de la crèche accueillant ses deux fils avait transmis une information préoccupante à la Crip 93. Par la suite, la famille a bénéficié d'une mesure d'action éducative durant 2 ans. Malgré tout, le comportement des enfants continuait à questionner la mère. De plus, une autre information préoccupante avait été instruite par la directrice d'école. Un accompagnement personnalisé a donc été proposé à la famille dans le but de soutenir Mme et ses enfants.

Enfin, une famille, ayant quittée la résidence au 1er avril 2016, a bénéficié d'un soutien personnalisé jusqu'en juillet 2016. En effet, suite aux difficultés rencontrées par cette famille, il s'avérait souhaitable de soutenir l'orientation auprès du programme de réussite éducative engagée quelques mois auparavant.

- *Mme B et son fils Abou, âgé de 8 ans, montrent des difficultés relationnelles. Mme ne laisse pas d'espace à son fils qui a un réel besoin de parler et d'être en relation avec les autres. Mme, qui a une fille ainée vivant en Afrique, parle davantage d'elle que de son fils, présent au quotidien à ses côtés.*

Abou a clairement identifié cela et le reproche à sa mère. Un travail de médiation familiale semblerait adapté à la situation. Cependant, Mme a eu une proposition de logement et doit déménager dans les jours à venir. En équipe, nous décidons, exceptionnellement, que l'éducatrice de jeunes enfants intervienne quelques mois après installation dans le nouveau logement.
Cette intervention devrait permettre d'organiser avec la mère l'installation de l'espace pour Abou et surtout de favoriser l'inscription et la mobilisation au programme de réussite éducative(PRE).
Cet accompagnement atypique a permis à la mère d'accompagner son fils au PRE qui a pu, dans un premier temps, bénéficier d'un séjour en centre de vacances au cours l'été 2016.

ACTIONS TRANSVERSALES/ SORTIES LOISIRS

Nous avons reconduit notre partenariat avec la CPAM en 2016. Les objectifs restants la prévention et l'information des futures mères et les mères de moins de trois ans. Selon les thèmes les femmes sans enfant ont tout de même été conviées.
Les sujets abordés étaient : l'alimentation « les fast-foods » avec l'intervention d'une diététicienne (9 familles), la relation mère/enfant (9 familles), le frigo, la prévention des toxi-infections alimentaires avec l'intervention du président de l'Institut de Prévention des Accidents Domestiques (5 familles).

Ces ateliers permettent d'échanger sur des thématiques répondant à certaines questions que peuvent se poser les mères. Et aussi, de répondre aux droits de la CPAM. En effet, les intervenantes de la CPAM prennent un temps, en fin de séance pour recenser les questions/difficultés rencontrées dans leur dossier. Les femmes se saisissent volontiers de ce moment.

En 2016, une rencontre entre la CAF et l'EJE a permis de connaitre davantage leur fonctionnement et aussi de faire intervenir la CAF auprès du public accueilli à l'AdN. Une présentation du dispositif VACAF ainsi que les passeports loisirs a eu lieu.

En ce qui concerne les loisirs, l'enfant a besoin d'expérimenter ce qui l'entoure, d'être en contact avec d'autres, de se socialiser, de s'ouvrir vers le monde extérieur. Les sorties ont, en partie, pour objectif de contribuer à l'amélioration de la relation mère-enfant.
L'un des objectifs des moments ludiques est de procurer du plaisir à l'enfant et aussi aux parents. Les mères se rencontrent et peuvent échanger sur leurs préoccupations, sortir d'un quotidien complexe et parfois angoissant. Les sorties ou moments conviviaux sont un réel outil de travail, qui permet d'évaluer la relation mère-enfant et le développement global de l'enfant.

PARTENARIAT DEVELOPPÉ ET ACTIONS MENEES

La contraception est un sujet important. Un grand nombre des femmes ont une méconnaissance des aspects liés à la contraception.

L'EJE a organisé l'intervention du planning familial d'Epinay sur Seine. L'objectif était de faire connaitre les différents modes de contraception existant, de prévenir des MST et d'échanger sur les grossesses non désirées.

Ces interventions sont utiles dans la mesure où nous accueillons régulièrement des femmes ayant des grossesses non-désirée, ce qui impacte considérablement sur le développement de l'enfant, sa construction, son identité, ses interactions, la qualité relationnelle à sa mère, son éducation…
Il est essentiel que les dames apprennent à se réapproprier leur corps. Par extension, les mères doivent, d'une part, protéger l'intimité de leur enfant, et d'autre part leur apprendre que chacun a le droit à son intimité et au respect de son corps.

Exemple de partenariat développé

- *Lors d'une réunion partenariale sur l'insertion professionnelle, la directrice de la crèche Babilou implantée à Epinay sur Seine était présente. Convaincue que l'insertion des femmes, d'autant plus avec la spécificité des problématiques des dames que nous accueillons, est primordial pour leur bien-être, leur futur.*

Consciente que le mode de garde est un frein pour leur insertion, la directrice a souhaité apporter son soutien en accordant à certaines familles de l'AdN93 d'accueillir leurs enfants.
Aussi, à ce jour 3 enfants, dont 2 du pôle insertion, y sont accueillis. Ce mode de garde a permis à deux mères d'accéder à une formation. Quant à la 3ème elle recherche activement un emploi.
En outre, cet accueil en crèche favorise le bien-être, l'épanouissement et le développement de l'enfant. En effet, la crèche propose des activités d'éveil adaptées en fonction de l'âge et répond à leurs besoins spécifiques.
La directrice de Babilou et l'éducatrice de jeunes enfants sont en lien avec accord de la mère, quand cela est nécessaire.

LES PERSPECTIVES

La question du mode de garde des enfants est souvent mise en avant dans la mesure où c'est un réel frein à l'insertion des femmes. Un lien a été fait avec la directrice "petite enfance », les directrices des crèches/multi-accueil et l'EJE de l'ADN. Pour l'EJE il était important de (re)présenter l'Amicale du Nid. Dans un premier temps, il était essentiel de mettre en avant les répercussions des violences sur les enfants et aussi l'objectif de l'insertion des femmes en tenant compte de leur parcours empreint de violences.

Les directrices se sont engagées à être attentives lors d'inscription d'enfant accueillis à l'AdN. Une nouvelle intervention de la CAF sur les sites d'Epinay aura lieu, plus précisément, sur les prestations liées au mode de garde. A Stains, un projet est en cours d'élaboration. Celui-ci favorisera la rencontre entre les assistantes maternelles et les parents en recherche de mode de garde.

Certaines mères sont très inquiètes, ou à l'inverse trop peu, quant au rythme de développement cognitif et psycho-moteur de leur enfant. Il n'est pas rare de constater que certains enfants peuvent avoir des difficultés de langage ou des retards dans leur développement psychomoteur ou encore dans leurs relations à l'autre.
Les violences vécues par les familles, même par le passé, ont des répercussions sur la qualité de la relation et le mode d'éducation adopté par les mères. Cela peut entrainer des troubles du comportement très marqués.

Notre action de soutien à la parentalité est centrale dans la mesure où ces troubles ou retard du développement ne sont généralement pas irréversibles, à condition qu'ils soient repérés et traités de manière spécifique. Dans le but d'apporter des conseils et réponses aux mères, dédramatiser les ressentis et valoriser les compétences des mères et jeunes enfants, l'éducatrice de jeunes enfants a prévu d'organiser de manière régulière, en 2017, des réunions thématiques sur la parentalité : l'alimentation, interactions mères/enfants, rythme de vie de l'enfant, les pleurs du bébé, l'intérêt du jeu …

Au CHRS, une fois toutes les 2 semaines les femmes ont une réunion d'expression où les enfants ne sont pas conviés. Avec les éducatrices, l'EJE a souhaité penser la garde des enfants tout en respectant leur rythme de vie. Aussi, l'EJE va se consacrer à l'accueil de l'enfant : repas, activités à proposer, espace dédié.

Ont participé à l'élaboration de ce rapport d'activité :

Pôle Urgence - Accueil de Jour

AVERDY Vanessa, Responsable du pôle Urgence

Anais LABBE, Assistante sociale
Lamiae HAKMI, Technicienne d'Intervention Urgence Sociale
Lucie FLORENTIN, Educatrice Spécialisée – Projet PRENAP
Marie PELLIEUX, Conseillère en ESF
Marielle RABOURTIN, Technicienne d'Intervention Urgence Sociale
Onyemah EGWUNWOKE, Conseillère en ESF
Véronique DELPUECH, Animatrice
Lamia BEN ALI, Technicienne d'Intervention Urgence Sociale

Pôle Urgence - Korawaï

AVERDY Vanessa, Responsable du pôle Urgence
Chloé LE ROCH, Coordinatrice

Christel ILLIET, Monitrice Educatrice
Fabienne PERIOT, Coordinatrice de MdM
Habiba LAZINGAR, Hôte
Katérina FRAGKOULAKI, Educatrice Spécialisée(en contrat pro.)
Nadia RUJUB, Educatrice Spécialisée
Rizlaine MIFTAHI, Monitrice Educatrice
Rozenn LESAGE, Educatrice spécialisée
Orokia DOUKARA, Educatrice spécialisée
Fadilla KADID, Maitresse de Maison

Plan Hivernal

AVERDY Vanessa, Responsable du pôle Urgence

Samia SMAILI, Coordinatrice
Sofian AIDLI, Technicienne d'Intervention Urgence Sociale
Fatoumata KONATE, Technicienne d'Intervention Urgence Sociale

Pôle Insertion - Résidence - La Maison -

François HALDIMANN, Responsable du pôle Insertion

Djémila CHOMET, Travailleuse Sociale
Marion MONCHY, Educatrice Spécialisée
Adeline THERIN, Educatrice Spécialisée
Mathilde ALIES, Educatrice Spécialisée

Pôle Logement

Sarah PLACE, Responsable du pôle Logement

A.S.L.L. G
Justine LEPROUST, Assistante sociale
Lauriane URANIE, Assistante sociale
Résidence Sociale - Pierre de Ronsard -
Angela GEREMIA, Conseillère en E.S.F
Véronique MINSONGO, Educatrice Spécialisée
Aurore BESCOND, Assistante sociale
Pension de Famille/Résidence Sociale : Flora Tristan
Céline FOSSAT, Hôte
Valentine MUKABALISA, Conseillère en ESF

Soutien à la parentalité

Laurence LE DIOURIS, Educatrice de jeunes enfants

Administratif

Assista FALL, Secrétaire
Chantal CHERUBIN, Secrétaire
Namizata SOUMARO, secrétaire

Direction Seine-Saint-Denis

Patricia LEGER, Directrice
Jean-Jacques DELUCHEY, Directeur adjoint
Hicham SAAD, Responsable administratif et comptable
Fatimé NOUMASSEI, Chargée de mission